

## **ANNEXES**

**Annexe 1****Les Ministres de l'Instruction publique de 1870 à 1919**

SIMON Jules, septembre 1870 – mai 1873 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

PELLETAN Eugène, janvier 1871 – février 1871 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts par intérim.

DORIAN Pierre Frédéric, 4-22 février 1871 : Ministre des Travaux publics, assure l'intérim de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

TAILLANDIER SAINT-RENE René, 22 février 1871 : secrétaire général de l'Instruction publique, assure l'intérim de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

REMUSAT (de) Charles François Marie, 14 août 1872 : Ministre des Affaires étrangères, assure l'intérim de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

WADDINGTON William Henri, mai 1873 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

BATBIE Anselme Polycarpe, mai – novembre 1873 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

BARDY de FOURTOU Marie François Oscar, novembre 1873 – mai 1874 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

CUMONT (de) Arthur Timothée Antoine Victor, mai 1874 – mars 1875 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

WALLON Henri Alexandre, mars 1875 – mars 1876 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

WADDINGTON William Henri, mars 1876 – mai 1877 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

BRUNET Joseph Mathieu, mai 1877 – novembre 1877 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

FAYE Hervé Auguste Etienne Léopold Alban, novembre 1877 – décembre 1877 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

BARDOUX Benjamin Agénor, décembre 1877 – février 1879 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

FERRY Jules, février 1879 – novembre 1881 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

BERT Paul, novembre 1881 – janvier 1882 : Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

FERRY Jules, janvier 1882 – août 1882 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

DUVAUX Jules, août 1882 – février 1883 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

FERRY Jules, février 1883 – novembre 1883 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

FALLIERES Clément Armand, novembre 1883 – avril 1885 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

GOBLET René, avril 1885 – décembre 1886 : Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

BERTHELOT Pierre Eugène Marcelin, décembre 1886 – mai 1887 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

SPULLER Séraphin, mai 1887 – décembre 1887 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

FAYE Etienne Léopold, décembre 1887 – avril 1888 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

SIMON dit LOCKROY Etienne Auguste Edouard, avril 1888 – février 1889 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

FALLIERES Clément Armand, février 1889 – mars 1890 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

BOURGEOIS Léon Victor Auguste, mars 1890 – décembre 1892 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

DUPUY Charles Alexandre, décembre 1892 – avril 1893 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

POINCARÉ Raymond, avril 1893 – décembre 1893 : Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

SPULLER Séraphin Jacques Eugène, décembre 1893 – mai 1894 : Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

LEYGUES Georges, mai 1894 – janvier 1895 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

POINCARÉ Raymond, janvier 1895 – novembre 1895 : Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

COMBES Emile, novembre 1895 – avril 1896 : Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

RAMBAUD Alfred Nicolas, avril 1886 – juin 1898 : Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

BOURGEOIS Léon Victor Auguste, juin 1898 – novembre 1898 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 LEYGUES Georges, novembre 1898 – juin 1902 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 CHAUMIE Joseph, juin 1902 – janvier 1905 : Ministre de l'Instruction publique.  
 BIENVENU-MARTIN Jean-Baptiste, janvier 1905 – mars 1906 : Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.  
 BRIAND Aristide, mars 1906 – janvier 1908 : Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.  
 DOUMERGUE Gaston, janvier 1908 – novembre 1910 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 FAURE Emile Louis Maurice, novembre 1910 – mars 1911 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 STEEG Jules Joseph Théodore, mars 1911 – janvier 1912 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 GUISTHAU Gabriel, janvier 1912 – janvier 1913 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 STEEG Jules Joseph Théodore, janvier 1913 – mars 1913 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 BARTHOU Jean Louis, janvier 1913 – décembre 1913 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 VIVIANI Jean Raphaël Adrien René, décembre 1913 – juin 1914 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 DESSOYE Charles, 9-13 juin 1914 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 AUGAGNEUR Victor, juin 1914 – 3 août 1914 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 SARRAUT Albert Pierre, 3 août 1914 – octobre 1915 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 PAINLEVE Paul, octobre 1915 – novembre 1915 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 Novembre 1915 - décembre 1916 : Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Inventions.  
 VIVIANI Jean Raphaël Adrien René, décembre 1916 – mars 1917 : Ministre de la Justice, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 STEEG Jules Joseph Théodore, mars 1917 – septembre 1917 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 DANIEL-VINCENT Charles Augustin, septembre 1917 – novembre 1917 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 LAFFERRE Louis, novembre 1917 – novembre 1919 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
 BERARD Elie Joseph Louis Léon, novembre 1919 – janvier 1920 : Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Cette liste serait incomplète sans la mention de François Guizot, Ministre de l'Instruction publique d'octobre 1832 à février 1836 et de septembre 1836 à avril 1837. Quand bien même les dates sont antérieures à la période étudiée, elles ont profondément marqué l'histoire de l'éducation, notamment avec la loi du 28 juin 1833 qui organise l'école publique : elle définit les deux niveaux de l'instruction primaire, élémentaire et supérieur. Elle reconnaît un droit à l'instruction religieuse et à l'athéisme, selon le vœu parental. Elle précise le statut des instituteurs ainsi que leurs diplômes (avoir au moins dix-huit ans et le brevet de capacité, un certificat de moralité.) Enfin elle fixe leur rétribution. Mais surtout elle oblige les communes à construire un local spécial pour l'école : l'école élémentaire est obligatoire partout alors que l'école supérieure l'est à partir de 600 habitants et dans les chefs-lieux.

Nous donnons la liste des principaux textes officiels parus entre 1870 et 1914 en annexe 2 et les étapes de la mise en place de l'école primaire au 19<sup>e</sup> siècle dans l'annexe 5.

## Annexe 2

### I TEXTES OFFICIELS PARUS ENTRE 1870 ET 1914<sup>646</sup>

#### A propos du choix des livres scolaires :

Circulaire du 27 septembre 1872 : elle invite les proviseurs à réunir une fois par mois tous les professeurs de leur établissement afin de « resserrer les liens qui les uniss[ent] et d'augmenter leur influence, leur sécurité et leur dignité. » La circulaire affirme la nécessaire autonomie dont doivent jouir les enseignants dans le choix de leurs instruments de travail.

Cette liberté est toutefois contrôlée par le Conseil supérieur qui « délibère sur les livres qui doivent être interdits dans les écoles publiques ou libres. »

Le 19 janvier 1874, Monsieur de Montesquiou présente au Conseil supérieur, un rapport dont la conclusion est que « le rôle du Conseil supérieur doit se borner, comme par le passé, à donner son avis directement ou en appel sur l'exclusion des livres dangereux. » Rapport présenté par Monsieur de Montesquiou au nom de la commission chargée d'examiner la question des livres scolaires sous le régime de la loi du 19 mars 1873.

Sous le ministère Wallon, la décision du Conseil supérieur est inscrite dans les textes et le règlement en date du 2 juillet 1875 expose le nouveau système :

« Article 1 : il est dressé chaque année une liste des livres en usage :

1°) Dans les lycées et collèges ;

2°) Dans les écoles normales primaires ;

3°) Dans les écoles primaires publiques.

Article 2 : A cet effet, les professeurs de chaque lycée, collège et école normale primaire se réunissent dans la première quinzaine du mois d'avril, sous la présidence du proviseur, principal ou directeur. Ils dressent la liste des livres qui ont été en usage pendant la dernière année et arrêtent de concert, la liste de ceux qu'ils se proposent de mettre entre les mains des élèves dans la prochaine année scolaire.

Les instituteurs communaux transmettent aux Inspecteurs de l'enseignement primaire la liste en usage dans leurs écoles respectives. »

#### A propos de la neutralité des ouvrages scolaires :

Le 1<sup>er</sup> juillet 1913, le Ministre Barthou promulgue un décret qui donne aux pères de famille le droit de réclamer contre l'inscription d'un ouvrage pendant un délai d'un mois à compter de la publication départementale. Obligation est faite de présenter un rapport motivé pour toute suppression ou adoption d'ouvrage. Devant le tollé des instituteurs, le nouveau Ministre Viviani, abroge le décret et un arrêt de la Cour de cassation rendu le 23 juillet 1918 spécifie que l'interdiction peut être demandée au Ministre par les parents qui estiment qu'un livre est rédigé en violation du principe de neutralité.

#### A propos de la propédeutique à l'entraînement militaire :

Décret du 6 juillet 1882 : « Tout établissement primaire ou secondaire, ou toute réunion d'école de 200 à 600 élèves, âgés de douze ans et au-dessus, pourra sous le nom de « bataillon scolaire », rassembler ses élèves pour des exercices de gymnastique et militaires, pendant toute la durée de leur séjour dans les établissements d'instruction. »

Arrêté du 27 juillet 1882 : l'article 15 se rapporte au triple objet défini par le gouvernement, c'est-à-dire l'éducation physique, intellectuelle et morale (voir en annexe 4).

#### A propos de la laïcité et de l'instruction morale et civique :

**Article « Laïcité » du Dictionnaire de Pédagogie et d'instruction primaire, édité sous la direction de Ferdinand Buisson. Hachette, 1878-1887.**

« Si par laïcité de l'enseignement primaire il fallait entendre la réduction de cet enseignement à l'étude de la lecture et de l'écriture, de l'orthographe et de l'arithmétique, à des leçons de choses et à des leçons de mots, toute allusion aux idées morales, philosophiques et religieuses étant interdite comme une infraction à la stricte neutralité, nous n'hésitons pas à dire que c'en serait fait de notre enseignement national, Ce serait ramener l'instituteur au rôle presque machinal de l'ancien magister dont les deux attributs distinctifs étaient la férule et la plume d'oie, l'une résumant toute sa méthode et l'autre tout son art. Si l'instituteur ne doit pas être un éducateur, quelques titres qu'on lui donne, quelque position qu'on lui assure, quelque savoir qu'il possède, sa mission est amoindrie et tronquée au point de n'être plus digne du respect qui l'entoure aujourd'hui. L'enfant du peuple a

<sup>646</sup> Source : Histoire de l'éducation, INRP, n°29 janvier 1986.

besoin d'autre chose que de l'apprentissage technique de l'alphabet et de la table de Pythagore : il a besoin, comme on l'a si heureusement dit, d'une éducation libérale, et c'est la dignité de l'instituteur et la noblesse de l'école de donner cette éducation sans sortir des cadres modestes de l'enseignement populaire. Or qui peut prétendre qu'il y ait une éducation sans un ensemble d'influences morales, sans une certaine culture générale de l'âme, sans quelques notions sur l'homme lui-même, sur ses devoirs et sur sa destinée? Il faut donc que l'instituteur puisse être un maître de morale en même temps qu'un maître de langue ou de calcul, pour que son œuvre soit complète. »

**Arrêté du 27 juillet 1882 sur l'organisation pédagogique et le plan d'études des écoles primaires publiques. III Éducation morale. Instructions.**

« Rôle de l'instituteur dans cet enseignement.

L'instituteur est chargé de cette partie de l'éducation, en même temps que des autres, comme représentant de la société : la société laïque et démocratique a en effet l'intérêt le plus direct à ce que tous ses membres soient initiés de bonne heure et par des leçons ineffaçables au sentiment de leur dignité et à un sentiment non moins profond de leur devoir et de leur responsabilité personnelle.

Pour atteindre ce but, l'instituteur n'a pas à enseigner de toutes pièces une morale théorique suivie d'une morale pratique, comme s'il s'adressait à des enfants dépourvus de toute notion préalable du bien et du mal : l'immense majorité lui arrive au contraire ayant déjà reçu ou recevant un enseignement religieux qui les familiarise avec l'idée d'un Dieu auteur de l'univers et père des hommes, avec les traditions, les croyances, les pratiques d'un culte chrétien ou israélite ; au moyen de ce culte et sous les formes qui lui sont particulières, ils ont déjà reçu les notions fondamentales de la morale éternelle et universelle, mais ces notions sont encore chez eux à l'état de germe naissant et fragile, elles n'ont pas pénétré profondément en eux-mêmes: elles sont fugitives et confuses, plutôt entrevues que possédées, confiées à la mémoire bien plus qu'à la conscience à peine exercée encore. Elles attendent d'être mûries et développées par une culture convenable. C'est cette culture que l'instituteur public va leur donner.

Sa mission est donc bien délimitée; elle consiste à fortifier, à enraciner dans l'âme de ses élèves, pour toute leur vie, en les faisant passer dans la pratique quotidienne, ces notions essentielles de moralité humaine communes à toutes les doctrines et nécessaires à tous les hommes civilisés. Il peut remplir cette mission sans avoir à faire personnellement ni adhésion, ni opposition à aucune des diverses croyances confessionnelles auxquelles ses élèves associent et mêlent les principes généraux de morale.

Il prend ces enfants tels qu'ils lui viennent, avec leurs idées et leur langage, avec les croyances qu'ils tiennent de la famille, et il n'a d'autre souci que de leur apprendre à en tirer ce qu'elles contiennent de plus précieux au point de vue social, c'est-à-dire les préceptes d'une haute moralité. »

**Arrêté du 27 juillet 1882. Éducation morale. Instructions...**

« Objet propre et limites de cet enseignement.

L'enseignement moral laïque se distingue donc de l'enseignement religieux sans le contredire. L'instituteur ne se substitue ni au prêtre, ni au père de famille; il joint ses efforts aux leurs pour faire de chaque enfant un honnête homme. Il doit insister sur les devoirs qui rapprochent les hommes et non sur les dogmes qui les divisent. Toute discussion théologique et philosophique lui est manifestement interdite par le caractère même de ses fonctions, par l'âge de ses élèves, par la confiance des familles et de l'État : il concentre tous ses efforts sur un problème d'une autre nature, mais non moins ardu, par cela même qu'il est exclusivement pratique : c'est de faire faire à tous ces enfants l'apprentissage effectif de la vie morale.

Plus tard, devenus citoyens, ils seront peut-être séparés par des opinions dogmatiques, mais du moins ils seront d'accord dans la pratique pour placer le but de la vie aussi haut que possible, pour avoir la même horreur de tout ce qui est bas et vil, la même admiration de ce qui est noble et généreux, la même délicatesse dans l'appréciation du devoir, pour aspirer au perfectionnement moral, quelques efforts qu'il coûte, pour se sentir unis dans ce culte général du bien, du beau et du vrai qui est aussi une forme, et non la moins pure, du sentiment religieux. »

**Arrêté du 27 juillet 1882. Éducation morale. Programme du Cours Moyen.**

« Devoirs envers Dieu.

L'instituteur n'est pas chargé de faire un cours ex professo sur la nature et les attributs de Dieu ; l'enseignement qu'il doit donner à tous indistinctement se borne à deux points:

D'abord il leur apprend à ne pas prononcer légèrement le nom de Dieu ; il associe étroitement dans leur esprit à l'idée de la Cause première et de l'Être parfait un sentiment de respect et de vénération; et il habitue chacun d'eux à environner du même respect cette notion de Dieu, alors même qu'elle se présenterait à lui sous des formes différentes de celles de sa propre religion.

Ensuite, et sans s'occuper des prescriptions spéciales aux diverses communions, l'instituteur s'attache à faire comprendre et sentir à l'enfant que le premier hommage qu'il doit à la divinité, c'est l'obéissance aux lois de

Dieu telles que les lui révèlent sa conscience et sa raison. »

**Article « Laïcité » du Dictionnaire de Pédagogie et d'instruction primaire**

« La disparition du régime exceptionnel en faveur des congrégations est donc la première réforme qui s'impose aujourd'hui pour que la réorganisation de l'enseignement national soit complète et efficace. Mais cette réforme entraîne-t-elle l'exclusion individuelle de tout instituteur congréganiste ? Nous ne le pensons pas. Le fait d'appartenir à une association religieuse — sauf le cas où il s'agirait d'une société illicite, non autorisée, en révolte contre les lois — ne doit pas plus constituer à l'avenir un cas d'indignité, qu'il n'aurait dû dans le passé conférer un titre ou un privilège spécial. La loi exige de celui qui veut être instituteur public ou privé certaines conditions et certaines garanties: elle lui impose certaines obligations sous le contrôle d'autorités compétentes. On ne voit pas pourquoi elle frapperait d'interdit une catégorie quelconque de citoyens. De même qu'elle ignore s'ils sont catholiques, protestants, israélites, elle peut ignorer s'ils ont fait vœu de célibat, s'ils portent la soutane ou le béguin. Ils seront dans le droit commun, le jour où on les nommera dans les mêmes formes et aux mêmes conditions que leurs collègues laïques : s'ils s'y soumettent, pourquoi maintenir une distinction entre eux et les autres ? »

**Circulaire du Ministre de l'instruction publique Jules Ferry adressée aux instituteurs le 17 novembre 1883**

« J'ai dit que votre rôle, en matière d'éducation morale, est très limité. Vous n'avez à enseigner à proprement parler, rien de nouveau, rien qui ne vous soit familier comme à tous les honnêtes gens. Et, quand on vous parle de mission et d'apostolat, vous n'allez pas vous y méprendre vous n'êtes point l'apôtre d'un nouvel Évangile : le législateur n'a voulu faire de vous ni un philosophe ni un théologien improvisé. Il ne vous demande rien qu'on ne puisse demander à tout homme de cœur et de sens. Il est impossible que vous voyiez chaque jour tous ces enfants qui se pressent autour de vous, écoutant vos leçons, observant votre conduite, s'inspirant de vos exemples, à l'âge où l'esprit s'éveille, où le cœur s'ouvre, où la mémoire s'enrichit, sans que l'idée vous vienne aussitôt de profiter de cette docilité de cette confiance, pour leur transmettre, avec les connaissances scolaires proprement dites, les principes mêmes de la morale, j'entends simplement cette bonne et antique morale que nous avons reçus de nos pères et mères et que nous nous honorons tous de suivre dans les relations de la vie, sans nous mettre en peine d'en discuter les bases philosophiques. Vous êtes l'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant du père de famille : parlez donc à son enfant comme vous voudriez que l'on parlât au vôtre : avec force et autorité toutes les fois qu'il s'agit d'une vérité incontestée, d'un principe de la morale commune; avec la plus grande réserve, dès que vous risquez d'effleurer un sentiment religieux dont vous n'êtes pas juge. »

**Jules Ferry. Circulaire adressée aux instituteurs le 17 novembre 1883.**

« Dans une telle œuvre, vous le savez, Monsieur, ce n'est pas avec des difficultés de théorie et de haute spéculation que vous avez à vous mesurer; c'est avec des défauts, des vices, des préjugés grossiers. Ces défauts, il ne s'agit pas de les condamner — tout le monde ne les condamne-t-il pas ? — mais de les faire disparaître par une succession de petites victoires, obscurément remportées. Il ne suffit donc pas que vos élèves aient compris et retenu vos leçons; il faut surtout que leur caractère s'en ressente : ce n'est pas dans l'école, c'est surtout hors de l'école qu'on pourra juger ce qu'a valu votre enseignement. Au reste, voulez-vous en juger vous-même, dès à présent, et voir si votre enseignement est bien engagé dans cette voie, la seule bonne : examinez s'il a déjà conduit vos élèves à quelques réformes pratiques. Vous leur avez parlé, par exemple du respect de la loi: si cette leçon ne les empêche pas, au sortir de la classe, de commettre une fraude, un acte, fût-il léger, de contrebande ou de braconnage, vous n'avez rien fait encore; la leçon de morale n'a pas porté. Ou bien vous leur avez expliqué ce que c'est que la justice et que la vérité : en sont-ils assez profondément pénétrés pour aimer mieux avouer une faute que de la dissimuler par un mensonge, pour se refuser à une indécatesse ou à un passe-droit en leur faveur? Vous avez flétri l'égoïsme et fait l'éloge du dévouement : ont-ils, le moment d'après, abandonné un camarade en péril pour ne songer qu'à eux-mêmes ? Votre leçon est à recommencer. Et que ces rechutes ne vous découragent pas. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour de former ou de réformer une âme libre. »

**II — TEXTES LÉGISLATIFS ORGANISANT L'ÉCOLE POPULAIRE SOUS LA III<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE<sup>647</sup>**

314. — PROJET DE LOI JULES SIMON

*Le 28 janvier 1870 l'Empire s'écroulait en demandant l'armistice à l'Allemagne victorieuse à Sedan. Ministre de l'Instruction publique dans le Gouvernement de Défense nationale qui se constitue aussitôt, Jules Simon dépose sur-le-champ un projet de loi comportant l'article premier suivant :*

<sup>647</sup> Source : J. PALMERO, *Histoire des institutions et des doctrines pédagogiques par les textes*, Paris, S.U.D.E.L., 1958, pp.311-312.

Article premier. — Tout enfant de six à treize ans doit recevoir un minimum d'instruction comprenant de matières obligatoires, soit dans l'école communale, soit dans une école libre, soit dans sa famille. Ce minimum d'instruction sera constaté, à la fin de la scolarité, par un examen conférant, s'il y a lieu, un certificat d'études.

Ce projet de loi contenait tous les germes de l'organisation scolaire que la République, trop instable à ses débuts, élaborera à partir de 1879.

### 315. — LOI DU 8 AOÛT 1879 AYANT POUR OBJET L'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES

*Le 30 janvier 1879, Ferry devient ministre de l'instruction publique. Le 8 août de la même année, avant même que l'école primaire soit réorganisée, il impose à tous les départements la création d'une école normale d'instituteurs et d'une école d'institutrices. Désormais, ces établissements font partie intégrante du système politique de la République. Ils ne seront supprimés qu'avec l'avènement du régime de Vichy, après la défaite militaire de 1940.*

Article premier. — Tout département devra être pourvu d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices suffisantes pour assurer le recrutement de ses instituteurs communaux... Ces établissements devront être installés dans un laps de temps de quatre ans, à partir de la promulgation de la présente loi...

Art. 2. — L'installation première et l'entretien annuel des écoles normales primaires sont des dépenses obligatoires pour les départements.

### 316. — LOI DU 15 MARS 1880 RELATIVE A LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Article premier. — Les examens et épreuves pratiques qui détermineront la collation des grades ne peuvent être subis que devant les facultés de l'Etat...

Art. 2. — Les inscriptions prises dans les facultés de l'Etat sont gratuites.

Art. 4. — Les établissements libres d'enseignement supérieur ne pourront, en aucun cas, prendre le titre d'université.

Art. 5. — Les titres ou grades universitaires ne peuvent être attribués qu'aux personnes qui les ont obtenus après les examens ou les concours réglementaires subis devant les professeurs ou les jurys de l'Etat.

*On remarquera que, par cette loi, Jules Ferry (qui la fit adopter) obtint, pour l'enseignement supérieur, ce qu'il n'a osé demander pour l'école primaire : le monopole de droit et de fait de l'Etat. Signalons, d'autre part, que la loi du 27 février 1880, sur le Conseil supérieur de l'instruction publique, avait éliminé de ces assemblées toutes les personnes étrangères à l'enseignement, quatre membres de l'enseignement libre étant « nommés par le Président de la République, sur la proposition du ministre ».*

### 317. — LOI DU 16 JUIN 1881 ÉTABLISSANT LA GRATUITÉ ABSOLUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (Extraits)

Article premier. — Il ne sera plus perçu de rétribution scolaire dans les écoles primaires publiques, ni dans les salles d'asile publiques. Le prix de pension dans les écoles normales est supprimé.

Art. 7. — Sont mises au nombre des écoles primaires publiques donnant lieu à une dépense obligatoire pour les communes

1° Les écoles communales de filles (communes de plus de 400 habitants);

2° Les salles d'asile;

3° Les écoles intermédiaires entre la salle d'asile et l'école primaire, dites classes enfantines, comprenant, des enfants des deux sexes et confiées à des institutrices pourvues du brevet de capacité ou du certificat d'aptitude à la direction des salles d'asile.

318. — LOI DU 28 MARS 1882 RELATIVE A L'OBLIGATION ET A LA NEUTRALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (Extraits)

*Cette loi, qui ne retient plus l'éducation morale religieuse comme matière d'enseignement, fonde, du même coup, la neutralité religieuse de l'école populaire; elle supprime la tutelle des ministres des cultes et affirme l'obligation scolaire.*

Article premier. — L'enseignement primaire comprend  
 L'instruction morale et civique;  
 La lecture et l'écriture;  
 La langue et les éléments de la littérature française;  
 La géographie, particulièrement celle de la France;  
 L'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours;  
 Quelques notions usuelles de droit et d'économie politique;  
 Les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques; leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers;  
 Les éléments du dessin, du modelage et de la musique;  
 La gymnastique;  
 Pour les garçons, les exercices militaires;  
 Pour les filles, les travaux à l'aiguille.  
 L'article 23 de la loi du 15 mars 1850 est abrogé <sup>648</sup>.

Art. 2. Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires.

L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées.

Art. 3. — Sont abrogées les dispositions des articles 18 et 44 de la loi du 15 mars 1850, en ce qu'elles donnent aux ministres des cultes un droit d'inspection, de surveillance et de direction dans les écoles primaires publiques et privées et dans les salles d'asile, ainsi que le paragraphe 2 de l'article 31 de la même loi qui donne aux consistoires le droit de présentation pour les instituteurs appartenant aux cultes non catholiques.

Art. 4. — L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus...

---

<sup>648</sup> L'article 23 de la loi Falloux prévoyait l'enseignement de « l'instruction morale et religieuse ».

### Annexe 3

#### Biographie des pédagogues et enseignants auteurs mentionnés

**Jean Aicard (1848-1921)** : littérateur et poète français né à Toulon, il écrit *Poèmes en Provence*, le *Livre des Petits*. Un grand nombre de ses poésies sont destinées aux enfants et prennent une franche coloration patriotique. Les deux ouvrages qu'il destine aux enfants de 6 à 9 ans (*Ma mère* et *Le vieux pauvre*) sont couronnés par l'Académie française. Epigone de Lamartine en poésie et rival de Daudet pour ses contes (comme *Maurin des Maures* en 1908), il devient président de la Société des Gens de Lettres en 1874 et siège à l'Académie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1909 au fauteuil de François Coppée.

**Paul Bert (1833-1886)** : physiologiste et homme politique français défenseur de la République laïque, ministre de l'Instruction publique de novembre 1881 à janvier 1882 dans le cabinet de Gambetta. Docteur en médecine, préfet du Nord et député de l'Yonne, il contribue à la gratuité et l'obligation scolaires. Il lutte pour l'enseignement primaire et l'éducation des jeunes filles.

**G. Bruno (1833-1923)** : Augustine Tuilleries, Mme Gaillau, puis Mme Alfred Fouillée a pris le pseudonyme de G. Bruno en hommage au philosophe italien du 16<sup>e</sup> siècle brûlé par l'Inquisition). En 1877, elle publie *Francinet*, un manuel d'instruction civique et morale romancé. La même année paraît *Le Tour de la France par deux enfants* qui sera suivi en 1916 du *Tour de l'Europe pendant la Guerre*. En 1887, est publié *Les enfants de Marcel*. La librairie Belin a assuré la publication de tous ses ouvrages qui défendent « la morale en action » et obtiennent un franc succès grâce à leur forme romancée qui attirent les jeunes écoliers. Tous entretiennent le culte de la patrie.

**Ferdinand Buisson (1841-1932)** : Inspecteur général et député radical socialiste, il est surtout connu pour son *Dictionnaire pédagogique*. Il défend la laïcité et l'enseignement obligatoire, le droit de vote des femmes, préside la Ligue des droits de l'homme. Philosophe de formation protestante, il est directeur de l'Instruction primaire en 1879. Il obtient le prix Nobel de la paix en 1927.

**Antoine Chalamet** : professeur d'histoire au lycée Lakanal, il publie *Jean Felber*, un ouvrage scolaire revanchard et nationaliste, dont la forme est imitée du *Tour de la France par deux enfants*.

**Jules Claretie (1840-1913)** : cet écrivain polygraphe a été administrateur de la Comédie Française (de 1895 à 1913) et membre de l'Académie française (il est élu le 26 janvier 1888). Ses principaux ouvrages laissent paraître une inspiration historique, révolutionnaire et patriotique : *Les Derniers Montagnards* (1867), *Le Régiment de Champagne* (1874), *les Muscadins* (1876), *Camille Desmoulins et les Dantonistes* (1875), *Monsieur le Ministre* (1878), *le prince Zilah* (1890), *la Frontière* (1895)...

**Gabriel Compayré** : cet Albigeois a été Recteur de l'Académie de Lyon et professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse. Il a écrit des ouvrages pédagogiques reconnus : *Histoire de la pédagogie*, *Cours de pédagogie historique et pratique*, une traduction des *Devoirs de l'éducation* de Locke... Il écrit à destination des enfants des textes de morale et de patriotisme édifiants : *Courage militaire d'un enfant*, *Les bienfaits de la société*. Ce théoricien de la pédagogie a participé à la construction de l'école républicaine sous la Troisième République.

**Félix Comte** : Parisien, directeur d'école communale, il est membre du Conseil départemental de la Seine et du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Il a composé les paroles et la musique d'un petit recueil pour enfants, *Les Petits Chants des écoliers*, chez Armand Colin en 1900.

**Victor de Laprade (1812-1883)** : poète lyrique dont le talent est comparé par ses thuriféraires à celui de Lamartine. Il célèbre l'amour de Dieu, de la liberté, de la patrie, de la famille. Professeur à la Faculté de Lettres de Lyon en 1847, il est révoqué par l'Empereur en 1861 pour avoir publié une satire politique contre le Second Empire : *Les Muses d'Etat*. Ses principaux ouvrages sont : *Psyché* (1841), *Odes et Poèmes* (1844), *Poèmes évangéliques* (1852), *Symphonies* (1852), *Pernette* (1868), *Poèmes civiques* (1873), *Livre d'un Père* (1876). Il publie aussi un ouvrage en prose, *Du sentiment de la nature* (1866 et 1868). Il devient membre de l'Académie française en 1858. Outre le registre lyrique, ses œuvres témoignent d'une inspiration politique et patriotique.

**Emile Deschanel (1819-1904)** : professeur écrivain, il est banni après le 2 décembre. Député de gauche, il est professeur au Collège de France.

**Victor Duruy (1811-1894)** : historien et homme politique, il est nommé Ministre de l'Instruction publique en 1863 (1863-1869) et cherche à créer des cours secondaires pour les jeunes filles.

**Jules Ferry (1832-1896)** : natif de Saint Dié, élève du collège de Strasbourg, il obtient le bac à seize ans et fait des études de droit. Journaliste pamphlétaire et député républicain il est élu en 1869 au Corps législatif impérial et participe en 1870 à la défense du territoire. Il défend les fondements d'une éducation républicaine, inspirée de Condorcet et du positivisme. Ministre de l'Instruction publique en 1879, il devient Président du Conseil en 1880. Ses actions portent sur la laïcité, la multiplication des écoles normales, la formation d'instituteurs républicains, l'éducation des filles. Il fait voter les lois de gratuité de l'école primaire en 1881, de laïcité et d'obligation de l'enseignement en 1882. Il oblige les instituteurs à obtenir un brevet de capacité pour enseigner et supprime la validité de la lettre d'obédience des congréganistes. Son action ne se limite pas à l'éducation puisqu'il est à l'origine d'un vote sur la liberté de réunion (30 juin 1882), de la presse (29 juillet 1881) et d'association (21 mars 1884). Sa politique coloniale lui attire des ennemis, un fanatique tire sur lui en 1887.

**André Fontaine** : Inspecteur d'Académie, il a notamment écrit un opuscule à la gloire du plus jeune héros de la guerre, Jean-Corentin Carré, publié en 1919. Il y fait l'éloge du jeune Breton et entend rallier à la cause patriotique les écoliers par la divulgation de son fascicule et en appelant à la « panthéonisation » de Jean-Corentin Carré.

**Charles Guyon** : Inspecteur d'Académie, il fait partie des écrivains phares des « Livres Roses de la Guerre » de Larousse et se fait le relais de la voix officielle à travers des histoires héroïques mettant en scène des enfants face à la horde germanique. Il entretient une vision manichéenne du combat et des poncifs antigermaniques par une tonalité quasi nationaliste.

**Jules Hetzel (1814-1886)** : éditeur et écrivain français, proscrit en 1851, il fait découvrir Jules Verne et de nombreux auteurs de jeunesse grâce à sa maison d'édition qui choisit de publier des ouvrages de qualité et des illustrateurs de renom à l'instar de Gustave Doré.

**Emile Hinzelin (1858-1937)** : ce poète nancéen est un écrivain sentimental au style élégant, profondément attaché à ses racines lorraines. Ses œuvres poétiques obtiennent un vif succès avec *Poèmes et poètes, Toute une âme, Raison de vivre*. Ses romans ne demeurent pas en reste : *André Marsy, Stenka Razin, le Huitième péché*. Il consacre une étude critique à Erckmann-Chatrian. Sa volonté de transposition historique va de pair avec celle de l'éducation édifiant des enfants. Connu pour ses *Cœurs d'Alsace et de Lorraine* (1913) et ses *Contes et Légendes d'Alsace* (1914), il n'a de cesse de marquer son admiration pour l'héroïsme des soldats.

**Mary Lahy Hollebecque (1881-1957)** : professeur d'université, Mary Hollebecque traduit plusieurs ouvrages de l'allemand, de l'anglais et du russe. Poète, essayiste, dramaturge et pédagogue, elle a dirigé « Ciné-Jeunes », et collaboré à « La Grande Revue », à « Europe » et aux « Cahiers Rationalistes ». Membre de l'Union des libres penseurs et des libres croyants, elle a notamment publié en 1915, *La Grande Mêlée des peuples, récits héroïques pour la jeunesse*, bel ouvrage illustré de quatre gravures et exposant une guerre irréelle sous forme allégorique.

**Ernest Lavisse (1842-1922)** : Ernest LAVISSE (1842-1922) : bon élève au républicanisme puéril, il est remarqué à sa sortie de Normale par Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique depuis 1863. Il devient le précepteur du Prince impérial de 1868 à la chute de l'Empire. La défaite de Sedan ébranle ses convictions politiques et il part pour l'Allemagne où il reste trois ans. La thèse qu'il en rapporte en 1875, *La Marche de Brandebourg sous la dynastie ascanienne, essai sur l'une des origines de la monarchie prussienne*, est le premier livre d'une longue série qui témoigne de son intérêt pour l'histoire et de son désir d'expliquer les raisons secrètes de la défaite à ses compatriotes. Cette thèse n'est qu'un versant de l'œuvre dont le massif est l'Histoire de France. Lavisse ne s'est rallié que tardivement au républicanisme, son évolution ayant été amorcée à la mort du Prince en 1878.

**André Lichtenberger (1870-1940)** : ce Strasbourgeois est un romancier et sociologue, « un écrivain varié, érudit, un psychologue humoriste, plein de vigueur et de finesse » (Encyclopédie Larousse en 6 volumes, 1932). Agrégé d'histoire et docteur ès lettres, il publie de nombreux ouvrages destinés à la jeunesse, dont *Mon Petit Trott* sera un ouvrage de référence pour les écoles primaires.

**Jean Macé (1815-1894)** : cet Alsacien fonde en 1866 la Ligue française de l'enseignement qui est une association fondée pour démocratiser l'instruction et la divulguer aux classes populaires. Professeur en Alsace, il écrit des livres d'enseignement populaire et se voue à la défense des pauvres. Il crée avec Hetzel « Le magasin d'éducation et de récréation ».

**Jules Michelet (1798-1874)** : professeur au Collège de France en même temps que Quinet, il ressuscite les siècles passés grâce à un style pittoresque. Son *Histoire de France* (1837-1867) et son *Histoire de la Révolution* (1847-1853) servent de référence aux manuels d'histoire et de français. Il écrit d'autres ouvrages dans une prose

poétique : l'*Oiseau* (1856), l'*Insecte* (1857), la *Mer* (1861), la *Montagne* (1868), la *Femme...Nos Fils* témoigne d'une veine poétique et d'une sensibilité issues de Jean-Jacques Rousseau. Michelet est reconnu comme un des plus grands écrivains du 19<sup>e</sup> siècle par Julien Boitel dans son recueil intitulé *la Récitation* (Armand Colin, 1897).

**Marie Pape-Carpantier (1815-1878)** : pédagogue française, elle organise en France les premières écoles maternelles, refusant de faire des salles d'asile des garderies et se préoccupant de l'intérêt de la prime enfance.

**Louis Ratisbonne (1827-1900)** : ce poète strasbourgeois, exécuteur testamentaire d'Alfred de Vigny, excelle dans la poésie pour les enfants et sait adapter son style à la jeunesse des destinataires. La *Comédie enfantine* (1860) a été couronnée par l'Académie française. Ses principaux ouvrages ont pour titre : la *Divine comédie* de Dante traduite en vers, *Héro et Léandre*, drame en vers représenté au Théâtre-Français, les *Petits Hommes*, les *Petites Femmes*.

**Christophe Schmid (1768-1864)** : né à Dinkelsbühl en Bavière, il est d'abord professeur avant d'entrer dans les ordres. Il doit sa popularité à son recueil de *Contes* traduit et largement diffusé dans les écoles primaires.

**Edouard Siebecker (1829-1901)** : cet écrivain est né à Saint-Petersbourg, d'un père commandant de corps francs et proscrit sous la Restauration. Ses *Poésies d'un vaincu* sont inspirées par un ardent amour de la patrie qui explique sa présence fréquente dans les manuels de français et d'éducation civique étudiés. Son attachement aux provinces annexées transparaît dans *L'Alsace, récits héroïques d'un patriote*, paru en 1873, et *Les grands jours de l'Alsace : Entretiens d'un père alsacien*, paru en 1879.

**Jules Simon (1814-1896)** : Ministre de l'Instruction publique de 1870 à 1873, il devient chef du gouvernement et va combattre la politique scolaire de Jules Ferry.

**Emile Toutey** : Docteur ès Lettres, Inspecteur primaire, il écrit un ouvrage patriotique et propagandiste offert en livre de prix, *Pourquoi la guerre comment elle se fait*, publié en 1918. Il écrit aussi un manuel de français publié en 1913, *Cours pratique de langue française – vocabulaire – grammaire – analyse – orthographe – rédaction – récitation – Première année*.

#### **Annexe 4**

##### **Programme des instructions officielles de 1881-1882**

Arrêté du 27 juillet 1882 réglant l'organisation pédagogique et le plan d'études des écoles primaires publiques

Art. 1. L'enseignement primaire dans les écoles publiques est partagé en trois cours : élémentaire, moyen, supérieur.

La constitution de ces trois cours est obligatoire dans toutes les écoles, quel que soit le nombre des classes et des élèves.

Art. 2. Dans toute commune où, à défaut d'école maternelle, les enfants au-dessous de l'âge scolaire sont reçus à l'école primaire par application de l'article 2 du règlement modèle, il pourra être établi une classe enfantine dans les conditions prévues par l'article 7 de la loi du 16 juin 1881.

Si dans une école il se trouve plus de dix élèves munis du certificat d'études qui, après avoir terminé le cours supérieur, désirent continuer leur instruction, il pourra être établi un cours complémentaire d'une année, conformément aux prescriptions des décret et arrêté du 15 janvier 1881.

Art. 3. La durée des études se divise comme il suit :

Classe enfantine : un ou deux ans, suivant que les enfants entrent à 6 ans ou à 5.

Cours élémentaire : deux ans, de 7 à 9 ans.

Cours moyen : deux ans, de 9 à 11 ans.

Cours supérieur : deux ans, de 11 à 13 ans.

Cours complémentaire d'enseignement primaire supérieur : un an.

Art. 4. Dans les écoles qui n'ont qu'un maître et qu'une classe il ne pourra être établie aucune division ni dans le cours moyen ni dans le cours supérieur ; il n'en pourra être établi plus de deux pour les enfants au-dessous de neuf ans.

Art. 5. Dans les écoles qui n'ont que deux maîtres, l'un sera chargé du cours moyen et du cours supérieur, l'autre du cours élémentaire, y compris, s'il y a lieu, la division des enfants au-dessous de 7 ans.

Art. 6. Dans les écoles qui ont trois maîtres, chaque cours forme une classe distincte.

Art. 7. Dans les écoles à quatre classes, le cours élémentaire comptera deux classes, chacun des deux autres cours une seule classe.

Art. 8. Dans les écoles à cinq classes, le cours élémentaire comptera deux classes, le cours moyen deux, le cours supérieur une.

Art. 9. Dans les écoles à six classes, chacun des trois cours formera deux classes, à moins que le nombre des élèves du cours supérieur ne permette de les réunir en une seule classe.

Art. 10. Toutes les fois qu'un même cours comprendra deux classes, l'une formera la première année du cours, l'autre la seconde. Ces deux classes suivront le même programme ; mais les leçons et les exercices seront gradués de telle sorte que les élèves puissent dans la seconde année revoir, approfondir et compléter les études de la première.

Art. 11. Au-dessus de six classes, quel que soit le nombre des maîtres, aucun cours ne devra comprendre plus de deux années. Les classes en plus du nombre de six, non compris la classe enfantine, seront des classes parallèles destinées à dédoubler l'effectif soit de la 1<sup>e</sup>, soit de la 2<sup>e</sup> année.

Art. 12. Chaque année, à la rentrée, les élèves, suivant leur degré d'instruction, seront répartis par le directeur dans les diverses classes des trois cours, sous le contrôle de l'inspecteur primaire. Le certificat d'études donne droit à l'entrée dans le cours supérieur.

Art. 13. Chaque élève, à son entrée à l'école, recevra un cahier spécial qu'il devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité. Le premier devoir de chaque mois, dans chaque ordre d'études sera écrit sur ce cahier par l'élève, en classe et sans secours étranger, de telle sorte que l'ensemble de ces devoirs permette de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève d'année en année. Ce cahier restera déposé à l'école.

Art. 14. Tout concours entre les écoles publiques auquel ne participerait pas l'ensemble des élèves de l'un au moins des trois cours est formellement interdit.

Art. 15. L'enseignement donné dans les écoles primaires publiques se rapporte à un triple objet : éducation physique, éducation intellectuelle, éducation morale. Les leçons et exercices gradués qu'il comporte sont répartis dans le cours d'études conformément aux programmes annexés au présent arrêté.

Art. 16. Au commencement de chaque année scolaire, le tableau de l'emploi du temps par jour et par heure est dressé par le directeur de l'école, et, après approbation de l'inspecteur primaire, il est affiché dans les salles de classe.

La répartition des exercices doit satisfaire aux conditions générales ci-après déterminées :

1. Chaque séance doit être partagée en plusieurs exercices différents, coupés soit par la récréation réglementaire, soit par des mouvements et des chants.

2. Les exercices qui demandent le plus grand effort d'attention, tels que les exercices d'arithmétique, de grammaire, de rédaction, seront placés de préférence le matin.

3. Toute leçon, toute lecture, tout devoir, sera accompagné d'explications orales et d'interrogations.

4. La correction des devoirs et la récitation des leçons ont lieu pendant les heures de classe auxquelles se rapportent ces devoirs et ces leçons. Dans la règle, les devoirs sont corrigés au tableau noir en même temps que se fait la visite des cahiers. Les rédactions sont corrigées par le maître en dehors de la classe.

5. Les trente heures de classe par semaine (non compris le temps que les élèves peuvent consacrer soit à domicile, soit dans des études surveillées à la préparation des devoirs et des leçons) devront être réparties d'après les indications suivantes :

1° Il y aura chaque jour, dans les deux premiers cours, au moins une leçon qui, sous la forme d'entretien familial, ou au moyen d'une lecture appropriée, sera consacrée à l'instruction morale ; dans le cours supérieur, cette leçon sera, autant que possible, le développement méthodique du programme de morale.

2° L'enseignement du français (exercices de lecture, lectures expliquées, leçons de grammaire, exercices orthographiques, dictées, analyses, récitations, exercices de composition, etc.) occupera tous les jours environ deux heures.

3° L'enseignement scientifique occupera en moyenne, et suivant les cours, d'une heure à une heure et demie par jour, savoir : trois quarts d'heure ou une heure pour l'arithmétique et les exercices qui s'y rattachent, le reste pour les sciences physiques et naturelles (avec leurs applications), présentées d'abord sous la forme de leçon de choses et plus tard étudiées méthodiquement.

4° L'enseignement de l'histoire et de la géographie, auquel se rattache l'instruction civique, comportera environ une heure de leçon tous les jours.

5° Le temps consacré aux exercices d'écriture proprement dite sera d'une heure au moins par jour dans le cours élémentaire, et se réduira graduellement à mesure que les divers devoirs dictés ou rédigés pourront en tenir lieu.

6° L'enseignement du dessin, commencé par des leçons très courtes dès le cours élémentaire, occupera dans les deux autres cours deux ou trois leçons chaque semaine.

7° Les leçons de chant occuperont de une à deux heures par semaine, indépendamment des exercices de chant, qui auront lieu tous les jours, soit dans les intervalles qui séparent les autres exercices scolaires, soit à la rentrée et à la sortie des classes.

8° La gymnastique, outre les évolutions et exercices sur place qui peuvent accompagner les mouvements de classe, occupera tous les jours ou au moins tous les deux jours une séance dans le courant de l'après-midi.

En outre, dans les communes où les bataillons scolaires sont constitués, les exercices de bataillon ne pourront avoir lieu que le jeudi et le dimanche ; le temps à y consacrer sera déterminé par l'instructeur militaire, de concert avec le directeur de l'école.

9° Enfin, pour les garçons aussi bien que pour les filles, deux ou trois heures par semaine seront consacrées aux travaux manuels.

Art. 17. Les conditions que devront remplir les locaux scolaires seront déterminées par une instruction spéciale rédigée par la commission des bâtiments scolaires du ministère de l'instruction publique. Cette instruction tiendra lieu du règlement du 17 juin 1880, lequel est rapporté.

Fait à Paris, le 27 juillet 1882.  
Jules Ferry

## PROGRAMMES ANNEXES

### I. Éducation physique et préparation à l'éducation professionnelle

#### 1° OBJET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

L'éducation physique a un double but :

D'une part, fortifier le corps, affermir le tempérament de l'enfant, le placer dans les conditions hygiéniques les plus favorables à son développement physique en général.

D'autre part, lui donner de bonne heure ces qualités d'adresse et d'agilité, cette dextérité de la main, cette promptitude et cette sûreté de mouvements qui, précieuses pour tous, sont plus particulièrement nécessaires aux élèves des écoles primaires, destinés pour la plupart à des professions manuelles.

Sans perdre son caractère essentiel d'établissement d'éducation, et sans se changer en atelier, l'école primaire peut et doit faire aux exercices du corps une part suffisante pour préparer et prédisposer, en quelque sorte, les garçons aux futurs travaux de l'ouvrier et du soldat, les filles aux soins du ménage et aux ouvrages de femme.

#### 2° MÉTHODE

Les exercices du corps faisant diversion à l'ensemble des travaux scolaires et des leçons proprement dites, il sera généralement facile d'obtenir que les élèves y apportent de la bonne volonté et de l'entrain, qu'ils les considèrent comme une véritable récréation.

La marche de l'enseignement est réglée avec le plus grand détail, pour la gymnastique et les exercices militaires, par les manuels en usage, ainsi que par les directions que donnent les professeurs et les instructeurs spéciaux.

Pour le travail manuel des garçons, les exercices se répartissent en deux groupes : l'un comprend les divers exercices destinés d'une façon générale à délier les doigts et à faire acquérir la dextérité, la souplesse, la rapidité et la justesse des mouvements ; l'autre groupe comprend les exercices gradués de modelage qui servent de complément à l'étude correspondante du dessin, et particulièrement du dessin industriel.

Le travail manuel des filles, outre les ouvrages de couture et de coupe, comporte un certain nombre de leçons, de conseils, d'exercices au moyen desquels la maîtresse se proposera, non pas de faire un cours régulier d'économie domestique, mais d'inspirer aux jeunes filles, par un grand nombre d'exemples pratiques, l'amour de l'ordre, de leur faire acquérir les qualités sérieuses de la femme de ménage et de les mettre en garde contre les goûts frivoles ou dangereux.

#### 3° PROGRAMME

##### 1. Soins d'hygiène et de propreté Cours élémentaire (de 7 à 9 ans)

Inspection des enfants à leur arrivée et à leur entrée en classe. Exiger une absolue propreté. Surveiller leurs jeux : conseils pratiques et donnés soit en commun soit en particulier sur l'alimentation, le vêtement, la tenue du corps et des habits. Cours moyen (de 9 à 11 ans)

Suite des mêmes moyens d'instruction et d'éducation. Cours supérieur (de 11 à 13 ans)

Suite des mêmes moyens d'instruction et d'éducation.

## 2. Gymnastique.

(suivre les Manuels distincts, pour les garçons et pour les filles, publiés par le Ministère)

Cours élémentaire

Exercices préparatoires. Mouvements et flexion des bras et des jambes. Exercice des haltères et de la barre. Course cadencée. Évolutions. Cours moyen

Suite des exercices de flexion et d'extension des bras et des jambes. Exercices avec haltères. Exercices de la barre, des anneaux, de l'échelle, de la corde à nœuds, des barres à suspension, des barres parallèles fixes, de la poutre horizontale, des perches, du trapèze. Évolutions.

Cours supérieur

Suite des mêmes exercices. Exercices d'équilibre sur un pied. Mouvements des bras combinés avec la marche. Exercices à deux avec la barre. Courses. Sauts ; exercice de la canne (pour les garçons).

## 3. Exercices militaires.

(Pour les garçons.) Cours élémentaire

Exercices de marche, d'alignement, de formation des pelotons, etc. Préparation à l'exercice militaire. Cours moyen

Exercice militaire : école du soldat sans armes. Principes des différents pas. Alignements. Marches, contre-marches et haltes. Changement de direction. Cours supérieur

Exercice militaire : révision de l'école du soldat sans armes. Mécanisme des mouvements en ordre dispersé. Marches militaires et topographiques

Exercices préparatoires au tir : notions sur les lignes de tir. Étude pratique sur le mécanisme du fusil.

## 4. Travaux manuels

(pour les garçons) Cours élémentaire

Exercices manuels destinés à développer la dextérité de la main. Découpage de carton-carte en forme de solides géométriques. Vannerie : assemblage de brins de couleurs diverses. Modelage : reproduction de solides géométriques et d'objets très simples. Cours moyen

Construction d'objets de cartonnage revêtus de dessins coloriés et de papier de couleur. Petits travaux en fil de fer ; treillage. Combinaison de fil de fer et de bois : cages. Modelage : ornements simples d'architecture. Notions sur les outils les plus usuels.

Cours supérieur

Exercices combinés de dessin et de modelage : croquis cotés d'objets à exécuter et construction de ces objets d'après les croquis, ou vice versa. Étude des principaux outils employés au travail du bois. Exercices pratiques gradués. Rabotage, sciage des bois, assemblages simples. Boîtes clouées ou assemblées sans pointes. Tour à bois, tournage d'objets très simples.

Étude des principaux outils employés dans le travail du fer, exercices de lime, ébarbage ou finissage d'objets bruts de forge ou venus de fonte.

## 5. Travaux manuels

(pour les filles)

Cours élémentaire

Tricot et étude du point ; mailles à l'endroit, à l'envers, côtes, augmentations, diminutions.

Point de marque sur canevas.

Éléments de couture : ourlets et surjets.

Exercices manuels destinés à développer la dextérité de la main, découpage et application de pièces de papier de couleur. Petits essais de modelage. Cours moyen

Tricot et remaillage.

Marque sur canevas.

Éléments de la couture : point devant, point de côté, point arrière, point de surjet. Couture simple, ourlet, couture double, surjets sur lisières, sur plis rentrés.

Confection d'ouvrages de couture simples et faciles (essuie-mains, serviettes, mouchoirs, tabliers, chemises), rapiécage. Cours supérieur

Tricot de jupons, gilets, gants.

Marque sur la toile.

Piqûres, froncés, boutonnères, raccommodage des vêtements, reprises.

Notions de coupé et confection des vêtements les plus faciles.

Notions très simples d'économie domestique et application à la cuisine, au blanchissage et à l'entretien du linge, à la toilette, aux soins du ménage, du jardin, de la basse-cour. Exercices pratiques à l'école et à domicile.

## II. Éducation intellectuelle

### 1° OBJET DE L'ÉDUCATION INTELLECTUELLE

L'éducation intellectuelle, telle que peut la faire l'école primaire publique, est facile à caractériser.

Elle ne donne qu'un nombre limité de connaissances. Mais ces connaissances sont choisies de telle sorte, que non seulement elles assurent à l'enfant tout le savoir pratique dont il aura besoin dans la vie, mais encore elles agissent sur ses facultés, forment son esprit, le cultivent, l'étendent et constituent vraiment une éducation.

L'idéal de l'école primaire n'est pas d'enseigner beaucoup, mais de bien enseigner. L'enfant qui en sort sait peu, mais sait bien ; l'instruction qu'il a reçue est restreinte, mais elle n'est pas superficielle. Ce n'est pas une demi-instruction, et celui qui la possède ne sera pas un demi-savant ; car ce qui fait qu'une instruction est dans son genre complète ou incomplète, ce n'est pas l'étendue plus ou moins vaste du domaine qu'elle cultive, c'est la manière dont elle l'a cultivé.

L'instruction primaire, en raison de l'âge des élèves et des carrières auxquelles ils se destinent, n'a ni le temps ni les moyens de leur faire parcourir un cycle d'études égal à celui de l'enseignement secondaire ; ce qu'elle peut faire pour eux, c'est que leurs études leur profitent autant et leur rendent dans une sphère plus humble les mêmes services que les études secondaires aux élèves des lycées : c'est que les uns comme les autres emportent de l'enseignement public, d'abord une somme de connaissances appropriées à leurs futurs besoins, ensuite et surtout de bonnes habitudes d'esprit, une intelligence ouverte et éveillée, des idées claires, du jugement, de la

réflexion, de l'ordre et de la justesse dans la pensée et dans le langage. « L'objet de l'enseignement primaire n'est pas d'embrasser sur les diverses matières auxquelles il touche tout qu'il est possible de savoir, mais de bien apprendre dans chacune d'elles ce qu'il n'est pas permis d'ignorer ».

## 2. MÉTHODE

L'objet de l'enseignement étant ainsi défini, la méthode à suivre s'impose d'elle-même : elle ne peut consister, ni dans une suite de procédés mécaniques, ni dans le seul apprentissage de ces premiers instruments de communication : la lecture, l'écriture, le calcul, ni dans une froide succession de leçons exposant aux élèves les différents chapitres d'un cours.

La seule méthode qui convienne à l'enseignement primaire est celle qui fait intervenir tour à tour le maître et les élèves, qui entretient pour ainsi dire entre eux et lui un continuel échange d'idées sous des formes variées, souples et ingénieusement graduées. Le maître part toujours de ce que les enfants savent, et, procédant du connu à l'inconnu, du facile au difficile, il les conduit, par l'enchaînement des questions orales ou des devoirs écrits, à découvrir les conséquences d'un principe, les applications d'une règle, ou inversement les principes et les règles qu'ils ont déjà inconsciemment appliquées.

En tout enseignement, le maître, pour commencer, se sert d'objets sensibles, fait voir et toucher les choses, met les enfants en présence de réalités concrètes, puis peu à peu il les exerce à en dégager l'idée abstraite, à comparer, à généraliser, à raisonner sans le secours d'exemples matériels.

C'est donc par un appel incessant à l'attention, au jugement, à la spontanéité intellectuelle de l'élève que l'enseignement primaire peut se soutenir. Il est essentiellement intuitif et pratique : intuitif, c'est-à-dire qu'il compte avant tout sur le bon sens naturel, sur la force de l'évidence, sur cette puissance innée qu'a l'esprit humain de saisir du premier regard et sans démonstration non pas toutes les vérités, mais les vérités les plus simples et les plus fondamentales ; pratique, c'est-à-dire qu'il ne perd jamais de vue que les élèves de l'école primaire n'ont pas de temps à perdre en discussions oiseuses, en théories savantes, en curiosités scolastiques, et que ce n'est pas trop de cinq à six années de séjour à l'école pour les munir du petit trésor d'idées dont ils ont strictement besoin et surtout pour les mettre en état de le conserver et de le grossir dans la suite.

C'est à cette double condition que l'enseignement primaire peut entreprendre l'éducation et la culture de l'esprit ; c'est, pour ainsi dire, la nature qui le guide : il développe parallèlement les diverses facultés de l'intelligence par le seul moyen dont il dispose, c'est-à-dire en les exerçant d'une manière simple, spontanée, presque instinctive : il forme le jugement en amenant l'enfant à juger, l'esprit d'observation en faisant beaucoup observer, le raisonnement en aidant l'enfant à raisonner de lui-même et sans règles de logique.

Cette confiance dans les forces naturelles de l'esprit qui ne demandent qu'à se développer et cette absence de toute prétention à la science proprement dite conviennent à tout enseignement rudimentaire, mais s'imposent surtout à l'école primaire publique, qui doit agir non sur quelques enfants pris à part, mais sur la masse de la population enfantine. L'enseignement y est nécessairement collectif et simultané ; le maître ne peut se donner à quelques-uns, il se doit à tous ; c'est par les résultats obtenus sur l'ensemble de sa classe et non pas sur une élite seulement que son œuvre pédagogique doit être appréciée. Quelles que soient les inégalités d'intelligence que présentent ses élèves, il est un minimum de connaissances et d'aptitudes que l'enseignement primaire doit communiquer, sauf des exceptions très rares, à tous les élèves : ce niveau sera très facilement dépassé par quelques-uns, mais, le fût-il, s'il n'est pas atteint par tout le reste de la classe, le maître n'a pas bien compris sa tâche ou ne l'a pas entièrement remplie.

## 3. PROGRAMME

### 1. Lecture.

Cours élémentaire (de 7 à 9 ans)

Lecture courante avec explication des mots.

Cours moyen (de 9 à 11 ans)

Lecture courante avec explications.

Cours supérieur (de 11 à 13 ans)

Lecture expressive.

## 2. Écriture.

Cours élémentaire

Écriture en gros, en moyen et en fin. Cours moyen

Écriture cursive ordinaire. Cours supérieur

Cursive, ronde, bâtarde.

## 3. Langue française

Cours élémentaire

Notions premières données oralement sur le nom (le nombre, le genre), l'adjectif, le pronom, le verbe (premiers éléments de la conjugaison).

Idée de la formation du pluriel et du féminin ; de l'accord de l'adjectif avec le nom, du verbe avec le sujet.

Idée de la proposition simple.

1° Exercices oraux. Questions et explications notamment au cours de la leçon de lecture, ou de la correction des devoirs. Interrogations sur le sens, l'emploi, l'orthographe des mots du texte lu. Épellation de mots difficiles.

Reproduction orale de petites phrases lues et expliquées, puis de récits ou de fragments de récits faits par le maître.

2°. Exercices de mémoire.

Récitations de poésies d'un genre très simple.

3°. Exercices écrits.

Dictées graduées d'orthographe usuelle et d'orthographe de règles.

Petits exercices grammaticaux de forme très variée.

Reproduction écrite (au tableau noir, sur l'ardoise, sur cahier) de quelques phrases expliquées précédemment.

Composition de petites phrases avec des éléments donnés.

4°. Exercices d'analyse.

Analyse grammaticale (le plus souvent orale, quelquefois écrite).

Décomposition de la proposition en ses termes essentiels.

5°. Lecture à haute voix, par le maître, deux fois par semaine, d'un morceau propre à intéresser les enfants.  
Cours moyen

Grammaire élémentaire. Les dix parties du discours. Conjugaisons. Notions de syntaxe.

Règles générales du participe passé. Notions sur les familles de mots, les mots dérivés et composés. Principes de la ponctuation.

1°. Exercices oraux. Élocution et prononciation : interrogations grammaticales.

Reproduction de récits faits de vive voix ; résumé de morceaux lus en classe.

2°. Exercices de mémoire : récitation de fables, de petites poésies, de quelques morceaux de prose.

3°. Exercices écrits : dictées prises autant que possible dans les auteurs classiques et sans recherche des difficultés grammaticales.

Exercices d'invention, de construction de phrases ; homonymes, synonymes.

Correction mutuelle des dictées et des exercices par les élèves.

Reproduction écrite et non littérale de morceaux lus en classe ou à domicile, et de récits faits de vive voix par le maître.

Premiers exercices de rédaction sur les sujets les plus simples et les mieux connus des enfants.

4°. Exercices d'analyse : analyse grammaticale, surtout orale.

Analyse logique, bornée aux distinctions fondamentales.

5°. Lecture à haute voix par le maître, deux fois par semaine, de morceaux empruntés aux auteurs classiques.  
Cours supérieur

Révision de la grammaire et de la syntaxe.

Étude de la proposition et des principales sortes de propositions.

Fonctions des mots dans la phrase.

Principales règles relatives à l'emploi des mots et à la concordance des temps.

Cas difficiles que présente l'orthographe de certains noms, pronoms, adjectifs, verbes irréguliers.

Notions d'étymologie usuelle et de dérivation.

1°. Exercices oraux. Suite et développement des exercices d'élocution. Compte-rendu de lectures, de leçons, de promenades, d'expériences, etc. Exposé de vive voix par l'élève d'un morceau historique ou littéraire qu'il a été chargé de lire et d'analyser.

2°. Exercices de mémoire : récitation expressive de morceaux choisis, en prose et en vers, de dialogues, de scènes empruntées aux classiques.

3°. Exercices écrits : dictées prises dans les auteurs classiques et sans recherche des difficultés grammaticales. Exercices sur la dérivation et la composition des mots, sur l'étymologie, sur l'application des règles les plus importantes de la syntaxe. Rédaction sur des sujets simples. Comptes-rendus de leçons et de lectures.

4°. Exercices d'analyse : questions d'analyse grammaticale à propos de cas difficiles rencontrés dans la lecture. Exercices oraux d'analyse logique.

5°. Lecture par le maître, avec le concours des élèves : sujets littéraires, dramatiques, historiques.

4° Histoire

Cours élémentaire

Récits et entretiens familiers sur les plus grands personnages et les faits principaux de l'histoire nationale, jusqu'au commencement de la guerre de Cent ans. Cours moyen

Cours élémentaire d'histoire de France, insistant exclusivement sur les faits essentiels depuis la guerre de Cent ans.

Exemple de répartition trimestrielle.

1er trimestre : de 1328 à 1610

2e trimestre : de 1610 à 1789

3e trimestre : de 1789 à nos jours

4e trimestre : révision Cours supérieur

Notions très élémentaires d'histoire générale : pour l'antiquité, l'Égypte, les Juifs, la Grèce, Rome ; pour le moyen âge et les temps modernes, grands événements étudiés surtout dans leurs rapports avec l'histoire de France.

Révision méthodique de l'histoire de France ; étude plus approfondie de la période moderne.

5° Géographie

Cours élémentaire

Suite et développement des exercices du premier âge.

Les points cardinaux non appris par cœur, mais trouvés sur le terrain, dans la cour, dans les promenades, d'après la position du soleil.

Exercices d'observation : les saisons, les principaux phénomènes atmosphériques, l'horizon, les accidents du sol, etc.

Explication des termes géographiques (montagnes, fleuves, mers, golfes, isthmes, détroits, etc.), en partant toujours d'objets vus par l'élève, et en procédant par analogie.

Préparation à l'étude de la géographie, par la méthode intuitive et descriptive :

1° La géographie locale (maison, rue, hameau, commune, canton, etc.).

2° La géographie générale (la terre, sa forme, son étendue, ses grandes divisions, leurs subdivisions).

Idée de la représentation cartographique : éléments de la lecture des plans et cartes.

Globe terrestre, continents et océans.

Entretiens sur le lieu natal. Cours moyen

Géographie de la France et de ses colonies ;

Géographie physique ;

Géographie politique, avec étude plus approfondie du canton, du département, de la région.

Exercices de cartographie au tableau noir et sur cahier, sans calque.

Cours supérieur

Révision et développement de la géographie de la France.

Géographie physique et politique de l'Europe.

Géographie plus sommaire des autres parties du monde.

Les colonies françaises.

Exercices cartographiques de mémoire.

6° Instruction civique, droit usuel, notions d'économie politique.

Cours élémentaire

Explications très familières, à propos de la lecture, des mots pouvant éveiller une idée nationale tels que : citoyen, soldat, armée, patrie ; commune, canton, département, nation ; loi, justice, force publique, etc. Cours moyen

Notions très sommaires sur l'organisation de la France.

Le citoyen, ses obligations et ses droits ; l'obligation scolaire, le service militaire, l'impôt, le suffrage universel.

La commune, le maire et le conseil municipal.

Le département, le préfet et le conseil général.

L'État, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, la justice. Cours supérieur

Notions plus approfondies sur l'organisation politique, administrative et judiciaire de la France :

La constitution, le Président de la République, le Sénat, la Chambre des députés, la loi ; l'administration centrale, départementale et communale, les diverses autorités ; la justice civile et pénale ; l'enseignement, ses divers degrés ; la force publique, l'armée.

Notions très élémentaires de droit pratique :

L'état civil, la protection des mineurs ; la propriété, les successions ; les contrats les plus usuels : vente, louage, etc.

Entretiens préparatoires à l'intelligence des notions les plus élémentaires d'économie politique ; l'homme et ses besoins : la société et ses avantages ; les matières premières, le capital, le travail et l'association. La production et l'échange ; l'épargne ; les sociétés de prévoyance, de secours mutuels, de retraite.

7°. Calcul, Arithmétique.

Cours élémentaire

Principes de la numération parlée et de la numération écrite.

Calcul mental :

Les quatre règles appliquées intuitivement d'abord à des nombres de 1 à 10 ; puis de 1 à 20 ; puis de 1 à 100.

Étude de la table d'addition et de la table de multiplication.

Calcul écrit :

L'addition, la soustraction, la multiplication, règles générales des trois opérations sur les nombres entiers. La division bornée aux nombres de deux chiffres au diviseur.

Petits problèmes oraux ou écrits, portant sur les sujets les plus usuels ; exercices de raisonnement sur les problèmes et sur les opérations exécutés.

Notion du mètre, du litre, du franc, du gramme, de leurs multiples et sous-multiples.

Cours moyen

Révision du cours précédent.

La division des nombres entiers.

Idée générale des fractions.

Les fractions décimales.

Application des quatre règles aux nombres décimaux.

Règle de trois, règle d'intérêt simple.

Système légal des poids et mesures.

Problèmes et exercices d'application. Solutions raisonnées.

Suite et développement des exercices de calcul mental appliqués à toutes ces opérations Cours supérieur

Révision avec développement, d'une part, pour la théorie et le raisonnement ; d'autre part, pour la recherche des procédés rapides, soit de calcul mental, soit de calcul écrit.

Nombres premiers. Caractères de divisibilité les plus importants

Principes de la décomposition d'un nombre en ses facteurs premiers. Plus grand commun diviseur. Méthode de réduction à l'unité appliquée à la résolution des problèmes d'intérêt, d'escompte, de partage, de moyennes, etc.

Système métrique, applications à la mesure des volumes et à leurs rapports avec les poids. Premières notions de comptabilité.

## 8. Géométrie

Cours élémentaire

Simplex exercices pour faire reconnaître et désigner les figures régulières les plus élémentaires, carré, rectangle, triangle, cercle.

Différentes sortes d'angles.

Idée des trois dimensions.

Notions sur les solides au moyen de modèles en relief.

Exercices fréquents de mesure et de comparaison des grandeurs par le coup d'œil ; appréciation approximative des distances et leur évaluation en mesures métriques.

Cours moyen

Étude et représentation graphique au tableau noir des figures de géométrie plane et de leurs combinaisons les plus simples.

Notions pratiques sur le cube, le prisme, le cylindre, la sphère, sur leurs propriétés fondamentales ; applications au système métrique. Cours supérieur

Notions sommaires sur la géométrie plane et sur la mesure des volumes.

Pour les garçons : application aux opérations les plus simples de l'arpentage.

Idée du nivellement.

## 9. Dessin d'ornement

(Arrêté du 14 janvier 1881)

Cours élémentaire

Tracé des lignes droites et leur division en parties égales. Évaluation des rapports des lignes entre elles. Reproduction et évaluation des angles.

Premiers principes du dessin d'ornement. Circonférences, polygones réguliers, rosaces étoilées. Cours moyen

Dessin à main levée. Courbes géométriques usuelles : ellipses, spirales, etc. Courbes empruntées au règne végétal : tiges, feuilles, fleurs.

Copie de plâtres représentant des ornements plans d'un faible relief.

Premières notions de dessin géométral et éléments de perspective.

Représentation géométrale au trait et représentation perspective, au trait, puis avec les ombres, de solides géométriques et d'objets usuels simples.

Dessin géométrique. - Emploi (au tableau) des instruments servant au tracé des lignes droites et des circonférences :

Règle, compas, équerre et rapporteur.

Se borner, dans cette partie du cours, à faire comprendre aux élèves l'usage de ces instruments dont ils acquerront le maniement dans le cours supérieur. Cours supérieur

Dessin à main levée. - Dessin, d'après l'estampe et d'après le relief, d'ornements purement géométriques : moulures, oves, rais de cœur, perles, denticules, etc.

Dessin, d'après l'estampe et d'après le relief, d'ornements empruntant leurs éléments au règne végétal : feuilles, fleurs et fruits, palmettes, rinceaux, etc.

Notions élémentaires sur les ordres d'architecture données au tableau par le maître (3 leçons)

Dessin de la tête humaine : ses parties, ses proportions.

Dessin géométrique. Exécution sur le papier, avec l'aide des instruments, des tracés géométriques qui ont été faits au tableau dans le cours moyen.

Principes du lavis à teintes plates.

Dessins reproduisant des motifs de décoration de surfaces planes ou d'un faible relief : carrelages, parquetages, vitraux, panneaux, plafonds. Lavis à l'encre de Chine et à la couleur de quelques-uns de ces dessins.

Relevé avec cotes, et représentation géométrale au trait, de solides géométriques et d'objets simples, tels que assemblages de charpente et de menuiserie, dispositions extérieures d'appareils de pierre de taille, grosses pièces de serrurerie, meubles les plus ordinaires, etc. Emploi du lavis pour exprimer la nature des matériaux. Lavis des plans et des cartes.

10° Éléments usuels des sciences physiques et naturelles

Cours élémentaire

Leçons de choses graduées d'après un plan que le maître choisira, mais qui, une fois adopté, devra être suivi régulièrement :

L'homme, les animaux, les végétaux, les minéraux : observation d'objets et de phénomènes usuels avec des explications simples.

Notions sommaires sur la transformation des matières premières en matières ouvrées d'usage courant (aliments, tissus, papiers, bois, pierres, métaux).

Petites collections faites par les élèves, notamment au cours des promenades scolaires.

Cours moyen

Notions très élémentaires de sciences naturelles.

L'homme. Description sommaire du corps humain et idée des principales fonctions de la vie.

Les animaux. Notions des grands embranchements et de la division des vertébrés en classes, à l'aide d'un animal pris comme type de chaque groupe.

Les végétaux. - Étude, sur quelques types choisis, des principaux organes de la plante : notion des grandes divisions du règne végétal, indication de plantes utiles et nuisibles (surtout dans les promenades scolaires).

Les trois états des corps. Notions sur l'air et l'eau et sur la combustion : petites démonstrations expérimentales. Cours supérieur

Notions de sciences naturelles, révision avec extension du cours moyen.

L'homme. Notions sur la digestion, la circulation, la respiration, le système nerveux, les organes des sens. Conseils pratiques d'hygiène. - Abus de l'alcool, du tabac, etc.

Les animaux. - Grands traits de la classification. Animaux utiles et animaux nuisibles.

Les végétaux. - Parties essentielles de la plante ; principaux groupes. Herborisations.

Les minéraux. Notions sommaires sur le sol, les roches, les fossiles, les terrains : exemples tirés de la contrée. Excursions et petites collections.

Premières notions de physique. - Pesanteur. Levier. Premiers principes de l'équilibre des liquides. Pression atmosphérique : baromètre.

Notions très élémentaires et expériences les plus faciles sur la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme (thermomètre, machine à vapeur, paratonnerre, télégraphe, boussole).

Premières notions de chimie. - Idée des corps simples, des corps composés. Métaux et sels usuels.

11° Agriculture et Horticulture (Loi du 15 juin 1879, art. 10)

Cours élémentaire

Premières leçons dans le jardin de l'école. Cours moyen

Notions - à propos des lectures, des leçons de choses et des promenades - sur les principales espèces de sols, les engrais, les travaux et les instruments usuels de culture (bêche, hoyau, charrue, etc. ). Cours supérieur

Notions plus méthodiques sur les travaux agricoles, les outils aratoires, le drainage, les engrais naturels et artificiels, les semailles et les récoltes ; sur les animaux domestiques, sur la comptabilité agricole.

Notions d'horticulture : Principaux procédés de multiplication des végétaux les plus utiles de la contrée.

Notions d'arboriculture : greffes les plus importantes.

Chant

Cours élémentaire

Chants appris tout d'abord exclusivement par l'audition. Lecture des notes.

Cours moyen

Chants d'ensemble à une et à deux voix appris par l'audition.

Connaissance des notes, portée, clef de sol ; lecture, premiers exercices d'intonation, durée, ronde, blanche, noire, croches, silences, mesures à deux, trois et quatre temps ; lecture des notes avec la durée en battant la mesure.

Exercices les plus simples de solfège, dictées orales.

Cours supérieur  
Continuation du cours moyen.

Exercices d'intonation. Clef de sol et clef de fa. Gamme diatonique majeure, intervalles naturels, signes altératifs. Principaux tons majeurs et mineurs. Durée.

Exercices de solfège, dictées orales. Exécution de morceaux d'ensemble à une et à deux parties.

### III. Éducation morale

#### 1°. OBJET DE L'ENSEIGNEMENT MORAL

L'éducation morale se distingue profondément par son but et par ses caractères essentiels des deux autres parties du programme.

But et caractères essentiels de cet enseignement. - L'enseignement moral est destiné à compléter et à relier, à relever et à ennoblir tous les enseignements de l'école. Tandis que les autres études développent chacune un ordre spécial d'aptitudes et de connaissances utiles, celle-ci tend à développer dans l'homme l'homme lui-même c'est-à-dire un cœur, une intelligence, une conscience.

Par là même l'enseignement moral se meut dans une tout autre sphère que le reste de l'enseignement. La force de l'éducation morale dépend bien moins de la précision et de la liaison logique des vérités enseignées que de l'intensité du sentiment, de la vivacité des impressions et de la chaleur communicative de la conviction. Cette éducation n'a pas pour but de faire savoir, mais de faire vouloir ; elle émeut plus qu'elle ne démontre ; devant agir sur l'être sensible, elle procède plus du cœur que du raisonnement ; elle n'entreprend pas d'analyser toutes les raisons de l'acte moral, elle cherche avant tout à le produire, à le répéter, à en faire une habitude qui gouverne la vie. A l'école primaire surtout, ce n'est pas une science, c'est un art, l'art d'incliner la volonté libre vers le bien.

Rôle de l'instituteur. dans cet enseignement. - L'instituteur est chargé de cette partie de l'éducation, en même temps que des autres, comme représentant de la société : la société laïque et démocratique a en effet l'intérêt le plus direct à ce que tous ses membres soient initiés de bonne heure et par des leçons ineffaçables au sentiment de leur dignité et à un sentiment non moins profond de leur devoir et de leur responsabilité personnelle.

Pour atteindre ce but, l'instituteur n'a pas à enseigner de toutes pièces une morale théorique suivie d'une morale pratique, comme s'il s'adressait à des enfants dépourvus de toute notion préalable du bien et du mal : l'immense majorité lui arrive au contraire ayant déjà reçu ou recevant un enseignement religieux qui les familiarise avec l'idée d'un Dieu auteur de l'univers et père des hommes, avec les traditions, les croyances, les pratiques d'un culte chrétien ou israélite ; au moyen de ce culte et sous les formes qui lui sont particulières, ils ont déjà reçu les notions fondamentales de la morale éternelle et universelle ; mais ces notions sont encore chez eux à l'état de germe naissant et fragile, elles n'ont pas pénétré profondément en eux-mêmes ; elles sont fugitives et confuses, plutôt entrevues que possédées, confiées à la mémoire bien plus qu'à la conscience à peine exercée encore. Elles attendent d'être mûries et développées par une culture convenable. C'est cette culture que l'instituteur public va leur donner.

Sa mission est donc bien délimitée ; elle consiste à fortifier, à enraciner dans l'âme de ses élèves, pour toute leur vie, en les faisant passer dans la pratique quotidienne, ces notions essentielles de moralité humaine communes à toutes les doctrines et nécessaires à tous les hommes civilisés. Il peut remplir cette mission sans avoir à faire personnellement, ni adhésion, ni opposition à aucune des diverses croyances confessionnelles auxquelles ses élèves associent et mêlent les principes généraux de la morale.

Il prend ces enfants tels qu'ils lui viennent, avec leurs idées et leur langage, avec les croyances qu'ils tiennent de la famille, et il n'a d'autre souci que de leur apprendre à en tirer ce qu'elles contiennent de plus précieux au point de vue social, c'est-à-dire les préceptes d'une haute moralité.

Objet propre et limites de cet enseignement. - L'enseignement moral laïque se distingue donc de l'enseignement religieux sans le contredire. L'instituteur ne se substitue ni au prêtre, ni au père de famille ; il joint ses efforts aux

leurs pour faire de chaque enfant un honnête homme. Il doit insister sur les devoirs qui rapprochent les hommes et non sur les dogmes qui les divisent. Toute discussion théologique et philosophique lui est manifestement interdite par le caractère même de ses fonctions, par l'âge de ses élèves, par la confiance des familles et de l'État : il concentre tous ses efforts sur un problème d'une autre nature, mais non moins ardu, par cela même qu'il est exclusivement pratique : c'est de faire faire à tous ces enfants l'apprentissage effectif de la vie morale.

Plus tard, devenus citoyens, ils seront peut-être séparés par des opinions dogmatiques, mais du moins ils seront d'accord dans la pratique pour placer le but de la vie aussi haut que possible, pour avoir la même horreur de tout ce qui est bas et vil, la même admiration de ce qui est noble et généreux, la même délicatesse dans l'appréciation du devoir, pour aspirer au perfectionnement moral, quelques efforts qu'il coûte, pour se sentir unis dans ce culte général du bien, du beau et du vrai qui est aussi une forme, et non la moins pure, du sentiment religieux.

## 2° MÉTHODE

Caractères de la méthode en ce qui concerne l'élève - Pour que la culture morale, entendue comme il est dit plus haut, soit possible et soit efficace dans l'enseignement primaire, une condition est indispensable : c'est que cet enseignement atteigne au vif de l'âme, qu'il ne se confonde, ni par le ton ni par le caractère, ni par la forme, avec une leçon proprement dite. Il ne suffit pas de donner à l'élève des notions correctes et de le munir de sages maximes, il faut arriver à faire éclore en lui des sentiments assez vrais et assez forts pour l'aider un jour, dans la lutte de la vie, à triompher des passions et des vices. On demande à l'instituteur non pas d'orner la mémoire de l'enfant, mais de toucher son cœur, de lui faire ressentir, par une expérience directe, la majesté de la loi morale ; c'est assez dire que les moyens à employer ne peuvent être semblables à ceux d'un cours de science ou de grammaire. Ils doivent être non seulement plus souples et plus variés mais plus intimes, plus émouvants, plus pratiques, d'un caractère tout ensemble moins didactique et plus grave.

L'instituteur ne saurait trop se représenter qu'il s'agit pour lui de former, chez l'enfant, le sens moral, de l'aiguiser, de le redresser parfois, de l'affermir toujours : et, pour y parvenir, le plus sûr moyen dont dispose un maître qui n'a que si peu de temps pour une œuvre si longue, c'est d'exercer beaucoup, et avec un soin extrême, ce délicat instrument de la conscience. Qu'il se borne aux points essentiels, qu'il reste élémentaire, mais clair, mais simple, mais impératif et persuasif tout ensemble. Il doit laisser de côté les développements qui trouveraient leur place dans un enseignement plus élevé ; pour lui la tâche se borne à accumuler, dans l'esprit et dans le cœur de l'enfant qu'il entreprend de façonner à la vie morale, assez de beaux exemples, assez de bonnes impressions, assez de saines idées, d'habitudes salutaires et de nobles aspirations pour que cet enfant emporte de l'école, avec son petit patrimoine de connaissances élémentaires, un trésor plus précieux encore, une conscience droite.

Caractères de la méthode en ce qui concerne le maître. - Deux choses sont expressément recommandées aux maîtres. D'une part, pour que l'élève se pénètre de ce respect de la loi morale qui est à lui seul toute une éducation, il faut premièrement que par son caractère, par sa conduite, par son langage, il soit lui-même le plus persuasif des exemples. Dans cet ordre d'enseignement, ce qui ne vient pas du cœur ne va pas au cœur. Un maître qui récite des préceptes, qui parle du devoir sans conviction, sans chaleur, fait bien pis que perdre sa peine, il est en faute : un cours de morale régulier, mais froid, banal et sec, n'enseigne pas la morale, parce qu'il ne la fait pas aimer. Le plus simple récit où l'enfant pourra surprendre un accent de gravité, un seul mot sincère, vaut mieux qu'une longue suite de leçons machinales.

D'autre part, - et il est à peine besoin de formuler cette prescription - le maître devra éviter comme une mauvaise action tout ce qui dans son langage ou dans son attitude blesserait les croyances religieuses des enfants confiés à ses soins, tout ce qui porterait le trouble dans leur esprit, tout ce qui trahirait de sa part envers une opinion quelconque un manque de respect ou de réserve.

La seule obligation à laquelle il soit tenu, - et elle est compatible avec le respect de toutes les croyances -, c'est de surveiller d'une façon pratique et paternelle le développement moral de ses élèves avec la même sollicitude qu'il met à suivre leurs progrès scolaires ; il ne doit pas se croire quitte envers aucun d'eux s'il n'a fait autant pour l'éducation du caractère que pour celle de l'intelligence. A ce prix seulement l'instituteur aura mérité le titre d'éducateur, et l'instruction primaire le nom d'éducation libérale.

## 3° PROGRAMME

Cours élémentaire (de 7 à 9 ans)

Entretiens familiaux. Lectures avec explications (récits, exemples, préceptes, paraboles et fables). Enseignement par le cœur.

Exercices pratiques tendant à mettre la morale en action dans la classe même :

1° Par l'observation individuelle des caractères (tenir compte des prédispositions des enfants pour corriger leurs défauts avec douceur ou développer leurs qualités).

2° Par l'application intelligente de la discipline scolaire comme moyen d'éducation (distinguer soigneusement le manquement au devoir de la simple infraction au règlement, faire saisir le rapport de la faute à la punition, donner l'exemple dans le gouvernement de la classe d'un scrupuleux esprit d'équité, inspirer l'horreur de la délation, de la dissimulation, de l'hypocrisie, mettre au-dessus de tout la franchise et la droiture et pour cela ne jamais décourager le franc-parler des enfants, leurs réclamations, leurs demandes, etc.).

3° Par l'appel incessant au sentiment et au jugement moral de l'enfant lui-même (faire souvent les élèves juges de leur propre conduite, leur faire estimer surtout, chez eux et chez les autres, l'effort moral et intellectuel, savoir les laisser dire et les laisser faire, sauf à les amener ensuite à découvrir par eux-mêmes leurs erreurs ou leurs torts).

4° Par le redressement des notions grossières (préjugés et superstitions populaires, croyances aux sorciers, aux revenants, à l'influence de certains nombres, terreurs folles, etc.).

5° Par l'enseignement à tirer des faits observés par les enfants eux-mêmes (à l'occasion, leur faire sentir les tristes suites des vices dont ils ont parfois l'exemple sous les yeux : de l'ivrognerie, de la paresse, du désordre, de la cruauté, des appétits brutaux, etc., en leur inspirant autant de compassion pour les victimes du mal que d'horreur pour le mal lui-même ; - procéder de même par voie d'exemples concrets et d'appels à l'expérience immédiate des enfants pour les initier aux émotions morales, les élever, par exemple, au sentiment d'admiration pour l'ordre universel et au sentiment religieux en leur faisant contempler quelques grandes scènes de la nature ; au sentiment de la charité en leur signalant une misère à soulager, en leur donnant l'occasion d'un acte effectif de charité à accomplir avec discrétion ; aux sentiments de la reconnaissance et de la sympathie par le récit d'un trait de courage, par la visite à un établissement de bienfaisance, etc.).

Cours moyen (de 9 à 11 ans)

Entretiens, lectures avec explications, exercices pratiques. - Même mode et mêmes moyens d'enseignement que précédemment, avec un peu plus de méthode et de précision. - Coordonner les leçons et les lectures de manière à n'omettre aucun point important du programme ci-dessous :

## I

L'enfant dans la famille. Devoirs envers les parents et les grands-parents. - Obéissance, respect, amour, reconnaissance. Aider les parents dans leurs travaux ; les soulager dans leurs maladies ; venir à leur aide dans leurs vieux jours.

Devoirs des frères et sœurs. - S'aimer les uns les autres : protection des plus âgés à l'égard des plus jeunes ; action de l'exemple.

Devoirs envers les serviteurs. - Les traiter avec politesse, avec bonté.

L'enfant dans l'école. - Assiduité, docilité, travail, convenance. - Devoirs envers l'instituteur. - Devoirs envers les camarades.

La patrie. - La France, ses grandeurs et ses malheurs. - Devoirs envers la patrie et la société.

## II

Devoirs envers soi-même. - Le corps : propreté, sobriété et tempérance : dangers de l'ivresse ; gymnastique.

Les biens extérieurs. - Économie ; éviter les dettes : funestes effets de la passion du jeu ; ne pas trop aimer l'argent et le gain ; prodigalité, avarice. Le travail (ne pas perdre de temps, obligation du travail pour tous les hommes), noblesse du travail manuel.

L'âme. - Véracité et sincérité ; ne jamais mentir. - Dignité personnelle, respect de soi-même. - modestie : ne point s'aveugler sur ses défauts. - Éviter l'orgueil, la vanité, la coquetterie, la frivolité. - Avoir honte de l'ignorance et de la paresse. - Courage dans le péril et dans le malheur ; patience, esprit d'initiative. - Dangers de la colère.

Traiter les animaux avec douceur ; ne point les faire souffrir inutilement. - Loi Grammont, sociétés protectrices des animaux.

Devoirs envers les autres hommes. - Justice et charité (ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ; faites aux autres ce que vous voudriez qu'ils vous fissent. ) - Ne porter atteinte ni à la vie, ni à la personne, ni aux biens, ni à la réputation d'autrui. - Bonté, fraternité, tolérance ; respect de la croyance d'autrui. N. B. : Dans tout ce cours, l'instituteur prend pour point de départ l'existence de la conscience, de la loi morale et de l'obligation. Il fait appel au sentiment et à l'idée du devoir ; au sentiment et à l'idée de la responsabilité, il n'entreprend pas de les démontrer par exposé théorique.

Devoirs envers Dieu - L'instituteur n'est pas chargé de faire un cours ex professo sur la nature et les attributs de Dieu ; l'enseignement qu'il doit donner à tous indistinctement se borne à deux points :

D'abord il leur apprend à ne pas prononcer légèrement le nom de Dieu ; il associe étroitement dans leur esprit à l'idée de la Cause première et de l'Être parfait un sentiment de respect et de vénération ; et il habitue chacun d'eux à environner du même respect cette notion de Dieu, alors même qu'elle se présenterait à lui sous des formes différentes de celles de sa propre religion.

Ensuite, et sans s'occuper des prescriptions spéciales aux diverses communions, l'instituteur s'attache à faire comprendre et sentir à l'enfant que le premier hommage qu'il doit à la divinité, c'est l'obéissance aux lois de Dieu telles que les lui révèlent sa conscience et sa raison.

Cours supérieur (de 11 à 13 ans)

Entretiens, lectures, exercices pratiques, comme dans les deux cours précédents. Celui-ci comprend de plus, en une série régulière de leçons dont le nombre et l'ordre pourront varier, un enseignement élémentaire de la morale en général et plus particulièrement de la morale sociale, d'après le programme ci-après :

1° La Famille - Devoirs des parents et des enfants. Devoirs réciproques des maîtres et des serviteurs.

2° La Société. - Nécessité et bienfaits de la société. La justice, condition de toute société. La solidarité, la fraternité humaine.

Applications et développements de l'idée de justice : respect de la vie et de la liberté humaine, respect de la propriété, respect de la parole donnée, respect de l'honneur et de la réputation d'autrui. La probité, l'équité, la délicatesse. Respect des opinions et des croyances.

Applications et développements de l'idée de charité ou de fraternité. Ses divers degrés, devoirs de bienveillance, de tolérance, de clémence, etc. Le dévouement, forme suprême de la charité ; montrer qu'il peut trouver place dans la vie de tous les jours.

3° La patrie.

- Ce que l'homme doit à la patrie ; l'obéissance aux lois, le service militaire (discipline, dévouement, fidélité au drapeau) ;

- l'impôt (condamnation de toute fraude envers l'État) ;

- le vote (il est moralement obligatoire ; il doit être libre, consciencieux, désintéressé, éclairé).

- Droits qui correspondent à ces devoirs : liberté individuelle, liberté de conscience, liberté de travail, liberté d'association. Garantie de la sécurité de la vie et des biens de tous. La souveraineté nationale. Explication de la devise républicains : Liberté, Égalité, Fraternité.

Dans chacun de ces chapitres du cours de morale sociale, on fera remarquer à l'élève, sans entrer dans des discussions métaphysiques :

1° La différence entre le devoir et l'intérêt, même lorsqu'ils semblent se confondre, c'est-à-dire le caractère impératif et désintéressé du devoir.

2° La distinction entre la loi écrite et la loi morale : l'une fixe un minimum de prescriptions que la société impose à tous ses membres sous des peines déterminées, l'autre impose à chacun dans le secret de sa conscience un devoir que nul ne le contraint à remplir, mais auquel il ne peut faillir sans se sentir coupable envers lui-même et envers Dieu.

[Journal Officiel du 2 août 1882]

## Annexe 5

### Les étapes de la mise en place de l'école primaire au 19<sup>e</sup> siècle.

1826 : création des salles d'asile qui deviendront les écoles maternelles. Cochin, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris en crée pour accueillir les enfants dont les mères travaillent et pour permettre aux parents de chercher du travail. L'objectif est donc moral. Le 19<sup>e</sup> siècle marque l'acheminement progressif vers une planification complète de l'éducation comme le désiraient Talleyrand ou Condorcet au siècle précédent.

1832 : création du Manuel Général de l'Instruction Primaire.

1833 : la loi Guizot oblige chaque commune à avoir une école primaire et chaque département une école Normale. L'instituteur doit posséder un brevet de capacité. L'école n'est ni gratuite ni obligatoire et l'enseignement peut être publique ou privé.

1848 : Lazare Carnot fait un essai d'éducation populaire qui projette une loi pour l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire. Il prône une multiplication des écoles, un budget conséquent et l'égalité des sexes entre instituteurs et institutrices.

1850 : la loi Falloux place les instituteurs sous la responsabilité du maire et du curé, du pasteur ou du délégué du culte israélite et dispense les congréganistes du brevet. Elle oblige à avoir une école de filles pour 800 habitants, organise des pensionnats primaires et prévoit des cours d'adultes et pour apprentis.

1854 : le pouvoir des recteurs passe aux préfets, la France est divisée en circonscriptions académiques.

1862 : création de bibliothèques scolaires et populaires.

1866 : Jean Macé fonde la Ligue française de l'enseignement pour favoriser la diffusion de l'instruction dans les classes populaires.

1867 : Victor Duruy encourage les municipalités à ouvrir des écoles de filles et en fait une obligation pour les communes de 500 habitants.

1870 : après la défaite de Sedan, le ministère de l'Instruction publique veut fédérer les Français par le patriotisme et organise une préparation à la guerre. En 1881 sont créés les « bataillons scolaires » transformé en jeu en 1889. Le patois est interdit afin de réunir sous la bannière de la langue.

1881 (16 juin) : l'école est gratuite.

1882 (29 mars) : l'école est laïque et obligatoire. L'enseignement religieux est supprimé et remplacé par celui de la tolérance et de l'égalité auquel contribue l'instruction civique et morale. Les salles d'asile deviennent des écoles maternelles, changement auquel a œuvré en particulier Pauline Kergomard, inspectrice.

1880-1882 : création des écoles Normales de Saint Cloud pour les garçons (le 30 décembre 1882) et de Fontenay aux Roses pour les filles (le 13 juin 1880).

1886 (30 octobre) : la loi Goblet laïcise les enseignants et exclut les religieux enseignants accordant un sursis aux religieuses car il n'y a pas assez d'institutrices laïques pour les remplacer. L'instituteur propose une morale républicaine et doit éveiller l'esprit par des méthodes concrètes et le dialogue.

**Annexe 6****I TEXTE DU DECRET BOUQUIER<sup>649</sup>.**

La loi Bouquier (décembre 1793) : la loi admet la liberté de l'enseignement et l'obligation scolaire. L'école est laïque. Cette loi restera en vigueur jusqu'au vote de la loi Lakanal (17 novembre 1794).

**II LES PREMICES DE L'ECOLE LAÏQUE ISSUES DE LA REVOLUTION<sup>650</sup>****260. — DÉCRET DU 27 BRUMAIRE AN III (17 NOVEMBRE 1794) SUR L'ORGANISATION DES ÉCOLES PRIMAIRES**

*Ce décret modifie le décret du 29 frimaire, qui prévoyait l'obligation scolaire.*

**CHAPITRE PREMIER. — Institution des écoles primaires.**

*La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publique, décrète :*

Article premier. — Les écoles primaires ont pour objet de donner aux enfants de l'un et l'autre sexe l'instruction nécessaire à des hommes libres.

Art. 2. — Les écoles primaires seront distribuées sur le territoire de la République à raison de la population en conséquence, il sera établi une école primaire par mille habitants...

Art. 5. — Dans toutes les communes de la République, les ci-devant presbytères non vendus au profit de la République sont mis à la disposition de la municipalité, pour servir tant au logement de l'instituteur qu'à recevoir les élèves pendant la durée des leçons. En conséquence, tous les baux existants sont résiliés.

Art. 6. — Dans les communes où il n'existe plus de ci-devant presbytère à la disposition de la nation, il sera accordé, sur la demande des administrations de district, un local convenable pour la tenue des écoles primaires.

Art. 7. — Chaque école primaire sera divisée en deux sections : l'une pour les garçons, l'autre pour les filles; en conséquence, il y aura un instituteur et une institutrice.

**CHAPITRE II. — Jury d'instruction.**

Article premier. — Les instituteurs et les institutrices sont nommés par le peuple; néanmoins, pendant la durée du gouvernement révolutionnaire, ils seront examinés, élus et surveillés par un jury d'instruction composé de trois membres désignés par l'administration du district, et pris, hors de son sein, parmi les pères de famille...

**CHAPITRE III. — Des instituteurs.**

Article premier. — Les nominations des institutrices et des instituteurs élus par le jury d'instruction seront soumises à l'administration du district...

Art. 10. — Le salaire des instituteurs sera uniforme sur toute la surface de la République : il est fixé à douze cents livres... (quinze cents livres si la population de la commune dépasse vingt mille habitants).

**CHAPITRE IV. — Instruction et régime des écoles primaires.**

Article premier. — Les élèves ne seront pas admis dans les écoles primaires avant l'âge de six ans accomplis.

<sup>649</sup> Source : J. PALMERO, op.cit., pp.258-260.

<sup>650</sup> Ibid. pp.254-265.

Art. 2. — Dans l'une et l'autre section de chaque école, on enseignera aux élèves

1° A lire et à écrire, et les exemples de lecture rappelleront leurs droits et leurs devoirs;

2° La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Constitution de la République française;

3° On donnera des instructions élémentaires sur la morale républicaine;

4° Les éléments de la langue française, soit parlée, soit, écrite;

5° Les règles du calcul simple et de l'arpentage;

6° Les éléments de la géographie et de l'histoire des peuples libres;

7° Des instructions sur les principaux phénomènes et les productions les plus usuelles de la nature.

On fera apprendre le recueil des actions héroïques et les chants de triomphe...

Art. 7. — Les élèves des écoles primaires visiteront plusieurs fois l'année, avec leur instituteur et sous la conduite d'un magistrat du peuple, les hôpitaux les plus voisins.

Art. 8. — Les mêmes jours ils aideront dans leurs travaux domestiques et champêtres les vieillards et les parents des défenseurs de la patrie.

Art. 9. — On les conduira quelquefois dans les manufactures et les ateliers où l'on prépare des marchandises d'une consommation commune, afin que cette vue leur donne quelque idée des avantages de l'industrie humaine et éveille en eux le goût des arts utiles...

Art. 14. — Les jeunes citoyens qui n'auront pas fréquenté ces écoles seront examinés, en présence du peuple, à la Fête de la Jeunesse; et, s'il est reconnu qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires à des citoyens français, ils seront écartés, jusqu'à ce qu'ils les aient acquises, de toutes fonctions publiques.

Art. 15. — La loi ne peut porter aucune atteinte au droit qu'ont les citoyens d'ouvrir des écoles particulières et libres, sous la surveillance des autorités constituées.

*On le voit, ce décret est parfaitement étudié, très complet. Il organise non seulement l'école primaire en tant qu'institution, mais il prévoit une sorte de statut du personnel enseignant; il contient, enfin, des instructions officielles sur la nature de l'enseignement et les programmes. Il ne parle ni de la laïcité ni de l'obligation, mais l'enseignement religieux est banni des matières dont l'instituteur doit se préoccuper, et l'article 14 rend pratiquement obligatoire l'instruction en chassant des fonctions publiques les illettrés.*

## Annexe 7

Intervention de Jules Ferry le 1<sup>er</sup> juillet 1881 devant le Sénat<sup>651</sup>

311. — LA MORALE LAIQUE

*Les adversaires du projet de loi, bien qu'il fût voté à la Chambre et au Sénat, s'efforcèrent de se servir des « navette » des textes législatifs entre les deux Assemblées pour remettre inlassablement en question le principe même de la laïcité. Et c'est ainsi que, les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 1881, Jules Ferry était amené, une fois encore, à défendre son texte devant le Sénat. La sécularisation pure et simple du personnel enseignant apparaissait paradoxalement comme une question plus facile à résoudre que celle du programme d'études dans lequel le législateur, tout en revendiquant pour l'école le droit — et le devoir*

*— d'enseigner aux enfants « la morale », se refusait à y inscrire celui de la « morale religieuse ».*

*Jules Ferry eut le courage d'aborder à fond le problème de la morale « sans épithètes » ; il le fit avec une hauteur de vue et une netteté qui devaient rester sans égales. Sans pouvoir reproduire, dans leur intégralité, les deux longues interventions du président du Conseil, nous conserverons aux fragments choisis leur allure de compte rendu sténographié afin que le lecteur puisse mieux reconstituer l'atmosphère passionnée des débats :*

312. — PREMIÈRE INTERVENTION DE J. FERRY (1<sup>er</sup> juillet)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Après avoir défendu l'amendement de M. le duc de Broglie dans la première délibération, l'amendement de M. Oscar de Vallée dans la délibération d'hier, on se replie sur l'amendement de l'honorable M. de Parieu.

Je n'hésite pas à dire que tous ces amendements sont de même famille et tendent à l'amointrissement, à l'affaiblissement de la loi, à une reprise des positions perdues. (*Vive approbation à gauche.*)

Est-ce qu'en effet la loi, comme vous l'avez votée en première lecture, manque de clarté? (*Oui! à droite.*) Est-ce que ces mots : « Instruction morale et civique » ont besoin de commentaires?

Voix NOMBREUSES A DROITE. — Mais certainement!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Est-ce qu'il y faut des conciles, sinon de théologiens, au moins de philosophes?

M. LE VICOMTE DE LORGERIL. — Nous ne voulons pas de votre morale sans-culotte!

II. LE PRÉSIDENT. — N'interrompez pas, monsieur de Lorgeril !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Qu'est-ce qu'on nous demande? La définition de l'instruction civique? Comme si c'était une nouveauté! J'ai établi dans la première délibération combien inoffensive était cette nouveauté et en même temps combien elle était nécessaire. J'ai montré au Sénat qu'il ne s'agit là d'aucune entreprise contre la conscience politique des familles, mais d'une tentative, qu'on peut trouver bien tardive dans notre pays de suffrage universel, en vue de commencer dès le jeune âge l'éducation du futur électeur (*Rumeurs à droite! — Très bien! à gauche.*)... du futur électeur ou du futur citoyen, c'est la même chose.

UN SÉNATEUR A DROITE. — Et les jeunes filles?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est, en effet, un futur électeur, parce que c'est un futur citoyen, et je trouve légitime, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, je trouve d'une politique essentiellement conservatrice de ne pas laisser cette masse d'enfants, de jeunes intelligences pour lesquelles toute l'alimentation intellectuelle est restreinte à la période scolaire, souvent à une mince partie de la période scolaire, de ne pas les laisser sans notions sur la Patrie, sans notions sur le Gouvernement, sans notions sur la Constitution, sans notions sur la société. (*Très bien! très bien! à gauche. Bruit à droite.*)

Ces explications, nous les avons données; nous devons les donner quand on nous a demandé l'interprétation de ces mots : « instruction civique ».

Mais l'instruction morale, la morale, il faut devant une Assemblée française, en l'an de grâce 1881 (*Rires à droite*), il faut que cette morale soit définie! Et vous ne pouvez la tolérer, l'accepter, l'admettre dans un texte législatif que si elle est escortée de toutes sortes d'épithètes ! (*Interruptions à droite.*)

Permettez-moi de vous le dire, la vraie morale, la grande morale, la morale éternelle, c'est la morale sans épithète. (*Approbation à gauche. — Nouveau bruit à droite.*)

La morale, grâce à Dieu, dans notre société française, après tant de siècles de civilisation, n'a pas besoin d'être définie. La morale est plus grande quand on ne la définit pas, elle est plus grande sans épithète. (*Rires ironiques à droite.*)

M. BUFFET. — Il faut pourtant la définir pour l'enseigner.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'en recueillais tout à l'heure, avec une grande satisfaction, la démonstration, l'aveu éclatant dans la première partie du discours de l'honorable M. de Parieu. Est-ce que cette morale, la vieille morale, comme l'a dit M. Delsol, la morale éternelle, comme j'ose le dire (*Interruptions à droite*), est-ce que cette morale, il vous l'a présentée comme l'apanage exclusif de la civilisation moderne, comme l'apanage exclusif du christianisme lui-même?

<sup>651</sup> Source : J. PALMERO, op.cit., pp. 307-310.

Non, il vous a dit : C'est la vieille morale des philosophes; c'est la morale de Socrate, c'est la morale d'Aristote, c'est la morale de Cicéron, morale que le christianisme a raffinée, qu'il a perfectionnée, qu'il a révélée, je le veux bien. Mais c'est la morale éternelle comme l'âme humaine elle-même. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. BUFFET. — Tous les philosophes la rattachent à l'idée de Dieu.

M. SCHOELCHER. — La morale religieuse n'a maintenu l'esclavage.

M. LE BARON DE LAREINTY. — Vous applaudissez quand on vante la morale de l'antiquité qui a organisé et établi l'esclavage.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est la morale du devoir, la nôtre, la vôtre, Messieurs, la morale de Kant, et celle du christianisme. Je suis heureux d'avoir entendu constater tout à l'heure la merveilleuse unité de toutes ces morales! Cette morale, elle est au fond même de l'humanité, de la conscience humaine; et son unité est la constatation même de l'unité de la conscience. Gardons-nous donc d'ajouter des épithètes à la morale...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, la religion positive, c'est le code des devoirs envers Dieu, de toutes les pratiques, de toutes les observances, de toutes les actions qu'impose une foi religieuse positive, déterminée.

Et remarquez, Messieurs, que nous ne débattons pas ici le fond des choses, nous discutons des formules; il s'agit de savoir si la formule que l'on vous propose est plus claire, si elle contient moins d'équivoques et de périls que la formule de « morale religieuse » que manifestement le Sénat a entendu écarter à la dernière séance.

Il y a plus : cette formule se rattache d'une façon intime, non pas du tout à la religion naturelle, à l'ensemble des données philosophiques dont l'honorable M. Jules Simon est, dans ce pays un des plus éloquents apôtres, mais bien à l'idée d'une religion positive; elle s'y rattache d'une façon si intime, que la première question qui se présente et qui, sous forme d'interruption, s'est produite à la dernière séance, et s'est répétée à la séance actuelle, est celle-ci : « Devoirs envers Dieu! Mais quel Dieu? » (*Exclamations bruyantes et protestations à droite. — Très bien! à gauche.*)

M. LE BARON DE RAVIGNAN. — Oser prononcer une pareille parole! Vous outragez la conscience de la France entière, monsieur le Ministre! C'est abominable!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Modérez-vous, messieurs, je vous prie.

M. LE BARON DE RAVIGNAN. — Supprimez-le tout de suite : ce sera plus vite fait.

M. LE BARON DE LAREINTY. — Il n'y a qu'un Dieu : c'est le Dieu des chrétiens! (*Bruit à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — M. de Lareinty, qui m'interrompt avec impétuosité, me fait la partie trop belle.

M. LE BARON DE LAREINTY. — Tant mieux!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne veux pas profiter de tous les avantages que son interruption me donne.

M. LE BARON DE LAREINTY. — Profitez-en, au contraire!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il me suffira d'un mot : L'honorable baron de Lareinty s'écrie : « Il n'y a qu'un Dieu : le Dieu des chrétiens! » Mais il abonde dans mon raisonnement! (*Très bien! et rires approbatifs à gauche.*) S'il n'y a qu'un Dieu, si le mot « Dieu » dans la formule de l'honorable M. Jules Simon, implique nécessairement, exclusivement, le Dieu des chrétiens, j'ai le droit de dire que cette formule est empruntée à une croyance positive et non à une philosophie naturelle, et c'est le point, principal que je voulais démontrer. (*Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.*)

Mais je ne veux pas me contenter pour ma démonstration d'une interruption de M. de Lareinty. Quand je dis : « Quel Dieu? » je ne dis rien d'irrespectueux pour la conception de la divinité : je pose une question philosophique. Si je demande : « Quel Dieu? » c'est parce que la conception de Dieu varie selon les religions positives et selon les philosophies, et, en même temps que cette conception, varie aussi la notion des devoirs envers Dieu. Elle varie essentiellement : Est-ce que les devoirs envers Dieu sont les mêmes si ce Dieu est le Dieu des chrétiens, ou s'il est le Dieu de Spinoza, le Dieu de Malebranche, le Dieu de Descartes? (*Rumeurs à droite. — Très bien! c'est évident! à gauche.*)

Je parle devant des hommes accoutumés à manier les idées élevées et je parle de sujets sérieux; ce n'est pas avec des exclamations, des interruptions ou des ricanements qu'on peut me répondre. (*Applaudissements à gauche.*)

Assurément, la notion des devoirs envers Dieu varie profondément. Si, d'une part, on considère avec le christianisme que ce Dieu est un Dieu-providence, agissant directement sur les événements humains, ou si, d'autre part, on considère avec les philosophes que c'est un Dieu qui gouverne d'après des lois générales et immuables, il est certain que les rapports de l'homme avec Dieu, de la créature avec le créateur, sont essentiellement différents selon que la notion de ce Dieu repose sur celle d'un médiateur venu sur la terre pour relier l'homme à Dieu, la créature au créateur, ou bien que ce Dieu est simplement le Dieu des philosophes, des purs déistes de Spinoza, du Vicaire savoyard. (*Vive approbation à gauche.*)

Est-ce que je dis des choses extraordinaires? Je dis des choses simples, des choses sensées et que vous devez accepter tous. Par conséquent, pour donner une définition claire, une explication sensible et tangible à cette formule générale : « Devoirs envers Dieu », il faut absolument parler d'une conception de la divinité qui soit ou

le Dieu des philosophes, ou le Dieu de Spinoza, ou le Dieu des chrétiens, ou le Dieu des Hébreux. Donc, la formule en elle-même est essentiellement la formule d'une religion positive; elle ne peut pas servir de base à un enseignement de morale séculière.

Messieurs, je vous ai démontré, je crois, que la formule de l'honorable

M. Jules Simon est sujette aux mêmes critiques, parce qu'elle a les mêmes imperfections, qu'elle se prête aux mêmes équivoques que la formule « morale religieuse », et qu'on ne sait pas, qu'on ne peut pas savoir, en la lisant, s'il s'agit de la formule d'une philosophie naturelle, d'un déisme, d'un spiritualisme tel que le professe M. Jules Simon, ou s'il s'agit d'une des nombreuses religions positives qui se partagent les esprits dans l'humanité. Je dis que cette formule est équivoque, j'ajoute qu'elle est en même temps très dangereuse. Comment! Vous allez charger l'instituteur et lui donner pour première mission — car c'est le premier mot de votre loi — d'initier les enfants à leurs devoirs envers Dieu! Cet instituteur, dont vous ne vouliez pas l'autre jour comme professeur de morale, vous l'installez et vous le proclamez, par votre amendement, professeur de religion!

*(Applaudissements à gauche.)*

PLUSIEURS SÉNATEURS A DROITE. — Mais non!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — De sorte qu'il y aura dans l'école, telle que nous la concevons et telle que nous la constituons, deux professeurs de religion; il y aura un instituteur qui sera chargé, dans sa pleine liberté, — car il n'y a plus ni droit de surveillance ni droit d'inspection des ministres du culte sur l'enseignement séculier donné dans l'école, et vous, vous rattachez, volontairement et sciemment, à l'enseignement séculier, l'enseignement des devoirs envers Dieu, — il y aura dis-je, un instituteur qui, dans sa pleine liberté, va être un professeur de religion, et, à côté de lui, un ministre du culte, se partageant avec lui le même domaine, la malléable et fraîche intelligence du jeune enfant.

Ils seront là tous deux, ayant l'un et l'autre pour mission de dire à l'enfant quels sont ses devoirs envers Dieu!... Et vous croyez que c'est un état de choses acceptable dans l'école? Et vous croyez que ce n'est pas là une véritable et profonde anarchie, à laquelle vous condamnez l'esprit de l'enfant? Est-ce que vous ne voyez pas que nous sommes beaucoup plus sages, beaucoup plus respectueux des vérités révélées que vous enseignez, quand nous disons : Sur le terrain des devoirs envers Dieu, c'est le ministre du culte qui est le maître ; c'est lui qui a l'autorité, le pouvoir d'enseigner (*Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs*); à l'instituteur appartient l'enseignement de la morale séculière et laïque. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. LE BARON DE RAVIGNON. — Nous ne voulons pas l'école sans Dieu !...

## Annexe 8

Texte de Jules Simon, « Le retour dans la patrie », tiré du *Manuel d'éducation morale, civique et sociale* par E. Primaire, cours moyen et supérieur, Paris, Bibliothèque d'Education, 1902, p.117.

---

## II. Le retour dans la patrie.

Quand on revient dans la patrie française après une longue absence, on a, au premier pas fait de ce côté-ci de la frontière, le sentiment de rentrer chez soi. J'ai ce sentiment en revenant d'Italie. Et pourtant ce chaud soleil de Provence, ces oliviers, cette mer bleue, cette population bruyante et joyeuse ne ressemblent guère à mes landes de Bretagne, à mes compatriotes taciturnes, à mon ciel brumeux, à mon terrible Océan. Mais c'est la France ! A ce seul mot, la joie descend dans mon cœur. Ces hommes qui passent, à qui je suis indifférent, sont des Français, pour qui je sens une sympathie profonde. Je rentre en possession de mes lois, de mes souvenirs, de mon passé. Je rentre aussi en possession de ma belle langue maternelle. Il me semble qu'elle me rapporte ma propre histoire, mes croyances, mes douleurs, mes plaisirs... Elle aussi, elle est ma patrie.

(Revue de famille.)

J. SIMON.

Différences de toute nature, d'après le texte, entre la Provence et la Bretagne.  
— Et pourtant, l'auteur se sent-il dépaycé en Provence ? Pourquoi ? Qu'y retrouve-t-il ? — Pourquoi son plaisir à entendre parler sa langue maternelle ?

---

RÉSUMÉ. — La patrie française, c'est l'ensemble de tous les Français sans distinction de races, de partis, de religions. C'est l'ensemble de tous nos concitoyens, qui veulent leur pays prospère, respecté, libre. Tous nous avons le même passé, la même histoire ; il faut que nous ayons tous aussi la même volonté : travailler tous, selon nos moyens, à faire de la patrie une grande amitié, un pays de bonté et de justice.

## Annexe 9

## Principaux chants et textes patriotiques récurrents dans les manuels scolaires

Emile Toutey, *Lectures primaires*, Paris, Hachette, 1907.

Emmanuel des Essarts, « Aux soldats de la République », p.234-235.

<p>234 LECTURES PRIMAIRES.</p> <p>MARS 24<sup>e</sup> Semaine.</p> <p>MORALE Dévouement à la patrie.</p> <p><b>117. — Aux soldats de la République.</b></p> <p>A peine née, la France nouvelle de l'abandonner ses rêves pacifiques et se défendre contre de nombreux ennemis. L'amour de la liberté donna un merveilleux élan au patriotisme français qui triompha de l'Europe monarchique.</p> <p>Ainés d'une race stoïque, Salut, vous les premiers venus A l'appel de la République, Chers ignorés, grands inconnus...</p> <p>Humbles sauveurs de notre France Qu'exaltaient le Chant du Départ, Dans cette auguste délivrance Vous eûtes la meilleure part....</p> <p>Combattants, vous rompiez des chaînes; Vainqueurs, vous brisiez des tyrans; Vous mettiez en fuite les haines, O populaires conquérants!</p> <p>Tandis que les haines fatales Éteignaient leurs brandons<sup>1</sup> ardents, Vous entriez aux capitales Comme des fleuves fécondants;</p> <p>Des fleuves au flot magnifique, Nourriciers, roulant avec eux La fraternité pacifique Dans un grand courant belliqueux.</p> <p>Où! partout les foules joyeuses (L'histoire s'en souvient encor! Étaient vos mains victorieuses, Pleines de lauriers<sup>2</sup>, vierges d'or</p>	<p>AUX SOLDATS DE LA RÉPUBLIQUE. 235</p> <p>Soldats sans rage et sans furie, Purs de vaines ambitions, Vous avez rendu la Patrie Chère et charmante aux nations.</p> <p>Moment sublime et trop rapide! Rêve envié des jours présents! Salut donc, jeunesse intrépide, Bourgeois, ouvriers, paysans;</p> <p>Car vous fûtes la grande armée, Splendide, sans ombre au tableau; Sans province ou ville opprimée<sup>3</sup>. Sans Leipzig et sans Waterloo!</p> <p>EMMANUEL DES ESSARTS, <i>Poèmes de la Révolution</i>. [Fasquelle, éd.]</p> <p>Mots expliqués.</p> <p><i>Homme stoïque</i> : Homme ferme, inébranlable. <i>Exalter</i> : Exciter beaucoup, élever les courages. <i>Tyrans</i> : Celui qui abuse de son autorité. (Synonyme de roi absolu et méchant.) <i>Brandons</i> : Torche enflammée (pris ici au sens figuré). <i>Laurier</i> : Se dit de la récompense qu'on accorde au vainqueur. <i>Vierges d'or</i> : Vos mains étaient victorieuses, mais elles ne prenaient rien aux vaincus. <i>Opprimé</i> : Qui est soumis à quelqu'un par force. <i>Leipzig et Waterloo</i> : Terribles défaites de Napoléon en 1813 et 1815. Le poète veut dire que les armées de la République, qui n'ont combattu que pour la liberté et la défense de la patrie, n'ont jamais été vaincues, tandis que Napoléon, en se faisant conquérant et en opprimant les peuples, allait aux désastres.</p> <p>Questions et Analyse des idées.</p> <p>1. Qui étaient ces premiers venus, ces inconnus, ces sauveurs de la France? — 2. Que signifient ces expressions : « rompiez des chaînes » ; « brisiez des tyrans »? — 3. Où entrèrent ces conquérants? qu'emportaient-ils avec eux? — 4. Comment les peuples les traitaient-ils? — 5. Pourquoi? — 6. Comment ont-ils rendu la patrie? qu'ont-ils gagné? — 7. A quel moment se passent ces événements? Devoir (Discussion et Rédaction).</p> <p>Dites quel était le sentiment de ces soldats, comment ils se sont conduits partout et quels souvenirs ils ont laissés.</p>
---	--

Victor Hugo, « Hymne à la France », p.252.

<p>252 LECTURES PRIMAIRES.</p> <p>AVRIL 26<sup>e</sup> Semaine.</p> <p>FRANÇAIS La patrie.</p> <p><b>126. — Hymne.</b></p> <p>Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie. Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau. Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère; Et, comme ferait une mère, La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.</p> <p>Gloire à notre France éternelle! Gloire à ceux qui sont morts pour elle! Aux martyrs! aux vaillants! aux forts! A ceux qu'enflamme leur exemple, Qui veulent place dans le temple, Et qui mourront comme ils sont morts.</p> <p>C'est pour ces morts, dont l'ombre est [ici bienvenue, Que le haut Panthéon<sup>1</sup> élève dans la nue, Au-dessus de Paris, la ville aux mille tours, La reine de nos Tyrs<sup>2</sup> et de nos Babylones<sup>3</sup>, Cette couronne de colonnes Que le soleil levant redore tous les jours!</p> <p>Gloire à notre France éternelle! Gloire à ceux qui sont morts pour elle! Aux martyrs! aux vaillants! aux forts! A ceux qu'enflamme leur exemple, Qui veulent place dans le temple! Et qui mourront comme ils sont morts!</p> <p>Ainsi, quand de tels morts sont couchés dans la tombe, En vain l'oubli, nuit sombre où va tout ce qui tombe, Passe sur leur sépulture où nous nous inclinons; Chaque jour pour eux seuls se levant plus fidèle,</p>	<p>HYMNE. 253</p> <p>La gloire, aube toujours nouvelle, Fait luire leur mémoire et redore leur nom!</p> <p>Gloire à notre France éternelle! Gloire à ceux qui sont morts pour elle! Aux martyrs! aux vaillants! aux forts! A ceux qu'enflamme leur exemple, Qui veulent place dans le temple, Et qui mourront comme ils sont morts.</p> <p>V. Hugo, <i>Chants du Crépuscule</i>.</p> <p>Rapprocher cet Hymne de la poésie d'Emmanuel des Essarts, p. 234. Rapprocher aussi des vers d'Alex. Dumas dans le chœur des Girondins.</p> <p>Mourir pour la patrie C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie!</p> <p>Et des strophes entraînant du <i>Chant du Départ</i> composé par M.-J. Clément en 1794:</p> <p>La République nous appelle, Sachons vaincre, sachons périr! Un Français doit vivre pour elle, Pour elle un Français doit mourir.</p> <p>Mots expliqués.</p> <p><i>Panthéon</i> : Monument de Paris destiné à la sépulture des grands hommes. <i>Tyr</i> : Ancienne ville phénicienne. <i>Babylone</i> : Ancienne ville d'Asie détruite au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C.</p> <p>Questions et Analyse des idées.</p> <p>1. Que doit-on à ceux qui sont morts pour la patrie? — 2. Pourquoi n'oublie-t-on pas leur nom? — 3. Quel est le monument consacré à la sépulture des grands hommes? — 4. Pourquoi la France doit-elle se montrer reconnaissante? — 5. N'y a-t-il au Panthéon que les cendres de soldats morts pour la patrie? — 6. Citez quelques noms de grands hommes qui y reposent. — 7. Résumez chaque strophe de cette poésie. — 8. Connaissiez-vous un monument élevé aux morts de 1870? Décrivez-le.</p> <p>Devoirs (Discussion et Rédaction).</p> <p>1. Dites ce que nous devons à ceux qui se dévouent pour la patrie. 2. Dites ce que vous rappelle le Panthéon.</p>
--	--



Le Panthéon.

V. Bouillot, *Le Français par les textes*, Paris, Hachette, 1912.  
Paul Déroulède, « Le bon gîte », p.116-117

116 LES ANAGRAMES.

mu. — 2° Décomposez *invariablement* en syllabes et dites le contraire de ce mot. — 3° Comparez : *Le réveil*, nom commun et *je réveille*; de même *le travail* et *je travaille*; *le sommeil* et *je sommeille*; un *accueil* et *jacquette*; un *recueil* et *je recueille*. — 4° Épelez *confits* et dites comment on reconnaît que ce mot se termine par un *t* au masculin singulier. — 5° Comment appelle-t-on le contenu d'une *tasse*? — 6° Comment s'appelle l'instrument qui sert à faire le *thé*? — 7° Citez cinq noms formés d'un infinitif comme *déjeuner* et prononcez-les en les faisant précéder de l'article? — 8° Articulez nettement *traditionnel* et épelez ce mot. — 9° Épelez *hôtelleries* et citez cinq mots de la même famille.

Devoir écrit. — 1° Écrire la 2<sup>e</sup> phrase de la dictée en mettant *prononcez* au singulier. — 2° Écrire la 3<sup>e</sup> phrase en mettant *tasse* et *déjeuner* au pluriel. — 3° Citez deux noms du texte employés comme sujets; deux noms compléments d'un autre nom et deux noms compléments de temps.

117 LE BON GÎTE.

Jette un fagot, range la cendre :  
« Chauffe-toi, soldat, chauffe-toi. »

Bonne vieille, je n'ai pas faim.  
Garde ton jambon\* et ton vin;  
J'ai mangé la soupe à l'étape\*.  
Veux-tu bien m'ôter cette nappe!  
C'est trop bon et trop beau pour moi.  
— Mais elle, qui n'en veut rien faire,  
Taille mon pain, remplit mon verre :  
« Refais-toi\*, soldat, refais-toi. »

Bonne vieille, pour qui ces draps?  
Par ma foi, tu n'y penses pas!  
Et ton étable? et cette paille  
Où l'on fait son lit à sa taille?  
Je dormirai là comme un roi.  
— Mais elle, qui n'en veut démordre\*,  
Place les draps, met tout en ordre :  
« Couche-toi, soldat, couche-toi! »

Le jour vient, le départ aussi.  
Allons! adieu... Mais qu'est ceci?  
Mon sac est plus lourd que la veille...  
Ah! bonne hôtesse! Ah! chère vieille,  
Pourquoi tant me gêner, pourquoi?  
— Et la bonne vieille de dire,  
Moitié-larme, moitié sourire :  
« J'ai mon gars soldat comme toi! »

PAUL DÉROULÈDE.  
Nouveaux chants du soldat. [Calmann-Lévy, édit.]

EXERCICES  
I

**Mots et expressions.** — *Jambon* : cuisse ou épaule de porc salée ou fumée (rapprocher *jambe*). — *Étape* : lieu où s'arrêtent des troupes en marche. — *Refais-toi* : répare tes forces affaiblies par la marche, les intempéries, la faim. — *Démordre* : (de *dé* et de *mordre*) : au sens propre, lâcher prise après avoir *mordu*, et, au figuré, se relâcher

44. Le bon gîte.



Bonne vieille, que fais-tu là?  
Il fait assez chaud sans cela,  
Tu peux laisser tomber la flamme.  
Ménage ton bois, pauvre femme :  
Je suis séché, je n'ai plus froid.  
— Mais elle, qui ne veut m'entendre,

Victor de Laprade, « Tu seras soldat », p.159-160.

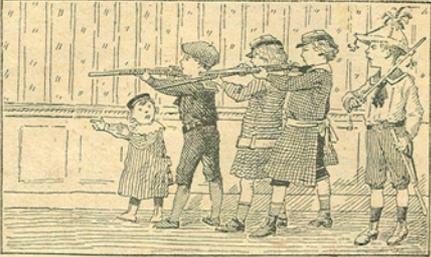
60. Tu seras soldat.

Toi qui, de si leste façon,  
Mets ton fusil de bois en joue\*,  
Un jour tu feras tout de bon  
Ce dur métier que l'enfant joue.

Il faudra courir sac au dos,  
Porter plus lourd que ces gros livres.  
Faire étape\* avec des fardeaux,  
Cent cartouches\*, trois jours de vivres\*.

Soleils d'été, bises d'hiver  
Mordront sur cette peau vermeille\*;  
Les balles de plomb et de fer  
Te siffleront à chaque oreille.

Tu seras soldat, cher petit!  
Tu sais, mon enfant, si je t'aime!  
Mais ton père t'en avertit,  
C'est lui qui t'armera lui-même.



Quand le tambour battra demain,  
Que ton âme soit aguerrie;  
Car j'irai t'offrir de ma main  
À notre mère, la Patrie!

Tu vis dans toutes les douceurs,  
Tu connais les amours sincères,  
Tu chéris tendrement tes sœurs,  
Ton père, ta mère, et tes frères

Sois fils et frère jusqu'au bout,  
Sois ma joie et mon espérance;  
Mais souviens-toi bien qu'avant tout,  
Mon fils, il faut aimer la France! V. DE LAPRADE.  
*Le livre d'un père.* [Hetzel,

Brachet et Dussouchet, *Grammaire française abrégée*, Paris, Hachette, 1913.  
 Jules Sandeau, « Paris au mois de septembre 1870 », p.88-89.

#### EXERCICES

**133. Exercice écrit.** — Copier ou écrire sous la dictée le morceau suivant en soulignant d'un trait l'article défini, de deux traits l'article indéfini.

#### Paris au mois de septembre 1870

Qui n'a pas vu Paris pendant les derniers jours qui précédèrent l'investissement, ne saurait se faire une idée de la physionomie qu'il présentait alors. A la confusion, au désarroi, à l'effarement qu'avait jetés dans les esprits la nouvelle de nos défaites, succédaient les mâles pensées et les fermes résolutions. On se tenait prêt pour les grands sacrifices; un courant d'héroïsme avait traversé tous les cœurs. Déjà les hommes veillaient sur les remparts. Les jardins publics étaient transformés en parcs d'artillerie, les places en champs de manœuvres, où les citoyens, devenus soldats, s'exerçaient au maniement du fusil, toutes les classes mêlées et confondues ne formant plus qu'une âme, l'âme de la patrie.

Les débris de nos armées mutilées apportaient au service de la défense le dernier sang de la France guerrière. Des bataillons de marins traversaient la ville pour aller occuper les forts; les gardes mobiles des départements, accourus du fond de leurs provinces, bivouaquaient çà et là sous des tentes improvisées. A côté de ces spectacles fortifiants, il y en avait d'autres d'une réalité navrante et qui marquaient à toute heure les progrès de l'invasion. Refoulées sur la capitale par l'approche des armées ennemies, les campagnes environnantes se réfugiaient dans son enceinte. Ce n'était partout que longues files de voitures chargées de meubles et d'ustensiles de ménage enlevés précipitamment. J'ai vu de pauvres gens attelés eux-mêmes à la charrette qui portait toute leur richesse, et ne sachant pas où ils iraient coucher le soir. Par un des contrastes où la nature semble se complaire, un ciel resplendissant, un gai soleil d'automne éclairaient ces scènes désolées.

JULES SANDEAU (*Jean de Thommeray*, Calmann Lévy, édit.).

George Duruy, « Comment il faut accepter l'obligation d'être soldat », p.363-364.

#### Comment il faut accepter l'obligation d'être soldat

Ce que je vous demande, ce n'est pas d'accepter l'obligation d'être soldat comme on accepte d'être mouillé quand il pleut parce qu'on ne peut pas faire autrement. Il ne faut pas que ce soit la crainte du gendarme qui vous mène au régiment quand l'heure sera venue de partir, mais la conscience d'accomplir un grand devoir, et la certitude qu'en l'accomplissant vous vous rendez service à vous-même, puisque vous contribuez ainsi, dans la mesure de vos forces, à prévenir le retour de ces défaites ruineuses dont on vous a parlé souvent. Je ne veux point que le jeune soldat apporte au régiment un visage morose et renfrogné. Qu'il essuie une larme en quittant le village, en disant adieu au père et à la mère, en serrant la main des amis, j'y consens; mais une fois qu'on a le pantalon rouge aux jambes et la capote sur le dos, plus de mélancolie et en avant la gaieté! Est-ce donc si long cinq ans à passer au milieu de braves camarades? — Autrefois, quand le service militaire n'était pas obligatoire pour tous, certes il pouvait

parfois paraître un peu dur de partir, quand on savait que d'autres ne partaient pas, soit qu'ils eussent été favorisés par le sort, soit qu'ils fussent assez riches pour acheter un remplaçant. Mais qu'avez-vous à dire aujourd'hui que tout le monde doit être soldat?

GEORGE DURUY (*Pour la France*).

Chants patriotiques :

Jules Combarieu, *Le chant choral*, cours supérieur, Paris, Hachette, 1914.

« La Fayette en Amérique », p.46-47.

19. — LA FAYETTE EN AMÉRIQUE  
BÉRANGER

Allegretto Demi Chœur I  
Ré-pu-bli-cains, quel cor-tè-ge s'a-

Demi Chœur II  
van-ce? « Un vieux guer-rier dé-bar-que par-mi

D. Ch. I  
nous » — Vient-il d'un roi vous ju-rer l'al-li-

D. Ch. II  
an-ce? « Il a des rois al-lu-mé le cour-

D. Ch. I  
roux, Il a des rois al-lu-mé le cour-

D. Ch. II  
roux. » — Est-il puis-sant? « Seul il fran-chit les

D. Ch. I  
on-des. » — Qu'a-t-il donc fait? « Il a bri-sé des

D. Ch. II  
fers! » — Qu'a-t-il donc fait? « Il a bri-sé des

Tutti  
fers. » — Gloire im-mor-telle à l'hom-me des deux

mon-des! Jours de tri-omphe é-clai-rez l'u-ni-  
vers! Gloire im-mor-telle à l'homme des deux mon-  
des! Jours de tri-omphe é-clai-rez l'u-ni-vers! Jours de tri-  
omphe é-clai-rez l'u-ni-vers, E-clai-rez l'u-ni-vers!

2. Européen, partant, sur ce rivage  
Qui retentit de joyeux élaniers,  
Tu vois régner sans trouble et sans servage,  
La paix, les lois, le travail et les moeurs.  
Des opprimés ces bords sont le refuge:  
La tyrannie a peuplé nos déserts;  
L'homme et ses droits ont ici bien pour juge.  
Qu'a-t-il donc fait? Il a brisé des fers!

3. Mais que de sang nous coûta ce bien-être!  
Nous succombions; la Fayette accourut,  
Montra la France, eut Washington pour maître,  
Lutia, vainquit, et l'Anglais disparut.  
Pour son pays, pour la liberté sainte,  
Il a depuis grandi dans les revers.  
Des fers d'Orléans nous effaçons l'empreinte.  
Qu'a-t-il donc fait? Il a brisé des fers!

4. Ce vieil ami que tant d'ivresse accueillit,  
Par un héros ce héros adopté,  
Béni jadis, à sa première feuille,  
L'arbre naissant de notre liberté.  
Mais, aujourd'hui que l'arbre et son feuillage  
Broyent en paix la foudre et les hivers,  
Il vient s'asseoir sous son fertile ombrage.  
Qu'a-t-il donc fait? Il a brisé des fers!

5. Autour de lui vois nos chefs, vois nos aïeux,  
Nos vieux soldats se rappelant ses traits;  
Vois tout un peuple et ces tribus sauvages  
À son nom seul sortant de leurs forêts.  
L'arbre sacré sur ce coteau immense  
Forme un abri de rameaux toujours verts:  
Les vents au loin porteront sa semence.  
Qu'a-t-il donc fait? Il a brisé des fers!

6. L'Européen, que frappent ces paroles,  
Sertit des rois, suivit des conquérants:  
Un peuple esclave encaissait ces idoles;  
Un peuple libre a des honneurs plus grands,  
Béni! dit-il, et son œil sur les ondes  
Semble chercher des bords lointains et chers:  
Que la vertu rapproche les deux mondes!  
Qu'a-t-il donc fait? Il a brisé des fers!

N. B. — Un exercice excellent et facile, sera de modifier légèrement la mélodie pour adapter à l'accentuation des diverses strophes. Ainsi (2<sup>e</sup> strophe), au lieu de :

« Les Gaulois et les Francs », p.48-49.

48 LE CHANT CHORAL.

il faut dire : de joy-eu-ses cla-meurs  
de joy-eu-ses cla-meurs

(Le défaut de la plupart des chansonniers est d'écrire des couplets où les vers sont accentués différemment, le timbre restant le même.)

20. — LES GAULOIS ET LES FRANCS  
BÉRANGER (1814)

Allegro  
Gai! gai! ser-rons nos rangs, es-pé-  
ran-ce de la Fran-ce. Gai! gai! ser-rons nos  
rangs; en a-vant, Gau-lois et Francs!  
D'At-til la sui-vant la voix, Le bar-  
ba-re Qu'elle é-ga-re, Vient u-ne se-con-de  
fois Pé-rir dans les champs gau-lois.

CHANTS POPULAIRES ET DIVERS. 49

Gai! Gai! ser-rons nos rangs, es-pé-  
ran-ce de la Fran-ce. Gai! gai! ser-rons nos  
rangs; en a-vant, Gau-lois et Francs!

2. Renonçant à ses marais  
Le Cosaque  
Qui bivouaque,  
Croît, sur la foi des Anglais  
Se loger dans nos palais!  
Gai! gai! ser-rons nos rangs, etc.

3. Le Russe toujours tremblant  
Sous la neige  
Qui l'assiège,  
Las de pain noir et de gland,  
Veut manger notre pain blanc!  
Gai! gai! etc...

4. Ces vins que nous amassons  
Pour les boire  
À la Victoire  
Seraient bus par des Saxons!...  
Plus de vin, plus de chansons!  
Gai! gai! etc....

5. Quoi! ces monuments chéris,  
Histoire  
De notre gloire,  
S'érouleraient en débris!  
Quoi! les Prussiens à Paris!...  
Gai! gai! etc....

6. Nobles Francs et bons Gaulois,  
La paix si chère  
À la terre  
Dans peu viendra sous vos toits  
Vous payer de tant d'exploits!  
Gai! gai! etc.

N. B. au 3<sup>me</sup> couplet, dire le... Rus-se tou-jours trem-blant  
au 5<sup>me</sup> Hi-stoi-re de no-tre gloi-re  
et au 6<sup>me</sup> la paix si chère à la ter-re

Cette modification a pour objet de faire tomber les syllabes accentuées sur les temps forts de la mesure.

## « Le vieux sergent », p.50-51.

21. — LE VIEUX SERGENT  
BÉRANGER

Allegretto

Près du rou - et de sa fil - le ché -  
ri - e Le vieux ser - gent se dis - trait de ses  
maux Et d'u - ne main — que la balle a meur -  
tri - e Berce en ri - ant deux pe - tits fils ju -  
meaux, As - sis tran - quille au seuil du — toit cham -  
pé - tre Son seul re - fuge a - près tant de com -  
bats. Il dit par - fois : — ce n'est pas tout de  
nai - tre, Dieu mes en - fants vous donne un beau tré -  
pas! Il dit par - fois : ce n'est pas tout de

na - tre; Dieu mes en fants vous donne un beau tré -  
pas! Dieu mes en - fants vous donne un beau tré - pas.

2. Mais qu'entend-il? le tambour qui résonne;  
Il voit au loin passer un bataillon;  
Le sang remonte à son front qui grisonne;  
Le vieux coursier a senti l'aiguillon.  
Ritax! soudain, traitement, il s'écrie:  
• C'est un drapeau que je ne connais pas...  
• Ah! si jamais vous vengez la patrie,  
• Dieu, mes enfants, vous donne un beau trépas!

3. • Qui vous rendra, dit cet homme héroïque,  
• Aux bords du Rhin, à Jemmappé, à Fleurus,  
• Ces paysans fils de la République,  
• Sur la frontière à sa voix accourus?  
• Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes  
• Tous à la gloire allaient du même pas.  
• Le Rhin lui seul peut retremper nos armes.  
• Dieu, mes enfants, vous donne un beau trépas!

4. • De quel éclat brillait dans la bataille  
• Ces habits bleus par la victoire usés!  
• La Liberté mêlait à la mitraille  
• Des fers rompus et des sceptres brisés.  
• Les nations, reines par nos conquêtes,  
• Ceignaient de fleurs le front de nos soldats.  
• Heureux celui qui mourut dans ces fêtes!  
• Dieu, mes enfants, vous donne un beau trépas!

5. • Tant de vertu trop tôt fut obscurcie:  
• Pour s'annihiler nos chefs sortent des rangs;  
• Par la cartouche encor toute noircie,  
• Leur bouche est prête à flatter les tyrans.  
• La Liberté déserte avec ses armes,  
• D'un trône à l'autre ils vont offrir leurs bras;  
• A notre gloire on mesure nos larmes.  
• Dieu, mes enfants, vous donne un beau trépas!

6. Sa fille alors, interrompant sa plainte,  
Tout en chantant lui chante à demi-voix  
Ces airs prosaïques qui les frappent de crainte,  
Out en sursaut réveillé tous les rois.  
• Peuple, à ton tour que ces chants te réveillent;  
• Il en est temps! dit-il aussi tout bas.  
Puis il répète à ses fils qui sommeillent:  
• Dieu, mes enfants, vous donne un beau trépas!

## « Les enfants de la France », p.58-59.

24. — LES ENFANTS DE LA FRANCE  
BÉRANGER (1819)

Maestoso

Rei - ne du monde, ô France, ô ma pa -  
tri - e! Sou - lève en - fin ton front ci - ca - tri -  
sé! Sans qu'à tes yeux leur gloire en soit flé -  
tri - e, De tes en - fants l'é - ten - dard s'est bri -  
sé, De tes en : fants l'é - ten - dard s'est bri -  
sé: Quand la for - tune ou - tra - geait leur vail -  
lan - ce, Quand de tes mains tom - bait ton sceptre  
d'or, Tes en - ne - mis di - saient en -

cor: Hon - neur aux en - fants de la Fran -  
ce, Hon - neur aux en - fants de la Fran - ce!

2. De tes grandeurs tu sus te faire absoudre,  
France, et ton nom triomphe des revers.  
Tu peux tomber, mais c'est comme la foudre  
Qui se relève et gronde au haut des airs. (bis)  
Le Rhin, aux bords ravés à ta puissance  
Porte à regret le tribut de ses eaux;  
Il crie au fond de ses roseaux:  
Honneur aux enfants de la France!

3. Pour effacer des chevaux du Barbare  
Les pas empreints dans tes champs profanés,  
Jamais le ciel te fut-il moins avare?  
D'épis nombreux vois ces champs couronnés! (bis)  
D'un vol fameux prompts à venger l'offense,  
Vois les Beaux-Arts rehaussant les autels  
Y graver en traits immortels:  
Honneur aux enfants de la France!

4. Prête l'oreille aux accents de l'histoire:  
Quel peuple ancien devant toi n'a tremblé?  
Quel nouveau peuple envieux de ta gloire,  
Ne fut cent fois de ta gloire acablé? (bis)  
Prends le flambeau, comme tu pris la lance,  
Instruis le monde, et cent peuples divers  
Chanteront en brisant leurs fers:  
Honneur aux enfants de la France!

5. Relève-toi, France, reine du monde!  
Tu vas cueillir tes lauriers les plus beaux.  
Où, d'âge en âge, une palme féconde  
Doit de tes fils protéger les tombeaux! (bis)  
Que près du mien, telle est mon espérance,  
Pour la patrie admirant mon amour,  
Le voyageur répète un jour:  
Honneur aux enfants de la France!

## « L'aéroplane », p.126-127.

53. — L'AÉROPLANE

Paroles de V. Hugo. G. BERNARD.

Joyeux avec entrain

*mf*

In - tré - pide, il bon - dit sur les  
In - tré - pide, il bon -  
on - des du vent; Il se rue, aile ou - verte, et la  
dit sur les on - des du vent; Il se rue, aile ou -  
proue en a - vant, Et, Ja - son de l'a -  
verte et la proue en a - vant, Et, Ja -  
zur, il monte, il monte en - core, Au de -  
son de l'a - zur, il monte, il monte en -  
là de la zô - ne où tout s'é - va - nou -  
core, Au de - là de la zô - ne où

it, Com - me s'il s'en al - lait, dans  
tout s'é - va - nou - it, Com - me s'il s'en al -  
la pro - fon - de nuit A la pour - sui - te  
lait, dans la pro - fon - de nuit A  
de l'au - rore, à la pour - sui - te de l'au - ro -  
la pour - sui - te de l'au - rore, à la pour - sui - te  
re! In - tré - pide il bon - la pour - sui -  
de l'au - ro - re In - tré - de l'au - rore à  
- te, A la poursui - te de l'au - ro - re.  
la pour - suite, à la pour - sui - te de l'au - ro - re.

## « L'aéroplane parfait », p.128-129.

54. — L'AÉROPLANE PARFAIT

Paroles de J. C. LOUISE GRANIER.

Moderato

*mf*

Il est de beaux a - vi - a - teurs qui  
Il est de beaux a - vi - a - teurs qui  
sui - vant le che - min d'i - ca - re, ne  
sui - vant le che - min d'i - ca - re, ne  
souf - frent ja - mais d'u - ne tare à leurs ai - les,  
souf - frent ja - mais d'u - ne tare à leurs ai - les,  
à leur hé - li - ce,  
à leur hé - lice, à leur mo -  
à leur mo - teur, et de l'as -

teur, et de l'as - saut des vents sor -  
saut des vents sortent toujours vainqueurs.  
tent toujours vainqueurs! C'est l'oi -  
sor - tent tou - jours vainqueurs :  
seau, la fré - gate en fé - te dans  
C'est l'oi - seau, la fré - gate en fé - te  
la tem - pête, et dont tu  
dans la tem - pête, et dont tu ne  
ne fus pas, - hom - me, le Con - struc - teur!  
fus pas, hom - me, le Con - struc - teur!

## « Le Drapeau », p.134-135.

56. — LE DRAPEAU

Paroles de J. C. II. S.

Le dra - peau de no - tre Fran - ce, C'est l'em -  
blé - me de l'hon - neur! Le dra - peau de no - tre  
Fran - ce, Cher à ceux qui n'ont pas peur, Si - gne  
sa - cré d'es - pé - ran - ce Qui nous fait bat - tre le  
cœur, Si - gne sa - cré d'es - pé - ran - ce Qui ré -  
veil - le la vail - lan - ce, Cher dra - peau de no - tre  
Fran - ce, Cher dra - peau pour qui l'on meurt! Le dra -  
peau de no - tre Fran - ce, C'est l'em - blème de l'hon -  
neur, C'est l'em - blé - me, C'est l'em - blé - me de l'hon -

neur! Il est trou - é de mi - trail - le, Le dra -  
peau cher à nos cœurs, Et le so - leil des ba -  
tail - les, A fa - né ses trois cou - leurs; Mais au  
vent de la vic - toi - re, Il cla - quait, fier et beau, le dra -  
peau; En - core au champ de la gloi - re, Pour ra -  
me - ner la vic - toi - re, Pa - rai - tra le no - -  
ble lam - beau, Pa - rai - tra, fier et beau, le dra - peau! Le dra -  
peau de no - tre Fran - ce. Pour tous ceux qui n'ont pas  
peur, C'est l'em - blé - me, C'est l'em - blé - me de l'hon - neur!

## « Serment patriotique », p.150-151.

64. — SERMENT PATRIOTIQUE

Paroles ajoutées par J. C. G. CAUSSADE, Professeur au Conservatoire.

Je fais ser - ment li - bre - ment.  
ô dou - ce Fran - ce, douce Fran - ce  
Je fais ser - ment li - bre - ment — ô dou - ce  
de mon en - fan - ce, De t'ai - mer fi - dè - le -  
Fran - ce, douce Fran - ce de mon en -  
ment — Et s'il fal - lait don - ner sa - vi - e, de  
fan - ce, De t'ai - mer fi - dè - le - ment, Et s'il fal -

— mourir pour toi, mè - re ché - ri - e! A toi  
lait don - ner sa - vi - e, de — mourir pour toi  
mon cou - ra - ge — et ma tendres - se in -  
mè - re ché - ri - e! Ma ten - dresse est in - fi - ni -  
fi - ni - e!  
e, est in - fi - ni - e!

## « La Lorraine », p.152-153.

65. — LA LORRAINE

Paroles ajoutées par J. C. Louis GANNE

Allegretto

Dans no-tre France, il est u-ne pro-vin-ce  
rei-ne, u-ne pro-vin-ce  
Dans no-tre France, il est u-ne pro-vin-ce  
rei-ne et de beauté sou-ve-rai-ne, où  
rei-ne, u-ne pro-vin-ce rei-ne  
Jean-ne vit le jour, où Jean-ne vit le  
et de beauté sou-ve-rai-ne, où Jean-

jour; ce pa-ys, c'est la Lor-rai-ne, c'est  
ne vit le jour, où Jean-ne vit le  
la Lor-rai-ne! cet ob-  
jour; ce pa-ys, c'est la Lor-rai-ne, c'est.  
jet de no-tre grand a-mour c'est la Lor-  
la Lor-rai-ne, cet ob-jet de no-tre  
rai-ne, c'est la Lor-rai-ne c'est  
grand a-mour, c'est la Lor-rai-ne, c'est  
la Lor-rai-ne!  
la Lor-rai-ne, c'est la Lor-rai-ne!

On ajoura à ces chants « Respect à la loi » (p.91-94), « Amour sacré de la Patrie » (p.105-108), « J'aime mon pays » (p.120-125), « Blériot ! » (p.130-133), « Révolution » (p.169-170), « Dévouement à la Patrie » (p.207-209), « La France » (p.220-225), « Le chant du départ » (p.229-232).

Maurice Bouchor, *Chants populaires pour les écoles*, Paris, Hachette et Cie, 1913.

« Le chant des écoliers français », p.3-4.

*Chants Populaires*  
pour les Écoles

I. — LE CHANT DES ÉCOLIERS FRANÇAIS

Air de la Marche des Rois, ou Marche de Turenne  
populaire en Provence.

Mouvement de marche, décidé

Par mil-liers, — Ve-nez, chers é-co-  
-hers, — Que no-tre chant des l'au-he re-ten-  
-tis-se! Par mil-liers, — Ve-nez, chers é-co-  
-hers, — Gentils oi-seaux ri-eurs et fa-mi-  
-liers. — Jouons gai-ment, Rien n'est si char-  
-mant, — Mais que nos cœurs soient é-pris de la jus-  
-ti-ce! Jouons gai-ment, Rien n'est si char-  
-mant, Mais, en-tre nous, honte à ce-lui qui ment!

2

Chers amis,  
Jouer nous est permis;  
Mais gloire à ceux qui croissent en sagesse!  
Chers amis,  
Jouer nous est permis;  
Mais qui le veut voit ses efforts bénis.  
Surtout il faut  
Que le cœur soit haut;  
La France en nous met sa joie et sa richesse;  
Surtout il faut  
Que le cœur soit haut;  
La France aura besoin de nous bientôt.

3

Quelque jour,  
Pour elle emplis d'amour,  
Si la Patrie, enfants, nous crie : Aux armes!  
Quelque jour,  
Pour elle emplis d'amour,  
Nous marcherons au rythme du tambour.  
Sonnez, clairons,  
Et nous marcherons,  
Pieux vengeurs de son sang et de ses larmes;  
Sonnez, clairons,  
Et nous marcherons,  
Nous marcherons pour elle. et nous vaincrons!

## « Aux morts pour la Patrie », p.6.

III. — AUX MORTS POUR LA PATRIE

Mélodie bretonne.

Gravement, mais sans lenteur

Mar-tys sa-crés ou fiers vainqueurs, O morts pour  
la Pa-tri-e! A vous la gloire, à vous, grands  
cœurs, Les hym-nes et les fleurs! — La Fran-ce,  
qui vous pri-e, Dans l'ombre est à ge-noux. — O  
morts pour la Pa-tri-e, Tou-jours veil-lez sur nous!

2

Honneur du bon pays lorrain,  
O Jeanne la guerrière,  
Qui vas songeant, le front serein,  
Sur ton cheval d'airain,  
Exauce la prière  
De ta Patrie en pleurs;  
O Jeanne la guerrière,  
Bénis les trois couleurs!

3

Héros d'hier et d'autrefois,  
Peut-être l'heure est proche!  
Enfants du peuple ou fils de rois,  
Debout à notre voix!  
Sans peur et sans reproche,  
Sortez de vos tombeaux!  
Peut-être l'heure est proche :  
Planez sur nos drapeaux!

## « Le Soldat français », p.7.

IV. — LE SOLDAT FRANÇAIS

Air d'une ancienne chanson de soldats français.

Mouv<sup>t</sup> modéré, mais très rythmé.

Où t'en vas - tu, sol-dat de Fran-ce, Tout é-qui-  
-pé, prêt au com - bat? Plein de cou - rage et d'es - pé -  
-ran - ce, Où t'en vas - tu, pe-tit sol-dat? — C'est comme il  
plait à la Pa - tri - e; Je n'ai qu'à sui-vre les tam-  
-bours.. Mar-che tou-jours! Mar-che tou-jours! En traver-  
-sant bois ou prai-ri-e On peut rê-ver à ses a - mours.

2

1<sup>er</sup> groupe : — Oui, mais on perd sa bonne mine  
En traversant les vastes flots.  
C'est dur aussi lorsqu'on chemine  
L'arme à l'épaule et sac au dos.

2<sup>e</sup> groupe : — Frère, c'est dur; mais La Tulipe,  
Quand il est las, siffle un refrain.  
Point de chagrin! (bis)  
Il a sa gourde, il a sa pipe;  
C'est un gaillard toujours en train.

## « Chanson d'Alsace », p.14.

X. — CHANSON D'ALSACE

Mélodie populaire alsacienne.

Un peu lent et bien lié

Que notre Al-sace est bel-le A - vec ses frais val-  
-lons! L'é - té mûrit chez el - le Blés, vignes et hou-  
-blons, *lu - hé!* Blés, vi-gnes et hou - blons.

2

Pour nous elle est sacrée;  
Nous lui devons le jour.  
Nous la tenons serrée  
Par un lien d'amour,  
*luhé!*  
Par un lien d'amour.

3

Mais notre cœur fidèle,  
Pourquoi s'afflige-t-il?  
Pourquoi, vivant près d'elle,  
Gémir comme en exil,  
*luhé!*  
Gémir comme en exil?

4

Dis-moi, ma chère Alsace,  
Qui donc est là chez nous?  
Je veux garder ma place,  
O mère, à tes genoux,  
*luhé!*  
O mère, à tes genoux.

5

J'entends le bruit des armes;  
Il souffle un vent guerrier;  
Mais tes beaux yeux en larmes  
Ne savent que prier,  
*luhé!*  
Ne savent que prier.

6

Ah! vienne l'heure sainte  
Qui séchera tes yeux!  
Alors, cessant la plainte,  
Nous chanterons joyeux,  
*luhé!*  
Nous chanterons joyeux.

## « Chanson pour l'Alsace », p.15.

X (bis). — CHANSON POUR L'ALSACE

Mélodie populaire alsacienne.

Un peu lent et bien lié

De - vant la chaîne al - tiè - re Des monts où naît le  
jour, Je suis à ta fron - tiè - re, Pa - ys de notre a -  
-mour, *lu - hé!* Pa - ys de notre a - mour.

2

Tout rit dans la campagne;  
Mais toi, depuis longtemps,  
Derrière la montagne  
En pleurs tu nous attends,  
*luhé!*  
En pleurs tu nous attends.

3

O cher pays d'Alsace,  
Sois ferme dans ta foi;  
Sans bruit et sans menace  
Toujours on pense à toi,  
*luhé!*  
Toujours on pense à toi.

4

Fidèle en ta souffrance,  
Tenace avec douceur,  
Ah! songe à notre France  
Et garde-lui ton cœur,  
*luhé!*  
Et garde-lui ton cœur.

5

Après ce long supplice  
Un temps meilleur viendra;  
Le jour de la justice  
Pour toi se lèvera,  
*luhé!*  
Pour toi se lèvera.

## Annexe 10

### Discours de Léon Jouhaux aux obsèques de Jaurès.

Discours à Paris, devant la mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, de Léon Jouhaux, Secrétaire Général de la C.G.T., juste avant le départ du cercueil de Jean Jaurès qui va être emmené à Albi, le 4 août 1914 :

"Que dire à l'heure où s'ouvre cette tombe ? Ami Jaurès, tu pars, toi l'apôtre de la paix, de l'entente internationale, à l'heure où commence, devant le monde atterré, la plus terrible des épopées guerrières qui aient jamais ensanglanté l'Europe.

Victimes de ton ardent amour de l'humanité, tes yeux ne verront pas la rouge lueur des incendies, le hideux amas de cadavres que des balles coucheront sur le sol. (...) Jaurès a été notre réconfort dans notre action passionnée pour la paix. Ce n'est pas sa faute, ni la nôtre, si la paix n'a pas triomphé. (...)

Cette guerre, nous ne l'avons pas voulue. Ceux qui l'ont déchaînée, despotes aux visées sanguinaires, aux rêves d'hégémonie criminelle, devront en payer le châtement. (...) Acculés à la lutte, nous nous levons pour repousser l'envahisseur, pour sauvegarder le patrimoine de civilisation et d'idéologie généreuse que nous a légué l'histoire. Nous ne voulons pas que sombrent les quelques libertés si péniblement arrachées aux forces mauvaises.

(...) Notre volonté fut toujours d'agrandir les droits populaires, d'élargir le champ des libertés. C'est en harmonie de cette volonté que nous répondons " présent " à l'ordre de mobilisation. Jamais nous ne ferons de guerre de conquête. Non, camarades, notre idéal de réconciliation humaine et de recherche du bonheur social ne sombre pas.

(...) Nous serons les soldats de la liberté pour conquérir aux opprimés un régime de liberté, pour créer l'harmonie entre les peuples par la libre entente entre les nations, par l'alliance entre les peuples. Cet idéal nous donnera la possibilité de vaincre. C'est l'ombre du grand Jaurès qui nous l'atteste."

Léon Jouhaux, « A Jean Jaurès », Discours prononcé aux obsèques de Jean Jaurès, 4 août 1914.

### Discours de Jean Jaurès, « Pour la laïque », discours prononcé en deux fois à la Chambre, les 14 et 24 janvier 1910.

Source : Jean Jaurès, *L'esprit du socialisme*, Paris, Editions Gonthier, coll. « Bibliothèque Médiations », 1971, pp.164-174.

Jaurès entend porter un regard objectif sur les manuels scolaires proposés par les éducateurs de « droite » et de « gauche ». Il stigmatise les positions radicales des uns et des autres, souhaitant une saine inculcation de la notion de patrie, sans parti pris. Il fustige toute obédience des manuels, notamment d'histoire, à une quelconque idéologie politique. Nous donnons ici la fin de son discours.

#### MANUELS SCOLAIRES

J'en avais abordé la lecture avec défiance, parce que quelques extraits qui nous avaient été produits et aussi, dans quelques uns d'entre eux, quelques résumés tout à fait sommaires et secs avaient éveillé en moi l'impression d'un esprit de polémique subalterne qui ne convient nulle part. On a dit beaucoup ces jours-ci qu'il y avait des choses qui ne convenaient pas à l'école. Il y a, je le répète, un esprit de polémique subalterne qui ne convient nulle part. (*Très bien! très bien ! sur divers bancs.*)

Après avoir lu ces livres, sans doute toutes mes critiques préventives ne se sont pas dissipées, mais elles ont été atténuées. Et, laissez-moi vous le dire, laissez-moi le dire aux catholiques: dans aucun d'eux je n'ai trouvé, sur aucune des époques de l'histoire de France; sur aucune de nos institutions, sur aucun de nos grands hommes, le parti pris de destruction totale, de dénigrement meurtrier que j'ai trouvé dans quelques uns des livres que vous (*l'orateur désigne la droite*), vous mettez aux mains des enfants. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

J'ai lu le livre de M. de la Guillonnière auquel M. de Mun a donné l'autorité de son nom par une forte préface. Eh bien, dans ce livre, il n'y a pas seulement des procès de tendance; il n'y a pas seulement l'injustice, volontaire ou involontaire, qui consiste à faire plus large, dans la peinture d'un homme, ou d'une époque, ou d'une institution, la part de l'ombre que la part de la lumière. Il y a, pour la Réforme, pour la Révolution, pour tout ce qui n'est pas la pure tradition catholique, un esprit d'absolu dénigrement. Toutes ces oeuvres, elles n'ont de sens que par le déchaînement de la sensualité ou du plus bas orgueil; et vos livres parlent de la Réforme -comme jamais Bossuet, se sentant la responsabilité de l'éducation du dauphin, n'a osé en parler. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Et quel triste écho de vos propres querelles intérieures! Ah! que jésuites et jansénistes ne se soient point aimés, on le sait. Qu'ils aient pu avoir de justes griefs les uns contre les autres, je vous l'accorde. Mais, est-ce une raison à M. de la Guillonnière, lorsqu'il parle de la littérature française du grand siècle, d'énumérer les grands prosateurs, les grands poètes, les philosophes hardis, même Descartes, même le Molière de « Tartuffe », mais, pour prouver que l'on hait davantage ceux qui sont plus près, de n'omettre qu'un nom, celui de Pascal? (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Et puis, est-ce que, arrivant au dix-huitième siècle, vous avez le droit, vous, éducateurs du peuple, même des fils chrétiens du peuple chrétien, est-ce que vous avez le droit, comme le fait M. de la Guillonnière, de dire de Voltaire et de Rousseau: Je ne veux point les juger moi-même, je ne serais pas assez impartial ou je serais suspect de partialité, et je veux les juger l'un par l'autre; et alors de ne donner aux enfants d'autre idée de Voltaire qu'une phrase injurieuse de Rousseau sur Voltaire et de ne donner aux enfants d'autre idée de Rousseau qu'une critique et qu'une épigramme de Voltaire sur Jean-Jacques Rousseau? (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Quoi! Est-ce l'histoire, l'histoire sereine? Est-ce que ces deux hommes, même à la minute où ils s'outraient, si on leur avait dit vraiment: Résumez votre pensée sur l'adversaire, est-ce qu'ils l'auraient condensée dans cette phrase? Même la passion du combat, même les rivalités dans la vie ne les auraient pas rendus injustes à ce point de fixer à jamais leur jugement réciproque dans ces paroles d'outrages. Et vous qui prenez ces morts, réconciliés malgré tout par la grandeur de l'esprit qui se survit et par la grandeur de leur caractère (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*), vous les heurtez misérablement l'un contre l'autre, par ce que leurs rivalités d'un jour ont pu avoir de plus mesquin ou de plus venimeux! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Non, messieurs, lorsqu'on a dans sa collection de manuels scolaires des livres de cet ordre, et recommandés par de telles autorités, il convient d'être indulgent pour les quelques erreurs qui se sont glissées dans nos manuels. (*Applaudissements à gauche.*)

Ces erreurs, je ne les méconnais pas: rien, après tout n'est plus difficile que de faire l'histoire et que de la résumer. Mais savez-vous s'il m'est permis de signaler librement, en ami, la tendance d'erreur de quelques-uns de nos manuels—savez-vous ce qui me frappe? C'est qu'ils ont pour le présent une sorte d'optimisme excessif.

### **SOYONS JUSTES POUR LE PASSE**

Oh! Je ne dis pas du mal du présent; je trouve médiocres les hommes qui ne savent pas reconnaître dans le présent la force accumulée des grandeurs du passé et le gage des grandeurs de l'avenir. (*Très bien! très bien!*) Je ne méconnais donc pas le présent. Mais enfin il n'est qu'un moment dans l'humanité en marche. Et il y a dans quelques uns de nos manuels une sorte d'admiration un peu complaisante et béate pour les choses d'aujourd'hui qui est injurieuse pour le passé et stérilisante pour l'avenir. (*Applaudissements.*) Je vous l'avoue, quand je lis dans nos manuels, à la charge des siècles passés, à la charge de la monarchie, qu'alors les riches vivaient dans des palais splendides et que les pauvres végétaient dans des taudis...

MESLIER — Et aujourd'hui?

JAURES — J'ai peur précisément qu'un des fils du peuple venu à l'école par le détour de nos riches avenues et sortant de ces pauvres taudis où sont encore accumulées tant de familles ouvrières, j'ai peur que cette petite tête ne se redresse anxieuse et interrogative et que l'enfant ne dise tout haut: «Eh bien! Et aujourd'hui?»

(*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

J'ai peur que nos écrivains ne soient pas justes, lorsqu'ils condamnent toute une époque par le seul trait des famines qui l'ont désolée, oubliant que ce n'est pas la seule faute de l'organisation politique et sociale d'alors, mais d'une insuffisance des moyens de production (*Très bien / très bien!*) et je trouve douloureux que nous reprochions ainsi aux siècles passés les famines qui venaient de la pauvreté, de la misère, quand dans l'abondance et dans la puissance des moyens de production d'aujourd'hui, nous ne pouvons pas toujours, nous ne savons pas, ou nous ne voulons pas épargner toujours aux hommes ces dures épreuves! Famine de l'Inde, famine d'Irlande, en plein dix-neuvième siècle! Chômages meurtriers dans nos civilisations industrielles! Oh! Messieurs, glorifions le présent, mais avec mesure, avec sobriété, avec modestie! (*Applaudissements à gauche.*) Oui, ce qu'il faut, ce n'est pas juger toujours, juger tout le temps. Ah! je sais bien qu'il est impossible que l'historien, dans le récit des faits, ne s'oriente pas pour ainsi dire vers les clartés d'aujourd'hui; il est impossible qu'il ne recherche pas, qu'il ne retrouve pas avec émotion tout ce qui annonce, tout ce qui prépare les grandeurs de l'époque moderne; mais chaque époque doit être jugée en elle-même dans ses moyens d'action et dans son enchaînement naturel. (*Très bien! très bien!*)

Il faut se demander dès l'origine de notre histoire française et avant Clovis, avant le christianisme, dans cette Gaule qui avait déjà, même avant les Romains, une physionomie saisissable, il faut se demander d'époque en époque, de génération en génération de quels moyens de vie, d'action, de culture disposaient les hommes, à quelles difficultés ils étaient en proie, quel était le péril ou la pesanteur de leur tâche et rendre justice à chacun sous le fardeau. (*Applaudissements.*)

Alors, si vous traduisez ainsi l'histoire, si vous la menez ainsi dans son enchaînement, vous serez justes pour les grandeurs d'aujourd'hui, puisque vous aiderez l'enfant, par acheminement, à les mieux comprendre; mais en même temps vous verrez à chaque époque surgir d'admirables grandeurs. Et pour moi, le Charlemagne qui, au

huitième siècle, quand tout croule, sait, un moment, organiser et maintenir pour ainsi dire à la surface de l'eau un monde qui allait sombrer, celui-là m'apparaît avec une admirable hauteur, et lorsque trois siècles, après je vois sortant du chaos féodal où l'empire de Charlemagne avait sombré, sortant du jargon, qu'était devenue notre pauvre langue décomposée, incapable de suffire à la clarté et à l'analyse des idées, lorsque je vois au douzième siècle surgir les grands poèmes avec leur admirable langue qui a gardé un peu de la sonorité du latin et a déjà la précision d'analyse de notre belle langue classique, j'admire que de ce chaos aient déjà pu surgir de l'ordre et de la pensée. (*Applaudissements.*)

Je regrette, non pas pour vous, mais pour moi, que mes forces ne me permettent pas de pousser dans le même sens l'analyse et l'indication de ce mouvement de l'histoire, mais c'est ainsi que les enfants apprendront à connaître la France, la vraie France, la France qui n'est pas résumée dans une époque ou dans un jour, ni dans le jour d'il y a des siècles ni dans le jour d'hier, mais la France qui est tout entière dans la succession de ses jours, de ses nuits, de ses aurores, de ses crépuscules, de ses montées, de ses chutes et qui, à travers toutes ces ombres mêlées, toutes ces lumières incomplètes, et toutes ces vicissitudes, s'en va vers une pleine clarté qu'elle n'a pas encore atteinte, mais dont le pressentiment est dans sa pensée. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Alors, comme j'ai dit d'une part, et comme je crois avoir démontré, que l'Eglise, si elle veut vivre, doit continuer jusqu'à l'affirmation de la pleine liberté de conscience et du droit des démocraties la nécessaire évolution qu'elle a été obligée d'accomplir depuis des siècles, et comme je montre d'autre part que vous pouvez enseigner la France nouvelle, la France laïque, la France de la Révolution, l'enseigner tout entière, non pas petitement et humblement, mais hardiment et généreusement, et en l'enseignant tout entière, enseigner cependant le respect du passé, de toutes ses forces, de toutes ses initiatives, de toutes ses grandeurs; comme je crois avoir démontré cela, j'ai démontré par là même qu'une école vraiment laïque et nationale est possible aujourd'hui où se rencontreraient tous les enfants de la patrie. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

#### **LES CONSÉQUENCES DE LA SEPARATION**

A vrai dire, je ne crois pas que la campagne entreprise depuis quelques mois par l'Eglise catholique contre l'école laïque puisse aboutir. Je ne le crois pas; et je suis d'accord avec M. le président du Conseil pour dire que le premier devoir du parti républicain est, en effet, devant cette campagne de garder tout son sang-froid. L'Eglise, qu'on me permette de le dire, ne l'a pas gardé, et elle nous fait payer ou elle essaie de nous faire payer en ce moment les conséquences de la double faute qu'elle a commise.

Oh! Je ne veux pas triompher contre elle des difficultés que lui a créées le régime de la séparation, difficultés qu'elle a le droit de considérer comme passagères, et je ne veux pas triompher de la diminution que subit à cette heure, jusque dans ses sources, dans les séminaires, petits et grands, le recrutement de son clergé. Mais je dis que c'est le spectacle de cette décroissance dans le recrutement du clergé qui a surexcité l'Eglise, et à la date la plus inopportune pour elle, a réveillé cette bataille contre l'école laïque.

Les difficultés qui résultent pour vous, messieurs de la droite, de la séparation ont été aggravées par vous-mêmes. D'abord, depuis longtemps, confiants en ce régime du Concordat, en cette sorte de mécanique administrative qui vous apportait tous les ans un contingent de recrues, vous avez laissé le recrutement de votre clergé s'accomplir presque exclusivement dans ces classes pauvres pour lesquelles la fonction du sacerdoce apparaissait surtout comme un moyen de gagner sa vie dans une fonction rémunérée. (*Applaudissements à gauche.*) - C'est une des grandes infirmités des hautes classes sociales catholiques dans la France du dix-neuvième siècle qu'elles aient voulu tout donner à l'Eglise, leur protection, leur estime, quelquefois même leur argent (*Rires à gauche*), jamais ou presque jamais leurs enfants—oh! quelquefois dans les ordres réguliers (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs*), quelquefois dans les congrégations; mais le curé, celui qui va dans les hameaux, de maison de paysan en maison de paysan, de lit d'agonie en lit d'agonie, oh! on voulait bien le recevoir au château le dimanche, mais en faire l'égal des fils! ... (*Réclamations à droite.—Mouvements divers.*) Messieurs, ne récriminez pas; c'est dans des documents épiscopaux que je pourrais vous produire, que j'ai lu ces choses.

Et alors que s'est-il passé? c'est que comme votre recrutement n'était pas soutenu depuis des générations par des forces sociales indépendantes, dès que la fonction du sacerdoce n'a plus donné le morceau de pain officiel, le recrutement a été menacé, et vous payez là une des fautes d'égoïsme des classes dirigeantes du monde catholique. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Et puis, sans que je veuille rouvrir des blessures, vous vous demanderez tout bas si vous n'avez pas aggravé vous-mêmes, bien inutilement pour vous, les conditions matérielles de la séparation. Et sous quelle influence? Ah! Messieurs, il a été beaucoup question ici, tous ces jours-ci, du cas Rocafort. Eh bien, moi, je ne crois pas du tout que M Rocafort soit une sorte d'agent ou de demi-agent. (*M. le ministre de l'instruction publique fait un signe de dénégation.*) Oh! Monsieur le ministre de l'Instruction publique, ne me faites pas signe que non. Je suis sûr qu'il ne l'est pas, mais, permettez-moi de vous le dire, c'est un des rares points où votre dénégation ne pourrait rien ajouter à la certitude que j'ai. (*On rit.*)

Je suis convaincu que M. Rocafort n'est pas un agent du Vatican. Seulement, ce qui m'a beaucoup étonné, c'est l'espèce de défaveur et de doute qui, même à droite, semble s'attacher à lui.

M. Ferrette, dans une interview récente, exprimait à un journal son indignation des propos de M. Massabuau et son indignation plus grande encore du silence étrange que la droite avait gardé.

Eh bien, messieurs, je ne crois pas du tout et je n'en infère pas que la droite catholique songe à voir en M. Rocafort un instrument suspect, mais elle n'a pas en lui une de ces confiances irrésistibles (*Rires à gauche*) qui dissipent toutes les ombres. Or, messieurs, et c'est ici que cet incident en apparence minuscule et anecdotique prend une valeur d'histoire, cet homme honnête mais discuté, cet homme qu'attaquent les républicains, que dénonce M. Massabuau, que la droite catholique soutient mal, cet homme dont on ne connaît ni les grands services universitaires ni les grands services religieux, cet homme qui, si on classait les catholiques par ordre de services rendus à l'Eglise, viendrait à un rang tel que je n'ose pas le classer, cet homme-là, tout le monde sait en France, tous les catholiques informés de France savent qu'il a été, depuis plusieurs années, l'homme le plus écouté, le plus autorisé du Vatican, le vrai conseiller de la politique pontificale. (*Dénégations sur divers bancs à droite.*)

M. DE GAILHARD-BANCEL — Nous n'en savons rien.

MARCEL SEMBAT — Il est mieux écouté que vous, monsieur de Gailhard-Bancel! (*Rires à l'extrême gauche.*)

JAURES — Et c'est la rançon de ces puissances prodigieusement centralisées où un homme seul peut tout, mais où il ne dépend pas de lui que les informations qui lui viennent du reste du monde soient toujours exactes et désintéressées.

Je dis qu'il y a eu, dans la conduite de l'Eglise, une part d'erreur et d'aveuglement, et qu'elle s'apercevra bientôt que sa campagne contre l'école laïque, surtout après la démonstration faite à cette tribune depuis huit jours de l'inanité presque complète des griefs allégués, sa campagne contre l'école laïque n'aboutira pas. Et c'est en ce sens que vous avez le droit de dire que politiquement, pratiquement, la question du monopole n'est pas posée à l'heure actuelle.

### MONOPOLE D'ENSEIGNEMENT

Je veux, pour finir, dire un mot de cette question. Je n'ai jamais dit, comme l'a déclaré, en termes d'ailleurs, extrêmement courtois pour moi, le *Journal des Débats*, je n'ai jamais dit que j'étais opposé au monopole. J'ai dit deux choses. La première, c'est qu'il pouvait être du droit de l'Etat d'organiser un service public national de l'enseignement. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche—Mouvements divers au centre et à droite.*)

M. AYNARD — Personne ne le nie.

JAURES — J'entends un service national où seraient appelés tous les enfants de France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. AYNARD — C'est la nationalisation de l'enfant!

JAURES — Laissez-moi, monsieur Aynard, expliquer les deux termes de ma pensée.

Je dis qu'il ne s'agit ni du droit de l'Etat, ni du droit des familles, mais qu'il y a un droit de l'enfant. (*Très bien! très bien! sur divers bancs à l'extrême gauche et à gauche.*)

Proudhon, qui était un grand libéral en même temps qu'un grand socialiste, Proudhon l'a dit avec force: l'enfant a le droit d'être éclairé par tous les rayons qui viennent de tous les côtés de l'horizon, et la fonction de l'Etat, c'est d'empêcher l'interception d'une partie de ces rayons.. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voilà comment, au point de vue du droit, se définit le problème. J'ajoute, qu'il ne me paraît pas que nécessairement, l'Etat, en exerçant cette faculté enseignante, serait un tyran. Je ne crois pas, comme l'a indiqué mon excellent ami Allard, je ne crois pas que le contrôle des citoyens sur l'Etat demeurerait inefficace. Je crois qu'il pourrait, au contraire, s'exercer et, par conséquent, je ne crois pas qu'il y ait d'objection de doctrine, d'objection de principe à ce que l'enseignement national pour tous soit organisé.

Mais je déclare très volontiers et j'ai toujours dit que c'était, en effet, un droit extrême, qui ne peut et ne doit être revendiqué et exercé que lorsqu'il a été fait contre le droit de l'enfant, sous le nom de liberté, un tel abus, si visible et si scandaleux, qu'il est nécessaire d'y mettre un terme. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Et j'ajoute qu'avant d'aborder par cet aspect le problème, avant de songer à étendre à d'autres, par la loi, l'enseignement de l'Etat, vous devez vous-même organiser et améliorer cet enseignement lui-même. Comment aurions-nous le droit de recruter, même par la loi, des écoliers nouveaux, si nous laissons des classes de 60, 70 élèves? (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*) Comment le pourrions-nous, si nous n'avons pas le courage de pousser jusqu'à quatorze ans la scolarité? (*Nouveaux applaudissements.*) Comment le pourrions-nous, si nous ne nous mettons pas en état de donner, en effet, à tous nos maîtres de l'enseignement primaire, qui commencent déjà à s'élever, mais de leur donner d'une façon plus générale encore, et, plus haute, cette culture dont Allard disait avec raison, l'autre jour, qu'elle est la condition absolue d'un enseignement à la fois élevé et impartial? Comment voulez-vous qu'ils aient ou qu'ils maintiennent ou qu'ils développent en eux cette culture quand beaucoup d'entre eux plient sous le fardeau démesuré de classes énormes? (*Applaudissem.*)

C'est à tous ces problèmes que vous devez songer...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, *ministre de l'Intérieur et des Cultes* — C'est cela.

JAURES — ...comme à tous les problèmes d'ordre social, en limitant un peu la journée de travail, en donnant à famille ouvrière, comme en Angleterre, les dernières heures du samedi, pour permettre à la sortie de l'école, de convoquer hebdomadairement les enfants pour entretenir en eux le goût de la haute culture. C'est là, c'est cet ensemble de problèmes que vous devez aborder. Et, ici encore, la question scolaire rejoint la question sociale; elle n'est pas pour nous une diversion. Ces deux questions se tiennent. Laïcité de l'enseignement, progrès social, ce sont deux formules indivisibles. Nous n'oublierons ni l'une ni l'autre, et, en républicains socialistes, nous lutterons pour toutes les deux. (*Applaudissements vifs et répétés à l'extrême gauche et à gauche.*)

### Tableau synoptique de la correspondance entre la littérature enfantine française et la littérature universelle du 17<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècles.

Source : Jean de Trigon, *Histoire de la littérature enfantine – De ma Mère l'Oye au roi Babar*, Paris, Hachette, 1950, p.225-228.

TABLEAU SYNOPTIQUE PERMETTANT D'ÉTABLIR DES CONCORDANCES		LITTÉRATURE ENFANTINE		LITTÉRATURE UNIVERSELLE
LITTÉRATURE ENFANTINE		LITTÉRATURE ENFANTINE		LITTÉRATURE UNIVERSELLE
EN FRANCE	A L'ÉTRANGER	EN FRANCE	A L'ÉTRANGER	LITTÉRATURE UNIVERSELLE
LA FONTAINE (1621-1695), <i>Fables</i> . PERRAULT (1623-1703), <i>Contes de ma Mère l'Oye</i> .	G. BASILE (It.).	L'Imagerie populaire à Épinal (1740). L. MOURGUET (1745?-1844) créé le <i>Gairol</i> lyonnais. Mme DE GENLIS (1746- 1830), <i>Les Veillées des Châteaux</i> ...	NEWBERRY (Gde-Bret., né en 1744): <i>Goody two Shoes</i> .	
Csse d'AULNOY (1650 ou 1654-1705), <i>Contes de fées</i> . FÉNÉLON (1651-1715), <i>Fables, Télémaque</i> . Mlle DE LA FORGE (1654- 1724), <i>Les Fées</i> , contes des contes.	COMENIUS : <i>Le Monde visible</i> . Premier li- vre illustré pour les enfants (1672-latin).	BERQUIN (1749-1791), <i>L'Ami des Enfants</i> . FLORIAN (1755-1794), <i>Fables</i> . BOULLY (1763-1843), <i>Contes aux Enfants de France</i> .	<i>The Juvenile Magazine</i> . Premier magazine pour les enfants (1788). Miss EDGEWORTH (Gde- Bret., 1767-1843). Ch. SCHMID (Suisse, 1768-1854).	ALFIERI (1749-1803). GOETHE (1749-1832). SCHILLER (1759-1805).
Csse DE MURAT (1670- 1716), <i>Nouveaux contes de fées</i> .	DANIEL DE FOE (Gde- Bret., 1664-1734). SWIFT (Gde-Bret., 1667- 1745).	Mme COTTIN (1773-1807), <i>Claire d'Albe</i> . Ch. NODIER (1780-1844), <i>Contes</i> .	Ch. LAMB (Gde-Bret., 1775-1834). R. WYSS (Suisse, 1781- 1830).	CHATEAUBRIAND (1768- 1848). W. SCOTT (1771-1832)
Mme LEPRINCE DE BEAU- MONT (1711-1780), <i>Le Magasin des Enfants</i> , <i>Le Magasin des Enfants</i> , <i>Contes moraux</i> .	LE SÂGE (1668-1747). POPE (1688-1744). RICHARDSON (1689- 1761). MONTESQUIEU (1689- 1755). VOLTAIRE (1696-1778). J.-J. ROUSSEAU (1712- 1779). LESSING (1729-1781). KLOPSTOCK (1729-1803). BEAUMARCHAIS (1732- 1799). WIELAND (1733-1813).	M. DESBORDS-VALMORE (1785-1859), <i>Poésie en- fantine, Contes et scènes de la vie de famille</i> . Amable TASTU (1798-1885), <i>Chronique de France</i> , <i>Le Livre des Enfants</i> . Eugénie FOX (1799-1853) fonde avec Loeve-Wei- mars le <i>Journal des Enfants</i> , 1833.	L. et G. GRIMM (All., 1785-1863 et 1786- 1859). F. COOPER (Ét.-Un., 1789-1851). R. TÖPFFER (Suisse, 1790-1846). F. MARRYAT (Gde- Bret), 1792-1848).	STENDHAL (1783-1842) BYRON (1788-1824). LAMARTINE (1790-1869) SHELLEY (1792-1822). LEOPARDI (1798-1837) MICKÉVICZ (1798-1855) POUCHKINE (1799-1837)
Csse DE SÉOUR (1799-1874), née Rostopchine, <i>Mé- moires d'un Ance, Mal- heurs de Sophie, Un bon petit Diable, Auberge de l'Ange gardien, Général Dourakine</i> , etc.				
L. DESNOYERS (1802-1868), <i>Jean-Paul Choppard</i> , <i>Robert-Robert</i> .				
Alexandre DUMAS (1803- 1870), <i>Histoire d'un Casse-Noisette</i> .				
George SAND (1804-1876), <i>Contes d'une Grand- Mère, Histoire du véri- table Gribouille</i> .				
PINOT, entré en 1847 chez Pellerin (Épinal), trans- forme la technique de l'imagerie.	ANDERSEN (Danemark, 1805-1875).			
Julie GOURAUD (1810- 1894), <i>Les Vacances d'Yvonne</i> .				
Jules SANDEAU (1814- 1883), <i>La Roche-aux- Mouettes</i> .				
V. DE LAPRADE (1812- 1883), <i>Le Livre d'un Père</i> .	Ch. DICKENS (Gde-Bret., 1812-1870).			
HETZEL (P.-J. STAHL) (1814- 1886) fonde avec Jean MACÉ (1815-1895) le <i>Magasin d'Éducation et de Récréation</i> . Albums en couleurs (Stahl et Frellich).				
		BALZAC (1799-1850). HEINE (1799-1856). V. HUGO (1802-1885). SAINTE-BEUVE (1804- 1869). Edg. POÉ (1809-1849). TENNYSON (1809-1892).	Paul FÉVAL (1817-1887), <i>Romans enfantins</i> . Julie LAVERGNE (1823- 1886), <i>Légendes de Tri- anon</i> . Mlle MONNIOT (1825-1880), <i>Le Journal de Margue- rite</i> . A. ASSOLANT (1827-1886), <i>Le Capitaine Corcoran</i> . RATISSONNE (1827-1900), <i>La Comédie enfantine</i> . Jules VERNE (1828-1905), <i>Les Voyages Extraordi- naires dans les Mondes connus et inconnus</i> . Zénaïde FLEURIOT (1829- 1890). Hector MALOT (1830-1907), <i>Sans Famille</i> . J. GIRARDIN (1832-1888), <i>Les Braves Gens</i> . Mme COLOMB (1832-1892), <i>Jean-L'Innocent, La Fille de Carilès</i> . Le Livre de Lecture cou- verté. Mme FOUILLEE (G. BRUNO) publie : <i>Le Tour de France de deux Enfants</i> (1886).	TOURGUENIEV (1818- 1883). WHITMANN (1819-1892). BAUDELAIRE (1821- 1867). FLAUBERT (1821-1880). DOSTOÏEVSKI (1821- 1881). RENAUD (1823-1892). TAINÉ (1828-1893). IBSEN (1828-1906). TOLSTOÏ (1828-1910). MISTRAL (1830-1914). Lewis CARROLL (Gde- Bret., 1832-1898). Kate GREENAWAY (Gde- Bret), illustre <i>Ma Mère l'Oie</i> (1884).

LITTÉRATURE ENFANTINE		LITTÉRATURE UNIVERSELLE	LITTÉRATURE ENFANTINE		LITTÉRATURE UNIVERSELLE
EN FRANCE	A L'ÉTRANGER		EN FRANCE	A L'ÉTRANGER	
L. CAHUN (1844-1900), <i>Le Capitaine Magon</i> .		Mark Twain (1834-1910). CARDUCCI (1836-1907). A. DAUDET (1840-1897). ZOLA (1840-1902). Th. HARDY (1840-1925). MALLARMÉ (1840-1898).		R. KIPLING (Gde-Bret., 1865-1936).	L. PIRANDELLO (1867-1937). L. GALSWORTHY (1867-1933).
A. LAURIE (Ps. de P. GNOUSSET) (1845-1907), <i>Vie de Collège dans tous les Pays</i> .		NIETZSCHE (1844-1900). A. FRANCE (1844-1924).	A. LICHTENBERGER (1870-1940), <i>Mon Petit Trot</i> .		M. PROUST (1871-1922). Ch. PÉGUY (1873-1914).
L. BOUSSENARD (1847-1910), <i>Le Tour du Monde d'un Gamin de Paris</i> . Gustave TOUDOUZE (1848-1904).		SIENKIEWICZ (1847-1916).			
Pierre MAËL (Ps. de Charles VINCENT, 1851-1920, et Charles CAUSSE, 1862-1905).	F.-H. BURNETT (Gr.-Bret., 1849-1925). R.-L. STEVENSON (Gde-Bret., 1850-1894).	P. LOTI (1850-1923).			
René BAZIN (1853-1934), <i>Contes de Bonne-Perrette</i> .		P. BOURGET (1852-1935).			
DARRIT (Ps. de DRIANT), 1855-1916, <i>Une Famille de Soldats</i> . Paul d'Ivoi (1856-1915), <i>Voyages excentriques</i> .		E. VERHAEREN (1855-1916).			
Albums en couleurs : Les chansons de Boutet de Monvel ; les Animaux de Benjamin Rabier.	S. LAGERLÖF (Suède, 1858-1940). J.-M. BARRIE (Gde-Bret., 1860-1937).	H. BERGSON (1859-1941). R. TAGORE (1861-1939). BARRÉS (1862-1923).			

## Annexe 12

### Les implications politiques, culturelles et littéraires du traité de Francfort

Le conflit entre la France et la Prusse démarre le 19 juillet 1870 après l'incident diplomatique d'Ems provoqué par le Chancelier Bismarck. Les armées françaises, inférieures en nombre et en puissance (leur artillerie est de faible portée)<sup>652</sup> sont vite mises en déroute. La défaite de Sedan abat le Second Empire et la jeune Troisième République tente vainement d'organiser la Défense nationale. Gambetta et Freycinet préparent de nouvelles armées tandis que les Parisiens essaient d'éviter la prise de la capitale. Le siège de Paris (de septembre 1870 à janvier 1871) se solde par la capitulation française et l'armistice du 29 janvier 1871. L'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne est la clause la plus sévère du traité de Francfort, le 10 mai 1871<sup>653</sup>.

Cette situation explique que l'Alsace-Lorraine a été entre 1871 et 1914 le théâtre de nombreux mouvements migratoires dont *Jean Felber* et *Le Tour de la France par deux enfants* se font l'écho. 128 000 Alsaciens et Lorrains ont opté avant septembre 1872 pour la nationalité française. Jusqu'en 1914, environ 500 000 habitants (sur un total de 1 800 000) ont émigré vers la France et ses colonies ainsi que l'Amérique. L'Alsace-Lorraine allemande a bénéficié de nombreuses avancées sociales du IIe Reich dont la France ne profitera que quarante ans plus tard avec le Front Populaire.

La germanisation de l'Alsace et de la Lorraine du nord dans les années 1870, entraîne un lourd flux migratoire vers la France. Elle est aussi la source d'une production littéraire de jeunesse destinée à juguler la superbe prussienne et à opposer la culture française à la toute puissance germanique. Claude Digeon<sup>654</sup> relève d'ailleurs l'omnipotence de l'Université allemande et accrédite la thèse d'un mythe de la supériorité intellectuelle de l'ennemi, à l'origine de sa victoire. L'éloge de la pédagogie allemande et la défaite incitent à l'imitation de la Prusse, comme le rappelle Bréal<sup>655</sup>. L'incidence n'est pas anodine sur la production littéraire destinée à la jeunesse française.

Toutefois, pour comprendre l'état d'esprit des écrivains adultes et enfants qui déplorent la cession des territoires de « l'Elsass-Lothringen » à l'Empire allemand par la loi du 9 juin 1871, il faut connaître le statut particulier de cette province. Malgré les remarques des souverains au Statthalter, elle n'est pas un Etat égal aux autres Etats de l'Empire mais elle est immédiatement régie par l'Empereur. L'opinion française estime que l'oppression à laquelle sont soumis les Alsaciens depuis 1871 ne peut effacer leur patriotisme ni entamer l'affection qui unit les deux communautés. C'est ce sentiment profond d'attachement aux racines, cet amour abstrait qui devient l'enjeu des textes de français et d'instruction civique proposés aux enfants français pendant cette période.

Le choix n'est pas gratuit mais émane d'une pensée philosophique plus générale dispensée par Ernest Renan et Fustel de Coulanges : la distinction entre nation et communauté linguistique était la définition du patriotisme, considéré comme le sentiment d'appartenance à un pays, à une culture, à une histoire. La conception historique de l'amour de son pays et de son inscription au cœur des hommes l'emporte sur l'idée de race et de langage. Toutefois la situation a été instrumentalisée par la littérature de jeunesse qui a su tirer parti des extrêmes pour proposer une vision manichéenne simpliste d'une région française soumise à la coercition allemande. Les livres pour enfants consultés radicalisent une oppression bel et bien présente.

<sup>652</sup> La France dispose de 265 000 soldats contre 500 000 soldats prussiens auxquels s'ajoutent les forces de quatre états allemands du sud.

<sup>653</sup> Par le traité de Francfort, la France doit payer cinq milliards de francs-or à l'Allemagne et perd l'Alsace, Belfort en moins, et une partie de la Lorraine. Haut-Rhin, Bas-Rhin, nord de la Moselle et de la Meurthe et une partie des Vosges deviennent le « Reischland Elsass Lothringen ». A la demande du chef d'état-major Von Moltke, les Français perdent aussi Metz, la Lorraine du nord alors que ces terres de culture française n'ont aucune raison d'appartenir à l'Allemagne.

<sup>654</sup> Claude DIGEON, *La Crise allemande de la pensée française (1870-1914)*, PUF, 1959.

<sup>655</sup> BREAL, *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, Paris, Hachette, 1872.

### Annexe 13

#### L'enfance en guerre dans les journaux d'enfants : Yves Congar et Anaïs Nin.

L'enfant Yves Congar, *Journal de la Guerre 1914-1918*, Cerf, 1997.

Le *Journal de la Guerre 1914-1918* est écrit par un petit garçon qui a dix ans quand la Première Guerre Mondiale éclate. Il vit à Sedan. L'enfance ardennaise en zone occupée découverte par le journal laisse pressentir le futur dominicain dès 1917 et exprime sincèrement l'avis d'un enfant sur une situation douloureuse vécue de l'intérieur. Les impressions émises par le jeune Yves Congar concordent-elles avec la mentalité cocardière contemporaine. Dépassent-elles ou infirment-elles le manichéisme primaire affiché dans les ouvrages de propagande lus alors ?

L'intérêt porté à cet ouvrage s'explique par la matrice génétique et le cadre qui préside à sa naissance. La précocité de l'enfant n'explique pas tout, tant il est vrai que ses pairs comme J.-P. Sartre, S. de Beauvoir, M. Yourcenar, F. Marett ont aussi vécu la guerre mais ne l'ont pas extériorisée sur le champ comme il entend le faire. Seule Anaïs Nin écrit également à la même époque. Son point de vue diffère puisqu'elle vit en Amérique avec sa mère divorcée de son père français. L'avis d'un enfant pris dans la tourmente est un précieux témoignage à propos de l'impact exercé par un enseignement cocardier, une famille patriote, un environnement brimé.

L'acculturation guerrière est manifeste dès le titre donné par le jeune diariste à son livre : *Journal de la guerre franco-boche 1914-1915 par Yves Congar*. L'antagonisme haineux apparaît dans la dénomination péjorative « boche ». Outre cette idéologie cocardière de couverture, le journal témoigne d'un souci précoce de littérarité, d'historicité et d'iconographie. En effet, les mentions « illustré de 42 gravures et 2 cartes », de « la déclaration 4 août et même 27 juillet 1914 au 21 janvier 1915 »<sup>656</sup> placent le journal sous le signe de la précision chronologique et de l'illustration.

Le lecteur du 21<sup>e</sup> siècle a le privilège de la distanciation temporelle et du regard a posteriori de l'auteur. la découverte de brouillons du journal confirme l'attention particulière accordée aux précisions documentaires. Le style télégraphique n'obère en rien la qualité du travail accompli : exclamations et interrogations constituent une preuve de sincérité, totalement affranchie des contingences éditoriales ou des contraintes de bienséance. Sans dissimuler sa joie devant les victoires françaises, ni son anxiété face aux sifflements continus des obus et aux crachats de la mitraille, le jeune Congar affirme haut et fort sa haine antigermanique devant les exactions commises par les « Boches détestables »<sup>657</sup> La présence de lettres autographes d'Yves Congar à son père confirme l'existence d'une réflexion sur la guerre par un enfant. La conscience de vivre une histoire tragique va de pair avec la certitude d'accomplir un devoir patriotique en résistant et en écrivant. Le journal revêt une allure cathartique normalement dévolue aux tragédies. Sous l'enfant qui rêve de tuer l'Empereur et de haranguer le peuple français, sous le garçonnet qui joue amoureusement au petit soldat, se cache l'âme pieuse du futur cardinal qui a partagé la souffrance des siens dans une passion christique qui détache l'âme du corps : « Combattre, ce n'est plus se battre, c'est porter le cilice, c'est raidir son âme contre son corps, se forcer à vouloir, dans la fatigue, le dénuement, la détresse de la chair. »<sup>658</sup>

La sève créatrice et dynamique lui vient de ses racines sedanaises profondément ancrées dans le sol natal. Elève assidu, il apprécie la littérature française et notamment le théâtre, émerveillé par une scène du *Misanthrope* toute en contraste avec la monotonie des récitations. Sur les conseils de sa mère, il entreprend avec ses frères et sœurs, un journal dans lequel il consigne au jour le jour, l'avancée des troupes allemandes, les victoires et les revers de l'armée française, et surtout la vie en zone envahie. La relation provient d'un enfant qui « a toujours au cœur l'amour et le respect pour sa patrie, et la haine juste énorme contre un peuple cruel et injuste. »<sup>659</sup> L'attitude du jeune Congar est tout à fait conforme à celle préconisée par les livres de jeunesse de l'entre-deux guerres. De tempérament belliqueux, l'enfant joue au guerrier comme les Alsaciens de Lisbeth-Nett, mène une résistance de gosse comme la peint Poulbot ou André Foy. Il désoriente les Allemands, vole des munitions en guise de représailles enfantines aux privations et aux souffrances infligées.

Conscient de sa situation relativement privilégiée d'enfant bourgeois, il compatit à la douleur des prisonniers faméliques, à la misère des Roumains morts de faim en 1917. Il affirme toujours son espérance en un renouveau, une aurore nouvelle. Jamais son enthousiasme n'est entamé, le « crédit de patriotisme » qu'il détient en 1914 est tel que rien ne l'a affaibli, même les pressions des occupants, la transformation du collège en lazaret, l'incendie de l'église du Fond Givonne par les uhlands. L'unité nationale qu'il ressent ainsi que la générosité du pasteur qui offre une petite chapelle jouxtant l'orphelinat contribuent à la naissance de son œcuménisme. Congar reconnaît à la guerre un pouvoir fédérateur chez les opprimés et la capacité de déclencher un amour inouï de la terre natale. La définition du patriotisme par le jeune Sedanais est en adéquation avec celle de Fustel de

<sup>656</sup> Voir la page en regard.

<sup>657</sup> Yves CONGAR, op. cit., p.247.

<sup>658</sup> Ibid. p.250-251.

<sup>659</sup> Ibid. p.253.

Coulanges et d'Ernest Renan : « On n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers »<sup>660</sup>, « mais on emporte partout avec soi ce qui est devenu chair en nous », ajoute l'adulte Congar. Il reconnaît avoir puisé son œcuménisme, sa culture théologique, sa militance antinazie dans ce creuset ardennais.

Le journal témoigne de la force d'un environnement, ville et hommes, qui l'ont « engendré à la vie d'homme ».<sup>661</sup> Loin d'être un banal parcours initiatique, le journal débuté le 27 juillet 1915 à dix ans et achevé quatre ans et demi plus tard à quatorze ans, est à lui seul un miracle : d'abord parce qu'il a été découvert à sa mort en 1995, il devient un précieux document sur le plan littéraire et psychologique. Ce récit d'enfance reste une exception dans la littérature française, au même titre que le journal d'Anaïs Nin ou la correspondance de Françoise Marete. Philippe Lejeune précise d'ailleurs que « les écritures de l'enfance sont fragiles, tôt détruites. Ou elles restent secrètes. »<sup>662</sup> A la littérature pour enfants, s'adjoint la littérature de l'enfance, parfois conditionnée par la précédente. Sur le plan littéraire, la qualité de l'écriture témoigne d'une pertinence étonnante qui a su élarger la futilité et la répétition ennuyeuse des actes pour n'en garder que la quintessence. Le journal tient des mémoires, il juxtapose les scènes du quotidien avec les événements historiques de première importance. L'acuité du regard porté témoigne de la précocité intellectuelle du jeune écrivain.

La conscience de la gravité des événements internationaux est exprimée par la datation du 27 juillet 1914, date à laquelle le journal mentionne l'inquiétude européenne. Le journal se fait l'écho des rumeurs de guerre. La concomitance entre l'écriture et l'histoire est attestée par l'emploi du présent dès le 28 juillet 1914. Le journal de guerre remplace alors le journal de vacances. De nombreuses différences de style et de fond séparent la prose soutenue et émaillée de détails justes du jeune Congar, de l'écriture tâtonnante et balbutiante, faite de platitudes, de la jeune Bécassine. La maîtrise de l'écriture qui le caractérise est aussi due à la présence de brouillons, de relectures et de recherches. D'ailleurs la mise en page soignée du journal, la qualité iconographique des dessins trahissent une révision et une mise en forme des impressions de guerre. Yves Congar n'entend pas écrire un « journal » au sens commun du terme, mais un livre, comme le dévoile la note « on publiera la suite » ajoutée au titre de couverture. Sans subir les pressions éditoriales, le jeune diariste écrit un texte publiable. Les variations du titre confirment ses efforts pour choisir le mot juste, et placent l'œuvre sous le signe de la postérité et de la soumission aux événements contemporains. Le manuscrit offre même la signature de l'auteur avec sa date de naissance et un point d'interrogation pour celle du décès futur.

Le contenu parfois conventionnel recèle de précieuses indications quant à la maturité croissante du jeune Sedanais et l'évolution de son regard sur la guerre. Il atteste d'une poïétique, d'une dynamique créatrice, comme le prouvent les propos datant de décembre 1915 :

« Oh, ma plume d'enfant,  
 Vous ne pourrez jamais écrire  
 Tout ce que je ressens (*sic*)  
 Et tout ce que je voudrais dire. »<sup>663</sup>

L'auteur trouve dans les privations, les vexations et les humiliations imposées par les Allemands, l'aliment de la revanche, la promesse d'un revers dix ans plus tard. La visée testimoniale du journal se double d'une attention patriotique dévoilée dans le frontispice éloquent du quatrième cahier : « Dédié aux Français tièdes. » Sans indulgence vis-à-vis de ceux qui ont mollement vécu l'épreuve des envahisseurs, il fustige ceux qui accusent ses compatriotes envahis d'être des « Boches du nord ». Les pensées de janvier 22 février 1915 les vitupèrent et se font l'écho d'une sourde angoisse :

« Oh France ! toi la reine de la terre,  
 Tu laisses tes enfants sous la force brutale  
 Succomber de besoin ! Vois ce qu'ils ont souffert  
 Et ce qu'ils souffrent encor (*sic*) sous ces mains de métal. »

Le journal se présente comme un document sur la dureté de l'occupation allemande dans les régions envahies entre 1914 et 1918. Le microcosme régional exprime un phénomène historique : « la captation massive des populations civiles adverses par les belligérants. »<sup>664</sup> L'enfant souffre de l'enfermement physique et psychologique imposé par les Allemands. Il relève à cet égard toutes les vexations germaniques : rien ne lui échappe et les atrocités rapportées ne sont pas atténuées. La faim, le froid, les difficultés de ravitaillement de l'hiver 1915 n'entament pas la détermination du jeune Congar au courant des nouvelles internationales. La farine blanche fournie par les Etats-Unis est une aubaine qui appose un baume réconfortant sur les plaies des Sedanais. Le diariste mêle les informations matérielles aux nouvelles stratégiques et politiques. Il suit les événements au jour le jour : la journée du 25 août 1914 est éloquente à cet égard et expose l'indignation de

<sup>660</sup> Ibid. p.255.

<sup>661</sup> Ibid. p.256.

<sup>662</sup> Philippe LEJEUNE, *Le Récit d'enfance*, sous la direction de Denise Escarpit et Bernadette Poulou, Paris, Editions du Sorbier, 1993, p.18.

<sup>663</sup> Yve CONGAR, op. cit., p.137.

<sup>664</sup> Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 1993.

l'enfant de dix ans devant les destructions des « Boches » qui incendient volontairement « l'église à la main Givonne » chère à Yves Congar<sup>665</sup>. Il souffre de l'absence de son père, otage. Le sens de l'humour et la raillerie participent de l'entreprise de déconsidération de l'ennemi et trahissent la précocité intellectuelle de l'enfant. Il établit le lien entre les lectures scolaires historiques et l'attitude des Allemands, et avoue constater mot pour mot, geste pour geste, la barbarie d'une race incendiaire identique à celle des « Huns [qui] entraînent en France brûlant tout sur leur passage. »<sup>666</sup> L'ironie flambe à propos de l'inanité de l'intervention du tribunal de La Haye, et stigmatise l'occupant dans un dessin qui ridiculise ses prétentions à présenter certaines mesures coercitives comme nécessaires à l'hygiène des populations :

« Ils ont probablement voulu nous montrer leur façon (dite hygiénique, douce gracieuse et agréable) d'agir.

Ils ont brûlé en Belgique 2000 villages ; en France

Ils ont été jusqu'à nous rationner de pain et de viande pendant 15 jours.

Ils nous ont pris et même voler (*sic*) la paille les cuivre l'avoine et le bien de plus de 8 000 000 d'habitants » (*sic*).<sup>667</sup>

Il n'est pas dupe de la désinformation pratiquée par les Allemands mais se méfie aussi des informations colportées par les Français. Le conditionnel employé pour récapituler les nouvelles le lundi 1<sup>er</sup> novembre 1914 révèle cette lucidité<sup>668</sup>. L'intérêt particulier accordé aux opérations militaires se manifeste non seulement par la verbalisation mais aussi par les dessins de cartes, succédanés de cartes d'état-major, qui exposent le théâtre des hostilités et la progression des troupes belligérantes. Un leitmotiv revancharde résonne au fil des jours : « Ha ! dans dix ans !!?!? »<sup>669</sup> Le patriotisme du jeune Sedanais meurtri trouve un exutoire dans les jeux d'enfants et se révèle dans l'écriture et les frises iconographiques dont il illustre ses propos en représentant les soldats des deux armées<sup>670</sup>. La vengeance mûrit en quatre ans et se mue en une haine dont l'acide corrode l'âme pure de l'enfant.

Les injures fusent, les caricatures humilient, la prose devient poésie à la manière de Péguy pour honorer le soldat français et blâmer l'Allemand. Les poncifs et les clichés tant reprochés par les critiques post bellum à la littérature enfantine de propagande, scandent une poésie sincère qui n'est pas un plagiat propagandiste. Yves Congar reprend le fameux antagonisme de la civilisation et de la barbarie dans une ode à la France qui vire à l'épigramme antigermanique. Il met à profit les leçons de l'école de la Patrie pour tisser un dais tricolore au-dessus des soldats français. Sa maturité littéraire naît de l'intertextualité avouée d'un Corneille, d'un Racine, ou d'un Victor Hugo. Carlègle est subrepticement mentionné dans le salut à un avion français le jeudi 25 février 1915 :

« C'est un oiseau de France  
 Bonjour mon bon ami  
 Rend nous l'espérance (*sic*)  
 Mon beau petit chéri. »<sup>671</sup>

Comment ne pas vibrer aux exhortations du jeune Congar appelant ses compatriotes au rassemblement et à la résistance, tant l'élan qui l'anime est sincère, malgré une oscillation permanente entre puérilité et lapidation verbale imitée de la rumeur publique : « Deutsch Kapout », « Dreck für Deutsch », « Got mit uns » transformé en un approximatif « der teiffel uns mit »<sup>672</sup>. La poésie à laquelle recourt fréquemment l'enfant accroît la dimension littéraire du journal et transcrit mieux que la prose les effets des humiliations imposées par l'occupation au bout de deux ans. L'atroce monotonie des privations et du rétrécissement de l'espace vital restituée dans les dessins et plans topographiques constitue un aveu d'impuissance doublé de la reconnaissance non formulée de l'atteinte à la dignité humaine. Le pressentiment de ce phénomène sociologique s'accompagne de la conscience d'une consolidation des liens familiaux : la famille devenue fratrie se soude autour de la mère devenue pivot existentiel. Là est bien le modèle si souvent décrit dans les « Livres Roses » de Larousse ou les albums de Brélivet. On ne peut reprocher à l'enfant vivant en zone occupée, victime des réquisitions, et dont le père est déporté, d'affabuler sur les malheurs des Français ou d'exagérer les traits lancés contre les Allemands.

<sup>665</sup> Yves CONGAR, op. cit., p.30-31, voir les images en regard.

<sup>666</sup> Ibid. p.34.

<sup>667</sup> Ibid. p.39-40, vendredi 15 octobre 1914, voir les images en regard.

<sup>668</sup> Ibid. p.45 : « Lundi [1 novembre 1914] Mère vient et dit qu'on a dit que nous aurions écrasé le 9-corps d'armée en Alsace, fait 300 canons et 3 étendards prisonniers, que nous aurions eu à Siçonne [Sissonne] un beau succès, que guillaume aurait ordonné la retraite du nord à Ypres –qu'à châlons ils auraient été battus que les officiers allemands ne recevraient plus qu'une demi-solde et chose sûre, les soldats allemands 30 par 30 ont été dans l'église de Sedan jurer fidélité à l'empereur.-. » (*sic*)

<sup>669</sup> Ibid. p.47.

<sup>670</sup> Ibid. p. 76-77. Voir images en regard.

<sup>671</sup> Ibid. p.86.

<sup>672</sup> « Dieu avec nous » - « Le diable avec nous » traduit avec une orthographe et une syntaxe incorrectes, puisque l'expression serait « der Teuffel mit uns ».

Le cahier d'Yves Congar permet de relativiser les positions extrêmes des délateurs d'une littérature enfantine considérée avant tout une production commerciale et propagandiste. Le journal de Congar décille les yeux sur la réalité des privations. Le regard acerbe porté sur la population sedanaise « se battant à coup de panier » pour se procurer la première des réserves de nourriture, fustige l'ennemi et valorise toute forme de résistance pourvu qu'elle refuse de s'accommoder de la radicalisation des exigences allemandes.

Toutefois la jeunesse de l'enfant ne lui permet pas de mesurer l'enjeu national que constituent les otages. Outre les deux fractures constituées par l'entrée des troupes allemandes dans Sedan le 25 août 1914 et le constat des atrocités commises en octobre 1915 par cette « race comparée aux Huns ». La mort du chien de l'enfant, tué afin de ne pas payer aux occupants la taxe instituée en 1915, déclenche une prise de conscience de la mort à la deuxième personne, de la mort qui touche et de la mort sacrificielle qui érige les victimes en héros, en martyres sur l'autel de la patrie. Le chien « Kiki » devient un nouvel avatar héroïque qui ne manque pas d'être repris par les contemporains comme Charles-Maurice Chenu dans un registre satirique et polémique, ou par Benjamin Rabier dans une tonalité plus fantaisiste. Cette disparition animale précède et annonce celle des hommes avec l'exécution du 13 juillet 1916 du directeur de l'usine à gaz accusé de correspondance par pigeon voyageur avec la France non occupée. Il meurt en criant « vive la France ! » et accède de facto au rang de martyr de la patrie, la veille de la fête nationale.

A mesure que les années passent, le sang se fige et le jeune Congar est un peu plus touché dans sa chair, quand son frère est déporté en Lituanie au début de l'année 1918. Le journal de guerre se fait récit initiatique qui a modelé l'esprit du diariste et du futur séminariste. Parallèlement la barbarie du « Boche » paillard entretient le mythe du mal absolu germanique. Congar reprend l'antienne courante de la dichotomie manichéenne de la Barbarie et de la Civilisation.

Le meilleur récapitulatif de la mentalité du journal est dévoilé par le litanie du 25 août 1915 et le programme d'une représentation organisée par les enfants Congar et leurs amis à l'instigation de la mère d'Yves. S'étalent à l'affiche tous les tenants et les aboutissants d'une culture issue de l'inculcation cocardière et d'un apprentissage du patrimoine français. Déroulède y côtoie Botrel, mais Schumann, Bizet, Haydn apportent la diversité culturelle et contribuent à l'accompagnement musical de saynètes. Le piano et le violon animent une matinée artistique qui vibre au son des cordes patriotiques, voire nationalistes. Elle n'en demeure pas moins spontanée et à l'image de l'environnement socio-culturel de la famille Congar.

Pour résumer cet exceptionnel témoignage juvénile, ce journal se présente comme un récit d'enfant pendant la guerre, mais aussi comme un grand cri de foi en la France, une expression de l'amour de son pays. Le patriotisme de cette époque peut difficilement être compris des générations actuelles. La patrie, la foi, la famille ont relégué derrière le matérialisme l'indifférence envers les autres, la perte de la foi dans la religion. Les repères et les valeurs morales du jeune Congar lui ont permis de se poser des questions sur le pouvoir dévastateur de la guerre arrivée à un point que ne laissait pas présager la guerre de 1870. Il fallait croire, si ce n'est en Dieu, tout du moins dans la patrie pour subir les souffrances qu'ont connues les vainqueurs de 1914-1918.

Le témoin privilégié de l'invasion qu'est Yves Congar au même titre que sa sœur Marie-Louise, offre une vision radicale de la guerre, certes influencée par la censure imposée par l'occupant et l'environnement familial et scolaire. Mais il présente l'avantage d'apporter une expérience enfantine de la guerre qui peut être confrontée à l'expérience de la guerre des livres de jeunesse. Le bouleversement de l'univers enfantin correspond au dérèglement du quotidien mentionné dans les livres. Le discours belliqueux tenu par le jeune Yves est à l'image de celui rencontré dans la littérature de jeunesse sans que cette dernière ait été influé sur l'enfant. Celui-ci a suffisamment été éprouvé par les événements pour en transcrire une vision personnelle. Les dessins dont il accompagne ses textes structurent l'espace de guerre et l'inscrivent dans un chronotope déterminé : les plans, les représentations casquées et caricaturales de l'ennemi, le dessin de la souffrance sedanaise, les illustrations de Guillaume II et du Kronprinz rivalisent d'ingéniosité avec ceux de Forton ou de Poulbot. L'humour, la satire y concurrencent le pathétique et dédramatisent les atrocités sans pour autant les occulter ou les lénifier. Il attise l'esprit de résistance.

Anaïs Nin, *Journal d'Enfance 1914-1919*, Paris, Stock, 1978.

Le *Journal d'Enfance* d'Anaïs Nin offre un autre registre en accord avec la féminité de son auteur et révélateur du bourrage de crâne qu'elle reçut. Née en 1903 en France, la jeune Anaïs quitte la France pour les Etats-Unis lorsque ses parents se séparent en août 1914, au moment de la déclaration de guerre. Obnubilée par l'absence du père resté en France, elle lui adresse des lettres remplies d'amour où éclôt un patriotisme inattendu qui se meut en une ferveur vindicative pour l'exilée. Le parti pris antigermanique qu'elle affiche dès le 13 septembre 1914 émane d'un conditionnement de l'esprit et non d'un constat de visu, contrairement au point de vue du jeune Congar, fondé sur une situation vécue. Le discours d'Anaïs Nin s'inscrit dans une dynamique propagandiste digne des unes les plus optimistes ; il est alimenté par l'antagonisme traditionnel de la puissance physique des Allemands et de la force intellectuelle des Français.

« La guerre est très bien, les Allemands sont repoussés par tous, et tout le monde dit une vérité : que les Allemands travaillent comme des brutes, ils se jettent comme des bêtes féroces,

aveugles et avec l'unique ambition de prendre Paris, tandis que la France travaille avec la tête, ils se préparent, leur seule idée est de défendre Paris, rien d'autre. »<sup>673</sup>

La correspondance avec le père lui peint le tableau des destructions perpétrées par les Allemands, les églises, les œuvres d'art, les reliques, les cathédrales incendiées. La confiance du père en l'armée française ne peut laisser indifférente une fillette de onze ans. Comme Françoise Marette, Anaïs s'adonne aux occupations féminines et destinées à soulager les Poilus : tricotage, de cache-nez, lecture de hauts faits accomplis par les soldats français. La rencontre avec Madame Carlo Polifeme, grand écrivain, et la profonde admiration que cette dernière suscite, en font aux yeux d'Anaïs, une allégorie de la France qui place toute sa confiance en Poincaré, seul capable de sauver le pays. L'émotion sincère à l'audition de « La Marche lorraine » jouée au piano par Madame Quintero, cristallise toutes les ambitions guerrières de la jeune Anaïs qui se rêve en garçon pour défendre sa patrie. Pourtant les lectures de celle-ci ne sont guère propagandistes ni orientées, à l'exception de *Jeanne d'Arc à Domrémy* de Madame Polifeme qu'elle découvre en 1915, ou de *l'Histoire de France* envoyée par son père. Pour le reste, elle se délecte à la lecture des lettres de Madame de Sévigné, aux leçons d'humilité de Maeterlinck dans *Le Double Jardin* ou *L'Oiseau bleu*, aux romans de George Sand ou d'Alexandre Dumas. Jules Verne, Edmond Rostand et Alphonse Daudet complètent sa bibliothèque en 1919.

L'explication de cette dévotion à la France vient de la nostalgie de la terre natale quittée et qu'elle ne veut pas voir meurtrie. C'est pourquoi elle exprime ses désirs d'héroïsme par la revendication de son amour pour l'histoire de France et en particulier la Révolution. A défaut de jouer les héroïnes, elle se projette sur des héroïnes modèles à l'instar de Charlotte Corday, Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette, qui cristallisent ses aspirations à l'anéantissement de l'ennemi. La tonalité épique dont elle revêt ses discours procède de la culpabilisation inhérente au sexe féminin éprouvée en temps de guerre. Humblement, elle compatit aux douleurs de la France personnifiée, fait des rêves pathétiques de revanche dont elle est la nouvelle Jeanne d'Arc, sauveuse de la France. Lucidement, elle reconnaît la vanité de sa quête, mais elle entonne la prière consacrée à la défense patriotique et au triomphe de la mère patrie : « Sauvez le Sacré Cœur... ». Les textes sacrificiels qu'elle lit exaltent *Le sacrifice de Louis et de Jeanne* ; elle vit par procuration ce que Yves Congar subit. Elle écrit aussi des odes à la France, « Salut à la France », imitées de Péguy. Les représentations théâtrales auxquelles elle assiste, la confortent dans sa résistance lointaine. Son cœur bat à l'unisson avec celui des soldats et elle s'assimile volontiers aux infirmières de la Croix Rouge. Les poésies qu'elle compose sont entièrement dédiées à la gloire de la France et s'appuient sur les quatre piliers de la pensée patriotique contemporaine : fustiger l'ennemi, glorifier le devoir, compatir aux malheurs, exalter les trois couleurs.

La récurrence de l'image de Jeanne d'Arc magnifie un discours qui hypostasie la geste française. La prosopopée et l'invocation aux mânes de Charlotte Corday sont un nouveau prétexte à appeler les foudres de la justice divine pour mettre fin aux exactions des ennemis. Elle ne supporte pas la vision cathartique de la guerre que lui soumet Sœur Gertrude, partisane de l'Allemagne et tremble d'indignation. Sur le plan idéologique, son exaltation pro-française croît au fil des années, et se manifeste sur le plan littéraire par de violentes diatribes contre les thuriféraires de Guillaume II. Sans illustrer son journal comme le fait Yves Congar, elle imagine, dans l'acception première du terme, Jeanne d'Arc costumée en Alsacienne, et réactive ainsi le mythe de la sauveuse lorraine. Elle en revêt les effets elle-même. La haine du belligérant allemand, et non de la guerre, explique ses propos virulents car elle se sent la dépositaire des malheurs de la France. Alors que la haine antigermanique du séminariste est constante et s'illustre dans une iconographie savoureuse et dans un verbe mordant, la germanophobie de la diariste obéit à une répulsion innée de l'ennemi d'outre-Rhin. Cette idée latente émerge sous l'impulsion de l'exil américain. La grandiloquence des propos soulève le paradoxe d'une patrie qu'on méconnaît mais qu'on aime jusqu'au sacrifice. C'est bien là, la définition du patriotisme donnée dans les manuels d'instruction civique. Les injonctions paternelles associent le devoir scolaire au devoir militaire et transposent le champ de bataille à l'école en janvier 1918.

Si l'exaltation est plus marquée dans le journal d'Anaïs Nin que dans celui de Yves Congar, elle semble cependant perdre de son ardeur en 1918, avant de disparaître totalement en 1919 après la guerre. L'adolescente de seize ans se laisse emporter par le tourbillon des années folles (le volume regroupant les cahiers qui couvrent la période de janvier 1918 à mars 1919 a disparu). Son amour pour la France ne se dément pas, elle revendique plus que jamais ses racines parisiennes, mais son ouvrage apparaît davantage comme le témoignage d'une enfant exilée en mal de patrie et qui souffre de l'absence paternelle, que comme le vibrant discours d'un témoin de la guerre. Le lyrisme épique d'Anaïs Nin ne cache pas sa sincérité, mais trahit plutôt l'échauffement d'un esprit aux rayonnements d'une guerre lointaine. Le réalisme lucide, le pathétique et l'humour acerbe conviennent mieux à la transposition d'une guerre vécue et subie, vue par un regard enfantin précoce.

La poétique de l'enfance met l'accent sur les conditions de vie et dénonce une réalité difficilement supportable pour la jeune Anaïs, contrairement à Raymond Radiguet. Pour Yves Congar, Anaïs Nin, Françoise Marette, la Grande Guerre ne fut quatre années de grandes vacances. Ils ont grandi au bruit du canon, et certains ont été victimes d'un traumatisme. La verbalisation de la cruauté et de la souffrance constitue une échappatoire

<sup>673</sup> Anaïs NIN, op.cit., p.41.

et non un palimpseste qui efface l'écriture scolaire ou médiatique de l'histoire, pour en donner une vision sincère. La guerre leur a volé l'insouciance et les a fait grandir prématurément. La différence essentielle entre les écrits d'enfants et les écrits pour enfants concerne l'appréhension de la mort : les premiers évoquent son aspect inexorable sans pour autant être empreints du souvenir des morts. Les seconds ont pour objectif de rappeler sans cesse au lecteur le memento mori. La fonction testimoniale des uns est relayée par la fonction mémorielle des autres. L'enfance écrit la guerre qui s'immisce en elle tandis que les adultes écrivent l'enfance au service de la guerre. La patrie les réunit.

On peut distinguer l'enfant écrivain qui a vécu sous le joug allemand comme Yves Congar, de celui qui a vécu par procuration la situation, à l'instar d'Anaïs Nin ou de Jean-Paul Sartre. De même, il faut différencier l'enfance insouciant pour qui la guerre reste un jeu et une imagerie (J.-P. Sartre, S. de Beauvoir), de l'enfance consciente qui est happée par la guerre (Yves Congar, Françoise Marettte). Ces deux tendances se retrouvent dans la littérature de guerre juvénile étudiée.

## Annexe 14

Texte de Déroulède : *Monsieur le Hulan et les Trois couleurs Conte de Noël*, Paris, A. Lahure, 1884.

Monsieur le Hulan  
Et  
LES TROIS COULEURS  
Conte de Noël  
(dédié aux tout petits)

## I

Ceci, mes enfants, n'est pas une fable,  
Ou le rossignol qui me l'a conté  
Est bien le menteur le plus effroyable  
Qui du ciel sut terre ait jamais chanté.  
D'ailleurs, lorsque vous m'aurez écouté,  
Vous verrez que rien n'est moins incroyable.

## II

Voici donc, sauf l'air et sauf le refrain,  
Ce que l'oiselet dit en son langage :  
Ceci se passait dans un bon village  
Peut-être alsacien, peut-être lorrain,  
Tous les deux peut-être, en tout cas je gage,  
Près de la Moselle et non loin du Rhin.

## III

La nuit de Noël brillait radieuse,  
Et sous les toits, dans tous les foyers,  
Les petits enfants bénis et choyés  
Dormaient le sommeil de l'enfance heureuse,  
Non sans avoir mis d'une main pieuse  
Près des gros chenets leurs petits souliers.

## IV

Qu'y trouveront-ils ?...le bon Dieu sans doute,  
Et les chers dormeurs le sauront demain,  
Car, lorsque minuit sonnait sous la voûte,  
Le petit Jésus s'est mis en chemin,  
Ayant décroché pour y voir en route  
Une étoile d'or qu'il tient à la main.

## V

Le petit Jésus marche vite, vite :  
Il a tant à faire le jour de Noël,  
Il est tant d'enfants qu'il faut qu'il visite...  
Mais bientôt chacun a son lot tel quel ;  
Le petit Jésus regagne son gîte,  
Raccroche l'étoile et retourne au ciel.

## VI

Or, le lendemain, lorsque vint l'aurore,  
Les petits souliers près des gros chenets  
Renfermaient chacun un nœud tricolore.  
Et tous les bambins d'une voix sonore :  
« Ô chères couleurs, je vous reconnais ! »  
Et voilà les nœuds piqués aux bonnets.

## VII

Et voilà déjà que sur la grand'place  
 La bande joyeuse accourt follement  
 « Voyez, grand-papa ! voyez, grand-maman ! »  
 Grand-papa sourit, grand-maman embrasse,  
 Était-ce en Lorraine ? était-ce en Alsace ?  
 C'était en pays sûrement.

## VIII

Mais tout en allant parés de la sorte,  
 Ils passent devant un vieux cabaret  
 Monsieur le Hulan fume sur la porte  
 A califourchon sur un tabouret,  
 Est-ce sa monture qui s'emporte  
 Mais il fait un bond et tombe sans arrêt.

## IX

Monsieur le Hulan n'est pas de la fête ;  
 Il lève le poing tout prêt à frapper,  
 Car ces trois couleurs qu'il défend qu'on mette  
 Et que du cœur même il veut extirper,  
 Tous ces bambins-là les ont sur la tête...  
 Monsieur le Hulan la leur fait couper.

## X

Puis, clopin-clopant, comme un canard ivre,  
 Fier de son exploit qu'il trouve divin,  
 Monsieur le Hulan se dirige enfin  
 Vers l'affreux taudis où, tout seul à vivre,  
 Monsieur le Hulan que la gloire enivre,  
 S'enivre encore plus de bière et de vin.

## XI

Il va titubant, selon son usage,  
 Quand sur le chemin et juste au milieu,  
 Une femme est là qu'il heurte au passage.  
 Monsieur le Hulan l'examine un peu :  
 Mais oui, ces yeux bleus ; oui, ce blanc visage,  
 Cette lèvre rouge enfin...Oui, pardieu !

## XII

Ce sont les couleurs qu'il défend qu'on garde !  
 Et plus il médite et plus il regarde,  
 Et mieux il comprend qu'on veut le railler.  
 « Ce visage-là n'est qu'une cocarde ! »  
 Et la pauvre femme a beau supplier,  
 Monsieur le Hulan la fait fusiller.

## XIII

Mais tous ces tombeaux sont fermés à peine,  
 Que voici surgir du sol par centaines  
 Des bluets, des lis, des coquelicots ;  
 C'est comme un drapeau qui couvre la plaine,  
 Monsieur le Hulan en hurle de haine  
 Et fait apporter un cent de fagots.

## XIV

Il n'en laissera ni tête ni queue,  
 « Ah ! Chiennes de fleurs, vous allez chauffer ! »  
 « Et quant aux couleurs qui croient triompher !... »

Mais voici que, haute à voir d'une lieue,  
 La flamme montait rouge blanche et bleue,  
 Monsieur le Hulan la fit étouffer.

## XV

La flamme est éteinte et plus rien ne bouge,  
 Seule la fumée...Ô spectre odieux !  
 La fumée aussi dans l'azur des cieux,  
 Monte en flocons blancs vers le soleil rouge...  
 Monsieur le Hulan s'enfuit dans son bouge,  
 Se couche à plat ventre et ferme les yeux.

## XVI

Et comme il comprend que gens, ciel et terre,  
 Tout contre lui seul semble conspirer ;  
 Que ces trois couleurs dont il s'exaspère  
 Brilleront toujours pour l'exaspérer ;  
 Monsieur le Hulan fait... ce qu'il doit faire,  
 Monsieur le Hulan se fait enterrer.

## XVII

Or, à l'instant même où la chose fut faite,  
 Tout se rétablit comme de raison :  
 Les petits enfants ramassent leur tête,  
 La femme aux yeux bleus rentre à la maison,  
 Et du haut des cieux le bon Dieu leur jette  
 Du bonheur tout plein, des fleurs à foison.

## XVIII

Ici, mes enfants, finit cette histoire  
 Dont le rossignol fut le chroniqueur.  
 Était-il sincère ? Était-il moqueur ?  
 Parlait-il en rêve ou bien de mémoire ?  
 Je laisse à chacun, dans son petit cœur,  
 Le soin de juger ce qu'il faut en croire.

**Annexe 15****Protestation des députés de l'Alsace et de la Lorraine à propos des dures conditions de paix imposées par l'Allemagne le 1<sup>er</sup> mars 1871<sup>674</sup>.**

« Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont déposé, avant toute négociation de paix, sur le bureau de l'Assemblée, une déclaration affirmant de manière la plus formelle leur droit de rester Français.

« Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir.

« Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.

« La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun, dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

« Au moment de quitter cette enceinte, où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui pendant six mois n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la Patrie dont nous sommes violemment arrachés.

« Nous vous suivrons de nos vœux, et nous attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

« Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. »

---

<sup>674</sup> Source : Antoine CHALAMET, *Jean Felber*. Paris, Alcide Picard et Kaan, s.d., p.137-138.

## Annexe 16

**Daudet, *Contes du lundi*, « L'Empereur aveugle ».**

**Résumé du conte ciselé qui oscille entre réalisme et fantastique délirant.**

« L'Empereur aveugle » clôt le recueil à la manière d'un apologue sans illusion et apparaît comme une mise en abyme du projet littéraire des *Contes du lundi*. Il réunit tous les thèmes abordés précédemment : les rapports franco-allemands, la défense de la patrie, la dérision de la guerre, le pouvoir de l'écriture antidote à l'abêtissement des consciences, le mélange des tonalités et des genres.

Le sous-titre « Ou le voyage en Bavière à la recherche d'une tragédie japonaise » place le récit sous le signe de l'originalité et de l'éclectisme. Au-delà des poncifs concernant la langue allemande aux sonorités gutturales et chuintantes et les perturbations occasionnées par la guerre, il faut observer l'ironie grinçante dans les tableaux de Bavière, pleins de parti pris. La plume de Daudet prend des accents voltairiens et la structure du conte n'est pas sans rappeler celle de *L'ingénu* avec ses chapitres dont les titres brefs indiquent les étapes d'un parcours symbolique. Le premier volet présente M. le colonel de Sieboldt. Au printemps 1866, ce colonel bavarois au service de la Hollande, homme de plaisir qui ne dédaigne pas les grisettes, vient proposer à l'empereur Napoléon III un projet d'association internationale pour l'exploitation du Japon. Le narrateur témoin nous présente ce grand vieillard chenu de soixante-douze ans qui doit lui envoyer une tragédie japonaise du 16<sup>e</sup> siècle intitulée « L'Empereur aveugle », chef d'œuvre inconnu en Europe, au titre éponyme. Malheureusement un événement vient perturber le bon déroulement des choses : la guerre en Allemagne. Les Prussiens envahissent le Wurtemberg et la Bavière. Comment ne pas voir là une allusion à l'occupation allemande dans les provinces annexées ? Le narrateur part en quête de la tragédie oubliée. Il accomplit donc un périple à travers l'Allemagne pour retrouver la pièce promise.

La deuxième partie, « L'Allemagne du Sud », suit son voyage à travers la Souabe, ses paysages verdoyants et ses personnages dignes des futurs albums de Hansi : les paysannes sont raides au milieu des troupeaux, avec leurs jupes rouges, leurs corsages de velours sous les arbres verts. Il nous peint un monde issu d'une miniature. « On eût dit une bergerie tirée de ces petites boîtes de sapin qui sentent bon la résine et les forêts du nord. » Le fantassin allemand est stéréotypé, avec son uniforme vert, le fusil porté en arbalète, la démarche au pas de l'oiseau la jambe en l'air. La rencontre avec Sieboldt dans une brasserie harmonique donne lieu à une description pittoresque des costumes bavarois. Le système de narration emboîtée permet de remonter le temps de 1873, période contemporaine au narrateur, jusqu'à 1866, époque la plus éloignée, en passant par 1870, tournant capital dans la vie du héros et du pays. La transition de 1870 annonce avant l'heure la « bête humaine », le train métamorphosé par la folie de la guerre : « J'ai vu, quatre ans après, dans ce même mois d'août (1870), ces locomotives en délire s'en allant sans savoir où... ». Le parallèle avec la fin de l'œuvre de Zola s'impose. Ces récits superposés donnent la mesure du temps écoulé et du désastre provoqué par la guerre. Il semble qu'il y ait une stratification des guerres, l'une appelant l'autre et n'étant à chaque fois que la répétition atténuée de la suivante. La réflexion sarcastique du narrateur le confirme : « Je commence à croire que cette guerre de 1866 entre la Prusse et les Etats du Sud n'était qu'une guerre pour rire, et qu'en dépit de tout ce qu'on a pu nous dire, les loups de Germanie ne se mangent jamais entre eux. » La francophobie des Souabes apparaît à travers ce que l'on peut considérer comme « le verbe discriminant », « Frantzose », souvent employé pour marquer le mépris à l'encontre des Français.

La troisième partie débute par une course de six heures à travers Munich, à la recherche d'un laissez-passer délivré par l'ambassade de France, « frantzosische Ambassad », afin de permettre au narrateur de retrouver la tragédie à Wurtzbourg chez Mme de Sieboldt. « En Droschken » est le titre du troisième volet, il désigne le fiacre emprunté pour effectuer une traversée fantastique de Munich à la recherche d'une ambassade fantomatique, finalement à deux pas de l'hôtel du voyageur. Ce parcours devient symboliquement le lieu d'une quatrième réminiscence, comme si les errances munichoises appelaient celles de la mémoire. On n'est pas loin des nouvelles de Gogol et des égarements de l'esprit. Le lecteur accompagne le voyageur dans un ancien périple rempli d'imprévus, à travers l'Alsace, la Suisse, le Duché de Bade. L'intertextualité rappelle aussi Musset et *Fantasio*, dans une architecture qui mêle l'Italie à l'Allemagne. L'épisode se solde par un échec puisque le chancelier visiblement francophobe, - « nous étions très mal vus en Bavière à ce moment-là »<sup>675</sup> - refuse d'accorder le passeport.

La traversée du « Pays bleu » inaugure la quatrième partie, opérant la distinction traditionnelle entre le sud bavarois et le nord prussien, mentionnée par Claude Digeon<sup>676</sup>. Les Prussiens sont reconnus comme les premiers soldats du monde et font la fierté du pays. S'il n'existe pas d'animosité des Bavarois envers les Prussiens, ces derniers n'en demeurent pas moins vulgaires et grossiers, peints une fois de plus, à coups de clichés. Ils s'enivrent de plaisanteries lourdes, de grosses charges berlinoises, aussi lourdes que le fameux marteau-pilon de l'usine Krupp, référence militaire s'il en est. La visite de la pinacothèque en compagnie de M.

<sup>675</sup> A. DAUDET, op. cit., p.782.

<sup>676</sup> Claude DIGEON, *La Crise allemande de la pensée française (1870-1914)*. Paris, PUF, 1959.

de Sieboldt offre un assemblage hétéroclite, mélange d'Allemagne et de Japon. Cette imbrication géographique souligne la richesse de l'Allemagne et sa puissance culturelle. Le périple suit le fil conducteur de « la ligne bleue », véritable isotope, motif décorant les tasses japonaises elles-mêmes trouvant un écho dans les fresques bleues des murailles. Des soldats bleus sont à l'exercice avec des casques japonais, sous un ciel bleu de « Vergiss-mein-nicht » qui sera cher à Hansi. Enfin le cocher bleu ramène à l'hôtel de la Grappe-Bleue. La couleur bleue du lac de Starnberg sert, dans un mouvement cinématographique avant-gardiste de fondu enchaîné, de lien avec le Tyrol et la cinquième partie.

La promenade sur le Starnberg va être l'occasion d'un cinquième retour en arrière, fugace, remontant à 1806 et célébrant les Français. Le batelier est fier d'avoir un Français à bord, à cause de l'admiration qu'il avait éprouvée pour un officier français de la Garde Impériale, « quelque bel Oswald du Premier Empire. » La nostalgie de la grandeur napoléonienne est le corollaire de l'amère déception provoquée par les échecs et l'incapacité de « Napoléon le petit ». C'est ce qui explique le commentaire acerbe du narrateur qui porte un regard distancié sur les époques : « Si le batelier de Starnberg vit encore, je doute qu'il ait autant d'admiration pour les Français. »<sup>677</sup> Il n'est pire situation que la déconsidération de son propre peuple. Elle naît de l'accumulation d'échecs et d'humiliations. Le tableau qui clôt le chapitre allie la gaieté bucolique d'une noce paysanne à la violence des jeux où l'on tire avec ce merveilleux fusil à aiguille dont les Prussiens se servent avec tant de succès. La guerre n'est jamais très loin. La scène de prière et de sanglots à laquelle le narrateur assiste ensuite, en est la preuve.

L'avant dernier chapitre, « La Bavaria » témoigne du parti pris du voyageur pour qui la fatuité bavaroise l'emporte sur le patriotisme français. Daudet cède à la tentation de l'autocitation en rappelant le chauvinisme français, dont il a rapporté les excès dans « La mort de Chauvin ». L'étalage affichiste des rues de Munich prouve la fatuité de ses habitants. A la singularité de l'Arc de Triomphe parisien il oppose la multiplicité des obélisques érigés à la vaillance des guerriers bavarois. Tout est prétexte à un retour à la situation contemporaine et à l'amertume de la défaite qui a provoqué un réel traumatisme. En effet, « en ce moment toutes les places doivent être prises. La guerre de 1870 leur a fourni tant de héros, tant d'épisodes glorieux !... » La déception vire au règlement de compte avec de piètres héros qui avaient beau jeu d'abattre des hommes à terre ou blessés et avec un état-major de pacotille incapable d'assumer ses responsabilités. Le narrateur affabule alors dans une grotesque fable dont la statue du général Von der Thann est le protagoniste. Il désacralise l'emblème hiératique de l'officier, dans un élan iconoclaste, l'imaginant habillé à l'antique sur un piédestal orné de bas reliefs illustrant « Les guerriers bavarois incendiant le village de Bazeilles » ou « Les guerriers bavarois assassinant des Blessés français à l'Ambulance de Woerth ». Malheur aux vainqueurs, car ils n'ont pas eu de mérite à battre plus faibles qu'eux ! Il n'en demeure pas moins que l'inconscience et la méconnaissance de la Bavière ont coûté cher aux Français. Il aurait suffi qu'ils se donnassent la peine « de monter dans la Bavaria eux aussi ! »<sup>678</sup> La déploration du narrateur l'érige en parangon de lucidité, une lucidité qui a cruellement fait défaut aux Français.

C'est certainement la signification du titre éponyme « L'Empereur aveugle !... » de la dernière partie. Dix jours se passent sans avoir aucune nouvelle de la fameuse tragédie. Son arrivée au musée de Munich est alors annoncée pour le lendemain, par Sieboldt en personne. Le narrateur connaît un ultime échec prémonitoire : la salle des collections est fermée, les portes et les persiennes de la maison de Sieboldt également, la tristesse marque le visage des gens qui vont et qui viennent. Sieboldt est mort, le narrateur ne lira jamais la tragédie, mais la vivra. L'écriture aurait donc eu le pouvoir d'éviter les affrontements, en déclarant que « la guerre de 1870 n'aurait pas lieu », conjurant le sort par le verbe et la réflexion. Malheureusement le livre a été à jamais perdu, et avec lui l'espoir de paix et de grandeur. La déchéance a remplacé le drame japonais. Napoléon III a joué le rôle principal de l'Empereur aveugle. « Depuis, nous avons vu jouer une autre tragédie, à qui ce titre rapporté d'Allemagne aurait bien convenu : sinistre tragédie, pleine de sang et de larmes, et qui n'était pas japonaise, celle-là. »<sup>679</sup> La métaphore finale de cet apologue renforce la note de rancœur froide et apaisée, opiniâtre et sans pardon.

## Annexe 17

<sup>677</sup> Ibid. p.785.

<sup>678</sup> Ibid. p.788.

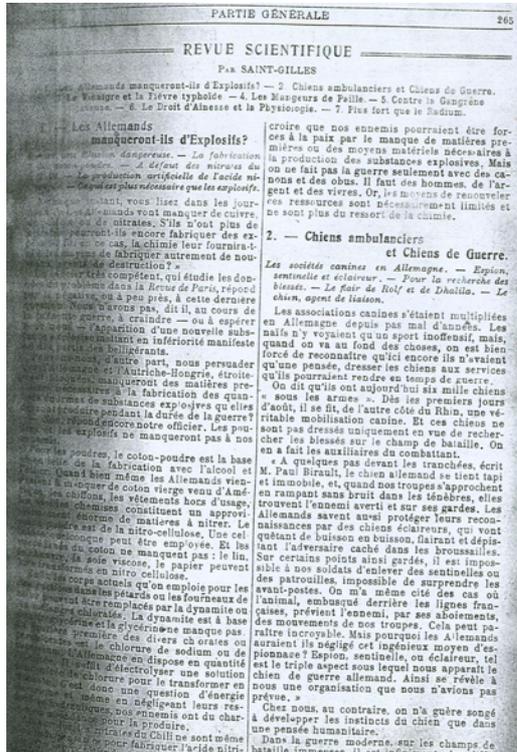
<sup>679</sup> Ibid. p.789.

Le Manuel Général de l'Instruction Primaire

Avertissement : malgré la mauvaise lisibilité des documents fournis due à la dégradation du temps, nous avons cependant tenu à donner quelques exemples de ces sources parascolaires fort révélatrices de l'acculturation guerrière de 1914 à 1918. Elles ont constitué une mine d'informations indispensables à la compréhension du phénomène d'embrigadement des esprits juvéniles par l'école.

Manuel : 1914-1915

Partie générale : du 19 septembre 1914 au 11 septembre 1915, n°1 au n°48, 586 pages.







N° 7 4 Novembre 1916

# MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

Sommaire

L'Enfant et la Guerre (p. 89) — F. BUSSON.  
L'Enfant en Temps de Guerre (p. 95) — M. B. B.  
Le Brevet de Certificat d'Études (p. 95) — EDJOND BLANGUIGNON.  
Le Mouvement (Mutations du temps de guerre. — Mobilisés dans des emplois civils. — CORPORATIF. — Traitements d'instituteurs (p. 95). — LE TEMOIN.  
Revue de la Presse. — Correspondance. — Actes officiels. — Annonces.

## L'Enfant et la Guerre

Il y a deux ans, depuis le troisième hiver de guerre, il y a donc fallu redoubler d'effort, mais ce n'est pas l'âme française qui a failli, c'est la méthode. Les enfants ont souffert, mais ils ont résisté. Ils ont appris à vivre dans la guerre, à travailler, à s'occuper, à se distraire. Ils ont appris à aimer leur pays, à respecter leur drapeau, à défendre leur territoire. Ils ont appris à être citoyens, à être soldats, à être Français.

Pour les écoles de filles, maîtresses et élèves reprendront l'aiguille, s'ingénieront à trouver des moyens de venir en aide aux soldats, aux blessés, aux malades, aux prisonniers.

Dans les écoles de garçons, il y a déjà et il faut qu'il y ait de plus en plus d'autres matières de contribution à l'effort patriotique. A la campagne surtout, combien de petits travaux domestiques à la maison, à la ferme, aux champs qui, d'habitude, ne réclament pas la participation des écoliers, mais qui l'on serait fort aise, à l'heure présente, d'accueillir leurs petits services.

À tout le moins, il est un rôle que l'école presque partout peut et doit assumer avec succès. L'expérience de ces derniers mois l'a montré, nous en avons ici même multiplié les exemples : rien ne réjouit plus nos soldats dans la tranchée ou au repos que de recevoir ces quelques lignes affectueuses d'un écolier qu'ils ne connaissent pas. Comme c'est peu de chose, semble-t-il, que cette insignifiante correspondance entre enfants et soldats ! Détrompez-vous. Rien n'est plus doux à ces hommes qui se battent jour et nuit pour ces enfants et leur envoient un merci tant.

À ces lettres, il n'y a vraiment aucune difficulté. Cela ne coûte rien, pas même un timbre. Ce n'est pas un pensum. On se gardera bien d'en faire jamais une partie ou une page d'école. Il suffit que le maître ou la maîtresse, à titre de récompense, laisse aux enfants toute liberté pour écrire ce qu'ils pensent comme ils le pensent : petits Français et petites Françaises trouvent tout de suite quelque chose à dire et souvent quelque chose que le soldat lui-même ne lire pas sans émotion.

Ainsi la petite école aura pu, sans savoir, lui envoyer dans une heure sombre un rayon de joie et renouveler sa provision de courage.

F. BUSSON.

N° 7.

N° 25 10 Mars 1917

# MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

Sommaire

Le Travail aux Champs (p. 313) — MAURICE ROGER.  
L'Enfant en Temps de Guerre (p. 314) — GEORGES BIENAIMÉ.  
L'Enfant et la Guerre (p. 315) — ANDRÉ BALZ.  
Le Travail aux Champs (p. 316) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 317) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 318) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 319) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 320) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 321) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 322) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 323) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 324) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 325) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 326) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 327) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 328) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 329) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 330) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 331) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 332) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 333) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 334) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 335) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 336) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 337) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 338) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 339) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 340) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 341) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 342) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 343) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 344) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 345) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 346) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 347) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 348) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 349) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 350) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 351) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 352) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 353) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 354) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 355) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 356) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 357) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 358) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 359) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 360) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 361) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 362) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 363) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 364) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 365) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 366) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 367) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 368) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 369) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 370) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 371) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 372) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 373) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 374) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 375) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 376) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 377) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 378) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 379) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 380) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 381) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 382) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 383) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 384) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 385) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 386) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 387) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 388) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 389) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 390) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 391) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 392) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 393) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 394) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 395) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 396) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 397) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 398) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 399) — A. LESPIES.  
Le Travail aux Champs (p. 400) — A. LESPIES.

## Les Écoliers aux Champs

De tout temps, on travaillé à la terre et qui, depuis 1914, ont redoublé d'effort, mais ceux de nos écoles urbaines, ceux des écoles normales, primaires supérieures, des lycées et des collèges. Seulement, si l'on veut réussir, il faut que l'action soit érudite et conduite non suivant la fantaisie de chacun, mais selon l'intérêt général. Et M. Viviani a demandé leur concours à ses collègues de l'Agriculture et du Travail. L'accord est fait. Les directeurs des Services agricoles, des Comités départementaux de la main-d'œuvre sont en rapport avec les inspecteurs d'académie. À Paris même, il a été constitué, au ministère de l'Agriculture, un service de la main-d'œuvre scolaire, chargé de fournir aux équipes de jeunes travailleurs des renseignements et, sans doute aussi, les moyens d'accomplir leur tâche.

Et, si l'on veut un exemple de ce que peut être cette collaboration, qu'on ouvre le Bulletin du Finistère (janvier). Le circulaire du ministre de l'Instruction publique y est accompagnée d'un commentaire qui précise les moyens d'exécution. Une longue note du directeur des Services agricoles donne des indications complètes sur les cultures à entreprendre, en l'espèce la pomme de terre. Labour, fumure, jouage, choix des variétés adaptés aux terrains et les régions, époque et mode de plantation, etc. Tout est prévu. Enfin, une circulaire envoyée par le préfet aux maires assure le concours de ceux-ci aux initiatives du personnel enseignant.

(Que cette action commune se généralise, les résultats seront effrayants. Nos petits écoliers n'auront pas seulement contribué à l'alimentation du pays ; un autre gain leur sera acquis : travailler chaque jour pour tous, n'est-ce pas mettre en pratique la plus claire leçon de morale ?)

MAURICE ROGER.

N° 25.

718 MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

## Le Dessin pendant la Guerre

Depuis quelques années, une méthode nouvelle d'enseignement du dessin a été instaurée. Nos souvenirs de l'enseignement du dessin, et surtout de la méthode qui a été employée pendant ces années, ils ont eu la bonne fortune de lire les articles de son promoteur, M. L. Quéroux.

La méthode est fondée sur le contact direct de l'enfant avec la nature et la vie. À l'enseignement abstrait, impersonnel d'autrefois, la réforme a substitué une méthode concrète et vivante. L'enfant est invité à regarder, à distinguer ce qui est beau ou laid, à rendre ce qu'il voit, à reproduire ce qu'il sent. L'enseignement du dessin se propose comme objectif de développer chez l'enfant le sens de la beauté, de lui faire saisir la valeur esthétique de la nature et de la vie, de lui faire acquiescer à la beauté générale de l'esprit et en particulier au développement de la personnalité de l'élève. L'enseignement du dessin est donc une éducation de la sensibilité et de la conscience.

La réforme a déjà donné d'excellents résultats. À Paris un gros effort a été accompli pour le dessin de l'école primaire. L'enfant, pour développer chez lui le goût, pour préparer son esprit à l'enseignement du dessin, doit être initié à la connaissance et à l'appréciation de la nature. Les impressions saisies, notées au sortir de l'exposition riche en documents, sont en grande partie reproduites avec un goût très sûr au musée Galliera, par la Direction de l'Enseignement primaire de la Ville de Paris.

« Le Dessin dans les écoles primaires municipales pendant la guerre », tel est le titre que la Ville de Paris donne à l'exposition qu'elle a organisée au musée Galliera. Il est bien simple, ce titre, bien modeste ; mais combien suggestif pour quiconque se regarde et réfléchit.

À quoi passent nos écoliers ? L'exposition de leurs dessins va nous l'apprendre, et sans lacune, car elle commence aux travaux du cours élémentaire pour finir ceux des élèves-maîtres, en passant par les cours d'adultes.

Les normaliens ne vivent pas à l'effet ; ils ont le souci de voir juste, de comprendre, de reproduire fidèlement ce qu'ils ont vu et bien compris.

Les adultes cherchent dans le dessin un moyen de rendre leur métier plus productif ; parfois, ils y cherchent un peu d'idéal qui les délassé des ennuis quotidiens. Du soin du goût, du fini, la recherche du beau et du naturel ; tout ce qui caractérise l'ouvrier parisien.

L'enfant, lui, dessine parce qu'il aime cela, parce que le dessin l'amuse ; ce n'est pas un devoir, un gage-pain, c'est un plaisir ; de là provient la fantaisie qui caractérise les dessins des écoliers.

L'enfant obéit à l'impulsion du moment ; aussi tout est à la guerre dans son œuvre, tout y est français : c'est une débauche de tricolore !

Le petit Parisien a souffert de la guerre, il en souffre encore, ou du moins, il en résulte pour lui une certaine gêne : pas de viande le lundi et le mardi, pas de chocolat le mardi et le mercredi... Il a eu froid cet hiver, il a soufflé dans ses doigts en faisant la queue, le jeudi, à la porte de Bernot ; il a vu pleurer sa mère et sa grande sœur, partir son père et son frère et, peut-être, il ne les verra pas revenir ; mais, ce n'est pas tout cela qui le préoccupe quand il dessine ou quand il colore ses dessins : ce qu'il veut, ce qu'il reproduit, c'est le tambour, le bonnet phrygien, la croix de France ; ce sont les drapeaux, les canons, les aérodromes... Tout cela lui fournit des motifs de décoration de l'effet le plus pittoresque : broderies, papiers peints, couvertures de livres, bons points même charmant l'œil et ne le lassent jamais.

Les petits du cours élémentaire sentent encore inabiles à rendre leurs impressions, le crayon en main, mais ils ont toutes les audaces, et, chez eux, la sincérité supplée à l'insuffisance de la technique.

Les moyens et les grands, surtout ceux des

718 MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

## Le Dessin pendant la Guerre

Depuis quelques années, une méthode nouvelle d'enseignement du dessin a été instaurée. Nos souvenirs de l'enseignement du dessin, et surtout de la méthode qui a été employée pendant ces années, ils ont eu la bonne fortune de lire les articles de son promoteur, M. L. Quéroux.

La méthode est fondée sur le contact direct de l'enfant avec la nature et la vie. À l'enseignement abstrait, impersonnel d'autrefois, la réforme a substitué une méthode concrète et vivante. L'enfant est invité à regarder, à distinguer ce qui est beau ou laid, à rendre ce qu'il voit, à reproduire ce qu'il sent. L'enseignement du dessin se propose comme objectif de développer chez l'enfant le sens de la beauté, de lui faire saisir la valeur esthétique de la nature et de la vie, de lui faire acquiescer à la beauté générale de l'esprit et en particulier au développement de la personnalité de l'élève. L'enseignement du dessin est donc une éducation de la sensibilité et de la conscience.

La réforme a déjà donné d'excellents résultats. À Paris un gros effort a été accompli pour le dessin de l'école primaire. L'enfant, pour développer chez lui le goût, pour préparer son esprit à l'enseignement du dessin, doit être initié à la connaissance et à l'appréciation de la nature. Les impressions saisies, notées au sortir de l'exposition riche en documents, sont en grande partie reproduites avec un goût très sûr au musée Galliera, par la Direction de l'Enseignement primaire de la Ville de Paris.

« Le Dessin dans les écoles primaires municipales pendant la guerre », tel est le titre que la Ville de Paris donne à l'exposition qu'elle a organisée au musée Galliera. Il est bien simple, ce titre, bien modeste ; mais combien suggestif pour quiconque se regarde et réfléchit.

À quoi passent nos écoliers ? L'exposition de leurs dessins va nous l'apprendre, et sans lacune, car elle commence aux travaux du cours élémentaire pour finir ceux des élèves-maîtres, en passant par les cours d'adultes.

Les normaliens ne vivent pas à l'effet ; ils ont le souci de voir juste, de comprendre, de reproduire fidèlement ce qu'ils ont vu et bien compris.

Les adultes cherchent dans le dessin un moyen de rendre leur métier plus productif ; parfois, ils y cherchent un peu d'idéal qui les délassé des ennuis quotidiens. Du soin du goût, du fini, la recherche du beau et du naturel ; tout ce qui caractérise l'ouvrier parisien.

L'enfant, lui, dessine parce qu'il aime cela, parce que le dessin l'amuse ; ce n'est pas un devoir, un gage-pain, c'est un plaisir ; de là provient la fantaisie qui caractérise les dessins des écoliers.

L'enfant obéit à l'impulsion du moment ; aussi tout est à la guerre dans son œuvre, tout y est français : c'est une débauche de tricolore !

Le petit Parisien a souffert de la guerre, il en souffre encore, ou du moins, il en résulte pour lui une certaine gêne : pas de viande le lundi et le mardi, pas de chocolat le mardi et le mercredi... Il a eu froid cet hiver, il a soufflé dans ses doigts en faisant la queue, le jeudi, à la porte de Bernot ; il a vu pleurer sa mère et sa grande sœur, partir son père et son frère et, peut-être, il ne les verra pas revenir ; mais, ce n'est pas tout cela qui le préoccupe quand il dessine ou quand il colore ses dessins : ce qu'il veut, ce qu'il reproduit, c'est le tambour, le bonnet phrygien, la croix de France ; ce sont les drapeaux, les canons, les aérodromes... Tout cela lui fournit des motifs de décoration de l'effet le plus pittoresque : broderies, papiers peints, couvertures de livres, bons points même charmant l'œil et ne le lassent jamais.

Les petits du cours élémentaire sentent encore inabiles à rendre leurs impressions, le crayon en main, mais ils ont toutes les audaces, et, chez eux, la sincérité supplée à l'insuffisance de la technique.

Les moyens et les grands, surtout ceux des

Manuel 1916-1917

Partie scolaire : du 23 septembre 1916 au 21 juillet 1917, n°1 à n°44, 708 pages.

Dictée, p.70, Pierre Loti.

Dictées.

Les victimes des gaz asphyxiants.

On y voit à peine, ici, dans une sorte de... dégagée par de l'eau qui bout sur des récipients... toute minute, des infirmières apportent à ces... ballons noirs, et ceux qui suffoquent le plus... leurs pauvres mains pour les demander : « Est-ce... gene, qui les fait mieux respirer et moins... Beaucoup d'entre eux ont de ces ballons noirs... sur leur poitrine balotante et, dans leur... tiennent avidement le tuyau par où s'échappe le... sauveur; on dirait de grands enfants au... cela jette une sorte de bouffonnerie macabre... tableaux d'horreur. L'asphyxie, suivant les... tions, a des effets divers qui exigent des formes... verses de traitement. Quelques-uns, presque... leur lit, sont couverts de ventouses, ou bien... digeonnés de teinture d'iode. Il en est d'autres... — oh! bien gravement atteints, ceux-là, hélas... en est de tout gonflés, poitrine, bras et visage... ressemblent à des bonshommes en baudruche... Bonshommes de baudruche, enfants au bibou... que ces images soient les seules vraies, car... presque sacrilège de les employer quand... vous serre le cœur et qu'on a envie de... pleurer de pitié et pleurer de rage!... Mais... elles, ces comparaisons brutales, se gravent... dans les esprits, par leur inconvenance même... y entretenir plus longtemps la haine indigne... soit des saintes repréailles!

Puisse...

Pierre Loti est le pseudonyme de Julien... officier de marine, né à Rochefort. Principaux... vrages : *Le mariage de Loti, le Roman de... Mon frère Yves, Pêcheur d'Islande, le Roman... enfant, Ramuntcho, etc.*

Education morale, p.82.

A L'ÉCOLE PRIMAIRE

ÉDUCATION MORALE

6<sup>e</sup> LEÇON.

Chant de la semaine. — Répéter, pour en perfectionner l'exécution, les deux morceaux recommandés dans le précédent numéro.

Nos morts.

Mes chers enfants, j'interromps aujourd'hui notre petit cours de morale. Nous allons avoir, cette semaine, deux jours consacrés à des souvenirs qui, cette année plus que jamais, nous sont chers et sacrés. Et il faut que je vous en parle.

Vous savez ce que je veux dire. C'est mercredi... qu'il... (Réponses des élèves.) Oui, la Toussaint, et jeudi... Le « jour des morts ».

La Toussaint, c'est une fête de l'Église catholique introduite en France vers le temps de Charlemagne et qui, depuis lors, se célèbre tous les ans le 1<sup>er</sup> novembre. De la fête religieuse, je n'ai pas à vous entretenir, puisque les choses de la religion concernent vos familles et non l'école. Dites-moi seulement si vous comprenez ce mot : « Toussaint ». Il faudrait écrire : « Tous saints ». C'est, en effet, une solennité consacrée à la mémoire, non pas d'un saint en particulier, mais de tous les saints de tout temps et de tout pays.

Avez-vous pensé, mes enfants, à ce qu'il y a de touchant et de respectable dans cette fidélité des générations humaines à conserver pieusement, à travers les siècles, un nom et un souvenir si lointain? Il s'agit là de quelques-uns des hommes qui, tout au début de notre histoire, sont venus, parfois au péril de leur vie, prêcher la religion chrétienne au milieu...

1. Mme de Sévigné rapporte le dicton populaire qui fait la date, en ces deux vers : (Sont-ils connus chez vous?)

Quand octobre prend fin,  
La Toussaint est au matin.

des barbares, dans des pays où la civilisation elle-même n'avait pas pénétré. Il en est trace profonde dans l'imagination des hommes, là, une foule de légendes; de là, le nom d'un personnage donné à un grand nombre de... Celui de saint Martin, par exemple, qui est populaire de tous, est encore porté par deux cents communes françaises.

Eh bien! après avoir ainsi honoré ceux d'hommes dont le nom a survécu, c'est une idée d'avoir songé à les réunir tous en un souvenir respectueux, ceux qu'on connaît et qu'on ne connaît pas, de partout et de tous... Il est même permis d'étendre encore cet honneur aux hommes du passé.

Outre ceux que l'Église chrétienne honore du nom de saints, à d'autres âges, avant et après, des hommes ont vécu, qui ont été les bienfaits de l'humanité. Les uns ont fait des découvertes, des inventions précieuses; les autres ont donné pour sauver leurs semblables, pour défendre la patrie, pour ouvrir hardiment des voies nouvelles, pour améliorer notre existence et pour servir la société. Honneur aussi à tous ces hommes de progrès humain!

Pour comprendre cet hommage à tous les d'élite, aux saints, aux martyrs, aux héros, nous rappelons-nous qu'il n'y a pas un de nous qui ne nous jouissons, biens du corps ou biens d'esprit, pas un de nos aliments dont nous vivons, pas un de nos animaux qui nous aident, pas un de nos vêtements, pas un de nos moyens de défense, pas un de secours et de communication qui nous est tout naturellement et sans effort. Il y a un travail acharné non pas d'un homme, mais de tous les hommes qui ont peu à peu créé ce que nous avons aujourd'hui la civilisation. Ayons donc pour ceux à qui nous devons tant... Et, à la suite de ces divers bienfaits de tous, ayons une pensée d'amour pour tous.

Dictée, p.190, Charles Le Goffic.

Géographie, p.284.

Dictées.

1. — Les héros de Dixmude.

Un contre dix, sans casques, sans chaussures, sous la pluie, dans la vase, plus cruelle que les obus, ils vont s'approcher désespérément à leur radeau de misère, pour barrer la route de Dunkerque, sauver l'armée belge d'abord, puis permettre à nos armées du Nord de se masser derrière l'Yser et d'étaler le choc de l'ennemi. L'amiral leur avait dit : « Le rôle qu'on vous donne est dangereux et solennel; on a besoin de vos courages. Pour sauver tout ce fait notre aile gauche jusqu'à l'arrivée des renforts, sacrifiez-vous. Tachez de tenir au moins quatre jours. » Au bout de quinze jours, les renforts n'étaient pas encore arrivés, et les fusiliers continuaient de tenir.

CH. LE GOFFIC.

GÉOGRAPHIE

COURS ÉLÉMENTAIRE

En descendant la Meuse.

C'est en Lorraine, près du pays de Jeanne d'Arc que la Meuse prend sa source. Suivons-la dans la direction du nord.

C'est d'abord un modeste ruisseau, qui coule au milieu des prairies, dans une vallée étroite. Mais ce ruisseau s'enfle rapidement après les pluies; la Meuse inonde alors ses prairies, remplit toute sa vallée et prend les allures d'un fleuve.

De chaque côté de la vallée se trouvent des lignes de hauteurs. À l'est sont les plus importantes; ce sont les côtes ou hauteurs de Meuse qui semblent former comme un rempart contre les invasions. Sur ces sommets, de place en place, se trouvent des forts destinés à défendre les routes; on a de place en place abattu les forêts pour que le tir des canons ne soit pas gêné. À l'ouest se trouvent les hauteurs également boisées de l'Argonne, autre rempart contre les invasions.

Hélas, le premier de ces remparts a été en partie forcé par l'ennemi lors de la guerre actuelle, et, si nous descendons la Meuse, nous trouverions les Allemands établis à Saint-Mihiel. Mais, ensuite, la Meuse coule de nouveau dans nos lignes, et vous savez comme à Verdun le rempart a tenu bon. Verdun! Le cœur de la France a battu là pendant des mois, et ce ne sont pas surtout les hauteurs de Meuse et leurs forts qui ont arrêté l'armée allemande, mais la poitrine des vaillants soldats de Sarrail, de Pétain et de Nivelle.

Un peu au nord de Verdun, la Meuse coupe de nouveau les lignes allemandes pour entrer dans la région occupée par l'ennemi depuis 1914. La vallée alors s'élargit. Jadis, la Meuse avait des affluents qui grossissaient son cours et lui ont permis de creuser cette large vallée dans des terrains tendres; la Moselle et la Seine lui ont pris ces affluents, et la Meuse, appauvrie, a maintenant une vallée trop grande pour elle.

Un chapelet de villes se trouvent alors sur ses rives: Sedan, qu'enrichissaient avant la guerre ses fabriques de draps; Mézières et Charleville, où se trouvaient de nombreuses usines travaillant le fer extrait des mines de Lorraine. Avec quel serrement de cœur nous pensons que les Allemands se servent aujourd'hui de ces usines pour fabriquer les engins de guerre qu'ils emploient contre nous!

Passé Charleville, la vallée redevient très étroite. Les hauteurs couvertes de forêts dominent la Meuse de plusieurs centaines de mètres. Le fleuve fait de nombreux méandres. On sent qu'il a eu peine à s'effrayer un chemin dans le massif des Ardenes. Il se dirige d'abord vers l'ouest, comme s'il ne voulait pas quitter la France. Et si l'en est fait de peu, en effet, que la Meuse, comme l'Aine et comme la Marne, ne soit attirée vers l'ouest et ne devienne un affluent de la Seine. Mais une coupure dans le Massif a décidé de son sort: la Meuse se dirige vers le nord et quitte la France à Givet. Elle passe en Belgique où son affluent, la Sambre, lui apporte encore des eaux françaises, puis en Hollande, où elle va se jeter dans la Mer du Nord par plusieurs embouchures qui se confondent avec celles du Rhin.













**NUMÉRO UNIQUE DE VACANCES**

Les difficultés de l'heure présente, le prix du papier et de la main-d'œuvre, ont paru préférable de supprimer le Journal pendant le mois d'août et le début de septembre, et d'offrir à la place à nos abonnés, comme dernier numéro de juillet, un numéro exceptionnel de vacances qu'ils emporteront avec eux et qu'ils liront agréablement et utilement pendant leurs loisirs bien gagnés.

Ce numéro de 40 pages comporte : 1° une Partie générale, renfermant toutes les nouvelles ordinaires plus développées; 2° des Variétés.

Les Variétés comprennent des extraits empruntés aux Livres ou Revues de l'année.

Le prochain numéro, qui sera le premier de l'année scolaire 1918-1919, et qui aura également 40 pages, paraîtra le 27 septembre prochain et sera notre « Numéro de rentrée ».

---

**Les Instituteurs et la Guerre.**

Quelques jours, en revenant du Midi, j'ai vu à l'hôpital un de mes fils en train de se rétablir, dans le bras de mon ami Ferdinand Buisson.

Il m'a pas eu depuis longtemps l'occasion de parler avec l'ancien directeur de l'enseignement primaire, pour qui j'ai une grande affection, et qui ne veut pas dire que nos idées ne soient toujours développées sur des chemins parallèles. Mais quelle divergence de vues sur l'avenir de l'école, et sur la vie à l'instruction du peuple et qui, en ces temps de guerre, s'est fait sans cesse plus étroite ?

Le rôle de l'Union sacrée ?

Comment pouvons-nous parler, tandis que nos yeux les vapeurs paysannes de la Charente ? Nos pensées allaient à ceux que Ferdinand Buisson aime comme ses enfants, aux instituteurs de France, à ceux qui, trop vieux pour combattre, sont restés à l'école, élevant les générations nouvelles, à ceux qui maintiennent, dans la paix sociale, le moral des familles; à ceux qui, répondant avec un enthousiasme à la fois passionné et raisonné à l'appel du pays, donnent sans compter leurs efforts, leurs santés, leurs vies.

Quelle sublime moisson de gloire et de douleur ! Je citais à mon ami les noms et les services de quelques-uns de nos instituteurs charentais. Il me racontait des traits admirables, comme la guerre nous en a tant révélés sur tous les points de la France.

Et peu à peu nous nous laissions aller à nous représenter l'école de demain, débarrassée des

N° 45.

**Manuel 1918-1919**

Partie générale : du 28 septembre 1918 au 19 juillet 1919, n°1 à n°43, 608 pages.

La déprise progressive de la guerre et le memento mori.

N° 9 27 Novembre 1918

**MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE**

JOURNAL HEBDOMADAIRE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

---

**SOMMAIRE DE LA PARTIE GÉNÉRALE**

Le jour de gloire est arrivé... F. BISSON... 105  
 La République... A. VIGIÉ... 106  
 L'Éducation... F. B. 107  
 Les Français... A. BAILLON... 108  
 L'Union sacrée... F. B. 109  
 La guerre... F. B. 110  
 L'Alsace-Lorraine... F. B. 111  
 Le mouvement corporatif... LE TEMOIN... 111  
 Pour les instituteurs... C. REYMOND... 112  
 Correspondance... Actes officiels... Le Livre d'or de l'enseignement primaire... 113  
 Annonces... 114

---

**« Le Jour de gloire est arrivé »**

Le 11 novembre 1918, ce jour qui a été signalé par la victoire, a été pour nous un jour de gloire et de joie. C'est le jour où nous avons vu se lever sur le monde un soleil de paix et de fraternité. C'est le jour où nous avons vu se lever sur le monde un soleil de paix et de fraternité.

**Article premier**

Les Armées et leurs chefs, Le Gouvernement de la République, Le citoyen Georges CLEMENCEAU, président du conseil, ministre de la guerre, Le maréchal FOCH, généralissime des armées alliées.

**ONT BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE**

**Article 2**

Le texte de la présente loi sera gravé, pour demeurer permanent, dans toutes les mairies et dans toutes les écoles de la République.

N° 9.

N° 42 14 Décembre 1918

**MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE**

JOURNAL HEBDOMADAIRE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

---

**SOMMAIRE DE LA PARTIE GÉNÉRALE**

La création de l'Alsace-Lorraine... A. LICHTENBERGER... 141  
 L'Alsace-Lorraine... GILMANN... 142  
 Les Français... S. MORET... 143  
 Les Français... A. BAILLON... 144  
 Correspondance... Actes officiels... Le Livre d'or de l'enseignement primaire... 145  
 Annonces... 146

---

**La création de l'Alsace-Lorraine.**

Quatre ans de géhenne exaspérant la torture de l'Alsace lui avaient en même temps donné le moyen de témoigner d'une manière de plus en plus éclatante de ses véritables sentiments. Les engagements dans nos rangs des Alsaciens-Lorrains, les désertions, les condamnations à l'amende, à la prison, à la mort, les confiscations prononcées par les conseils de guerre allemands, les aveux de plus en plus fréquents recueillis dans la presse d'outre-Rhin, à la tribune du Reichstag ou dans les pièces officielles, civiles et militaires elles-mêmes, attestaient avec une violence grandissante où se portait le cœur de l'Alsace et de la Lorraine.

Le foudroyant dénouement du cataclysme mondial a permis à ce qui l'emplissait de faire explosion.

Quiconque a assisté à la réception faite à nos troupes à Metz, à Strasbourg et jusque dans les moindres villages des provinces annexées, en garde une impression de joie inoubliable et d'humiliation respectueuse. Jolie indicée de voir rendues enfin à la patrie ces populations qui n'avaient jamais cessé d'être nôtres. Humiliation respectueuse de nous être détournés d'eux pendant un demi-siècle et, par ignorance, par paresse, par faux orgueil, ou par lâcheté, d'avoir douté d'eux.

Nous ne serons qu'un faux l'Alsace et la Lorraine, nous ne nous montrerons complètement dignes de leur fidélité tenace que quand nous les aurons aidés à réparer toutes leurs brèches, à panser toutes leurs plaies.

La réincorporation dans la patrie française de l'Alsace et de la Lorraine, ou plus exactement des départements envahis du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, n'ira pas sans soulever quelques difficultés et sans nécessiter quelques précautions. On ne se remarque pas, après quarante-cinq ans d'espérance, sans que chacun des conjoints ait fait un petit effort de réadaptation.

N'oublions pas, pendant ces mois où il va s'accomplir, qu'Alsaciens et Lorrains ont sur nous à leur égard la créance d'un demi-siècle de martyre.

ANDRÉ LICHTENBERGER.

N° 15 4 Janvier 1919

# MANUEL GÉNÉRAL

## DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTEURICES

Publié par MM. HACHETTE et C<sup>o</sup>, 191, boulevard Saint-Germain, 76, à Paris, chez tous les  
libraires et les professeurs dans tous les bureaux de poste sans frais.  
Le prix de changement d'adresse doit être accompagné de 30 c. et d'une bande d'envoi du journal.  
Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an, en avance, par mandat postal ou par chèque.  
Le prix de la copie est de 50 centimes.  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

**SOMMAIRE DE LA PARTIE GÉNÉRALE**

« Un regard sur l'école d'après-guerre » . . . . . F. ELINSON. 177  
« Comment organiser une coopérative de professeurs » . . . . . A. MAILLET. 178  
« Le rôle de l'école » . . . . . A. NOLL-WEISS. 179  
« Que devient le lendemain » . . . . . A. BALZ. 180  
« Le maréchal Joffre à l'école » . . . . .

Partie générale : — 1. Les devoirs vers l'Edmond Baudouin. — 2. La découverte des Américains. — 3. L'évolution de la vie militaire. — 4. Contre les trois siècles des générations futures. — 180-181  
Pour les Instituteurs. — La toilette d'une femme occupée. — C. REYMOND. 183  
Opinions et communications. — Correspondances. — 184  
Actes officiels. — Annonces. — 184

**Un regard sur l'école d'après-guerre.**

C'est un document fort important, malgré son caractère modeste, que l'article publié sous ce titre par M. le Directeur de l'Enseignement primaire dans le dernier numéro de la *Revue Pédagogique*. Il nous le disposons pas lui de la place qu'il mérite dans une discussion approfondie de l'école d'après-guerre. Mais, par manque de main de maître, nous ne pouvons que signaler les idées principales. Nous tenons à le remercier, nous ne le disons l'auteur, aux observations, aux objections, comme aussi aux remarques et suggestions qu'il pourra provoquer chez ses collègues.

M. Lapie ne renonce nullement à la réforme de l'enseignement primaire, mais il veut le comprendre à la fois comme un moyen de faire des hommes. Mais en même temps, l'enseignement primaire, même élémentaire, est le pivot autour duquel se fera la révolution pédagogique de demain. Il veut que l'école, « comme elle s'est faite », soit capable de former de bons soldats et de bons chefs d'industrie.

M. Lapie n'a pas de peine à trouver de nombreux et décisifs exemples, dans les écoles, plus l'école devra se diversifier, plus elle devra se spécialiser : elle sera agricole, industrielle, commerciale, etc. Elle sera industrielle, elle sera industrielle ou commerciale dans les milieux de commerce et d'industrie. Cette spécialisation nécessaire du plan d'études s'applique aussi bien aux écoles de garçons qu'aux écoles de filles. Les exercices scolaires, à la langue française, et, si l'on voulait entrer dans le détail, à l'histoire, aux problèmes, à tout le programme de la sorte de corollaire logique devant le plan de l'école, pas, M. le Directeur souhaite, pour ces écoles spécialisées, des maîtres qui le soient aussi. Il paraît croire que quelques modifications dans les épreuves du Brevet suffiraient à obtenir ce résultat. Il en résulterait peut-être que, dès le moment même où il se présente au Brevet, le jeune instituteur devra avoir opté, ce qui ne lui sera pas toujours facile : combien ne savent pas encore s'ils doivent se proposer comme but de leur ambition, la ville ou la campagne, l'enseignement commercial ou l'enseignement agricole, un poste au bord de la mer ou dans la montagne.

Cette difficulté n'effraie pas l'auteur de la réforme. Il veut même la pousser plus loin. Il en prolonge l'application jusque dans la vie intérieure des Ecoles normales, où des sections parallèles prépareraient particulièrement aux enseignements agricole, industriel, ménager, maritime, etc. Il est vrai que, pour accepter cette dernière conséquence, M. Lapie voit bien qu'il faudra transformer ces établissements en Ecoles normales régionales devant remplacer les écoles départementales. Il entretient même, dans chaque Académie, une seule école affectée à l'apprentissage de telle ou telle de ces spécialités.

Un des paragraphes les plus nouveaux de cette étude est celui qui essaie d'étendre la réforme projetée jusqu'aux écoles de Saint-Cloud et de Fontenay. Il y est fait, en particulier, une allusion qui, volontairement, n'est peut-être pas très claire, aux « nouvelles orientations de la psychologie et de la pédagogie ». Qui sait s'il n'y a pas là une invitation indirecte du directeur recommandant au personnel primaire la Société Alfred Binet et les études qu'elle poursuit depuis 20 ans sur la psychologie de l'enfant ? Souhaitons avec lui que « la Sorbonne et le Collège de France et les milieux intellectuels les plus vivants » attirent davantage les chefs futurs de l'enseignement primaire.

En terminant, M. Lapie se demande si ce nouveau plan est construit dans l'abstrait. Non, répond-il, il correspond à un mouvement d'idées qui se fait sentir partout et sous les formes les

Manuel 1918-1919  
Partie scolaire : du 28 septembre 1918 au 12 juillet 1919, n°1 à n°42, 498 pages.  
Le devoir de mémoire et l'hommage aux enfants de la Patrie.

LANGUE FRANÇAISE

Cinq à six heures  
Souvenir des morts; portraits, reliques, au cimetière.

**COURS ÉLÉMENTAIRE**

Exercices de langage

Causette avec les enfants sur le cimetière pour des Morts. Le spectacle du cimetière et des tombes peut donner lieu à de nombreuses observations et à de nombreuses questions. On peut aussi faire des exercices de lecture et de compréhension sur le texte qui suit.

Le cimetière est un lieu où l'on va pour se souvenir des morts. On y va pour déposer des fleurs, pour déposer des couronnes, pour déposer des lettres. On y va pour dire l'âme au repos.

**Vocabulaire.**

Remarque des noms.

I. — Le jour des Morts.

Noms à choisir : glas, cloches, deuil, bruyères, cyprès, ébranchements, tombes, solitudes, etc.

Les cloches sonnent le jour des Morts. Les bruyères ont des fleurs blanches. Les cyprès sont des arbres verts. Les tombes sont des pierres.

II. — Le deuil, les souvenirs.

Noms à choisir : honneur, douleur, photographie, uniforme, traits, coiffure, visage.

Mon ami est mort au champ d'honneur. Sa mère est plongée dans le deuil. Elle garde son visage comme celui de son fils qui porte l'uniforme. Elle a une photographie de son visage. Dans un album, elle garde ses lettres. C'est comme si elle le voyait encore.

**Grammaire.**

Distinction des noms masculins et des noms féminins : la marque du féminin dans les noms.

Conjugaison du verbe être suivi d'un attribut présent et imparfait de l'indicatif.

Remarque sur l'accord de l'attribut avec le sujet, la marque du féminin dans les adjectifs. — Emploi aux mêmes temps, par analogie, des verbes réguliers empruntés au vocabulaire de la semaine.

RECHERCHE ET ACCORD DES ADJECTIFS.

Au cimetière.

Adjectifs à choisir : clos, droit, saisi, orné, états, épanché, lourd, massif, effaç, silencieux, recueilli.

Le cimetière est ... de murs. La grande allée est ... Chaque tombe est ... de fleurs. Les fleurs des cyprès sont ... Les dalles sont ... Une vieille inscription est ... La foule des visiteurs est ...

RECHERCHE ET ACCORD DES VERBES.

Verbes à choisir et à écrire à l'imparfait de l'indicatif : entrer, approcher, porter, pénétrer, épanouir, verser, secouer, porter.

Le jour des Morts, la foule est au cimetière. Des croix ... au-dessus des murs. Des femmes en deuil ... des bouquets à la main. Elles les ... dans le sable des tombes. Elles s' ... sur le sol. Elles ... des larmes. Des sanglots ... leurs épaules. Les allées ... le cimetière en terre.

Dictées de récapitulation.

I. — Pres d'une tombe.

Une femme s'avancé dans une allée du cimetière. Elle était enveloppée d'un long voile de deuil. Elle portait à la main un gros bouquet de blancs cyprès bleus. Quelques instants après, elle était arrêtée devant une tombe. Agrouillée sur le sol, elle cachait

BREVET ÉLÉMENTAIRE

Orthographe.

Rôle de l'école après la guerre.

L'école est susceptible d'exercer sur l'homme une influence profonde. Qu'est-ce, par exemple, que cet état d'âme étrange, plus effrayant à mesure qu'on le pénètre davantage, dont le peuple allemand, aujourd'hui, donne le spectacle au monde? Ce n'est autre chose que l'insolente volonté de puissance et de domination d'un Frédéric II et d'un Bismarck, par l'université, par le gymnase, par l'école populaire, la conscience même de la nation allemande. L'école, chez nous, est loin d'avoir ainsi modelé les âmes, et nous ne saurions souhaiter qu'elle substituât une conscience de cette sorte à celle que nous a donnée le Créateur. Mais nous demandons qu'elle instruisse nos jeunes générations de l'histoire et des visées de l'Allemagne, afin qu'elles se défient, si celle-ci, quelque jour, essaye de nouveau de substituer à la guerre ouverte la conquête insidieuse et pacifique des richesses et de l'âme de notre pays. Nous demandons, d'autre part, que l'école nous aide efficacement à combattre nos ennemis intérieurs : le hideux alcoolisme, la religion du bien-être, l'indifférence au bien public, la défiance mutuelle des différents groupes sociaux, l'antagonisme des individus et de l'Etat.

A l'école, entre autres, il appartient de remplir ces tâches. Et l'école française possède dans ses fortes traditions d'éducation familiale, affectueuse, libérale, humaine, morale et patriotique, les ressorts qui conviennent pour agir sur les âmes françaises.

EMILE BOUTROUX.

(Discours sur les prix de vertu, 1917.)

QUESTIONS.

1. Expliquez les mots et expressions : *pénétrer l'état d'âme*; — *modeler les âmes*; — *visées*; — *conquête insidieuse*; — *religion du bien-être*; — *ressorts*.

2. Donner les synonymes des mots : *influence*, *insolent*, *hideux*, et marquez la différence de sens entre *puissance* et *domination*.

3. Distinguez les propositions de la phrase : « *Qu'est-ce que ... mode?* ». Indiquez-en la nature et, s'il y a lieu, la fonction.

4. Analysez *qu'* (qu'est-ce); *que* (celle que) et les locutions dans lesquelles se trouve le mot *que*.

5. Cherchez, dans la partie de la dictée qui finit par les mots : « l'âme de notre pays », les verbes mis au mode subjonctif; justifiez leur emploi à ce mode et au temps ui-

## Annexe 18

Liste des cinquante-sept « Livres Roses pour la jeunesse », « série héroïque » de Larousse étudiés (de janvier 1915 à mai 1919 publiés le premier et le troisième samedis de chaque mois) :

- n° 144 *Les enfants héroïques de 1914*, Charles Guyon
- n° 147 *Les braves petits Français*, Charles Guyon
- n° 149 *Scènes de la guerre en Belgique*, Charles Guyon
- n° 150 *La Guerre dans les airs*, Charles Guyon
- n° 151 *La Guerre sur mer*, Charles Guyon
- n° 152 *Les Villes françaises héroïques*, Charles Guyon
- n° 153 *Traits héroïques de l'armée française*, Charles Guyon
- n° 154 *Le Roi chevalier*, Henriette Perrin
- n° 155 *Nos Amis les Anglais*, Charles Guyon
- n° 156 *Oscar et Rosalie, mémoires d'un fusil et d'une baïonnette*, Pierre Gallien
- n° 157 *Les Instituteurs héroïques*, Charles Guyon
- n° 158 *Victoire la chamelle des tranchées*, M<sup>me</sup> Stanislas Meunier
- n° 159 *Les Héros russes*, Charles Guyon
- n° 160 *Les Héroïnes de guerre*, Charles Guyon
- n° 161 *Nos braves toutous à la guerre*, Charles Guyon
- n° 162 *Simple histoires de la guerre de 1914-15*, Maurice Thiéry
- n° 164 *Nos Diables bleus, récits de la guerre dans les Vosges*, M<sup>me</sup> J. Durand
- n° 167 *Les Héros des ambulances* (1<sup>ère</sup> partie), Charles Guyon
- n° 168 *Les Héros des ambulances* (2<sup>e</sup> partie), Charles Guyon
- n° 169 *Les Canadiens héroïques*, Charles Guyon
- n° 170 *Une Famille héroïque, trois petits actes en prose*, Louis Mirande
- n° 171 *Nos Prisonniers en Allemagne*, Charles Guyon
- n° 172 *Chansons et Poésies de la Guerre*, M<sup>lle</sup> Renée Zeller
- n° 173 *Nos Héros d'Afrique*, Charles Guyon
- n° 174 *Le Petit Poilu*, Joachim Renez
- n° 175 *Les Héros des Dardanelles*, Charles Guyon
- n° 176 *Français avant tout*, Michel Nour
- n° 177 *Les Espions boches*, Charles Guyon
- n° 178 *Nos Poilus dans les tranchées*, Charles Guyon
- n° 179 *Petits Récits de la Grande Guerre*, Lieutenant Maurice Randoux
- n° 180 *Les Petits Héros de France*, Charles Guyon
- n° 181 *Chansons et Poésies de la Guerre* (2<sup>e</sup> livre), M<sup>lle</sup> Renée Zeller
- n° 182 *Marsouins et Cols marins*, Charles Guyon
- n° 183 *Les Alsaciens héroïques*, Charles Guyon
- n° 185 *Les Civils héroïques*, Charles Guyon
- n° 186 *Deux Boy-Scouts à Paris*, Marie de La Hire
- n° 187 *Les Fils de nos Poilus*, Charles Guyon
- n° 188 *La Poudrerie de Rottweil*, Alex Coutet
- n° 189 *Episodes remarquables de la Guerre*, Charles Guyon
- n° 190 *Les Enfants belges dans la Guerre*, Gérard Harry
- n° 191 *Scènes de l'invasion boche*, Charles Guyon
- n° 192 *Histoire d'un Orphelin de la guerre*, M<sup>me</sup> Pascal-Saisset
- n° 194 *Petits Récits de la Grande Guerre* (2<sup>e</sup> série), Lieutenant Maurice Randoux
- n° 195 *Les vaillants Lorrains*, Charles Guyon
- n° 197 *Le Mystère du Clos-Feuillu* (1<sup>ère</sup> partie), Jeanne-Bénita Azaïs
- n° 199 *Verdun Ville immortelle*, Charles Guyon
- n° 200 *Petits récits de la Grande Guerre* (3<sup>e</sup> série), Lieutenant Maurice Randoux
- n° 201 *Le Lion contre l'Aigle (Belges et Allemands)*, Charles Guyon
- n° 205 *Les oiseaux de guerre* (1<sup>ère</sup> partie), Charles Guyon
- n° 206 *Les oiseaux de guerre* (2<sup>e</sup> partie), Charles Guyon
- n° 208 *Les Jouets meurtriers – Fend-l'Air et Margot -*, Henri Pellier
- n° 209 *Au Drapeau ! (Episodes de la Guerre)*, Charles Guyon
- n° 213 *Bleus et Volontaires au feu*, Charles Guyon
- n° 216 *La Petite Exilée*, Henri Pellier
- n° 218 *Guynemer*, Aspirant Georges Thomas
- n° 239 *Les Malheurs de Potiron (Pièce en un acte)*, Henri Pellier
- n° 250 *Guignol fait la Guerre*, Gaston Cony et Luc Mégret

Livres roses pour la jeunesse de Larousse, série héroïque

Quatre-vingt-onze titres sont référencés pour la série héroïque, des n°144 à 259. La discontinuité est due, soit à un manque ponctuel, soit à l'insertion dans la collection de la Grande Guerre, de nouvelles ou de récits sans rapport avec la guerre. Comme l'indique la préface du n°147, le n°144 inaugure la série de guerre. Vers la fin, en 1919, quelques fascicules présentent des récits entrecoupés d'un retour à la paix. Il peut y avoir quelques manques dans ces derniers titres, car la limite paix-guerre est encore floue dans la thématique. Chaque ouvrage est au format 12x18 cm. La différence de pagination (46, 47, 48 ou 32 pages) est due à l'adjonction parfois rencontrée d'une page de jeux en fin de volume, ou bien aux restrictions imposées par la crise économique. La grille de lecture indique successivement l'auteur (grade ou fonction), le titre principal du livre (en majuscules), le titre secondaire (en minuscules), la date de parution, le nombre de pages et le numéro d'ordre dans la collection.

GUYON Charles	LES ENFANTS HEROÏQUES DE 1914.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°144.
GUYON Charles	LE PETIT ECOLIER PERSAN. 1ère partie.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°145.
GUYON Charles	LE PETIT ECOLIER PERSAN. Fin.	1915	46	Les livres roses pour la jeunesse. N°146.
GUYON Charles	LES BRAVES PETITS FRANCAIS.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°147.
VEIL L.	VIEILLES LEGENDES ANGLAISES.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°148.
GUYON Charles	SCENES DE LA GUERRE EN BELGIQUE.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°149.
GUYON Charles	LA GUERRE DANS LES AIRS.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°150.
GUYON Charles	LA GUERRE SUR MER.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°151.
GUYON Charles	LES VILLES FRANCAISES HEROIQUES.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°152.
GUYON Charles	TRAITS HEROIQUES DE L'ARMEE FRANCAISE.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°153.
PERRIN Henriette	LE ROI CHEVALIER.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°154.
GUYON Charles	NOS AMIS LES ANGLAIS PENDANT LA GUERRE.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°155.
GALLIEN Pierre	OSCAR ET ROSALIE. Mémoires d'un fusil et d'une baïonnette.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°156.
GUYON Charles	LES INSTITUTEURS HEROÏQUES.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°157.
MEUNIER Stanislas	VICTOIRE, LA CHAMELLE DES TRANCHEES.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°158.
GUYON Charles	LES HEROS RUSSES.	1915	44	Les livres roses pour la jeunesse. N°159.
GUYON Charles	LES HEROINES DE LA GUERRE.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°160.
GUYON Charles	NOS BRAVES TOUTOUS A LA GUERRE.	1915	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°161.
THERY Maurice	SIMPLES HISTOIRES DE LA GUERRE 1914-1915.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°162.
GUYON Charles	LES SERBES HEROÏQUES. Un contre dix.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°163.
DURAND M.-J.	NOS DIABLES BLEUS. Récits de guerre dans les Vosges.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°164.
GUYON Charles	NOS FRERES D'ITALIE.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°165.
GUYON Charles	LES HEROS DES AMBULANCES. T I.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°167.
GUYON Charles	LES HEROS DES AMBULANCES. T II.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°168.
GUYON Charles	LES CANADIENS HEROÏQUES.	1915	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°169.
MIRANDE Louis	UNE FAMILLE HEROÏQUE.	1915	48	Les livres roses pour la jeunesse. N°170.
GUYON Charles	NOS PRISONNIERS EN ALLEMAGNE.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°171.
ZELLER Renée	CHANSONS ET POESIES DE LA GUERRE.	1915	48	Les livres roses pour la jeunesse. N°172.
GUYON Charles	NOS HEROS D'AFRIQUE.	1915	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°173.
RENEZ Joachim	LE PETIT POILU.	1915	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°174.
GUYON Charles	LES HEROS DES DARDANELLES.	1916	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°175.
NOUR Michel	FRANCAIS AVANT TOUT !	1916	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°176.
GUYON Charles	LES ESPIONS BOCHES.	1916	48	Les livres roses pour la jeunesse. N°177.
GUYON Charles	NOS POILUS DANS LES TRANCHEES.	1916	48	Les livres roses pour la jeunesse. N°178.
RANDOUX Maurice (Lt)	PETITS RECITS DE LA GRANDE GUERRE.	1916	47	Les livres roses pour la jeunesse. N°179.
GUYON Charles	LES PETITS HEROS DE FRANCE.	1916	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°180.
ZELLER Renée	CHANSONS ET POESIES DE LA GUERRE. (2ème livre).	1916	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°181.
GUYON Charles	MARSOUINS ET COLS BLEUS.	1916	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°182.
GUYON Charles	LES ALSACIENS HEROIQUES.	1916	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°183.
R. L. José	LA TERREUR A ERZEROUIM.	1916	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°184.
GUYON Charles	LES CIVILS HEROÏQUES.	1916	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°185.
LA HIRE Marie de	DEUX BOYS-SCOUTS A PARIS.	1916	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°186.
GUYON Charles	LES FILS DE NOS POILUS.	1916	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°187.
COUTET Alex	LA POWDRERIE DE ROTTWEIL.	1916	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°188.
GUYON Charles	EPISODES REMARQUABLES DE LA GUERRE.	1916	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°189.
HARRY Gérard	LES ENFANTS BELGES DE LA GUERRE.	1916	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°190.
PASCAL-SAISSET (Inspectrice des écoles)	HISTOIRE D'UN ORPHELIN DE LA GUERRE.	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°192.
GUYON Charles	LES DRAMES DE LA PIRATERIE.	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°193.
RANDOUX Maurice (Lt)	PETITS RECITS DE LA GRANDE GUERRE. (2ème récit).	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°194.
GUYON Charles	LES VAILLANTS LORRAINS.	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°195.
DOREY Louis	BRAVES BETES. Contes de guerre.	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°196.
Sans auteur	VERDUN VILLE IMMORTELLE.	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°199.
RANDOUX Maurice (Lt)	PETITS RECITS DE LA GRANDE GUERRE. (3ème récit).	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°200.
GUYON Charles	LE LION CONTRE L'AIGLE. (Belges et Allemands).	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°201.
BOTREL Théodore	REFRAINS DE GUERRE DE BOTREL. Le chansonnier des armées.	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°202.

GUYON Charles	LES EXILES DE LA GUERRE.	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°203.
COUTET Alex	LE TRESOR DU TIRAILLEUR.	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°204.
GUYON Charles	LES OISEAUX DE GUERRE. 1ère partie. Les exploits aériens.	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°205.
GUYON Charles	LES OISEAUX DE GUERRE. 2ème partie. Un as héroïque.	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°206.
PERRIN Henriette	NOS ALLIES AMERICAINS.	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°207.
GUYON Charles	AU DRAPEAU !	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°209.
GUYON Charles	AVENTURE D'UN PETIT MOUSSE.	1917	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°210.
AURIOL Georges	LA LECON DES RUINES.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°211.
GUYON Charles	BLEUS ET VOLONTAIRES AU FEU.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°213.
ROYET (Cdt)	L'ECOLE AUX PAYS ENVAHIS.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°214.
THOMAS Georges (Aspirant)	LA GUERRE DES TANKS.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°215.
PELLIER Henri	LA PETITE EXILEE.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°216.
L. (Cpt du 146ème R.I.)	HORS DES SERRES DE L'AIGLE.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°217.
GUYON Charles	LES EXPLOITS D'UNE PETITE ROUMAINE.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°220.
LINEL Henry-Pierre	PERDUS DANS NEW-YORK.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°221.
PELLIER Henri	LA JEUNE INFIRMIERE.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°223.
POIDLOUE (Cpt de vaisseau)	LE CAPITAINE DU LANVEOC.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°224.
GUYON Charles	LE VAILLANT PETIT NAPOLITAIN.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°227.
DOREY Louis	LE PETIT PRISONNIER.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°228.
PELLIER Henri	L'AMI DU GRAND BLESSE.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°229.
FARRY Gérard	LES PETIS EMIGRES BELGES EN FRANCE.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°230.
LINEL Henry-Pierre	L'INVENTION DU DOCTEUR BOMBILIUS.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°231.
GUYON Charles	LES HEROS DE LA FORET D'ARDENNE.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°232.
PELLIER Henri	L'ATTAQUE DE ZEEBRUGGE.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°234.
DOREY Louis	LE VAILLANT PETIT AMERICAIN.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°236.
GUYON Charles	DEUX PETITS ALLIES CHEZ LES TURCS.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°238.
HELLIN Pierre	NOËL DE GUERRE.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°240.
GUYON Charles	LE PETIT PATRIOTE.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°241.
GUYON Charles	AU FOND DE LA SIBERIE.	1918	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°243.
PELLIER Henri	JOUR DE VICTOIRE. (11 novembre 1918). Pièce en deux actes.	1919	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°244.
Sans auteur	LES PETITS FRANCAIS AU JAPON.	1919	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°246.
DOREY Louise	LA BONNE PETITE ANGLAISE.	1919	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°247.
GUYON Charles	AU BORD DU LAC LEMAN.	1919	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°248.
CONY Gaston - MEGRET Luc	GUIGNOL FAIT LA GUERRE.	1919	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°250.
THOMAS Georges (Ss-It)	CINQ HISTOIRE DE POILUS.	1919	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°251.
GUYON Charles	LES PETITS ECOLIERS ALSACIENS.	1919	32	Les livres roses pour la jeunesse. N°259.

## Principaux textes officiels tirés du Journal Officiel, du Bulletin des Lois de la République française, et du BAMIP.

Discours d'Albert Sarraut, Ministre de l'Instruction publique, le 2 octobre 1914.

Source : BAMIP, 3 octobre 1914, p.443, n°2144.

**DISCOURS**  
DE  
**M. ALBERT SARRAUT**  
*Ministre de l'Instruction publique*

à l'occasion de l'ouverture des classes du Lycée de Bordeaux.  
— 2 octobre 1914. —

Au moment où la vie scolaire va reprendre son cours, durant quelques semaines suspendu, j'ai voulu demander aux heures mémorables que nous traversons d'animer d'un sens plus profond, de graver d'un trait plus durable, le témoignage de confiante sympathie que je désire apporter aux maîtres et aux élèves de notre enseignement public. Et puisque les destins, en appelant encore le Gouvernement de la République à recevoir l'hospitalité de Bordeaux, accordent à ma parole une tribune aussi haute que celle de sa vieille Université, j'ai l'espoir que ce témoignage, après avoir honoré ceux qui m'entourent, sera entendu de la foule studieuse qui, dans toutes nos Académies, rassemble à nouveau, pour un commun labeur, les professeurs et leurs disciples.

C'est la première fois que je m'adresse à eux, que je parle publiquement à cette Université de France, depuis que l'honneur m'est échu de diriger ses destinées. Lorsque je suis venu vers elle, tenant mon meilleur titre de l'estime du chef du Gouvernement, l'heure était à l'action, plus qu'aux paroles. Et déjà, cette Université entière s'offrait aux grands devoirs que réclamait la Patrie. Maîtres et élèves, laissant ouvert le livre où méditait leur pensée, couraient à la plus noble tâche, la défense du pays.

Les uns, fusil aux mains, gagnaient la frontière, le cœur frémissant d'enthousiasme. Les autres, au sein des villes, ouvraient, dans l'école même, l'asile fraternel des blessés ou le foyer des enfants désormais sans tutelle, jetaient sur l'angoisse des cités envahies ces paroles de calme courage qui dominent le bruit des canons, prodiguaient au service de la nation, de sa vie matérielle et morale, les mille ressources d'un dévouement admirable dont il faudra, quelque jour, que les gestes trop ignorés renaissent aux pages d'un livre d'or, honneur de nos bibliothèques scolaires. Et ceux, enfin, à qui l'âge cruel refusait, sur la ligne de feu, la joie ardente du péril, les vétérans aux carrières révolues reprenaient spontanément l'ancienne route de la classe pour apporter, avec la caution d'un passé de probe labeur, l'offrande de forces rajeunies grâce auxquelles — qu'ils en soient ici profondément remerciés — nous pouvons aujourd'hui, à Bordeaux, comme partout, assurer à la France le bienfait permanent de l'instruction nationale.

Et je ne sais pas de parole qui puisse dire la dignité d'un tel spectacle, dans la beauté poignante des contrastes qu'il nous propose!

Là-bas, sur la ligne de flamme, sans trêve, chaque jour, le canon gronde, effroyablement! Ici, la pensée austère élève sa calme et pure clarté. Deux lueurs, à travers l'espace; deux éclairs, qui semblent se répondre, dont l'un annonce la mort, et l'autre ce qui ne meurt pas, l'idée éternelle. Pour le grand œuvre obstiné de la vie, qui veut des cerveaux, des volontés, des consciences, voici rouverts les seuils des hauts foyers où la science et l'étude vont forger, tremper, armer les énergies. Elèves et maîtres ont franchi les portes, comme tous les ans, au jour accoutumé. Ils sont, cette fois, plus silencieux, plus graves et recueillis. Tristes, aussi? Non, non! N'est-ce pas, vous tous qui m'écoutez? Nulle tristesse en aucun cœur! Mais dans tous, au contraire, une indicible fierté, la fierté d'être Français, la fierté d'être de ce pays qui, devant l'inexpiable agression, se lève une fois de plus pour défendre les droits supérieurs de l'humanité, la civilisation, la liberté, la justice, l'avenir du monde dans le respect intégral des patries, tout ce qui fait, d'un mot, la vie digne d'être vécue, tout ce qui, redressant la stature de l'être jadis courbé par les servitudes primitives, a mis dans sa destinée, libérée des sauvages instincts, le rayon d'idéal qui l'exalte et le distingue de la brute!

1 Car c'est bien, cette fois encore, contre la bête humaine en

arrêt d'évolution, c'est contre le Hun des âges abolis, qui a changé d'armure sans changer de conscience, oui, c'est bien contre le Vandale resté le même après quinze siècles de progrès humain que, comme le chevalier étincelant de jadis, la France latine a tiré l'épée. C'est, de nouveau, le choc violent de la civilisation et de la barbarie, la lutte de la lumière et de l'ombre. La horde vile retourne au blasphème impie des clartés. Surtout, c'est au rayonnant génie français qu'insulte sa pire fureur. La haine allemande pour la France est celle de la chose qui rampe contre la chose qui éblouit, la haine du reptile pour l'étoile. Elle hait, dans l'âme française, le reflet le plus pur de la conscience universelle. Elle hait, d'une férocité jalouse, sa science, sa culture, son esprit, son cœur, sa tradition. Sa tradition, avant tout!

Car elle sait que la France est la Nation-lumière. Elle est la gloire du patrimoine humain et la seconde patrie de tout homme qui pense. Son domaine est la glèbe édue des moissons dont s'est nourrie la pensée des peuples. Toutes les grandes idées qui ont transfiguré l'âme et le visage du monde ont jailli de son sol. Elle est la terre classique de l'idéalisme, de la chevalerie, de la bonté, de l'altruisme. Elle a éclairé toutes les routes obscures du progrès. Elle a tracé les chemins de toutes les nobles croisades. Son génie, immuable parmi le mouvement des âges, et la diversité de l'histoire, obéit éternellement aux mêmes inspirations de générosité, qu'il aille, à travers la nuit de l'époque médiévale, délivrer la primitive douceur du rêve d'amour et de fraternité enclos aux murs du Saint-Sépulcre, ou qu'il aille, à l'aurore des temps modernes, régénérer le vaste univers en apportant aux multitudes opprimées, dans le verbe de la Déclaration des Droits de l'Homme, la magnifique espérance de l'Évangile du droit nouveau.

Il n'est pas jusqu'aux horreurs mêmes de la guerre que ce génie ne puisse ennoblir, en les nimbant d'une gloire incomparable, lorsque des masses profondes où palpite l'âme populaire il suscite une Jeanne d'Arc, il suscite les volontaires de la Révolution, comme il suscite, à cette heure, égal au moins à celui de leurs aînés, le prodigieux héroïsme de ces soldats dont le chef a pour jamais gravé, sur les tables d'airain de l'histoire, cet éloges simple et grand comme les plus grands mots de l'antiquité: « La République peut être fière de l'armée qu'elle a préparée ».

Cette tradition, cet idéalisme, cette bonté, cette beauté, toute cette splendeur qui a magnifié à travers les temps la vie du monde, voilà l'objet des fureurs du Barbare; voilà, pour lui, ce

qu'il faut briser, broyer, détruire, saccager, souiller, dans on ne sait quel sadisme de haine qui, jusque dans le présent, veut anéantir le passé, — qui bombarde Reims, comme s'il pouvait ainsi, jusque dans la pierre qu'habitent le rayon de l'art éternel et l'éternel éclat de l'histoire, éteindre le dernier reflet du génie qui auréole l'univers.

Mais la France ne meurt pas! Le Barbare s'abuse. On ne tue pas la France comme on éventre un petit enfant. La France ne peut pas mourir et, dans l'histoire humaine, sa pensée ne peut pas s'éteindre.

Au milieu du fracas de violences qui semble faire trembler tout l'édifice européen sur ses bases, la France continue! La France vit, agit, rêve et crée, sans cesser.

Et derrière l'impenable rempart de ses guerriers valeureux, derrière le formidable abri que lui font ses enfants, ses alliés, ses amis héroïques, sa vie intellectuelle, sa vie morale, sa pensée scientifique s'élargissent et s'exaltent au sein de ces Universités, de ces Facultés, de ces écoles, d'où vont sortir sans trêve, chaque jour, comme un flot intarissable de forces nouvelles, comme une armée de troupes fraîches, des générations ayant au cœur le même idéal que celles qui combattaient hier et celles qui combattent aujourd'hui, la même fierté de leur race, la même volonté de poursuivre la mission souveraine pour laquelle les destins ont marqué le génie français.

Là-bas, l'ouragan de mitraille fauche une moisson humaine. Voici déjà l'autre moisson qui lève. Elle sera belle, elle sera forte! Elle germe d'un sol ruisselant de sève héroïque, et pour mûrir, elle aura le plus beau des soleils, celui de la victoire.

Jeunes gens, au travail! Ou plutôt, au combat! Car, vous aussi, vous êtes déjà dans la mêlée. Dès aujourd'hui, vous êtes au service de la Patrie, de la Patrie demain victorieuse, et qui déjà prépare les renouveaux de sa vie féconde. Pour combler les vides que la bataille aura creusés, pour reformer les rangs que la mort aura décimés, à l'œuvre tous et sans délai! Il faudra travailler plus vite et davantage, pour être plus tôt prêts à prendre vos postes d'action. La France, demain, vous dis-je, mobilisera vos énergies pour la campagne de progrès qu'elle doit poursuivre dans un univers désormais pacifié par l'équilibre des patries régénérées. Tout ce que votre cœur peut donner de dévouement, tout ce que votre cerveau peut fournir d'efforts, tout ce que votre conscience peut apporter de volontaire discipline, vos maîtres, vos chefs, ces délégués de la Patrie, l'attendent de vous, tout de suite!

2

Ainsi resterez-vous dignes de votre grand-pays. Ainsi, seulement, pourrez-vous payer l'immense dette contractée envers ceux qui vous auront gardé cette Patrie dont le sol, maintenant, par tant de sépultures de héros, vous demeure deux fois sacré. Chaque jour, le matin, le soir, en ce moment même, entendez-vous, ils tombent, ils râlent, ils meurent, et c'est pour vous, pour les vôtres! C'est parce qu'ils se font tuer ainsi, ces frères sublimes, que, tout à l'heure, vous pourrez retrouver votre foyer paisible et vos mères toujours vivantes. Jadis, on disait à César : « Ceux qui vont mourir te saluent! » Aujourd'hui, jeunes gens, l'ardente voix qui monte de l'arène sanglante vous crie : « Ceux qui vont mourir vous sauvent! » Que le suprême hommage de votre gratitude s'exprime dans le labeur passionné, dans la ferveur et la foi du dévouement sans limite que, sur les tombes de nos morts, vous jurez aujourd'hui de consacrer à la Patrie.

## Bulletin des Lois de la République française, année 1914. L'Alsace-Lorraine

N° 7455. — *Loi relative à l'admission des Alsaciens-Lorrains dans l'Armée française* (1).

Du 5 Août 1914.

(Promulguée au Journal officiel du 6 août 1914.)

LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ONT ADOPTÉ,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI dont la teneur suit :

ART. 1<sup>er</sup>. Les Alsaciens-Lorrains qui contractent pendant le cours de la guerre un engagement volontaire au titre d'un des régiments étrangers recourent, sur leur demande et après la signature de leur acte d'engagement, la nationalité française.

Ils peuvent, en conséquence, être incorporés, après l'accomplissement de cette formalité, dans un corps quelconque de l'armée, s'ils remplissent les conditions d'aptitude exigées pour l'arme dont ce corps fait partie.

2. Le bénéfice des dispositions de l'article précédent est également applicable aux Alsaciens-Lorrains, servant dans les régiments étrangers au moment de la déclaration de guerre, qui en feront la demande.

3. Le Gouvernement est autorisé à naturaliser, sans conditions de résidence, les étrangers qui contracteront un engagement pour la durée de la guerre.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 5 Août 1914.

Signé : R. POINCARÉ.

Le Gardien des sceaux, Ministre de la justice,  
Signé : BIENVENU MARTIN.

Le Ministre de la guerre,  
Signé : MESSIMY.

Chambre des députés : Dépôt le 4 août 1914, n° 423; Adoption le même jour.  
— Sénat : Transmission le 4 août 1914, n° 439; Rapport de M. Gervais le même jour, n° 410; Adoption le même jour.

N° 7458. — *Loi attribuant à l'autorité militaire le droit de pourvoir, par voie de réquisition, au logement et à la subsistance des personnes étrangères évacuées sur certaines régions de l'intérieur* (1).

Du 5 Août 1914.

(Promulguée au Journal officiel du 6 août 1914.)

LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ONT ADOPTÉ,  
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI dont la teneur suit :

ART. 1<sup>er</sup>. L'autorité militaire est investie, pendant la durée de la guerre, du droit de pourvoir, par voie de réquisition, au logement, à la nourriture, au chauffage, et, en cas de maladie, au traitement des personnes étrangères évacuées sur certaines régions de l'intérieur.

Elle peut déléguer ce droit à l'autorité civile.

2. Il est procédé à l'exécution des réquisitions de cette nature et au règlement des indemnités auxquelles elles donneront lieu, conformément aux prescriptions contenues dans les titres IV et V de la loi du 3 juillet 1877 relative aux réquisitions militaires et du décret du 2 août de la même année.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 5 Août 1914.

Signé : R. POINCARÉ.

Le Ministre de la guerre,  
Signé : MESSIMY.

Le Ministre de l'intérieur,  
Signé : MALVY.

N° 7459. — *Loi réprimant les indiscretions de la presse en temps de guerre* (1).

Du 5 Août 1914.

(Promulguée au Journal officiel du 6 août 1914.)

LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ONT ADOPTÉ,  
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI dont la teneur suit :

ART. 1<sup>er</sup>. Il est interdit de publier, par l'un des moyens énoncés

(1) Chambre des députés : Dépôt le 4 août 1914, n° 426; Adoption le même jour.  
— Sénat : Transmission du 4 août 1914, n° 445; Rapport de M. Lebert le même jour, n° 446; Adoption le même jour.

(2) Chambre des députés : Dépôt le 4 août 1914, n° 428; Adoption le même jour.  
— Sénat : Transmission le 4 août 1914, n° 447; Rapport de M. Henry Bérenger le même jour, n° 448; Adoption le même jour.

## Indemnités versées aux enfants victimes de la guerre

N° 7991. — *DÉCRET relatif aux exemptions de frais d'études et de pension pour les enfants dont le père, le tuteur ou les soutiens de famille auront été victimes de la guerre.*

Du 8 Décembre 1914.

(Publié au Journal officiel du 17 décembre 1914.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

DÉCRÈTE :

ART. 1<sup>er</sup>. A titre exceptionnel, dans les lycées, collèges, cours secondaires et écoles primaires supérieures de garçons et de filles, des exemptions de frais d'études et de pension pourront être accordées en dehors des conditions prévues par les décrets du 18 janvier 1887 et du 6 août 1895 à des enfants dont le père, le tuteur ou les soutiens de famille auront été victimes de la guerre.

2. Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Bordeaux, le 8 Décembre 1914.

Signé : R. POINCARÉ.

Le Ministre de l'instruction publique  
et des beaux-arts,  
Signé : ALBERT SARRAUT.

## La presse face à la censure

à l'article 23 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, des informations et renseignements autres que ceux qui seraient communiqués par le Gouvernement ou le commandement, sur les points suivants :

Opérations de la mobilisation et du transport des troupes et du matériel;

Effectifs. — Composition des corps, unités et détachements; ordre de bataille;

Effectifs des hommes restés ou rentrés dans leurs foyers;

Effectifs des blessés, tués ou prisonniers;

Travaux de défense;

Situation de l'armement, du matériel, des approvisionnements;

Situation sanitaire;

Nominations et mutations dans le haut commandement;

Dispositions, emplacements et mouvements des armées, des détachements et de la flotte;

Et, en général, toute information ou article concernant les opérations militaires ou diplomatiques de nature à favoriser l'ennemi et à exercer une influence fâcheuse sur l'esprit de l'armée et des populations.

2. Toute infraction aux dispositions de l'article précédent sera punie d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de mille à cinq mille francs (1,000 à 5,000').

3. L'introduction en France, la circulation et mise en vente ou distribution de journaux, brochures, écrits ou dessins de toute nature publiés à l'étranger pourra être interdite par simple arrêté du ministre de l'intérieur.

Toute infraction à cette interdiction sera punie d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de cent à mille francs (100 à 1,000').

4. L'article 463 du Code pénal est applicable aux faits prévus par la présente loi.

5. La présente loi cessera d'être en vigueur à la date qui sera fixée par un décret du Président de la République et au plus tard à la conclusion de la paix.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 5 Août 1914.

Signé : R. POINCARÉ.

Le Ministre de la guerre,  
Signé : MESSINY.

Le Ministre de l'intérieur,  
Signé : MALTY.

## Bulletin des Lois de la République française, 1915 Allocations aux familles des militaires indigènes

N° 9107. — DÉCRET modifiant les conditions d'engagement des tirailleurs sénégalais et accordant des allocations aux familles des militaires indigènes.

Du 9 Octobre 1915.

(Publié au Journal officiel des 11 et 14 octobre 1915.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport des ministres de la guerre, des colonies et des finances,

Vu la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée, modifiée le 7 août 1913;

Vu les articles 16 et 18 de la loi du 7 juillet 1900, portant organisation des troupes coloniales;

Vu le décret du 7 février 1912, portant réorganisation du recrutement des troupes indigènes et de leurs réserves en Afrique occidentale française, modifié le 8 juin 1914;

Vu le décret du 10 octobre 1914, relatif à l'engagement pour la durée de la guerre des anciens tirailleurs sénégalais non réservistes.

DÉCRET :

Art. 1<sup>er</sup>. Les indigènes de l'Afrique occidentale française qui ne sont pas sous les drapeaux sont admis à contracter, à partir de l'âge de 18 ans, un engagement, pour la durée de la guerre, dans un corps de tirailleurs sénégalais.

Les indigènes engagés pour la durée de la guerre sont, en principe, appelés à servir hors du territoire de l'Afrique occidentale française.

2. Le temps passé sous les drapeaux par les indigènes engagés pour la durée de la guerre sera déduit des années de service actives dues par ces indigènes dans les cas où ils seraient incorporés comme appelés.

En raison des délais nécessaires au rapatriement des sénégalais après la guerre, les indigènes engagés pour la durée de la guerre pourront, à partir de la date de la signature de la paix, être maintenus sous les drapeaux durant une période qui ne devra pas excéder six mois.

3. L'engagement pour la durée de la guerre donne droit à une

prime de deux cents francs (200'), payable au moment de la signature de l'acte. Pour les anciens soldats, il donne droit en outre à la haute paye correspondant à leur ancienneté de service actif.

4. Il est accordé aux familles nécessiteuses des tirailleurs recrutés en vertu du présent décret, lorsqu'ils sont appelés à servir hors de leur colonie d'origine et qu'ils ne sont pas autorisés à se faire accompagner de leurs familles, une allocation mensuelle dont le taux est fixé par le gouverneur général dans la limite d'un maximum de quinze francs (15').

5. Les allocations spéciales prévues aux articles 3 et 4 du présent décret seront imputables au budget général de l'Etat.

6. Les dispositions du présent décret sont étendues aux indigènes engagés sous le régime du décret du 10 octobre 1914.

Ces militaires percevront, en conséquence, la différence entre la prime d'engagement prévue par l'article 3, et celle instituée par le décret du 10 octobre 1914.

L'allocation mensuelle, prévue par l'article 4 sera, en ce qui les concerne, payée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1915.

7. Il sera alloué une somme annuelle de cent vingt francs (120') aux familles (veuves ou orphelins) des tirailleurs recrutés en vertu du présent décret, qui auront été tués à l'ennemi.

Cette somme sera précomptée sur les premiers arrrages de la pension qui viendrait à être concédée aux mêmes bénéficiaires, à raison du même fait.

8. Les ministres de la guerre, des colonies et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française et inséré au Bulletin des lois.

Fait à Paris, le 9 Octobre 1915.

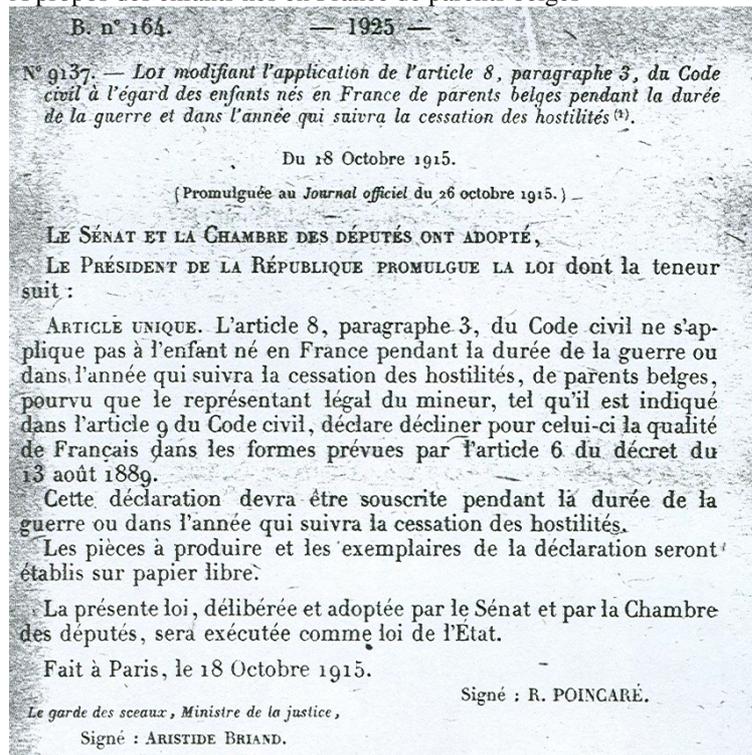
Signé : R. POINCARÉ.

Le Ministre de la guerre,  
Signé : A. MILLERAND.

Le Ministre des colonies,  
Signé : GASTON DOUMERGUE.

Le Ministre des finances,  
Signé : A. RIBOT.

## A propos des enfants nés en France de parents belges



Journal Officiel du 19 juin 1918  
Ministère des Affaires Etrangères  
Le Ministre des Affaires Etrangères,  
Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est institué au ministère des affaires étrangères un service de propagande dans les pays alliés et neutres de qui relèveront notamment les services d'information diplomatique et les bureaux de propagande actuellement constitués auprès de ce département.

Art. 2. — Le directeur placé à la tête de ce service a le titre de commissaire général à l'information et à la propagande. Il soumet au ministre des affaires étrangères les propositions de dépenses concernant les services dont il a la direction.

Le ministre des affaires étrangères, après examen, ouvre au commissaire général les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses, conformément à l'article 23 de la loi de finances du 29 septembre 1917.

Paris, le 16 juin 1918.

S. Pichon.

Le ministre de la guerre, président du conseil, et le ministre des affaires étrangères

Arrêtent :

Art. 1<sup>er</sup>. — La coordination des services d'information et de propagande des divers ministères est assurée par une conférence interministérielle qui se réunit toutes les fois qu'il en est besoin.

Art. 2. — Cette conférence est présidée par le commissaire général à l'information et à la propagande.

Paris le 16 juin 1918.

*Le président du conseil, ministre de la guerre,*

Georges Clemenceau.

*Le ministre des affaires étrangères,*

Stephen Pichon.

Journal Officiel du 31 décembre 1918

31 décembre 1918. – DECRETS *portant création et organisation d'une gendarmerie en Alsace et Lorraine* (J. off. 4 janvier 1919)

Le Président de la République française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre de la guerre.

Vu le décret du 20 mai 1908, sur l'organisation et le service de la gendarmerie ;

Vu le décret du 26 novembre 1915, relatif au fonctionnement général d'Alsace et Lorraine,

Décète :

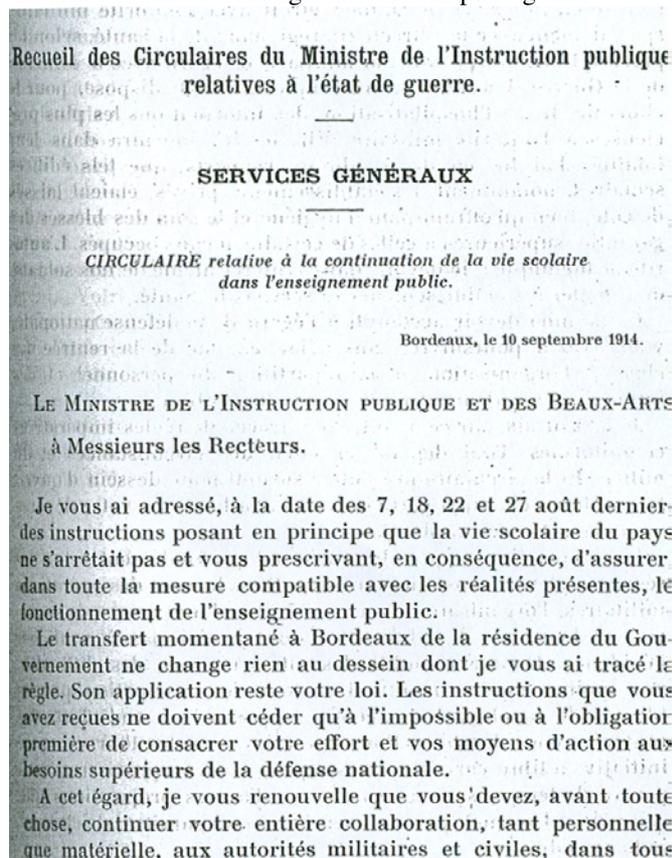
Les Alsaciens et Lorrains appartenant aux catégories ci-après peuvent demander leur admission dans la gendarmerie, sous la réserve qu'ils satisfont aux conditions d'âge, de taille, d'instruction et de bonne conduite, déterminées par le décret du 20 mai 1903 et les instructions ministérielles rendues pour son application, savoir :

- a) Alsaciens et Lorrains servant sous les drapeaux français à quelque titre que ce soit ;
- b) Alsaciens et Lorrains provenant de dépôts d'Alsaciens et Lorrains de Paris, Saint-Rambert et Lourdes ;
- c) Alsaciens et Lorrains restés en Alsace et Lorraine, ou y étant revenus après l'armistice.

Les candidats de ces trois catégories qui n'auraient pas été réintégrés dans la nationalité française doivent faire la preuve de l'origine alsacienne ou lorraine par la production des extraits de naissance des ascendants directs, établissant que ceux-ci seraient restés Français sans les stipulations du traité de Francfort.

BAMIP 1914

La continuation de l'enseignement en temps de guerre



1

les cas et pour tous les actes où votre concours peut leur être utile.

Dès la première heure, et d'un vaste élan, les fonctionnaires non mobilisables de l'enseignement public se sont partout offerts pour maints postes d'action. Ils doivent y demeurer tant qu'on aura besoin d'eux. Dès la première heure aussi, les locaux de nos établissements scolaires ont partout accueilli la foule glorieuse des blessés. C'est à eux, les premiers, que les portes de nos écoles resteront largement ouvertes. Je vous recommande, à ce sujet, de garder le contact étroit avec l'autorité militaire, spécialement avec les directeurs régionaux de la Santé, selon les prescriptions dont je vous ai fait part, d'accord avec le Ministre de la Guerre. L'autorité académique, en effet, dispose, pour le choix des lieux d'hospitalisation, des informations les plus précieuses à l'autorité militaire. Elle les lui fournira dans leur totalité. J'ai lu, en de nombreux rapports, que tels édifices scolaires, notamment des établissements privés, étaient laissés de côté, bien qu'offrant pour l'hygiène et le soin des blessés des garanties supérieures à celles de certains locaux occupés. L'autorité académique a le devoir, dans l'intérêt même de nos soldats, de signaler ces établissements au service de Santé.

Ce premier devoir accompli à l'égard de la défense nationale, vous avez à poursuivre, sans délai, en vue de la rentrée des classes, l'organisation et la répartition du personnel et des immeubles qui demeureront à votre disposition.

Je ne saurais, sur ce point, vous tracer de règles impératives et uniformes. Tout dépend, en effet, des circonstances et du milieu. Et la circulaire présente a surtout pour dessein d'ouvrir le plus libre champ à votre initiative, en faisant à votre dévouement la confiance la plus large.

Les dispositions à prendre varieront profondément selon les régions et les circonstances mêmes. Dans la zone des opérations militaires, l'organisation, même réduite, d'une œuvre de scolarité se heurte à des difficultés dont je n'ai pas à souligner l'évidence. Dans l'ensemble des autres régions, des difficultés non moins grandes, résultant surtout de l'occupation par les blessés de la plupart des écoles, opposeront à vos efforts des obstacles considérables. Pour les vaincre ou les tourner, votre initiative à libre carrière. Vous agirez, vous improviserez, sans perdre de temps, sans me soumettre d'autres propositions que celles dont l'examen par mes services vous paraîtra strictement indispensable.

2

L'autorité militaire, sur certains points, pourra vous restituer des locaux qu'elle n'utilisera plus. A défaut de logis scolaires disponibles, vous louerez d'autres immeubles, d'accord avec les pouvoirs municipaux et avec l'initiative privée, dont je suis sûr que le concours ne vous fera pas défaut. Vous me proposerez les dépenses ; je mettrai en temps utile les crédits à votre disposition.

Les fonctionnaires et agents *non mobilisés* que l'autorité militaire n'aura pas retenus à d'autres tâches devront être à leur poste dès l'époque normale des rentrées. Rien n'est changé à la date d'ouverture des classes et des cours, non plus qu'à celle des sessions d'examen du mois d'octobre, — qu'il s'agisse du baccalauréat, de la licence, du P. C. N. ou des autres épreuves. S'il y a lieu de modifier la composition des jurys, vous me ferez des propositions avant le 1<sup>er</sup> octobre; à cet égard, je vous autorise à faire appel, s'il en est besoin, aux professeurs honoraires de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire.

De même, c'est leur dévoué concours, comme celui des instituteurs en retraite, qui vous permettra de remplir les cadres temporairement incomplets du personnel des divers enseignements. Votre tâche, à ce point de vue, peut être particulièrement difficile pour les Facultés de médecine et les Facultés des sciences. Dans celles-ci, le concours des professeurs de l'enseignement secondaire, sous forme d'heures supplémentaires, et celui des répétiteurs licenciés en sciences, pour les travaux pratiques, pourront vous permettre de résoudre la difficulté. Pour les Facultés de médecine, vous envisagerez la collaboration des médecins des hôpitaux ou des docteurs en médecine qui vous paraîtront spécialement qualifiés. Au demeurant, mes instructions antérieures, qui restent votre guide, ont déjà fourni, sur l'ensemble des problèmes proposés par l'heure présente à votre dévouement, des suggestions dont votre initiative, j'en suis certain, a déjà tiré le meilleur parti.

C'est, d'ailleurs, avant tout à cet esprit d'initiative que s'adresse avec confiance mon appel d'aujourd'hui, en vous demandant de seconder efficacement les desseins du Gouvernement français. Bien que son capital effort s'emploie, à cette heure, à tendre toutes les énergies vers la lutte sacrée où la Patrie est engagée, le Gouvernement de la République se préoccupe aussi d'assurer, dans ses manifestations essentielles, la continuité de la vie nationale. Il compte sur vous, et sur tous vos collaborateurs, pour maintenir, droite et claire, au-dessus de la

tourmente, la flamme de la pensée française, et pour organiser déjà, parmi les jeunes générations, le recrutement de volontés et d'intelligences qui, dès demain, devra combler tous les vides dans les rangs des fils de la Patrie victorieuse.

ALBERT SARRAUT.

*CIRCULAIRE relative aux établissements publics d'enseignement qui doivent être utilisés, en temps de guerre, pour les soins des blessés de l'armée.*

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1914.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

à Monsieur le Recteur de l'Académie d'

Je vous transmets, ci-inclus, une liste indiquant les établissements universitaires de votre ressort qui, après entente avec mon collègue de la Guerre et en exécution de l'Instruction du 5 mai 1899, dont je vous ai envoyé le 10 décembre 1900 un exemplaire, doivent être utilisés en temps de guerre pour les soins des blessés et malades de l'armée.

Je vous prie d'informer dans le plus bref délai les chefs des établissements intéressés, du jour de la mobilisation à partir duquel ils doivent livrer les locaux désignés dans cette liste.

Vous les inviterez à prêter personnellement aux autorités militaires ou aux sociétés d'assistance aux blessés le concours le plus actif, qui, je le sais d'ailleurs, leur est acquis d'avance, pour que les locaux soient disponibles le jour fixé et pour faciliter les travaux d'adaptation.

Vous remarquerez que certains établissements sont désignés comme devant être occupés en totalité, sans qu'il soit fait de réserve pour les locaux habités par les fonctionnaires ou agents. Mais la réserve n'avait pas besoin d'être exprimée; elle résulte des paragraphes 3 et 4 de l'article 9 de l'Instruction du 5 mai 1899 qui ne sont eux-mêmes que l'application des dispositions du titre 3 de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août 1877 sur les réquisitions militaires. D'après ces deux paragraphes, « les directeurs ou les directrices, les proviseurs, principaux, économes, professeurs ou employés, qui occupent un logement auquel ils ont droit dans les établissements scolaires affectés au service de l'armée, ont la faculté de conserver ce logement après l'ouverture des hôpitaux temporaires du territoire ».

3

Toutefois, ledit logement pourra être réduit, « si l'installation des hôpitaux l'exige, au nombre de pièces indispensables pour l'habitation des intéressés et celle de leurs familles ».

Il va sans dire que la faculté dont il est question pour les ayants droit de conserver et par conséquent de quitter leur logement n'existe qu'aux yeux des autorités militaires, mais qu'aucun d'eux ne devrait quitter l'établissement sans votre consentement exprès; Le chef de l'établissement et le comptable responsable de la comptabilité en deniers et matières, même si l'établissement universitaire était fermé, ne devront pas quitter cet établissement dont ils continuent à être, chacun dans leur rôle le représentant.

Je vous rappelle qu'avant la prise de possession des bâtiments et du matériel, un procès-verbal contradictoire doit être établi en trois exemplaires par le représentant des services de santé, quant à l'état des locaux et à l'estimation des objets mis à la disposition de l'hôpital temporaire.

Le proviseur ou le directeur ou la directrice et l'économe, dans les lycées de garçons ou de jeunes filles ou dans les écoles normales primaires, doivent participer à la rédaction de ce procès-verbal. Dans les collèges communaux, le procès-verbal sera rédigé contradictoirement avec le maire ou son délégué et l'agent spécial du collège s'il en existe un.

L'un des procès-verbaux sera remis pour les lycées et les écoles normales aux chefs d'établissement, et, pour les collèges, au maire de la ville (art. 79 et 84 de l'Instruction).

Il va sans dire que la liste que je vous envoie n'est pas restrictive et que d'autres établissements pourront, suivant les besoins, être requis par l'autorité militaire dans les conditions de la loi et du décret de 1877. Il doit être également entendu que, suivant les circonstances dont l'autorité militaire doit seule rester juge, la date du jour d'occupation pourra être modifiée par elle suivant les circonstances du moment et après avis aux chefs d'établissements. Dans le cas où quelques difficultés viendraient par impossible à se produire entre les diverses autorités intéressées, je vous prie de m'en référer immédiatement.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur de l'Enseignement secondaire,

LUCIEN POINCARÉ.

4

5

BAMIP 1915

L'école et la mémoire de guerre

*CIRCULAIRE invitant les maires à faire réunir les documents relatifs à la guerre.*

— Du 4 mai. —

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,  
M. le Maire d. . . . .

Je crois devoir appeler votre attention sur l'intérêt qu'il y a dès maintenant à réunir les documents de tout ordre relatifs à la guerre actuelle, ceux dont l'importance est manifeste, ceux aussi que l'on serait tenté de négliger aujourd'hui et qui auront cependant plus tard une signification particulière.

De ces documents, chaque jour voit naître un très grand nombre; mais combien ont été imprimés sur de mauvais papier, qui seraient exposés à une destruction rapide s'ils n'étaient mis en bonne place. Combien ont paru à une heure où, les soucis se succédant rapidement, on n'a point pensé à les sauvegarder! Les exigences du dépôt légal devraient en assurer la conservation; mais on sait qu'il n'est pas de formalités plus souvent méconnues. Quelle peine n'éprouvera-t-on point quand on voudra, même dans un avenir prochain, retrouver telle pièce que ses possesseurs actuels auront considérée comme sans valeur, alors que peut-être des amateurs étrangers l'auraient recherchée avec une ardente curiosité?

Je sais que je puis compter, pour recueillir les documents imprimés que j'ai, en ce moment, seulement en vue, sur le zèle des bibliothécaires; je serais surpris que certains d'entre eux n'eussent pas eu déjà des intentions conformes à mes désirs, mais il importe qu'ils soient dûment autorisés et soutenus dans leur travail de

1

recherche, et guidés aussi dans leur choix par les conseils que vous prie de leur transmettre.

Qu'ils ne cèdent pas à la tentation de constituer une «bibliothèque» complète de la guerre; qu'ils négligent les documents d'histoire générale; ceux-là sont conservés par les journaux officiels, par les archives départementales ou municipales, par les bureaux des administrations qui sont en correspondance avec le pouvoir central. Ils doivent, dans cette chasse à la menue documentation, rechercher uniquement les documents régionaux, je veux dire : 1° les documents relatifs à la vie du département, de l'arrondissement, de la commune, ville ou village; 2° les documents imprimés dans la région et qui, destinés à une autre région, ne se retrouveront peut-être pas facilement dans le centre où ils ont été mis en circulation. C'est un fait trop souvent constaté : les documents régionaux — même officiels — ne sont pas conservés avec assez de sollicitude; les grands dépôts parisiens qui, pour notre histoire, devraient posséder une collection complète, sont loin de réunir tout ce qui peut servir pour une raison ou pour une autre, ils n'ont pas reçu ce qu'ils auraient dû recevoir, ils n'ont pas connu ou recherché en temps utile ce qui leur manquait; la difficulté de loger des séries encombrantes amène insensiblement les conservateurs à ne pas se préoccuper beaucoup assez vite des lacunes existantes. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage pour vous faire mesurer le service que rendraient les bibliothécaires de province s'ils s'assuraient avec un soin jaloux que leur pays viennent bien régulièrement tous les comptes rendus imprimés des séances des assemblées départementales ou communales, les actes imprimés des autorités publiques de leur région.

Mais ce n'est pas tout : on aurait le plus grand tort de ne pas tenir la main à ce que tous les journaux locaux leur soient remis; ils ne le seraient pas, dans la crise actuelle, de négliger les moins manifestes de l'esprit public, les traces mêmes de l'émotion de la sérénité, selon le cas, avec laquelle ont été accueillies les mesures administratives, telles nouvelles venues soit de France, de l'étranger; la presse est le miroir où se reflètent les sentiments successifs du pays. A une heure si importante de notre histoire nationale, ce pays a montré une attitude qui l'honneur trop précédemment pour que l'on ne s'efforce pas d'en conserver des témoignages, pris sur le vif au jour le jour, que la postérité ne pourra pas récuser. A ce titre c'est véritablement toute la production contemporaine qu'il est essentiel de sauver de l'oubli; rien ne doit être dédaigné, et c'est seulement pour bien faire entendre ma pensée j'énumère ici, après les journaux et les revues :

Les affiches publiques ou privées,  
Les circulaires privées,  
Les documents répandus par des œuvres sociales ou régionales,  
Les prospectus commerciaux ou industriels, les prix courants,

2

Les horaires,  
Les listes de souscription, d'adhésion, etc.,  
Les convocations des sociétés,  
Les chansons, cantiques, documents musicaux, etc.,  
Les documents figurés, tels que affiches illustrées, journaux artistiques et leurs numéros spéciaux, portraits, photographies, cartes postales,  
Les valeurs en papier-monnaie émises sur certains points du territoire.

La liste pourrait être plus longue; l'initiative individuelle trouvera sans doute dans les circonstances locales des raisons de la compléter.

Pour réunir tous ces documents, dont je voudrais avoir suffisamment fait sentir, plus que l'intérêt actuel, la portée lointaine, que faudra-t-il à MM. les bibliothécaires? Peu d'argent sans doute; car les fonds ordinaires du dépôt qui leur est confié pourvoient facilement à ces dépenses; le plus souvent très modiques; s'il en était besoin, je ne doute pas que les municipalités ne mettent volontiers à leur disposition les ressources supplémentaires qui seraient jugées utiles.

Mais, par contre, je me reprocherais de ne pas prêter assez l'effort demandé à leur bonne volonté : il leur faudra du temps et de la patience; il leur faudra aussi une certaine autorité qu'ils ne peuvent pas que de vous pour obtenir des sociétés ou des personnes qui ont publié les documents en question qu'elles en recherchent et en envoient des exemplaires au profit des bibliothèques publiques; ces personnes, ces sociétés auront parfois besoin sans doute qu'on leur montre le légitime intérêt d'amour-propre qu'elles peuvent avoir à laisser un témoignage durable de l'activité qu'elles ont déployée à l'heure où chacun se devait à tous. MM. les bibliothécaires sauront répondre dans leurs demandes tout à la fois la discrétion et l'insistance nécessaires. Aussi bien, dans leur recherche, peuvent-ils compter sur le concours de MM. les professeurs, des professeurs de tout ordre, des instituteurs, des directeurs des écoles normales, etc.; les uns et les autres probablement ont déjà mis de côté telle pièce intéressante, dont ils ne refuseront pas de se dessaisir si c'est pour la faire entrer dans un ensemble où elle prendra toute sa valeur : l'œuvre collective, qui ne le sentirait, ne peut primer l'œuvre particulière.

Après toutes ces difficultés, dont je n'entrevois peut-être qu'une partie, il est à présumer que le produit de la récolte sera considérable, du moins dans quelques grandes villes; la question du local n'est donc pas sans importance. Partout où la chose sera possible, une salle spéciale de bibliothèque serait le lieu le plus commode pour la réception et le classement des documents recueillis; en cas d'objection, c'est dans les bâtiments de l'hôtel de ville, ou dans une école, que le travail pourra se faire. Je suis assuré que, vous inspirant des circonstances, vous saurez prendre les mesures les plus convenables.

En attendant que cette enquête, qu'il faut souhaiter

3

ouverte, soit aisée à consulter et même à compléter, un certain ordre devra être dès l'abord établi : M. le bibliothécaire est le meilleur juge en pareille matière. Il ne saurait être question, semble-t-il, d'un classement définitif et scientifique, puisque la masse des documents, selon l'apport des jours et des mois prochains, pourra exiger des séries nouvelles, puisque tel bibliothécaire croira peut-être avantageux de partager la besogne avec un de ses collègues, l'un et l'autre s'attachant particulièrement à une catégorie de pièces, de manière à ne pas constituer dans deux villes voisines deux collections semblables. Il paraît bien que, en attendant le moment où il sera possible de rédiger d'après les règles un catalogue parfait, un nomenclature provisoire suffirait, surtout s'il était accompagné d'un répertoire, index où seraient régulièrement enregistrées toutes les acquisitions successives.

Sur ce point encore je m'en remets avec confiance aux bibliothécaires, aidés par les membres des comités d'inspection : leur esprit d'initiative et d'ingéniosité saura mener à bien une tâche à laquelle ils voudront se donner activement, j'en suis sûr, quand ils y seront vu leur contribution personnelle au service de la patrie.

Des deux exemplaires que je vous envoie de la présente circulaire, l'un est destiné à M. le Bibliothécaire.

ALBERT SARRAUT.

*CIRCULAIRE relative à la conservation de la tradition orale pendant la présente guerre.*

— Du 3 mai. —

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS  
à MM. le président de la Société . . . . .  
le président du Comité départemental d'histoire économique  
de la Révolution;  
le Recteur de l'Académie de . . . . .  
. . . . . membre non résidant du Comité des travaux historiques  
et scientifiques;  
. . . . . correspondant du Ministère de l'Instruction publique

Par une circulaire en date du 18 septembre dernier, j'ai adressé à MM. les Recteurs d'Académie des instructions en vue d'inviter les instituteurs de leurs ressorts à prendre des notes sur les événements auxquels ils assistent présentement.

A titre d'indication, je leur communiquais les instructions données le 17 août 1914, à ses collaborateurs directs, par M. le Recteur de l'Académie de Grenoble qui leur signalait, en particulier, les faits de faits auxquels les instituteurs pouvaient d'abord songer, savoir

4

- a) Mobilisation ; comment elle s'est effectuée ; esprit public ; rôles caractéristiques qu'on a pu recueillir.
- b) Comment s'est reconstituée l'administration du village, après le départ de certains membres de la municipalité. Rôle de l'instituteur et de l'institutrice.
- c) L'ordre public. — Comment on assure la sécurité. — Étude civique. — Recrudescence ou diminution des délits ordinaires. — Faits avérés d'espionnage (se méfier des faux bruits).
- d) Vie économique. — Agriculture ; la moisson, le battage, la mouture, etc. — Industrie ; efforts contre le chômage. — Commerce local ; ravitaillement, prix. Le crédit. — Les banques. — Commerce et accepté le moratorium.
- e) Assistance. — Paupérisme. — Allocations de l'État et des municipalités. — Solidarité privée.
- f) Enfants. — Garderies.
- g) Hôpitaux et ambulances. — Service médical et pharmaceutique, etc.
- D'autres rubriques pourront évidemment être ajoutées. Recommandez expressément :
- 1° De n'accueillir que des renseignements rigoureusement contrôlés. Il ne s'agit pas de laisser s'établir des légendes, ni des « mots historiques » inventés.

## BAMIP 1917

## Participation de l'école à l'effort de guerre

*Circulaire relative à la participation des élèves des établissements d'enseignement public à la production agricole.*

— Du 9 janvier. —

LE GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,  
à Monsieur le Recteur de l'Académie d'

La guerre, en réduisant notre armée de travailleurs agricoles, a diminué le rendement du sol français. Si nous ne savons pas lui restituer sa fécondité, non seulement nous verrons s'élever encore le coût de la vie, mais nous serons obligés de livrer à l'étranger, en échange d'importations indispensables, l'or nécessaire à la défense nationale. C'est donc pour tout Français un devoir patriotique de travailler à accroître la production agricole. Ce devoir, je vous prie d'inviter maîtres et élèves à le remplir.

Je sais que, depuis deux ans, un grand nombre d'écoliers, durant leurs loisirs, remplacent dans les champs leurs pères mobilisés. Mais il est possible de demander à tous un nouvel effort. Partout où l'enseignement de l'agriculture est obligatoire (écoles normales, écoles primaires supérieures, écoles primaires élémentaires), les heures réservées à cet enseignement seront consacrées, dès que la saison le permettra, à des travaux de jardinage et d'élevage. Au besoin, ces heures seront doublées : on pourra, par exemple, attribuer provisoirement à ces travaux de plein air le temps qui, dans l'horaire habituel, est accordé à l'éducation physique. Pendant ces exercices obligatoires, pris sur la journée scolaire normale, la responsabilité civile de l'État, conformément à la loi du 20 juillet 1899, sera substituée à celle des membres de l'enseignement public.

A des travaux analogues seront conviés, en dehors des heures de classe, les élèves et anciens élèves de tous nos établissements primaires et secondaires. Ils constitueront des associations scolaires agricoles ou horticoles qui fonctionneront dans les mêmes conditions que les associations sportives. Vous voudrez bien inviter les provi-

1

viennent en aide à leurs camarades malheureux ou victimes de la guerre (Caisse des écoles, Pupilles de l'école publique, etc.). Ils éprouveront ainsi la double satisfaction de faire à la fois une besogne utile et une bonne action.

Je vous prie, Monsieur le Recteur, de transmettre mes instructions à MM. les Inspecteurs d'Académie en les invitant à en assurer partout l'exécution. Sur le thème que je viens de tracer bien des variations peuvent être tentées, et je laisse à chaque initiative le soin de se manifester en adaptant aux circonstances locales ce plan général. Mais il importe qu'un sérieux effort soit accompli dans toutes les communes et dans toutes les écoles de France. Vous voudrez bien m'envoyer à ce sujet deux rapports précis : l'un, le 1<sup>er</sup> mai, sur les mesures qui auront été prises (étendue des terres cultivées, nature des cultures, nombre et nature des animaux élevés) ; l'autre, le 1<sup>er</sup> novembre, sur les résultats obtenus (quantités récoltées ; sommes recueillies après la vente des produits végétaux et animaux ; emploi des bénéfices) dans chacun des départements de votre ressort.

RENÉ VIVIANI.

3

seurs, principaux, directeurs, directrices, instituteurs et institutrices à organiser rapidement autour d'eux de telles sociétés dont l'action, — la preuve en est faite — peut être des plus efficaces.

Obligatoires ou non, où s'effectueraient les travaux de nos écoliers ? Les terrains ne feront pas défaut. Toutes nos écoles normales possèdent un jardin et l'exploitent, mais il conviendra de n'en laisser aucun recoin sans culture et de réduire au strict minimum les parcelles réservées jusqu'à ce jour à l'agrément. Nos écoles primaires (élémentaires ou supérieures) devraient toutes, au moins dans les communes rurales, être pourvues d'un jardin ou d'un champ d'expériences. C'est ce jardin ou ce champ, quand il existe, qu'il faudra tout d'abord cultiver. S'il n'existe pas, ou s'il est de dimensions trop restreintes, il faudra demander aux municipalités de mettre à la disposition de l'école un terrain suffisant. Il faudra leur demander aussi le matériel nécessaire à l'exploitation. À l'heure où tant de terres demeurent en friche, tant d'outils sans emploi, il sera facile aux maires de satisfaire à ces demandes. C'est de même aux municipalités que s'adresseront, en général, les associations scolaires pour obtenir des terrains et du matériel. Mais elles pourront user d'autres moyens suivant leurs ressources et suivant l'ingéniosité de leurs dirigeants.

Pour l'organisation du travail, vous recommanderez aux inspecteurs d'Académie de se tenir en relations avec les directeurs des services agricoles. L'Administration de l'Agriculture pourra sans doute fournir à nos écoles des semences et des engrais. Elle donnera de précieuses indications (que les Bulletins départementaux de l'enseignement primaire porteront à la connaissance des intéressés) sur le choix des travaux à entreprendre dans chaque région, sur leur date, sur les méthodes à suivre et sur les dangers à éviter. D'une manière générale, ce sont les cultures les plus simples (celle de la pomme de terre, par exemple) qu'il y aura lieu d'encourager. D'autre part, notamment dans les écoles de filles, on s'attachera à l'élevage des animaux de petite taille (comme le lapin) dont l'alimentation quotidienne peut être assurée par les enfants les plus jeunes. L'élevage des porcs devra être développé dans les établissements pourvus d'un internat. Chacune de nos écoles ne produirait-elle, en moyenne, dans l'année que 20 kilogrammes de viande comestible, ce n'en serait pas moins, puisque nous avons 50.000 écoles rurales, un millier de tonnes qui s'ajouteraient à nos réserves. Et si l'on sait que vingt enfants de 10 à 14 ans ont récolté, en 1916, dans la banlieue parisienne, plus de 900 kilogrammes de légumes, on reconnaît que nos deux millions d'élèves du même âge peuvent apporter, en 1917, une contribution appréciable à l'alimentation nationale.

Il ne viendra certainement pas à la pensée de nos jeunes agriculteurs de tirer de leur travail un profit personnel. Ils seront heureux d'abandonner les bénéfices de leurs petites exploitations à des œuvres de solidarité. Vous leur laisserez le choix de ces œuvres ; mais je serais surpris si leurs préférences n'allaient pas à celles qui

2

## Intervention des Etats-Unis

1

*CIRCULAIRE aux Recteurs et aux Inspecteurs d'Académie  
au sujet de l'intervention des Etats-Unis.*

— Du 7 avril. —

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,  
à Monsieur l

La République des Etats-Unis vient d'entrer dans la lutte que nous soutenons de concert avec nos alliés, pour la liberté des peuples et le salut de notre civilisation.

Je compte très prochainement demander au personnel que vous dirigez de consacrer, le même jour, une heure à ce grand événement. Je vous ferai tenir, pour être lus aux élèves, un exposé historique et une leçon rédigés par des maîtres éminents de notre Université. Mais, dès la rentrée des congés de Pâques, et conformément au décret exprimé par le Parlement, je vous prie d'inviter le personnel enseignant à faire connaître aux enfants de tous nos établissements, de toutes nos écoles, le message du Président Wilson, le télégramme adressé par le Président de la République française au Président de la République des Etats-Unis et les discours prononcés, le 5 avril, par les Présidents des Chambres et par le Président du Conseil des Ministres. Vous inviterez les maîtres à dégager la leçon civique et morale que comporte l'immensité de l'acte dont nous sommes les témoins.

Depuis trois ans bientôt, la France verse son sang dans une guerre qu'elle n'a ni provoquée ni voulue. Elle ne combat pas seulement pour affranchir son territoire violé. Servante de son idéal de justice et de liberté, elle sent dans chacune des meurtrissures qu'on lui inflige une atteinte au droit éternel; elle puise dans ce sentiment sublime les éléments de son inépuisable et triomphale énergie.

Dans un élan fraternel, l'Angleterre, patrie du droit politique, l'Italie, patrie du droit civil, s'étaient rangées à ses côtés, jalouses de prendre leur part d'un combat où se jouait la vie morale du monde européen. Seule des grandes nations démocratiques, la Confédération des Etats-Unis semblait demeurer impassible devant le drame noyant qui se déroulait sous ses yeux. La distance, l'éloignement

2

de sa population, la complexité de ses préoccupations économiques, tout concourait à expliquer une réserve qu'on a pu croire équivoque.

Mais, lorsqu'à son tour l'Amérique, emportée par un mouvement irrésistible d'idéalisme, vient d'adhérer de toute sa force combattive à la cause pour laquelle sa conscience et son cœur avaient dès longtemps pris parti.

Merveilleux contre-coup de l'effort lointain qui précipita nos pères, sans l'heure de leur propre affranchissement, au secours de la liberté criant à l'aide par delà les mers. L'idéal qui faisait palpiter les drapeaux de La Fayette et de Rochambeau ne s'était pas évanoui dans les fumées de leur victoire; dans ce nouveau monde ouvert à l'humanité jeune il avait trouvé sa patrie naturelle. Il se dresse aujourd'hui, dans son immortelle verdure, contre la sombre brutalité du militarisme atroce, contre les gouvernements de despotismes qui ont engendré ce militarisme et l'ont sciemment déchaîné.

Car ce n'est pas, faites-le remarquer, sous l'impulsion d'un enthousiasme irréfléchi que l'Amérique s'élançait dans la bataille. Non, les graves paroles du Président Wilson attestent que, seuls, un sentiment profond des responsabilités, une vision claire et recueillie du droit international, ont imposé ses résolutions et celles d'un peuple normalement unanime. Ces alliés nouveaux sont venus à nous, à notre tour, après une longue méditation, sous la contrainte impérative des principes traditionnels qui leur sont chers, au moment où la sacrosainteté des ennemis de la liberté se découvrait cyniquement au profit de l'humanité frémissante. Les témoins impartiaux se sont élevés.

Qu'on ne se laisse pas égarer par la part de la France dans le triomphe d'un idéalisme auquel elle a tant sacrifié sans se demander si elle en recueillerait la récompense. Il dépendait d'elle que l'idéalisme succombât ou affirmât sa victoire. Il fallut que nous nous montrassent ce que notre génie national recelait de rigueur et de supériorité sur la violence savante, sur les organisations de rapine et de destruction. Ils ont enseigné, ils ont prouvé que l'indextinguible foi dans la vertu des forces de liberté et de justice n'est autre chose qu'une vaine et meurtrière chimère. Qui donc croit dans leurs âmes ce sens d'un devoir suprême qui veut qu'on se sacrifie allègrement, tout entier? Il faut en rendre hommage à l'éducation de civisme qui, cultivant, affinant les noblesses de la démocratie, a mis un peuple entier au niveau de la tâche que lui a su mener à bien sans faiblir.

La République a connu des difficultés, des déchirements; elle n'est pas sans crise qu'elle a pu développer les principes rayonnants qu'elle portait en elle. Elle a poursuivi son œuvre cependant. Battue par les tempêtes, la démocratie française a vécu, grandi. La victoire est venue, une solidarité qui s'ignorait naguère encore en France initiatrice à tous les peuples épris de beauté, de paix et

de liberté. L'humanité saigne des blessures de la France et le monde salue de cris d'amour les signes annonciateurs de sa victoire prochaine.

Les maîtres de nos écoles sauront, j'en suis certain, exalter dans l'âme de leurs élèves les sentiments de confiance et de fierté que fortifie le geste fraternel et magnifique de la grande République des Etats-Unis.

T. STEEG.

3

## Fréquentation scolaire en temps de guerre

*CIRCULAIRE relative à la fréquentation scolaire.*

— Du 1<sup>er</sup> octobre. —

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS  
à Messieurs les Inspecteurs d'Académie.

Le problème de la fréquentation scolaire ne s'est posé en termes plus pressants; jamais l'assiduité de nos élèves n'a été plus essentielle et jamais elle n'a été plus entravée. Double sera demain la tâche des écoliers d'aujourd'hui; doublement intense devrait être leur préparation à cette tâche; et c'est précisément à cette heure qu'ils risquent, en l'absence de leurs pères mobilisés, d'échapper à toute action éducative. Plus qu'en temps de paix nous devons donc lutter contre les obstacles qui s'opposent à la fréquentation scolaire.

Sans doute, la situation économique de la France nous contraint d'ailleurs, dans l'application de la loi sur l'obligation, à certaines exceptions. Il sera légitime, cette année, comme les précédentes, d'accorder aux enfants que leurs parents réclament pour effectuer des travaux agricoles (semences, plantation des pommes de terre, moissons, vendanges, cueillette des pommes, etc.), les dispenses de fréquentation prévues par la loi de 1882. Encore faut-il observer que, par suite de la mise en sursis de nombreux agriculteurs, la participation des enfants aux travaux des champs sera désormais plus restreinte; aussi les dispenses ne seront-elles octroyées qu'à bon escient, et elles seront rapportées dès que l'élève cessera de collaborer effectivement à la production agricole. D'autre part, afin de permettre aux parents d'utiliser les bras des enfants sans compromettre leur éducation, on choisira pour les classes les heures qui sont le moins employées pour le travail de la terre. On recherchera dans les moyens d'adapter les règlements aux nécessités présentes, de manière à obtenir à la fois le maximum de rendement économique et le maximum d'assiduité scolaire.

Si défavorables que soient les circonstances, il n'est pas impossible que la preuve est faite en plusieurs régions — d'attirer régulièrement à l'école, même en temps de guerre, la quasi-totalité des enfants de 6 à 13 ans. Mais il faut pour cela que les autorités scolaires et les autorités administratives agissent, d'un commun accord, avec méthode et persévérance, sur les élèves et sur les familles.

Sur les élèves, c'est l'action du maître qui est prépondérante. A cet égard, la meilleure méthode consiste à rendre l'école aimable; que l'enfant s'y sente chez lui, qu'il y trouve plaisir à travailler; il y viendra d'autant plus régulièrement qu'il y viendra plus volontiers. Cette méthode générale ne dispense pas de recourir à des pro-

cessés plus précis<sup>(1)</sup>. Vous recommanderez aux maîtres de tenir avec la plus scrupuleuse exactitude leur registre d'appel. Je souhaite même que ce registre reçoive une sorte de publicité, qu'une copie en soit affichée dans l'école, que chaque mois les élèves soient classés d'après le nombre de leurs présences et qu'ils soient récompensés ou blâmés selon leur classement. Je souhaite aussi qu'on cherche à créer, dans chaque école, un besoin collectif d'assiduité; à cet effet, on pourra publier dans le *Bulletin départemental de l'enseignement primaire*, à la fin de chaque année scolaire, un tableau comparatif de la fréquentation dans les diverses écoles de chaque circonscription. Vous demanderez aux délégués cantonaux, aux maires, aux inspecteurs, de féliciter tous spécialement, lors de leurs visites, les classes qui occupent sur ce tableau le meilleur rang. Toutes les autorités doivent user de leur prestige pour aider les maîtres à obtenir des enfants une parfaite assiduité.

Sur les familles, l'instituteur n'est pas sans influence; il est souvent leur conseiller; qu'il en use pour les convaincre de la nécessité d'une fréquentation régulière; qu'il n'hésite pas à multiplier les démarches auprès des parents réfractaires. Mais sa campagne, toute de persuasion, doit être soutenue par l'action, directe ou indirecte, des autorités municipales et des amis de l'école. Ainsi que l'écrivit, dans une récente circulaire aux maires de son département, M. le Préfet des Vosges, l'application de la loi sur l'obligation scolaire implique une judicieuse organisation de l'assistance scolaire. C'est ainsi que, dans les cantines, distribution de vêtements ou de chaussures, allocation de secours variables selon la régularité de la fréquentation, tels sont les principaux moyens dont l'efficacité a été révélée par l'expérience. L'application de la loi sur l'obligation scolaire implique aussi une judicieuse organisation du travail collectif: combien d'enfants manquent l'école, dans certaines régions, parce que les habitants de la commune n'ont pas su s'associer pour confier leurs animaux à un unique berger! Enfin, l'application de la loi sur l'obligation scolaire implique un judicieux usage de la force publique: tout maire peut, par un arrêté, réprimer le vagabondage des enfants d'âge scolaire, faire conduire les délinquants à l'école par ses agents. Que ceux-ci hésiteraient à le faire réunissent du moins leurs commissaires scolaires: elles ne sont pas mortes partout, et, là où elles vivent, la fréquentation est bonne. Vous voudrez bien demander à MM. les Préfets de donner des instructions en ce sens aux magistrats municipaux.

Ai-je besoin d'ajouter que je compte surtout pour obtenir de bons résultats satisfaisants sur le dévouement des instituteurs et des inspecteurs? L'expérience est faite: de deux écoles placées dans

(1) On en trouvera une bonne liste, que chacun peut compléter à l'aide de son expérience, dans le travail publié par M. l'inspecteur primaire d'Amiens S. L. dans le *Bulletin pédagogique*, octobre et décembre 1916.)

1

2

conditions semblables, l'une est pleine et l'autre est vide si l'instituteur de la première sait user, à l'égard des enfants et des parents, de plus d'énergie et de plus de diplomatie que l'instituteur de la seconde. Et si la fréquentation est meilleure dans une circonscription que dans sa voisine, c'est souvent que l'inspecteur de l'une combat l'absentéisme avec plus de ténacité que l'inspecteur de l'autre. Qu'il s'agisse d'instituteurs ou d'inspecteurs, vous tiendrez le plus grand compte, dans les propositions que vous aurez à établir en vue des promotions au choix ou des récompenses honorifiques, des efforts accomplis et des résultats obtenus au point de vue de la fréquentation scolaire. Nous devons tous faire l'impossible pour que les enfants qui remplaceront demain les générations fauchées par la guerre soient parfaitement préparés à remplir le lourd devoir que leur impose le sacrifice de leurs aînés.

DANIEL VINCENT.

3

Les exemples sélectionnés constituent une infime partie des dossiers consultés. Malgré leur lisibilité difficile, ils sont proposés afin de prouver la stricte corrélation entre les décisions officielles et leur application scolaire. La rhétorique solennelle issue du souffle patriotique grandiose reconnaît à l'école une mission essentielle dans l'appréhension de la guerre par les élèves. Les manuels qui leur sont offerts ainsi que les livres d'étrennes et de prix forment un consensus autour de l'idée de défense sacrée. On peut parler à ce propos de sacerdoce patriotique.

## Annexe 20

Listes d'octrois des livres de bibliothèque d'écoles primaires de l'Allier (documents consultés aux Archives départementales de Moulins) :

Commune de Durdat Larequille, le 12 janvier 1914

	Noms des Auteurs	Titres des Ouvrages.
1.	Bastiat	Correspondance et melanges
2.	id.	Le Libre Echange
3.	id.	Cybernetique de la Ligue
4.	id.	Sophismes économiques
5.	id.	id.
6.	id.	Harmonies économiques
7.	id.	Essais ébauchés, Correspondance
8.	Souvestre	Un philosophe sous les toits
9.	Voltaire.	Le siècle de Louis XIV
10.	Nicolas Lacroix.	Histoire du Drapeau Français
11.	Paul Yacombe.	Petite-histoire du peuple Français
12.	Chiers.	Napoleon
13.	Alfred Girard	La France en 1789.
14.	G. et M. Marguerite	Histoire de la Guerre de 1870.
15.	Moreau de Nèris	Nèris.
16.	Erckmann Chatrian	Avant 1789.
17.	id.	Le Prigadien Frédéric
18.	M. Girard.	Métamorphose des insectes.
19.	Montmahou.	Mœurs des insectes
20.	J. F. Roux.	Les vers à soie.
21.	A. Guillemin.	Le soleil.
22.	J. H. Fabre	La plante.
23.	H. de la Blanchère	Les Ravages des bergers et des vignes
24.	Fleury Lacoste.	Guide pratique du vigneron
25.	A. Carrière	La Vigne
26.	A. Nis.	La Vigne en chaintres
27.	J. Verne	Le Secret de l'île.
28.	Jean Jac.	Histoire d'une bouche de pain
29.	H. Conscience	Histoire de deux enfants d'ouvriers.
30.	Cooper	Les Hommes
31.	Cornille	Echiquier
32.	Boileau	Œuvres poétiques
33.	Lamartine.	Morceaux choisis
34.	M. Cardot.	Manuel de l'Arbre
35.	Saveday	Prix de Vertu 1911.

Copie conforme faite à Durdat Larequille  
le 12 janvier 1914 par  
l'Instituteur sous-signé,

J. Huchet

Vu :  
Le Maire,  
Mugny



Commune de Viplaix, le 19 février 1914


  
 Liste des ouvrages appartenant à la Bibliothèque  
 de l'École de filles de Viplaix

Noms des auteurs	Titres des ouvrages
E. About	Le roman d'un brave homme
B. Bazin	Lu Oberlé
P. Arène	Contes de Noël
T. Fromer	Les voisins
P. Foncin	Le pays de France
"	Lectures géographiques
Fromentin	Un été au Sahara
Quichot	Le bon géant Gargantua
Mauzoni	Les fiancés
Nichole	Ma Jeunesse
"	L'Oiseau
E. Ruinet	Mes vacances en Espagne
H. Salat	Sans famille
V. Hugo	Marie, vingt-trois
D. de Foë	Robinson Crusoë
G. Sand	La petite Fadette
Cumers Bell	Jane Eyre
A. Daudet	Letras de mon moulin
Cummins	L'allumette de réverbères
C. Dickens	David Copperfield
"	Contes de Noël
G. Eliot	Le moulin sur la Flou
Balzac	Eugène Grandet
Voltaire	Le siècle de Louis XIV
Voltaire	Histoire de Charles XII
Lamartine	Guillaume Tell
Molière	Comédies
Buffon	Les animaux
A. de La Tour	Sylvio Pellico (ses prisonniers)
Niquet	Vie de Franklin
J. Colomb	Christophe Colomb
Desclotières	Biographie des grands inventeurs
Morlet	Extraits des classiques français
Proust	Éléments d'hygiène
Gréard	L'éducation des femmes
Bachelet	Les hommes illustres de France
Mrs Fighingale	Soins aux malades
P. de La Tour	Benjamin Franklin
Dumont d'Urville	Voyages
G. Guéroux	L'Algérie
R. Coustel	Carnot et son œuvre

L'Instituteur de Viplaix  
Th. Despart

Viplaix, le 19 février 1914

Commune de Durdat Larequille, le 9 mai 1917

**Liste des ouvrages acquis pour la**  
**Bibliothèque scolaire de l'école mixte du Vieux Bourg**  
**de Durdat-Larequille**

Subvention de l'Etat en 1916 15<sup>fr</sup>

Nom de l'auteur.	Titre de l'ouvrage	format	prix du volume	broché ou relié	n° d'inscription du catalogue
Hector Malot	Sans famille tome 1	in-18	3.50	broché	41
id	Sans famille tome 2	in-18	3.50	id.	41 (bis)
Eckmann Chabrier	Le concert de 1813	grand in-8°	1.00	id	42
id	Madame Chérie	id.	1.00	id	43
id	L'invasion	id.	1.00	id	44
id	Waterloo	id.	1.00	id	45
Bruno	Le tour de l'Europe	in-12	1.50	relié	46
Larise	Tu seras soldat	in-12	1.40	id	47
Ch. Normand	Les amusettes de l'histoire	in-8°	1.50	broché	48
Cyriaque	Maman	grand in-8°	1.00	id	49
Librairie Larousse	Chansons et poésies de la guerre	Liens roses de	0.10	broché	50
M <sup>me</sup> J. Durand	Nos diables bleus	la Collection	0.10	id	51
M. Pierre Gallien	Oscar et Rosalie	Larousse	0.10	id	52
Ch. Guizon	Les héroïnes de la guerre	16 pages	0.10	id	53
id	Les braves petits Français pendant la guerre	id	0.10	id	54
id	Nos héros d'Afrique	id	0.10	id	55
id	Nos amis les Anglais	id	0.10	id	56
id	Les Canadiens héroïques	id	0.10	id	57
id	Les Serbes héroïques	id	0.10	id	58
id	Scènes de la guerre en Belgique	id	0.10	id	59
id	Nos frères d'Italie	id	0.10	id	60
id	La guerre dans les airs	id	0.10	id	61
id	La guerre sur mer	id	0.10	id	62
id	Simple histoire de la guerre	id	0.10	id	63
id	Le roi Chevalier	id	0.10	id	64
id	Une famille héroïque	id	0.10	id	65

Je certifie exact:  
Le Maire de DURDAT-LAREQUILLE  
*[Signature]*

Durdat, le 9 mai 1917  
L'Instituteur,  
*J. Bonnamour*



Commune de Saint-Sauvier, le 3 mai 1917

Commune de Saint-Sauvier.



Etat des livres achetés avec la subvention de 20<sup>f</sup>, accordée à la bibliothèque de l'école des garçons.

N°	Titre de l'ouvrage	Nom de l'auteur	Format	Prix	Broché ou relié	N° d'inscription au catalogue de la biblioth.	Observations
1	Les instituteurs héroïques	Ch. Guizon	88 pages	0,45	Broché	318	
2	Histoire ou le charbon de la bombe	M <sup>me</sup> Renner	16	0,15	o	319	
3	Les diables de la parodie	Ch. Guizon	16	0,15	o	320	
4	La guerre dans les airs	id.	16	0,15	o	321	
5	Les petits avions chers	id.	16	0,15	o	322	
6	La poudre de St-Hippolyte	Coulet	16	0,15	o	323	
7	Nos amis les Anglais	Ch. Guizon	16	0,15	o	324	
8	Les fils de nos pères	id.	16	0,15	o	325	
9	Les vaillants Lorrains	o	16	0,15	o	326	
10	La guerre sur mer	o	16	0,15	o	327	
11	Les héros des Dardanelles	o	16	0,30	o	328 et 328 bis	2 exemplaires.
12	Les aéroplanes	o	16	0,15	o	329	
13	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	330	
14	Nos héros d'Afrique	o	16	0,15	o	331	
15	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	332	
16	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	333	
17	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	334	
18	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	335	
19	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	336	
20	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	337	
21	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	338	
22	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	339	
23	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	340	
24	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	341	
25	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	342	
26	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	343	
27	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	344	
28	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	345	
29	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	346	
30	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	347	
31	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	348	
32	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	349	
33	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	350	
34	Les héros héroïques	o	16	0,15	o	351	
			Total	20,15			

L'instituteur soussigné certifie avoir pris en charge et inscrit au registre d'inventaire les 34 volumes désignés ci-dessus folios 20 et 31 sous les numéros indiqués au présent état.  
A Saint-Sauvier, le 3 mai 1917. L'instituteur  
Bourgeois.

Par nous, Maire de Saint-Sauvier, le 3 mai 1917.



*[Signature]*

## Annexe 21

### Biographie de Jean-Corentin Carré, le plus jeune héros de la guerre.

Jean Corentin Carré est né le 9 février 1900 à Faouët, dans le Morbihan, d'une famille de neuf enfants. De condition sociale modeste, il se montre plutôt doué pour les études et témoigne d'une certaine précocité intellectuelle. Quand la guerre éclate, il n'a que quatorze ans et veut suivre son père mobilisé. Il travaille alors chez un perceuteur à Mauléon, dans les Basses-Pyrénées. Bien trop jeune pour partir au front – les classes 15 à 19 ayant été appelées par anticipation, les hommes mobilisés ont moins de vingt ans ; les engagements volontaires sont autorisés à partir de dix-sept ans – sa demande d'engagement volontaire est refusée et le maire du Faouët sollicité refuse de lui fournir de faux papiers. Aussi décide-t-il de s'engager au bureau de recrutement de Pau, le 27 avril 1915, sous la fausse identité d'Auguste Duthoy. Jean Corentin Carré est incorporé au 41<sup>e</sup> R.I. (régiment d'infanterie) de Rennes, devenant l'un des plus jeunes soldats de France (On notera toutefois que le soldat Colin, du 92<sup>e</sup> R.I.T. - régiment d'infanterie territoriale - est plus jeune que lui !).

Il découvre la guerre en Champagne et reçoit son baptême du feu dans les pires conditions, dans le secteur du Mesnils-lès-Hurlus. Le 25 janvier 1916, il est nommé caporal. Il participe à la bataille de Verdun. Blessé le 11 juin, il est élevé au grade de sergent le 19 juin 1916. En novembre, après plusieurs faits d'armes, il est cité à l'ordre du corps d'armée et reçoit la Croix de Guerre pour un prisonnier capturé le 15 novembre, un an jour pour jour après son arrivée dans les tranchées. Toujours « volontaire pour les missions périlleuses », selon l'expression consacrée qui sera employée dans sa deuxième citation, il est très apprécié de ses hommes à qui il distribue l'intégralité du pécule accompagnant sa citation.

Le 29 décembre 1916, alors qu'il va avoir dix-sept ans, l'âge légal pour un engagement militaire, il décide de jeter bas les masques et rédige une lettre à l'attention de son colonel. Il lui avoue son stratagème et veut renouer avec sa véritable identité. Cette lettre paraît dans les colonnes du *Petit Parisien* le 8 juillet 1917. Il risque une lourde sanction mais son chef de corps préfère le proposer pour le grade d'adjudant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1917. Cependant en application du règlement, il perd sa citation et son grade en souscrivant un nouvel engagement le 7 février 1917 au bureau de recrutement de Châlons-sur-Marne. Jean Corentin Carré est redevenu simple homme de troupe, mais dans la plus parfaite légalité. Il retrouve rapidement ses galons et reçoit le 16 juin 1917 une autre citation, à l'ordre de la division cette fois-ci, pour ses actes de bravoure en avril et juin 1917.

Après ce dernier fait d'armes dans l'infanterie, il obtient le 20 juin 1917 une réponse favorable à sa demande de mutation dans l'aviation. Il effectue son temps d'instruction dans l'aéronautique militaire à Dijon, puis à Etampes. Il fait son stage pratique à l'école de pilotage d'Avord dans le Cher. Le 23 juillet 1917, il reçoit l'insigne d'élève pilote et obtient son brevet de pilotage le 3 octobre. Sa formation est complétée à Plessis-Belleville en région parisienne, puis il est affecté à la S.O. 229 (section d'observation), basée sur le terrain d'aviation de Lemmes. L'escadrille de l'adjudant pilote Carré combat dans le ciel de la Meuse. Elle effectue des missions d'observation, de photographie et de réglage d'artillerie dans le secteur de Verdun. Le 18 mars 1918, alors qu'il est en mission d'observation avec le mitrailleur Perrin, Jean Corentin Carré est mortellement touché dans un combat aérien au-dessus de Souilly. Cette action lui vaut sa dernière citation à l'ordre de l'armée : « Adjudant Carré Jean Corentin, du 410<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, pilote à l'escadrille S.O. 229. Attaqué par trois avions ennemis, le 18 mars, s'est défendu énergiquement jusqu'à ce que son appareil soit abattu, l'entraînant dans une mort glorieuse. » Grièvement blessé, il est transporté à l'hôpital de Souilly où il décède le 22 mars. Il aurait été inhumé localement. Ses restes seront par la suite transférés au cimetière de Rembercourt aux Pots. Le 7 mai 1939, un monument à la mémoire du « plus jeune héros de la guerre » est inauguré sur la commune du Faouët.

## Annexe 21

André Fontaine, *Le plus jeune héros de la guerre, Jean-Corentin Carré*

Lettre de Jean-Corentin Carré (sous le pseudonyme de Duthoy) à son colonel, p.6-7.

« Les Tranchées, le 29 décembre 1916.

« Mon Colonel,

« Je vous prie de m'excuser de ne pas employer la voie hiérarchique pour vous écrire; c'est à titre personnel que je m'adresse à vous.

« Mon identité à votre régiment est : Sergent Duthoy (Auguste), né à Rumigny (Ardennes), le 10 avril 1897, engagé pour la durée de la guerre à Pau (Basses-Pyrénées) le 27 avril 1915, et cité à l'ordre du corps d'armée le 27 novembre dernier.

« Cette identité est fausse : mon nom est Carré (Jean). Je suis né à Le Fauët (Morbihan) le 9 janvier 1900. Je suis donc de la classe 20 et non de la classe 17.

« Le 27 avril 1915, jour où je me suis engagé, j'avais quinze ans. Il fallait avoir dix-sept ans au moins pour être accepté par le recrutement. Je savais que les réfugiés des pays envahis pouvaient s'engager sans papiers, beaucoup d'entre eux n'en ayant pas; j'ai alors inventé de toutes pièces l'identité que je porte depuis deux ans et ainsi réussi, après quelques mois d'instruction, à venir au front faire mon devoir avec tous les soldats français.

« Mon père et ma mère, paysans bretons, ayant maintenant trois fils sous les drapeaux, se sont rendus à mes raisons et m'ont laissé libre. J'aurai dix-sept ans le 9 janvier prochain. C'est pourquoi je vous écris pour vous demander s'il ne serait pas possible, ayant l'âge réglementaire, de reprendre mon véritable nom. J'ose m'adresser à vous parce que, s'il ne m'était pas possible de changer d'identité sans quitter le front, je préférerais rester Ardennais jusqu'à la fin de la guerre, et sans que mes chefs directs sachent la vérité.

« Je ne suis pas plus patriote qu'un autre; mais je considère qu'un Français, lorsqu'il est assez fort pour faire un soldat, est un lâche s'il reste à l'arrière.

« Encore une fois, je vous prie de m'excuser de ne pas employer la voie hiérarchique, et vous demande d'être assez aimable pour me répondre personnellement.

« Mon Colonel, je suis, sous vos ordres, le serviteur de la France.

« DUTHOY, *sergent*,  
« ... régiment d'infanterie, 9<sup>e</sup> compagnie. »

Lettre de Jean-Corentin Carré à son instituteur, M. Mahébèze, p.8-9.

« Sur ces bancs, où j'ai usé pas mal de fonds de culottes, j'ai appris la chose principale à observer dans cette vie : le devoir.

« C'est là que j'ai appris que la Patrie représentait non seulement la terre où je suis né, mais qu'elle représentait encore les traditions et l'honneur d'une race à faire respecter.

« Je ne me suis pas engagé pour faire parler de moi, pour qu'on dise : « Celui-là est un brave ! » Je préfère rester inconnu, et je ne cherche que ma satisfaction personnelle du devoir accompli.

« Dans cette guerre, il ne faut pas dire : « Ce n'est pas un serviteur de plus qui sauvera la France ! » Certainement non; mais il contribuera à la sauver! La France a besoin de tous ses enfants; tous doivent être prêts à se sacrifier pour elle.

« Je préférerais moi aussi, être assis au coin d'un bon feu au lieu de prendre la garde la nuit au fond d'une tranchée avec de la boue jusqu'aux genoux, au lieu d'aller à l'attaque offrir ma poitrine aux obus et aux balles ennemis.

« Mais faut-il penser à cela, lorsqu'une formidable armée menace de ravager et d'anéantir notre pays?

« Je ne pourrais pas vivre sous le joug d'ennemis qui, à chaque instant, me feraient sentir leur supériorité; c'est pourquoi je suis soldat.

« Eh bien, ce sentiment de l'honneur, c'est à l'école que je l'ai appris, et c'est vous, Monsieur Mahébèze un de ceux qui me l'ont enseigné.

« Je souhaite que tous les petits écoliers du Fauët comprennent les leçons que vous leur donnez de la même manière que je les ai comprises.

« La vie, en elle-même, n'est rien, si elle n'est bien remplie. »

## Annexe 22

### Loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse

Source : Alain Fourment, *Histoire de la presse des jeunes et des journaux d'enfants 1768-1988*. Editions Eole, 1987, p.401-405.

Texte de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse

La loi votée à l'Assemblée nationale, le 2 juillet 1949, paraît au « journal officiel » du 16 juillet (Loi n° 49-956). Le règlement d'administration publique portant application de la loi sur les publications dangereuses pour la jeunesse est publié au « Journal officiel » du 2 février 1950. Cette loi a été modifiée par la loi du 29 novembre 1954, le décret du 15 juillet 1960, le décret du 25 mars 1966, l'ordonnance du 23 décembre 1958 et la loi du 4 janvier 1967. On trouvera, composé en italique, les modifications successives apportées ultérieurement à la loi de 1949.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER: Sont assujetties aux prescriptions de la présente loi toutes les publications périodiques ou non qui, par leur caractère, leur présentation ou leur objet, apparaissent comme principalement destinées aux enfants et adolescents. Sont toutefois exceptées les publications officielles et les publications scolaires soumises au contrôle du ministre de l'Éducation nationale.

ART. 2 (modifié par la loi du 29 novembre 1954): Les publications visées à l'article 1<sup>er</sup> ne doivent comporter aucune illustration, aucun récit, aucune chronique, aucune rubrique, aucune insertion présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche ou tous actes qualifiés crimes ou délits ou de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse ou à *inspirer ou à entretenir des préjugés ethniques*. Elles ne doivent comporter aucune publicité ou annonce pour des publications de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse.

ART. 3 (modifié par les décrets du 15 juillet 1960 et du 25 mars 1966) : Il est institué, au ministère de la Justice, une commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence. *Cette commission est composée comme suit:*

*Un membre du Conseil d'Etat, désigné par le vice-président du Conseil d'Etat, président;*

*Un représentant du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles;*

*Un représentant du garde des sceaux, ministre de la justice;*

*Un représentant du ministre de l'intérieur;*

*Un représentant du ministre des affaires sociales;*

*Un représentant du ministre de l'éducation nationale;*

*Un représentant du ministre chargé de la jeunesse et des sports;*

*Un représentant du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information;*

*Trois représentants des éditeurs de publications destinées à la jeunesse, désignés par leurs organismes professionnels;*

*Trois représentants des éditeurs de publications autres que celles destinées à la jeunesse, désignés par leurs organismes professionnels;*

*Un représentant du personnel de l'enseignement public et un représentant du personnel de l'enseignement privé, désignés par leurs organisations syndicales;*

*Quatre représentants des mouvements ou organisations de jeunesse désignés, sur proposition de leurs fédérations, par le conseil supérieur de l'éducation nationale;*

*Deux députés et deux sénateurs, respectivement désignés par l'Assemblée nationale et par le Sénat;*

*Trois représentants des dessinateurs et auteurs désignés par leurs organisations syndicales;*

*Un père et une mère de famille désignés par l'union nationale des associations familiales;*

*Deux magistrats ou anciens magistrats, siégeant ou ayant siégé dans les tribunaux pour enfants, désignés par le Conseil supérieur de la magistrature.*

La commission est chargée de proposer toutes mesures susceptibles d'améliorer les publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Elle doit signaler aux autorités compétentes les infractions à la présente loi, ainsi que tous agissements ou infractions de nature à nuire, par la voie de la presse, à l'enfance et à l'adolescence.

ART. 4: Toute entreprise ayant pour objet la publication ou l'édition d'un périodique visé à l'article 1<sup>er</sup> doit être soit une association déclarée, soit une société commerciale régulièrement constituée. Elle doit être pourvue d'un comité de direction d'au moins trois membres. Les nom, prénoms et qualité de chaque membre du comité figurent obligatoirement sur chaque exemplaire.

Le comité de direction comprend obligatoirement:

Trois membres du conseil d'administration choisis par celui-ci, s'il s'agit d'une Société anonyme ou d'une

association déclarée ;

Le ou les gérants, s'il s'agit d'une autre forme de société.

Tout membre du comité doit remplir les conditions suivantes

1<sup>er</sup> Etre de nationalité française ;

2<sup>e</sup> Jouir de ses droits civils;

3<sup>e</sup> Ne pas avoir été l'objet d'une mesure disciplinaire ayant entraîné l'exclusion d'une fonction dans l'enseignement ou dans un établissement public ou privé d'éducation ou de rééducation, à l'exception des mesures disciplinaires prises sous l'occupation et frappant, en tant que tels, des membres de la Résistance ;

4<sup>e</sup> Ne pas avoir été déchu de tout ou partie des droits de la puissance paternelle ;

5<sup>e</sup> Ne pas avoir été l'objet d'une condamnation pour fait de collaboration ou pour délit contraire aux bonnes moeurs, d'une condamnation pour tout crime ou pour abandon de famille, pour les infractions prévues aux articles 312 et 345 à 357 inclus du code pénal, ou pour vol, abus de confiance, escroquerie ou délit puni par la loi des peines de l'escroquerie, pour soustraction commise par dépositaire public pour extorsion de fonds ou de valeurs, ou pour recel de chose obtenue à l'aide de ces infractions, ou pour diffamation lorsque, dans ce dernier cas, la condamnation prononcée aura comporté une peine d'emprisonnement;

6<sup>e</sup> Ne pas avoir appartenu à la direction ou au comité de direction d'une publication périodique visée par l'article 1<sup>er</sup> et frappée de suspension pour une durée excédant deux mois;

7<sup>e</sup> Ne pas avoir été condamné antérieurement pour l'une des infractions prévues par la présente loi. Les entreprises existant à la date de la promulgation de la présente loi ont un délai de six mois à dater de cette promulgation pour se constituer conformément aux dispositions du présent article.

ART. 5 : Avant la publication de tout écrit périodique visé à l'article 1<sup>er</sup> ou, pour les publications déjà existantes, dans les six mois de la promulgation de la présente loi, le directeur ou l'éditeur doit adresser au Garde des Sceaux, ministre de la Justice une déclaration indiquant, outre le titre de la publication, les nom, prénoms et adresse du directeur, des membres du comité de direction et, le cas échéant, des membres du conseil d'administration ou des gérants, ainsi que la dénomination et l'adresse de l'association ou de la société. Tous changements affectant les indications fournies dans la déclaration doivent faire l'objet d'une nouvelle déclaration dans le délai d'un mois.

ART. 6 : Le directeur ou l'éditeur de toute publication visée à l'article 1<sup>er</sup> est tenu de déposer gratuitement au ministère de la Justice, pour la commission de contrôle, cinq exemplaires de chaque livraison ou volume de cette publication dès sa parution, sans préjudice des dispositions concernant le dépôt légal.

Les dispositions du présent article seront applicables dès la publication de la présente loi.

ART. 7 : Sans préjudice de l'application des dispositions des articles 119 à 129 du décret du 29 juillet 1939 visant les publications contraires aux bonnes moeurs ainsi que des dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et de toutes autres dispositions pénales applicables en la matière, toutes infractions aux dispositions de l'article 2 sont punies d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 000 francs à 500 000 francs (500 à 5 000 F).

Le jugement est publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Education nationale, à la *Bibliographie de la France*, et dans trois journaux désignés nommément par le jugement. Le tribunal ordonne en outre la saisie et la destruction des publications incriminées. Le tout au frais du ou des condamnés.

Lorsque l'infraction a été commise par la voie d'une publication périodique, le jugement peut ordonner la suspension de celle-ci pour une durée de deux mois à deux ans. En cas de récidive, les responsables sont passibles d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 100 000 francs à 1 million de francs (1 000 à 10 000 F). En outre, s'il s'agit d'une publication périodique, l'interdiction temporaire est ordonnée et l'interdiction définitive peut être ordonnée.

Sont punis des peines prévues à l'alinéa précédent le directeur de publication et l'éditeur qui ont enfreint une décision de suspension ou d'interdiction.

Les associations reconnues d'utilité publique dont les statuts, agréés par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, et le ministre de l'Intérieur, prévoient la défense de la moralité, les associations de jeunesse ou d'éducation populaire agréées par le ministre de l'Education nationale, peuvent en cas d'infraction aux dispositions de l'article 2, exercer les droits reconnus à la partie civile par les articles 63, 64, 66, 67, 68 et 182 du code d'instruction criminelle.

ART. 8 : Sera puni d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 100 000 francs à 500 000 francs (1 000 à 5 000 F) quiconque éditera, en infraction aux dispositions de l'article 4, une publication visée à l'article 1<sup>er</sup>.

ART. 9 : Sera puni d'une amende de 50 000 francs à 200 000 francs (500 à 2 000 F) le directeur ou éditeur de toute publication qui enfreindra les dispositions des articles 5 et 6.

ART. 10 : L'auteur d'une fausse déclaration déposée en application de l'article 5 de la présente loi sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois et d'une amende de 100 000 francs à 500 000 francs (1 000 à 5 000 F).

ART. 11 : A l'égard des infractions prévues par l'article 2 de la présente loi, les directeurs ou éditeurs seront, pour le seul fait de la publication, passibles, comme auteurs principaux, des peines portées à l'article 7. A leur défaut, l'auteur et, à défaut de l'auteur, les imprimeurs et les distributeurs seront poursuivis comme auteurs principaux.

Lorsque l'auteur n'est pas poursuivi comme auteur principal, il sera poursuivi comme complice.

Outre les cas prévus à l'article 60 du Code pénal, pourront également être poursuivis comme coauteurs passibles des mêmes peines

Les auteurs et les imprimeurs et comme complices les distributeurs.

ART. 12: A l'égard des infractions prévues par l'article 4, seront passibles des peines prévues à l'article 8

Les directeurs ou éditeurs des publications, quelles que soient leurs professions ou dénominations.

ART. 13: L'importation pour la vente ou la distribution gratuite en France des publications destinées à la jeunesse ne répondant pas aux prescriptions de l'article 2 ci-dessus est prohibée à titre absolu. Est également prohibée à titre absolu l'exportation de ces mêmes publications, lorsqu'elles ont été éditées en France. Indépendamment des pénalités qui peuvent être infligées en vertu de la réglementation douanière, les importateurs, exportateurs ou transitaires qui auront participé sciemment aux délits visés par l'article 2 seront passibles des peines prévues à l'article 7.

L'importation pour la vente ou la distribution gratuite en France de publications étrangères destinées à la jeunesse est subordonnée à l'autorisation du ministre chargé de l'Information, prise sur avis favorable de la commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

ART. 14 (modifié par l'ordonnance du 23 décembre 1958 et la loi du 4 janvier 1967)

« Le ministre de l'intérieur est habilité à interdire

- de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans les publications de toute nature représentant un danger pour la jeunesse en raison de leur caractère licencieux ou pornographique, ou de la place faite au crime ou à la violence;

- d'exposer ces publications à la vue du public en quelque lieu que ce soit, et notamment à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins ou des kiosques, et de faire pour elles de la publicité par la voie d'affiches;

- d'effectuer, en faveur de ces publications, de la publicité au moyen de prospectus, d'annonces ou insertions publiées dans la presse, de lettres-circulaires adressées aux acquéreurs éventuels ou d'émissions radiodiffusées ou télévisées.

Toutefois, le ministre de l'intérieur a la faculté de ne prononcer que les deux premières, ou la première, de ces interdictions.

Les publications auxquelles s'appliquent ces interdictions sont désignées par arrêtés, publiés au Journal officiel de la République française, qui, en ce qui concerne les livres, doivent intervenir dans un délai d'un an courant à partir de la date de réception au dépôt légal ou, à défaut, à compter de la date de parution. La commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence a qualité pour signaler les publications qui lui paraissent justifier ces interdictions. »

La vente ou l'offre couplée des publications définies à l'article premier de la présente loi, avec des publications visées à l'alinéa précédent du présent article, est interdite.

Aucune publication ne peut faire état de ce qu'elle n'a pas fait l'objet des interdictions précitées, ni comporter aucun texte ou mention de nature à faire inexactement croire à une autorisation des pouvoirs publics.

Les infractions aux dispositions des précédents alinéas du présent article sont punies d'un emprisonnement de un mois à un an et d'une amende de 150 000 F (1 500 à 15 000 NF). Les officiers de police judiciaire pourront, avant toute poursuite, saisir les publications exposées au mépris des dispositions de l'alinéa 2 ci-dessus (1); ils pourront également saisir, arracher, lacérer, recouvrir ou détruire tout matériel de publicité en faveur de ces publications. Le tribunal prononcera la confiscation des objets saisis.

« Quiconque aura, par des changements de titres, des artifices de présentation ou de publicité, ou par toute autre manoeuvre, éludé ou fait éluder, tenté d'éluder ou de faire éluder l'application des interdictions prononcées conformément aux cinq premiers alinéas du présent article, sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 3 000 à 30 000 F (nouveaux francs). »

En outre, et sous les mêmes peines, le tribunal pourra interdire, temporairement ou définitivement, la publication du périodique et ordonner la fermeture totale ou partielle, à titre temporaire ou définitif, de l'entreprise d'édition. Toute condamnation à plus de dix jours d'emprisonnement, pour les délits prévus au présent alinéa, entraînera, pendant une période de cinq ans à compter du jugement définitif, privation des droits visés à l'article 42, 1 et 20, du code pénal.

« Lorsque trois publications, périodiques ou non, éditées en fait par le même éditeur, ont ou auront été frappées, depuis l'entrée en vigueur de la loi du 16 juillet 1949 et au cours de douze mois consécutifs, de deux des prohibitions prévues aux deuxième, troisième et quatrième alinéas du présent article, aucune publication ou aucune livraison de publication analogue, du même éditeur, ne pourra, durant une période de cinq ans courant du jour

*de l'insertion au Journal officiel du dernier arrêté d'interdiction, être mis en vente sans avoir été préalablement déposée, en triple exemplaire, au Ministère de la Justice, et avant que se soient écoulés trois mois à partir de la date du récépissé de ce dépôt. Le fait, de la part de l'éditeur ou du directeur de publication, de ne pas accomplir le dépôt prévu ci-dessus ou de mettre la publication dans le commerce avant la fin du délai de trois mois précité, sera puni des peines et entraînera l'incapacité prévue à l'alinéa précédent.*

*Quand, pendant la période de cinq ans susvisée, l'éditeur astreint au dépôt préalable ne se sera pas acquitté des obligations découlant de celui-ci, ou aura encouru deux autres infractions prononcées en vertu de l'article 14, la durée d'assujettissement audit dépôt sera prolongée de cinq années, cette prolongation partant de l'expiration du délai de cinq ans initial.*

*« A l'égard des infractions prévues par les huitième, dixième, onzième et douzième alinéas du présent article, le directeur de publication ou l'éditeur sera poursuivi en qualité d'auteur principal » ; à son défaut l'auteur et, à défaut de l'auteur, les imprimeurs et distributeurs seront poursuivis comme auteurs principaux. Lorsque l'auteur n'aura pas été poursuivi comme auteur principal, il sera poursuivi comme complice. Pourront être poursuivis comme complices, et dans tous les cas, toutes personnes auxquelles l'article 50 du code pénal est applicable.*

ART. 15 Un règlement d'administration publique pris sur le rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice, du ministre de l'Intérieur, du ministre de l'Education nationale, du ministre de la Santé publique et de la Population et du ministre chargé de l'information, fixera les modalités de l'application de la présente loi, sans préjudice de l'application immédiate des dispositions pénales édictées à l'article 7.

ART. 16 La présente loi est applicable aux territoires d'Outre-mer. Un règlement d'administration publique déterminera les conditions de cette application.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

*Fait à Paris, le 16 juillet 1949,*

*Vincent Auriol*

Le législateur a complété cette loi dans le domaine de la lutte contre le tabagisme, (loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 art. 7 - art. 12 et art. 18) et dans celui de la lutte contre l'alcoolisme (loi n° 87-588 du 30 juillet 1987 portant diverses mesures d'ordre sociale, art. 97).

*(1) Devenu l'alinéa 3, à la suite de la modification opérée par la loi du 4 janvier 1967.*

**Annexe 23****Une chronologie du conflit sur le front de l'ouest****1914**

28 juin: L'archiduc héritier de l'Empire austro-hongrois est assassiné à Sarajevo.

28 juillet: L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie. L'Allemagne soutient l'Autriche, et la Russie soutient la Serbie.

30 juillet: Mobilisation générale en Russie.

31 juillet: Jean Jaurès est assassiné à Paris. Ultimatum allemand à la Russie et à la France.

1er août: La mobilisation générale est décrétée à la même heure dans l'après-midi en France et en Allemagne. L'Italie reste neutre. L'Allemagne déclare la guerre à la Russie.

2 août: Ultimatum de l'Allemagne à la Belgique de laisser le passage à ses troupes.

3 août: L'Allemagne envahit la Belgique et déclare la guerre à la France.

4 août: Le Royaume-Uni déclare la guerre à l'Allemagne. Message de Raymond Poincaré, *l'Union Sacrée*.

19-20 août: Echec de l'offensive française en Lorraine. Les Français perdent plus de 140 000 hommes en moins d'une semaine. C'est une retraite générale.

20 août: Les Allemands sont à Bruxelles. Mort du pape Pie X, à qui succède Benoît XV.

24 août-5 septembre: Invasion allemande. Les Français et les Anglais se retirent sur un front à l'ouest de Verdun.

2 septembre: Les Allemands atteignent Senlis. Le Gouvernement quitte Paris pour Bordeaux.

5 septembre: Charles Péguy est tué à Villeroy (Seine-et-Marne).

6-9 septembre: Première bataille de la Marne. Les « taxis » entrent en action. 2 millions d'hommes s'affrontent sur le champ de bataille.

9-11 septembre: Bataille du Grand-Couronné. Victoire franco-britannique qui oblige les Allemands à reculer et qui dégage Paris.

18 septembre-15 octobre: Course à la mer des deux forces en présence pour contrôler les ports du nord de la France.

15 octobre-17 novembre: Bataille de l'Yser et d'Ypres.

Fin octobre: Les Allemands sont arrêtés sur l'Yser.

1er novembre: La Turquie entre en guerre aux côtés des puissances centrales.

8 décembre: Retour du gouvernement à Paris.

17 décembre: Première tentative d'une offensive de rupture du front adverse en Artois.

Décembre: Attaques et contre-attaques se succèdent dans l'eau et dans la boue. Le front se stabilise de la mer du Nord à la frontière suisse.

Fin décembre: Fin de la guerre de mouvement. Début de la guerre de positions qui va durer trois ans.

**1915**

15 février-18 mars: Tentative de percée en Champagne.

29. février: Début de l'opération franco-anglaise des Dardanelles.

11 mars: L'Angleterre déclare le blocus de l'Allemagne.

Mars: Echec naval des alliés aux Dardanelles.

22 avril: Première utilisation des gaz asphyxiants à Langemarck (près d'Ypres).

26 avril: Traité de Londres entre l'Italie et les Alliés.

7 mai: Torpillage du *Lusitania*.

9 mai-18 juin: Deuxième offensive française en Artois.

23 mai: Entrée en guerre de l'Italie aux côtés des Alliés.

10 septembre: Naissance du *Canard enchaîné*, journal humoristique qui cherche à réagir contre les mensonges de la presse et contre le « bourrage de crâne ».

22 septembre-6 octobre: Deuxième tentative de percée en Champagne.

25 septembre-11 octobre: Troisième tentative de percée en Artois.

5 octobre: La Bulgarie entre dans la guerre aux côtés des puissances centrales. Les troupes alliées débarquent à Salonique.

6 décembre: Joffre est nommé généralissime d'un commun accord par les alliés.

**1916**

8-9 janvier: Les dernières troupes alliées quittent les Dardanelles.

9 février: Service militaire obligatoire en Angleterre.

21 février: Offensive allemande: début de la bataille de Verdun.

25 février: Chute de Douaumont.

6-10 mars: La côte 304 et le Mort-Homme résistent à l'offensive allemande.

2 mai: A Verdun, Nivelles remplace Pétain.

6 juin: Chute du fort de Vaux.

23 juin: Verdun est sauvée pour les Français.

1 juillet: Début de l'offensive anglaise et de la bataille de la Somme.

3 août : *Le Feu* d'Henri Barbusse commence à être publié en feuilleton dans *L'Oeuvre*.  
 20 août: Entrée en guerre de la Roumanie aux côtés des Alliés.  
 15 septembre: Des chars d'assaut sont utilisés pour la première fois par les Anglais.  
 24 octobre: Les Français contre-attaquent dans la zone de Verdun: reprise de Douaumont.  
 2 décembre: Nivelles remplace Joffre.  
 6 décembre: Bucarest est occupé par les Allemands.  
 18 novembre: Fin de la bataille de la Somme. 1 million de victimes.  
 18 décembre: Fin de la bataille de Verdun. 1 million de victimes.  
 25 décembre: Le général Joffre est nommé Maréchal de France et remplacé par le général Nivelles à la tête des Armées françaises.

### 1917

8 janvier: Début d'une première vague de grèves en France (grèves de la haute couture parisienne).  
 31 janvier: Annonce par les Allemands de la guerre sous-marine totale.  
 8-12 mars: Première révolution russe (23-27 février ancien calendrier).  
 16 mars: Abdication de Nicolas II.  
 6 avril: Entrée en guerre des Etats-Unis qui envoient un premier contingent de 80 000 hommes en France.  
 16 avril: Début de l'offensive du Chemin des Dames dite « Offensive Nivelles ». 250 000 Français tués.  
 Première utilisation de chars d'assaut français.  
 15 mai: Le général Nivelles est remplacé par le général Pétain à la tête de l'armée française. .  
 Mai: Début des mutineries dans l'armée française.  
 Juillet: Extinction des mutineries.  
 22 juillet: Grand discours de Clemenceau au Sénat contre le Ministre de l'Intérieur, Louis Malvy.  
 13 juin: Le général Pershing, commandant du corps expéditionnaire américain, arrive en France.  
 12 septembre: Fin de *l'Union Sacrée* sur le plan gouvernemental.  
 6 novembre: Les bolcheviks s'emparent du pouvoir.  
 17- novembre: Clemenceau devient Président du Conseil.  
 5 décembre : Armistice entre les Russes et les Allemands.

### 1918

21 mars: Offensive allemande en Picardie.  
 23 mars: Début des bombardements de Paris par la *Grosse Bertha*.  
 26 mars: Conférence de Doullens. Le principe d'une coordination entre les commandements alliés est établi.  
 9 avril: Offensive allemande en Flandres.  
 14 avril: Le général Foch reçoit le titre de commandant en chef des forces alliées en France.  
 27 mai: Offensive allemande sur le Chemin des Dames.  
 15 juillet: Offensive allemande en Champagne.  
 18 juillet: Contre-offensive française. La deuxième bataille de la Marne.  
 7 août: Foch, Maréchal de France.  
 8 août: Offensive en Picardie. Début de l'offensive générale alliée.  
 Octobre: Apogée de l'épidémie de *grippe espagnole*.  
 4 octobre: Le gouvernement allemand engage des négociations d'armistice avec les Etats-Unis.  
 6-9 octobre: Congrès du Parti socialiste. La « minorité » prend la direction du parti.  
 3 novembre: L'Autriche-Hongrie signe l'armistice à Villa-Giusti.  
 6 novembre: Les Américains occupent Sedan.  
 9 novembre: Abdication de l'empereur Guillaume II. Proclamation de la République allemande.  
 11 novembre: L'Allemagne signe l'armistice.  
 13 décembre: Le Président Wilson arrive en France pour participer à la conférence de la Paix.  
 15 décembre: Pétain, Maréchal de France.

### 1919

28 juin: Signature du traité de paix avec l'Allemagne dans la *galerie des glaces* du château de Versailles.  
 14 juillet: Défilé de la victoire à Paris.  
 Septembre: Marcel Proust reçoit le prix Goncourt pour *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*.  
 12 octobre: La Chambre des députés ratifie le traité de Versailles.

### 1920

17 janvier: Paul Deschanel est élu Président de la République.  
 11 novembre: Le soldat inconnu à l'Arc de Triomphe.

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES PRIMAIRES

#### Livres pour enfants 1870-1914

- BAZIN René, *Contes de Bonne Perrette*. Tours, Editions Mame, s.d.
- BAZIN René, *Stéphanette*. Tours, Editions Mame, 1896.
- BOMBLED Louis, *Je serai Soldat alphabet militaire par un papa*. Paris, Garnier Frères, s.d.
- BOUTET DE MONVEL Maurice, *Jeanne d'Arc*. Paris, Plon- Nourrit et Cie, 1896.
- DANRIT (Capitaine, pseudonyme de DRIANT Emile), *Robinsons Souterrains*, Ill. G. Dutriac. Paris, Flammarion, 1912.
- DAUDET Alphonse, *Œuvres I*. Paris, Editions Gallimard (collection « Bibliothèque de La Pléiade », 1986.
- DEROULEDE Paul, *Monsieur le Hulan et les Trois couleurs conte de Noël*, Ill. Kaufmann. Paris, A. Lahure, 1884.
- HANSI, *L'histoire d'Alsace racontée aux petits enfants, avec beaucoup de jolies images de Huen et Hansi*. Paris, Floury éditeur, 1902 [Réédition augmentée en 1916].
- HANSI, *Mon village, ceux qui n'oublent pas, images et commentaires par l'oncle Hansi*. Paris, Floury éditeur, 1913.
- HINZELIN Emile, *Contes et légendes d'Alsace et de Lorraine*. Paris, Delagrave, 1913.
- JACQUIN J., *Pif-Paf*. Paris, Hachette (collection « Bibliothèque des Ecoles et des Familles »), 1913.
- JASINSKI Max, *Contes de la vieille France*. Paris, Librairie Vuibert, 1911.
- LARCHEY Lorédan, *Les Cahiers du Capitaine Coignet (1799-1815)*. Paris, Librairie Hachette et Cie, 1908.
- PINCHON Joseph-Porphyre, CAUMERY Maurice, *L'enfance de Bécassine*. Paris, Gautier-Languereau, 1913.
- SCHMID Christophe, *Contes*, Ill. G. Staal. Paris, Librairie Garnier Frères, s.d.
- STAHL P.-J., *Maroussia*. Paris, Hetzel et Cie (collection « Bibliothèque d'éducation et de récréation »), Ill. Th. Schuler, s.d.
- STAHL P.-J., *Maroussia*. Paris, Librairie Hachette (collection « Bibliothèque Verte »), 1926.

#### Livres pour enfants 1914-1919

- ARNOUX Guy, *Histoire de la Ramée, Soldat français racontée par lui-même et fidèlement transcrite sous sa dictée par un invalide de ses amis*, Ill. Guy Arnoux. Devambez, 1918.
- ARNOUX Guy, *Joffre*. Société Littéraire de France, s.d.
- ARNOUX Guy, *Le Soldat français dans les guerres*. Société littéraire de France, 1917.
- BRELIVET J., *Album patriotique*. Paris, Cosmao et Cie Editeur, 1914.
- Carnet de route d'un officier d'Alpins*, Deuxième série octobre-novembre-décembre 1914. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1916.
- CAZIN Jeanne, *Nobles cœurs*. Paris, Hachette, 1914.
- CHAIINE Pierre, *Les mémoires d'un rat*. Paris, Editions Louis Pariente, 2000 [Première édition Pierre Chaine, 1917].
- CARLEGLE, *C'est un oiseau qui vient de France*. Paris, Société littéraire de France, 1916.
- CHANCEL Jules, *Du lycée aux tranchées, guerre franco-allemande, 1914-1916*, Ill. Louis Bombled. Paris, Delagrave, 1916.
- CHENU Charles-Maurice, *Totoche prisonnier de guerre Journal d'un Chien à bord d'un Tank*. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1918.
- DAVID Félicité, *Les petites patriotes*, Ill. Herouard. Tours, Mame, 1916

- FONTAINE André, *Le plus jeune héros de la guerre Jean Corentin Carré (1900-1915-1918)*. Versailles, Imprimeries Cerf, 1919.
- FORTON André, *Les Pieds Nickelés s'en vont en guerre*. Paris, Azur, 1966.
- 1<sup>er</sup> épisode : *Y a du monde aux Balkans*, paru dans *L'Epatant* du 15 mai au 21 août 1913.
- 2<sup>e</sup> épisode : *Les Pieds Nickelés s'en vont en guerre*, paru dans *L'Epatant* du 21 janvier au 30 septembre 1915.
- 3<sup>e</sup> épisode : *Les Pieds Nickelés aux Dardanelles*, paru dans *L'Epatant* du 7 octobre au 30 décembre 1915.
- 4<sup>e</sup> épisode : *Les Pieds Nickelés à Berlin*, paru dans *L'Epatant* du 6 janvier au 15 juin 1916.
- 5<sup>e</sup> épisode : *Les Pieds Nickelés chez le Kaiser*, paru dans *L'Epatant* du 22 juin au 30 novembre 1916.
- 6<sup>e</sup> épisode : *Les Pieds Nickelés font du sabotage*, paru dans *L'Epatant* du 7 décembre 1916 au 31 mai 1917.
- FOY André, *Bib et Bob la guerre*. Paris, La Renaissance du livre, s.d.
- HELLE André, *Alphabet de la Grande Guerre, 1914-1916, pour les enfants de nos soldats*. Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1916.
- HELLE André, *Le livre des heures héroïques et douloureuses des années 1914-1915-1916-1917-1918*. Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault éditeurs, 1919.
- HINZELIN Emile, *Notre Joffre Maréchal de France*, Ill. G. Dutriac. Paris, Delagrave, 1917.
- HOLLEBECQUE M., *La Grande mêlée des peuples Récits héroïques de la Grande Guerre*. Paris, Larousse, 1914.
- JACQUIN J., FABRE A., *Petits héros de la Grande Guerre*. Paris, Hachette, 1918.
- LE CORDIER G., *La classe 1925*, Ill. J. Fontanez. Paris, Delagrave, 1918.
- LISBETH NETT, *Histoire de deux petits Alsaciens pendant la guerre*. Paris, Berger-Levrault, s.d.
- MÜLTZER Marcel, *Avec les Poilus Maman la soupe et son chat Ratu (1) et (2)*. Paris, A. Roger et F. Chernoviz, 1919.
- PINCHON Joseph-Porphyre, CAUMERY Maurice, *Bécassine pendant la guerre*. Paris, Gautier et Languereau, 1915.
- PINCHON J.-P., CAUMERY M., *Bécassine chez les Alliés*. Paris, Gautier et Languereau, 1917.
- PINCHON J.-P., CAUMERY M., *Bécassine mobilisée*. Paris, Gautier et Languereau, 1918
- PINCHON J.-P., CAUMERY M., *Bécassine chez les Turcs*. Paris, Gautier et Languereau, 1919.
- PINCHON J.-P., CAUMERY M., *Bécassine en apprentissage*. Paris, Gautier et Languereau, 1919.
- POULBOT Francisque, *Des gosses et des Bonhommes*. Autoédition, s.d.
- POULBOT Francisque et GSELL Paul, *Les Gosses dans les ruines Idylle de guerre*. Paris, L'Ed. français illustré, 1919.
- POULBOT Francisque, *Encore des Gosses et des Bonhommes*. Autoédition, s.d.
- RABIER Benjamin, *Flambeau chien de guerre*. Paris, Tallandier, 1916 [Réédition en 2003].
- SCHALLER-MOUILLOT Charlotte, *Histoire d'un brave petit soldat*. Paris, Berger-Levrault, 1915.
- SERRIE-HEIM Marthe, *Le Petit Bé et le Vilain Boche*, Ill. J. Fontanez. Paris, Delagrave, 1915.
- TOUTEY Emile, *Pourquoi la guerre comment elle se fait*. Paris, Hachette (collection « Bibliothèque des écoles et des familles »), 1916.

### Presse enfantine

*Fillette*. Paris, Offenstadt.

Numéros 356 à 571 du 3 janvier 1915 au 16 février 1919. Hebdomadaire publié tous les dimanches. Les manques sont dus à la détérioration et à la disparition d'exemplaires introuvables.

Les histoires de *Bécassine* et des *Pieds Nickelés* ont été consultées sous forme d'albums et non de journaux.

**Série héroïque, collection des « Livres roses pour la jeunesse de Larousse »**

**Liste des cinquante-trois « Livres Roses pour la jeunesse », « série héroïque » de Larousse étudiés (de janvier 1915 à mai 1919 publiés le premier et le troisième samedis de chaque mois) :**

- n° 144 *Les enfants héroïques de 1914*, Charles Guyon
- n° 147 *Les braves petits Français*, Charles Guyon
- n° 149 *Scènes de la guerre en Belgique*, Charles Guyon
- n° 150 *La Guerre dans les airs*, Charles Guyon
- n° 151 *La Guerre sur mer*, Charles Guyon
- n° 152 *Les Villes françaises héroïques*, Charles Guyon
- n° 153 *Traits héroïques de l'armée française*, Charles Guyon
- n° 154 *Le Roi chevalier*, Henriette Perrin
- n° 155 *Nos Amis les Anglais*, Charles Guyon
- n° 156 *Oscar et Rosalie, mémoires d'un fusil et d'une baïonnette*, Pierre Gallien
- n° 157 *Les Instituteurs héroïques*, Charles Guyon
- n° 158 *Victoire la chamelle des tranchées*, Mme Stanislas Meunier
- n° 159 *Les Héros russes*, Charles Guyon
- n° 160 *Les Héroïnes de guerre*, Charles Guyon
- n° 161 *Nos braves toutous à la guerre*, Charles Guyon
- n° 162 *Simple histoires de la guerre de 1914-15*, Maurice Thiéry
- n° 164 *Nos Diables bleus, récits de la guerre dans les Vosges*, Mme J. Durand
- n° 167 *Les Héros des ambulances* (1<sup>ère</sup> partie), Charles Guyon
- n° 168 *Les Héros des ambulances* (2<sup>e</sup> partie), Charles Guyon
- n° 169 *Les Canadiens héroïques*, Charles Guyon
- n° 170 *Une Famille héroïque, trois petits actes en prose*, Louis Mirande
- n° 171 *Nos Prisonniers en Allemagne*, Charles Guyon
- n° 172 *Chansons et Poésies de la Guerre*, Melle Renée Zeller
- n° 173 *Nos Héros d'Afrique*, Charles Guyon
- n° 174 *Le Petit Poilu*, Joachim Renez
- n° 175 *Les Héros des Dardanelles*, Charles Guyon
- n° 176 *Français avant tout*, Michel Nour
- n° 177 *Les Espions boches*, Charles Guyon
- n° 178 *Nos Poilus dans les tranchées*, Charles Guyon
- n° 179 *Petits Récits de la Grande Guerre*, Lieutenant Maurice Randoux
- n° 180 *Les Petits Héros de France*, Charles Guyon
- n° 181 *Chansons et Poésies de la Guerre* (2<sup>e</sup> livre), Melle Renée Zeller
- n° 182 *Marsouins et Cols marins*, Charles Guyon
- n° 183 *Les Alsaciens héroïques*, Charles Guyon
- n° 185 *Les Civils héroïques*, Charles Guyon
- n° 186 *Deux Boy-Scouts à Paris*, Marie de La Hire
- n° 187 *Les Fils de nos Poilus*, Charles Guyon
- n° 188 *La Poudrerie de Rottweil*, Alex Coutet
- n° 189 *Episodes remarquables de la Guerre*, Charles Guyon
- n° 190 *Les Enfants belges dans la Guerre*, Gérard Harry

- n° 191 *Scènes de l'invasion boche*, Charles Guyon
- n° 192 *Histoire d'un Orphelin de la guerre*, Mme Pascal-Saisset
- n° 194 *Petits Récits de la Grande Guerre* (2<sup>e</sup> série), Lieutenant Maurice Randoux
- n° 195 *Les vaillants Lorrains*, Charles Guyon
- n° 197 *Le Mystère du Clos-Feuillu* (1<sup>ère</sup> partie), Jeanne-Bénita Azaïs
- n° 199 *Verdun Ville immortelle*, Charles Guyon
- n° 200 *Petits récits de la Grande Guerre* (3<sup>e</sup> série), Lieutenant Maurice Randoux
- n° 201 *Le Lion contre l'Aigle (Belges et Allemands)*, Charles Guyon
- n° 205 *Les oiseaux de guerre* (1<sup>ère</sup> partie), Charles Guyon
- n° 206 *Les oiseaux de guerre* (2<sup>e</sup> partie), Charles Guyon
- n° 208 *Les Jouets meurtriers – Fend-l'Air et Margot -*, Henri Pellier
- n° 209 *Au Drapeau ! (Episodes de la Guerre)*, Charles Guyon
- n° 213 *Bleus et Volontaires au feu*, Charles Guyon
- n° 216 *La Petite Exilée*, Henri Pellier
- n° 218 *Guynemer*, Aspirant Georges Thomas
- n° 239 *Les Malheurs de Potiron (Pièce en un acte)*, Henri Pellier
- n° 250 *Guignol fait la Guerre*, Gaston Cony et Luc Mégret

Une grille exhaustive des « Livres Roses de la Guerre » de Larousse est fournie en annexe 18.

### **Manuels scolaires 1870-1919**

(Certains manuels sont postérieurs à 1919 mais en conservent les programmes, ceux-ci n'étant remaniés qu'en 1923)

#### **Grammaire**

AUGE Claude, *Grammaire du Certificat d'Etudes*. Paris, Librairie Larousse, s.d. (début du 20<sup>e</sup> siècle).

AUGE Claude, *Grammaire enfantine*, cours préparatoire, livre de l'élève. Paris, Librairie Larousse, 1917.

BRACHET et DUSSOUCHET, *Grammaire française abrégé*. Paris, Hachette, 1913.

LARIVE et FLEUR, *La deuxième année de grammaire. Orthographe, rédaction, littérature*. Paris, Armand Colin, 1905.

#### **Lecture**

AICARD Jean, *L'Héroïsme français Anecdotes de la Guerre par un Français suivies de réflexions et de questions pour les Ecoliers de France par un Français*. Paris, Hatier, 1915.

BAUDRILLARD J et KUHN M., « *Lisons !* », cours élémentaire. Paris, Nathan, s.d.

BAUDRILLARD J. et KUHN M., « *Lisons !* », *Lectures et Récitations, Exercices d'orthographe et d'élocution, Education morale*, cours moyen et cours supérieur. Paris, Nathan, 1914.

BAUER Eugène et DE SAINT-ETIENNE E., *Premières Lectures Littéraires*. Paris, Masson et Cie éditeurs, 1916.

BOUIL...T V., *Le Français par les textes, lectures expliquées*, cours élémentaire et moyen. Paris, Hachette, 1912 (La dégradation due au temps empêche de lire le nom de l'auteur).

BOURLET Carlo, *Petit cours d'arithmétique*. Paris, Hachette, 1917.

BREMANT A., *Sciences et Enseignement Ménager*, cours moyen (Jeunes Filles). Paris, Hatier, 1917.

BREUIL E., *Leçons illustrées de français*, cours élémentaire. Paris, Larousse, 1910.

BRUNO G., *Livre de lecture et d'instruction pour l'adolescent (morale, instruction civique, sciences usuelles)*, cours élémentaire deuxième semestre. Paris, Belin, 1895.

BRUNO G., *Le Tour de la France par deux enfants*, cours moyen. Paris, Belin, 1886.

- BRUNO G., *Le Tour de la France par deux enfants*, cours moyen. Paris, Belin, 1906 [Réédition de 1997].
- BRUNO G., *Le Tour de l'Europe pendant la Guerre*, cours moyen. Paris, Belin, 1916.
- CAUMONT, *Lectures courantes des écoliers français, La Famille – La Maison – Le Village – Notre Pays, notre département (Allier)*. Paris, Delagrave, 1889.
- CAUMONT, *Lectures courantes des écoliers français, La Famille – La Maison – Le Village – Notre Pays, notre département (Cher)*. Paris, Delagrave, 1891.
- CAUMONT, *Lectures courantes des écoliers français, La Famille – La Maison – Le Village – Notre Pays, notre département (Allier)*. Paris, Delagrave, 1891.
- CHALAMET Antoine, *Jean Felber Histoire d'une famille alsacienne La guerre franco-allemande – excursions à travers la France – descriptions, lectures courantes*. Paris, Alcide Picard et Kaan, s. d. [Edition spéciale au département de la Loire].
- DEVINAT Emile, *Lectures moyennes illustrées pour les enfants de 9 à 12 ans*. Paris, Delagrave (collection « L'école nouvelle »), 1913.
- GUIRBAL Jean, *La Grande Guerre en compositions françaises*. Paris, Nathan, 1915.
- JURANVILLE Clarisse, *Le deuxième livre des petites filles*, cours élémentaire. Paris, Larousse, s.d.
- MALASSEZ J., *Journée de deux petits Parisiens (Jacques et Juliette)*. Paris, Armand Colin, 1912.
- MIRONNEAU A., *Troisièmes lectures, classes préparatoires et classes élémentaires*. Paris, Librairie Armand Colin, 1917.
- NOEL F.-A. Instituteur public, *La nouvelle lecture rationnelle ou premier livre de lecture courante (leçons morales, leçons civiques, leçons de choses)*. Paris, Gedalge et Cie, s.d.
- PROT M. et DERET M.A., *La lecture expliquée à l'école primaire*, cours préparatoire et élémentaire (garçons et filles). Montluçon, Librairie des écoles, A. Thorinaud, s. d.
- QUILICI P. et BACUUS V., *Petit livre de Lecture et Elocution*, cours élémentaire et moyen. Paris, Hachette, 1900.
- ROCHEROLLES Ed., *Les secondes lectures enfantines, historiettes morales – leçons de choses – notions élémentaires de grammaire, d'arithmétique, de géographie, petites poésies*. Paris, Armand Colin, 1898.
- TARTIERE J.-R., *Premier livre de lecture courante, De tout un peu*. Paris, Larousse, s.d.
- TOUTEY Emile, *Lectures primaires*, cours moyen certificat d'études. Paris, Hachette et Cie, 1907.
- TOUTEY Emile, *Lectures primaires*, cours préparatoire. Paris, Hachette et Cie, 1916.

### Histoire

- AUGE Claude et PETIT Maxime, *Premier livre d'Histoire de France*. Paris, Larousse, 1898.
- AUGE Claude et PETIT Maxime, *Deuxième livre d'Histoire de France*. Paris, Larousse, s.d.
- DUCOUDRAY G., *Cours d'histoire, Notions élémentaires d'histoire générale et d'histoire de France*, cours supérieur. Paris, Hachette, 1884.
- GAUTHIER et DESCHAMPS, *Cours moyen d'Histoire de France*, certificat d'études. Paris, Hachette et Cie, 1905.
- LAVISSE Ernest, *Histoire de France*, cours moyen 2<sup>e</sup> année et certificat d'études. Paris, Armand Colin, s.d.
- LAVISSE Ernest, *Histoire de France*, cours élémentaire. Paris, Armand Colin, 1920.

**Instruction civique et morale**

AUDLEY C.F., *Instruction civique à l'usage des écoles primaires*, Troisième édition soigneusement revue et corrigée. Paris, Librairie Poussielgue Frères, 1883.

BRUNO G., *Livre de lecture et d'instruction pour l'adolescent – Morale, Instruction civique, Sciences usuelles*. Paris, Belin, 1895.

MABILLEAU L., LEVASSEUR E., DELACOURTIE E., *Cours d'instruction civique*, cours supérieur, huitième édition corrigée. Paris, Hachette, 1914.

MELINAND Camille, *Sois juste - Premiers Eléments de Morale*. Paris, Librairie Delalain, 1929.

PRIMAIRE E., *Manuel d'Education Morale, Civique et Sociale*. Paris, Bibliothèque d'Education, 1902.

**Musique et récitation**

BOITEL Julien, *La Récitation (6 à 9 ans) Appliquée à l'Education*. Paris, Armand Colin, 1897.

BOUCHOR Maurice, *Chants Populaires pour les Ecoles*. Paris, Hachette et Cie, 1913.

COMBARIEU Jules, *Le chant choral, méthode – morceaux choisis*, cours supérieur. Paris, Hachette et Cie, 1914.

**Ouvrages administratifs et pédagogiques généraux**

Bulletin des Lois de la République Française (1914-1919).

Bulletin Administratif de Ministère de l'Instruction Publique (1914-1918). Paris, Imprimerie nationale :

- Tome XCV, année 1914 (1<sup>er</sup> semestre), n°2111 à 2133, 900 p.
- Tome XCVI, année 1914 (2<sup>e</sup> semestre), n°2134 à 2155, 1052 p.
- Tome XCVII, année 1915 (1<sup>er</sup> semestre), n°2156 à 2178, 707 p.
- Tome XCVIII, année 1915 (2<sup>e</sup> semestre), n°2179 à 2204, 1063 p.
- Tome XCIX, année 1916 (1<sup>er</sup> semestre), n°2205 à 2228, 873 p.
- Tome C, année 1916 (2<sup>e</sup> semestre), n°2229 à 2255, 1334 p.
- Tome CI, année 1917 (1<sup>er</sup> semestre), n°2256 à 2280, 1087 p.
- Tome CII, année 1917 (2<sup>e</sup> semestre), n°2281 à 2306, 1424 p.
- Tome CIII, année 1918 (1<sup>er</sup> semestre), n°2307 à 2330, 1045 p.
- Tome CIV, année 1918 (2<sup>e</sup> semestre), n°2331 à 2356, 1228 p.

Comité Michelet, Séance solennelle au grand amphithéâtre de la Sorbonne, dimanche 2 décembre 1917. Paris, Librairie de la société du Recueil Sirey, 1917.

*Discours de M. Ch. Adam, Recteur de l'Académie de Nancy, aux élèves des lycées de Nancy*. Nancy, Imprimerie nancéienne, 1915.

Instructions Officielles 1881-1882.

Listes d'octroi de livres dans les écoles communales de l'Allier de 1914 à 1918.

*Manuel Général de l'Instruction Primaire*, Paris, Hachette, 1913-1919 :

- 1914-1915 : partie générale, du 19 septembre 1914 au 11 septembre 1915, n°1 à 48, 586 p.
- 1914-1915 : partie scolaire, du 19 septembre 1914 au 17 juillet 1915, n°1 à 40, 648 p.
- 1916-1917 : partie générale, du 23 septembre 1916 au 15 septembre 1917, n°1 à 52, 764 p.
- 1916-1917 : partie scolaire, du 23 septembre 1916 au 21 juillet 1917, n°1 à 44, 708 p.
- 1917-1918 : partie générale, du 22 septembre 1917 au 27 juillet 1918, n°1 à 45, 612 p.
- 1917-1918 : partie scolaire, du 22 septembre 1917 au 20 juillet 1918, n°1 à 44, 620 p.
- 1918-1919 : partie générale, du 28 septembre 1918 au 19 juillet 1919, n°1 à 43, 608 p.
- 1918-1919 : partie scolaire, du 28 septembre 1918 au 12 juillet 1919, n°1 à 42, 498 p.

Rapports annuels de l'Inspecteur d'Académie sur la situation de l'enseignement primaire public et privé du département des Vosges pour les années scolaires 1914-1915, 1916-1917. Epinal, Imprimerie Administrative des Vosges, 1915 et 1917.

*Revue Pédagogique* n°11, tome soixante-septième. Paris, Delagrave, novembre 1915.

*Revue Pédagogique* n°12, tome soixante-neuvième. Paris, Delagrave, décembre 1916.

## **SOURCES SECONDAIRES**

### **Témoignages**

CONGAR Yves, *Journal de la Guerre 1914-1918*. Paris, Les Editions du Cerf, 1997.

DE BEAUVOIR Simone, *Mémoires d'une jeune fille rangée*. Paris, Gallimard (Folio n°786), 1958.

CARLES Emilie, *Une soupe aux herbes sauvages*. Paris, France Loisirs, 1977.

CENDRARS Blaise, *La main coupée*. Paris, Denoël, 1946.

DELLUC Louis, *La guerre est morte*. Paris, Le Castor Astral éditeur, 1991.

DOLTO Françoise, *Lettres de jeunesse Correspondance 1913-1938*. Paris, Gallimard, 2003 [première édition, Hatier, 1991].

GALTIER-BOISSIERE Jean, *La Fleur au fusil*. Paris, Editions Baudinière, 1928.

NIN Anaïs, *Journal d'enfance, 1914-1919*. Paris, Stock, 1978-1979.

SARTRE Jean-Paul, *Les Mots*. Paris, Gallimard (Folio n°607), 1964.

VAN DER MEERSCH Maxence, *Invasion 14*. Paris, Omnibus, 1993 [Première édition 1935].

YOURCENAR Marguerite, *Quoi ? L'éternité*. Paris, Gallimard (Folio n° 2161), 1988.

### **Ouvrages généraux sur l'éducation et l'histoire de l'enseignement :**

#### **Livres**

BUISSON Ferdinand, *Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire*. Paris, Hachette, 1880-1882.

BUISSON Ferdinand, *Nouveau Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire*. Paris, Librairie Hachette, 1911.

GAILLARD Jean-Michel, *Un siècle d'école républicaine*. Paris, Editions du Seuil, 2000.

GRUNSTEIN Rachel, PECNARD Jérôme, *Nos cahiers d'écoliers 1880-1968*. Les Arènes France Info, s.d.

JANIN Clément, *Les Estampes Images et Affiches de la Guerre*. Paris, Gazette des Beaux-Arts, 1919.

LAMMING Clive, *A l'encre violette, un siècle de vie quotidienne à la communale*. Paris, Editions Atlas, 1983.

LELIEVRE Claude, *Jules Ferry La République éducatrice*. Paris, Hachette Education, 1999.

*Le patrimoine de l'éducation nationale*. Paris, Flohic éditions (collection « le Patrimoine des Institutions Politiques et Culturelles »), 1999.

LETERRIER Louis, *Programmes et instructions*. Paris, Classiques Hachette, 1977.

*L'Histoire de l'enseignement XIXe-XXe siècles*, sous la direction de Thérèse Charmasson, Publications de la Sorbonne, Institut National de Recherche Pédagogique, s. d.

LOUBES Olivier, *L'école et la patrie, Histoire d'un désenchantement 1914-1940*. Paris, Belin, 2001.

MERGNAC Marie-Odile, *Les écoliers et leurs maîtres en France d'autrefois*. Paris, Archives et Culture, 2005.

MEYER E., *Livre du souvenir*. Epinal, Imprimerie vosgienne, 1918.

OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*. Paris, Gallimard Le Seuil (collection « Hautes Etudes »), 1992.

OZOUF Mona, *L'école de la France, Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*. Paris, Gallimard (collection « Bibliothèque des Histoires »), 1984.

PALMERO J., *Histoire des institutions et des doctrines pédagogiques par les textes*. Paris, Editions S.U.D.E.L., 1958.

PROST Antoine, *L'enseignement en France 1800-1967*. Paris, Armand Colin (collection U), 1968.

VOISIN André-Roger, *L'école des Poilus*. Cheminements éditions, 2007.

### Articles

*Aux Institutrices et aux Instituteurs de tous les pays (texte français, anglais, italien et espagnol)*, les membres de la Commission permanente de la Fédération Nationale des Amicales d'Institutrices et d'Instituteurs publics de France et des Colonies, représentants autorisés de ses 110 000 adhérents, 28 mars 1916. S.l. : [s.n.], [1915].

PETAIN, LAVISSE, RIBOT, « Pourquoi nous nous battons », *Revue d'Histoire – 1914-1917*. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1917.

### Ouvrages généraux sur l'histoire de France, la Grande Guerre et la pensée française

#### Livres

AMALVI Christian, *Les Héros de l'histoire de France*. Paris, Editions Privat, 2001.

AMALVI Christian, *De l'art et la manière d'accommoder les héros de l'histoire de France*, Paris, Albin Michel, 1988.

ARIES Philippe et DUBY Georges, *Histoire de la vie privée De la Révolution à la Grande Guerre* (tome 4), *De la Première Guerre mondiale à nos jours* (tome 5). Paris, Seuil, 1987.

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *La Guerre des enfants 1914/1918. Essai d'histoire culturelle*. Paris, Armand Colin, 1993.

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 retrouver la Guerre*. Paris, Gallimard (collection « Bibliothèque des histoires »), 2000.

BOQUILLON Emile, *Pour la patrie*. Paris, Vuibert et Nony éditeurs, 1907.

CLEMENT-JEANNIN, *Les estampes et affiches de la guerre*. Paris, Gazette des Beaux-Arts, 1919.

COCHET François, *Survivre au front 1914-1918*. Paris, 14-18 Editions, 2005.

CRUBELLIER Maurice, *L'enfance et la jeunesse dans la société française 1800-1950*. Paris, Armand Colin (collection U), 1979.

DIGEON Claude, *La Crise allemande de la pensée française (1870-1914)*. Paris, PUF, 1959.

DURKHEIM Emile, *Education et sociologie*. Paris, Presses universitaires de France, 1992.

JAURES Jean, *L'Armée nouvelle*. Paris, Editions sociales, 1977.

JAURES Jean, *L'esprit du socialisme*. Paris, Editions Gonthier, 1971.

LANEYRIE Philippe, *Les Scouts de France. L'évolution du mouvement, des origines aux années 1980*. Paris, Cerf, 1985.

*L'Esprit Français Les Caricaturistes*, Ill. de Abel Faivre. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1916.

MILKOVITCH-RIOUX Catherine, PICKERING Robert, *Ecrire la guerre. Etudes réunies*. Clermont-Ferrand, P.U.B.P. (collection « Littératures »), 2000.

MORIN-ROTUREAU Evelyne, *1914-1918 : combats de femmes*. Paris, Editions Autrement (collection « Mémoires » n°103), 2004.

NORA Pierre, *Les lieux de mémoire, La République, La Nation, La France* (premier volume). Paris, Gallimard, 1997.

NORTON CRU Jean, *Du témoignage*. Paris, Librairie Gallimard, 1930.

PROST Antoine, *Les Anciens Combattants et la Société Française 1914-1939*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (vol. Histoire), 1977.

ROUSSEAU Frédéric, *La guerre censurée, une histoire des combattants européens de 14-18*. Paris, Seuil, 1999.

SIRINELLI Jean-François, *La France de 1914 à nos jours*. Paris, PUF (collection « 1<sup>er</sup> cycle »), 1993.

*Sur les traces de Jean Norton Cru*. (Colloque international, textes réunis et présentés par Madeleine Frédéric et Patrick Lefèvre, 18-19 novembre 1999, Actes du colloque) Musée royal de l'armée, Bruxelles, 2000.

WEBER Eugène, *La fin des terroirs (la modernisation de la France rurale 1870-1914)*. Paris, Fayard/Editions Recherches, 1983.

### Articles

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Enfances en guerre », *Vingtième siècle* n°89, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p.3-7.

BECKER Annette, « Mémoire et commémoration : les "atrocités" allemandes de la Première Guerre mondiale dans le nord de la France », *Revue du Nord* n°295, tome LXXIV, Nord de la France-Belgique-Pays-Bas. Université de Lille III, Sciences humaines, Lettres Arts, avril-juin 1992, p.339-354.

BECKER Annette, « D'une guerre à l'autre : mémoire de l'occupation et de la résistance : 1914-1940 », *Revue du Nord* n°306, tome LXXVI, France-Belgique-Pays-Bas. Université de Lille III, Sciences humaines, Lettres, Arts, juillet-septembre 1994, p.453-465.

*Encyclopédie par l'image Histoire du costume*. Paris, Hachette, 1924.

NORA Pierre, « Ernest Lavisse : son rôle dans la formation du sentiment national », *Revue Historique*, tome CCXXVIII, Paris, Presses Universitaires de France, 1962, p.73-106.

OZOUF Jacques et Mona, « Le thème du patriotisme dans les manuels primaires », *Le mouvement social* n°49, *Revue trimestrielle de l'Institut français d'Histoire sociale*, Paris, Les Editions ouvrières, 1964, p.5-31.

PIGNOT Manon, « Petites Filles dans la Grande Guerre », *Vingtième siècle* n°89, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p.9-16.

### Ouvrages généraux sur la littérature de jeunesse

#### Livres

ARFEUX-VAUCHER Geneviève, *La vieillesse et la mort dans la littérature enfantine de 1880 à nos jours*. Paris, Imago, 1994.

CARADEC François, *Histoire de la littérature enfantine en France*. Paris, Albin Michel, 1977.

CHELEBOURG Christian, *Jules Verne, la science et l'espace. Travail de la rêverie*. Paris, Lettres Modernes Minard (Archives des lettres modernes), 2005.

CHELEBOURG Christian, MARCOIN Francis, *La littérature de jeunesse*, Paris, Armand Colin, 2007.

COUDERC Marie-Anne, *Bécassine inconnue*. Paris, CNRS Editions, 2000.

DE TRIGON Jean, *Histoire de la littérature enfantine De Ma Mère l'Oye au Roi Babar*. Paris, Librairie Hachette, 1950.

EMBS Jean- Marie et MELLOTT Philippe, *Le siècle d'or du livre d'enfant et de jeunesse : 1840-1940*. Paris, L'Amateur, 2000.

FOURMENT Alain, *Histoire de la presse, des jeunes et des journaux d'enfants (1768-1988)*, Paris, Eole, 1987.

GLENISSON Jean et LE MEN Ségolène, *Le livre d'enfance et de jeunesse en France*. Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 1994.

GOUREVITCH Jean-Paul, *Images d'enfance Quatre siècles d'illustration du livre pour enfants*. Paris, Alternatives, 1994.

- HAZARD Paul, *Les Livres, les Enfants et les Hommes*. Paris, Hatier, 1967.
- HELD Jacqueline, *L'enfant le livre et l'écrivain*. Paris, Editions du Scarabée CEMEA, 1984.
- HEUSGHEM Fernand, *Jeunesse 1914-1918 Souvenirs de l'occupation*. Paris, Plon, 1938.
- JAN Isabelle, *La littérature enfantine*. Paris, Les Editions ouvrières, 1984.
- Histoire du livre de jeunesse d'hier à aujourd'hui, en France et dans le monde*. Paris, Gallimard Jeunesse, 1993.
- La littérature de jeunesse dans tous ses écrits 1529-1970*. Argos-C.R.D.P. de Créteil, 1998.
- LEHEMBRE Bernard, *Bécassine une légende du siècle*. Paris, Gautier-Languereau, 2005.
- LE MEN Ségolène, *Les abécédaires français illustrés du XIXe siècle*. Paris, Promodis, 1984.
- MARCOIN Francis, *Librairie de jeunesse et littérature industrielle au XIXe siècle*. Paris, Honoré Champion, 2006.
- NIERES-CHEVREL Isabelle, *Littérature de jeunesse, incertaines frontières* (colloque de Cerisy La Salle). Paris, Gallimard Jeunesse, 2005.
- ORY Pascal, *Histoire de l'édition française, « De la presse enfantine à la B.D. »* (tome 4). Paris, Promodis, 1986.
- OTTEVAERE Ganna, *La littérature pour la jeunesse en Europe occidentale (1750-1925)*, Berne, Editions Peter Lang, 1987.
- PARMEGIANI Claude-Anne, *Les Petits Français illustrés, 1860-1940*. Paris, Cercle de la Librairie, 1989.
- PERRIN Raymond, *Un siècle de fictions pour les 8 à 15 ans (1901-2000) à travers les romans, les albums et les publications pour la jeunesse*. Paris, L'Harmattan, 2003.
- PERROT Jean, *Du jeu, des enfants et des livres*. Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1987.
- PERROT Jean, *Jeux et enjeux du livre d'enfance*. Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1999.
- RENONCIAT Annie, *L'image pour enfants : pratiques, normes, discours (France et pays francophones, XVIe-XXe siècles)*. UFR Langues Littérature Poitiers, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, La Licorne, 2003.
- RENONCIAT Annie, *Livres d'enfance, livres de France*. Paris, Hachette jeunesse, 1998.
- ROBICHON François, *Benjamin Rabier L'homme qui fait rire les animaux*. Paris, Editions Hoëbecke, 1993.
- ROBICHON François, *Job ou l'histoire illustrée*. Paris, Herscher, 1984.
- ROBICHON François, *Poulbot le père des gosses*, Paris, Editions Hoëbecke, 1994.
- SORIANO Marc, *Guide de la littérature pour la jeunesse*. Paris, Flammarion, 1975.
- TISON Guillemette, *Une mosaïque d'enfants L'enfant et l'adolescent dans le roman français (1876-1890)*. Arras, Artois Presses Université, collection « Etudes littéraires et linguistiques », 1998.
- TOURSCH Victor, *L'enfant français à la fin du 19<sup>e</sup> siècle d'après ses principaux romanciers*. (Thèse pour le doctorat d'université, présentée à la Faculté des Lettres de Paris). Paris, Les Presses Modernes, 1939.
- UNGERER Tomi, *Le Grand Livre de l'Oncle Hansi*. Paris, Herscher, 1982.
- ZOUGHEBI Henriette, *Panorama de l'illustration du livre de jeunesse français*. Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1996.

### Articles

- NOESSER Laura, « Le livre pour enfants » in *Histoire de l'édition française Le livre concurrencé 1900-1950* (tome IV) par MARTIN Henri-Jean, CHARTIER Roger, VIVET Jean-Pierre. Paris, Promodis, 1986, p.457-553.
- Le Figaro*, dossier « Bécassine », 20 janvier 2005, p.3.

### **Ouvrages généraux de critique littéraire, psychologique et iconographique**

- BAKHTINE Mikhaïl, *Esthétique et théorie du roman*. Paris, Editions Gallimard, 1978.
- BACHELARD Gaston, *La poétique de la rêverie*. Paris, PUF, 1974.
- BUTOR Michel, *Essais sur le roman*. Paris, Gallimard (collection « Tel »), 1992.
- DE LA GENARDIERE Claude, *Faire part d'enfances*. Paris, Seuil, 2005.
- GENETTE Gérard, *Figures III*. Paris, Editions du Seuil, collection « poétique », 1972.
- JAUSS Hans Robert, *Pour une herméneutique littéraire* (traduit de l'allemand par Maurice Jacob). Paris, Gallimard (collection « Bibliothèque des idées »), 1988.
- JOLY Bertrand, *Déroulède L'inventeur du nationalisme*. Paris, Perrin, 1998.
- MARCOIN Francis, THUMEREL Fabrice, *Manières de critiquer*. Arras (Pas-de-Calais), Artois Presses Université (Cahiers de l'Université d'Artois), 2001.
- MONTANDON Alain, *Iconotextes*. Paris, Ophrys, 1990.
- MOREL Jacques, *Agréables mensonges, Essais sur le théâtre français du XVIIIe siècle*, Klincksieck, 1991, 460 pages.

### **Encyclopédies et dictionnaires**

- CASTELOT André, DECAUX Alain, *Histoire de la France et des Français* (tome XI : 1870-1919 de la défaite à la victoire). Paris, Librairie Plon et Librairie Académique Perrin, 1972.
- DE MONZIE A., *Encyclopédie française* (tome XV, Education et instruction). Paris, Société de gestion de l'Encyclopédie française, 1939.
- Histoire générale de la Presse française* (tome III, de 1871 à 1940). (Publié sous la direction de Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guival, Fernand Terrou) Paris, Presses Universitaires de France, 1972.
- Les guerres de la France au XXe siècle* (tome I la Grande Guerre (1914-1916), tome II la Grande Guerre (1917-1918)). Paris, Edilec, 1983.
- LORENZ Otto, *Catalogue général de la librairie française 1840-1925* (tome XXVI, 1913-1915). Paris, 1867-1933 (Réimp. 1985).
- OSTERWALDER Marcus, *Dictionnaire des illustrateurs (1890-1945)*. Neuchâtel, Editions Ides et Calendes, 2001.

## INDEX NOMINUM

Nous indiquons les noms d'écrivains, d'artistes, d'hommes politiques, de militaires, de pédagogues, de découvreurs, de martyrs des guerres, de grandes figures historiques récurrentes qui révèlent le mieux l'axiologie des ouvrages consultés. Nous avons exclu les noms des maisons d'édition quand leurs fondateurs n'étaient pas intervenus personnellement en tant qu'écrivains patriotes dans les événements évoqués. Nous mentionnons entre parenthèses les pseudonymes ou les patronymes moins connus, les prénoms pour les noms qui prêtent à confusion. Cet index reflète les inclinations antiques, révolutionnaires corrélées aux aspirations patriotiques et belliqueuses de 1870 à 1919.

### A

Abd-El-Kader : 51, 179, 241  
 About : 95  
 Acker : 205  
 Adam : 319, 331, 482, 484-488, 490-492  
 Aghion : 365  
 Aicard : 8, 84, 89, 313, 315, 330, 334, 350, 351, 398, 456, 500, 522, 525, 738, 744, 777, 809, 847, 879, 914, 964, 977, 979, 982, 992  
 Albert Ier : 261, 559, 866, 917  
 Alexandre (Michel): 437, 984  
 Alexinsky : 369  
 Amalvi : 47, 59, 261  
 Andersen : 11, 198, 255  
 Andler : 355, 364, 368, 370  
 Annunzio (d') : 255  
 Antigone : 255, 256, 275  
 Apollinaire : 7, 106, 691  
 Ariès : 9, 595  
 Arioviste : 210  
 Aristophane : 288, 578  
 Aristote : 31, 488, 490  
 Arminius : 593  
 Arndt : 383  
 Arnoux : 17, 157, 159, 167-169, 171, 175-181, 261, 278, 289, 496, 510, 526, 535, 782, 922, 982  
 Assas : 53, 87  
 Attila : 48, 73, 206, 467, 593, 803  
 Aubigné (d') : 878  
 Audley : 35, 52  
 Audoin-Rouzeau : 14, 76, 292, 309, 320, 535, 839, 866, 976  
 Augé : 34, 46, 47, 50, 68, 70, 71, 81  
 Aulnoy (d') : 164, 288  
 Auriol : 541, 966  
 Aurrens : 855, 857, 954  
 Auteroche : 178  
 Azaïs : 822, 847, 848, 853, 854

### B

Bachelard : 564  
 Bacuus : 82  
 Badert : 686  
 Bakhtine : 271, 866  
 Ball : 726  
 Balz : 376-378, 380-387, 392, 397, 398, 400, 403, 407, 413  
 Balzac : 99, 355, 361, 495, 529, 655  
 Bara : 39, 83, 456, 523, 757, 911, 980  
 Barbaky : 51  
 Barbance : 777

Barbusse : 452, 507, 515, 543, 544, 579, 805, 925, 959  
Barrès : 156, 205, 224, 364, 371, 377, 399, 403, 409, 511, 735, 749, 750, 751, 752, 797, 903, 974  
Bart : 87  
Barthas : 514  
Barthélémy : 244  
Bartholdi : 275  
Barthou : 29  
Batbie : 27  
Batocki : 721  
Baudelaire : 5, 119  
Baudoin : 782, 787  
Baudry de Saunier : 369  
Bauer : 528  
Bayard : 47, 49, 50, 53, 54, 66, 69, 74, 83, 87, 171, 264, 337, 360, 422, 436, 447, 450, 496  
Bazaine : 94, 105, 107, 179, 215, 233, 240  
Bazin René (Seigny): 95, 98, 99, 370, 397  
Beaucourt : 489  
Beauvoir (de) : 159, 282, 286, 288-291, 294, 296, 298, 596, 607, 781, 893, 985  
Bechtel : 690  
Becker (Annette) : 766, 866, 976, 992  
Becker (Jean-Jacques) : 288, 294, 979  
Bédier : 368  
Belmont : 366  
Berger-Levrault : 531, 533, 542, 561  
Berget : 397  
Bernard (Maurice) : 399  
Bernard (Tristan) : 694, 695  
Berquin : 25, 243  
Bersot : 464  
Bert : 32, 38, 156, 373  
Berthelot : 50  
Berthier : 940  
Béry Loranty : 364  
Besnard : 397  
Betlmann-Hollweg : 546  
Bettelheim : 155, 277, 825  
Bettignies (de) : 992  
Beuzon : 276  
Beyens : 364  
Bienvenu-Martin : 547  
Bismarck : 45, 51, 59, 108, 165, 206, 225, 369, 413, 422, 470, 593  
Blanchin : 365  
Blandine : 49  
Blanguernon : 425, 471  
Blériot : 640  
Bloch : 781  
Bloch (de) : 925  
Bocquillon : 44, 59, 242  
Bohren : 486, 489, 493, 494, 495, 496  
Boileau (Nicolas) : 249, 355, 540  
Boileau (Pierre) : 688  
Boisyvon : 697  
Boitel : 62  
Bombléd : 63, 83, 86, 121-124, 128-132, 278, 505, 529, 533  
Bonamy : 347, 855, 858, 866

Bonaparte (Napoléon Ier) : 54, 59, 69, 92, 127, 136, 137, 142, 144, 145, 153, 172, 178, 179, 215, 370, 387, 422, 460, 469, 940  
 Bonnet : 494  
 Bornecque : 498, 513  
 Bossuet : 152, 486  
 Botrel : 690, 849, 905, 967, 968  
 Bouchendhomme : 359  
 Bouchor : 62, 64, 65, 288, 366, 464  
 Bouillot : 84, 401  
 Bouilly : 25  
 Boulanger (Omer) : 405  
 Bouquier : 36  
 Bourgin : 368  
 Boutet de Monvel : 6, 49, 132-136, 138, 139, 394, 531  
 Boutroux : 464  
 Brachet : 74  
 Brélivet : 510, 526  
 Brézol : 769, 778  
 Briand : 545, 546, 692  
 Broussiloff : 649  
 Bruno (Fouillée): 8, 9, 17, 39, 60, 72, 141, 159, 179, 195, 223, 225, 227, 228, 231-236, 238-246, 251-254, 256-260, 262, 264-278, 311, 360, 366, 418, 995  
 Buffon : 247, 270, 361  
 Bugeaud : 178, 241  
 Buisson : 5, 9, 28, 31, 41, 42, 45, 55, 64, 242, 285, 292, 293, 373, 377-380, 392-394, 399, 402, 403, 411, 412, 415, 424, 465, 475, 477, 526  
 Burzon : 529  
 Bussy (de): 769, 773, 781, 782, 784, 792

## C

Cadorna: 649  
 Calderon : 251  
 Cambon: 410, 547  
 Camus (Albert) : 105  
 Camus (René) : 856  
 Capendu : 530  
 Carlègle : 204, 206, 581, 582, 587, 588, 590-594, 741, 745, 752, 834, 867  
 Carles : 282, 283, 286, 288, 595  
 Carnot : 51, 152, 237  
 Carré : 433, 498, 510-525, 871, 980  
 Carrière : 690  
 Carton de Wiart : 405  
 Castel : 249  
 Castelnau : 180  
 Caumery (Languereau Maurice) : 20, 605, 611, 613, 619, 620, 623, 628, 631, 634, 636, 639, 643-652, 654-657, 660, 662, 664, 669, 672, 674, 675, 744, 746, 780, 828  
 Caumont : 86, 87  
 Cavanna : 606  
 Cavell : 370, 544, 794, 833, 974, 992  
 Cazals : 976  
 Cazin : 98  
 Cendrars : 7, 552, 679, 731, 740  
 Cervantès : 361, 366  
 César : 48, 177, 210, 214, 486, 488  
 Chabot : 381, 401, 479

Chaîne : 365, 411, 571, 575-581, 684, 775  
 Chalamet : 9, 17, 156, 179, 181, 223-229, 232-236, 239, 241, 242, 246, 272, 276-278  
 Champfleury : 176  
 Chancel : 281, 294, 302, 304, 306, 322, 339, 491, 497-500, 505-508, 510, 522, 712, 752, 959, 964, 978, 979  
 Chantavoine : 75, 439  
 Chanzy : 51, 179, 233  
 Chaplin : 726, 747  
 Chardin : 25  
 Charlemagne : 54, 73, 139, 468, 802  
 Charles II le Chauve : 212  
 Charles V (Charles Quint) : 59, 486, 802, 940  
 Charles VII : 49, 59, 134, 178  
 Charles X : 215  
 Charrier : 68  
 Chateaubriand : 25, 85, 235, 460, 664  
 Chelebourg : 101  
 Chénier : 355, 357  
 Chenu : 281, 365, 571, 575, 578, 579, 775, 783, 983  
 Choquet : 769, 769, 796, 835  
 Christin : 528  
 Christophe : 745, 746  
 Churchill : 559  
 Cicéron : 491  
 Clarétie : 225  
 Claudel : 705, 751  
 Clemenceau : 307, 454, 461, 465, 471, 545, 560, 582, 692, 739  
 Clouard : 974  
 Clovis : 212  
 Cochet : 994  
 Cohl : 686  
 Colbert : 249, 450  
 Colette : 674  
 Colin : 574  
 Colomb : 253, 478, 605  
 Combarieu : 62, 64, 65, 424  
 Combes : 67, 692  
 Comenius : 130, 203, 217  
 Condé : 47, 54, 171, 387  
 Congar : 157, 159, 281, 285, 291, 294, 295, 298, 299, 311, 513, 775, 985  
 Cony : 847, 849, 857  
 Coppée : 6, 76  
 Corneille : 185, 249, 251, 355, 460  
 Coubertin : 370  
 Couderc : 615, 636, 659  
 Coutet : 849, 850  
 Coyecque : 358  
 Créon : 256  
 Crubellier : 141  
 Cujas : 248  
 Cunisset-Carnot : 452

## **D**

Dagobert : 211, 466  
 Daniau : 865, 872, 874, 890

Danrit (Driant): 6, 16, 140, 146, 148, 149, 151-156, 296, 302, 446, 507, 529, 712, 976  
Dante : 932  
Danton: 89, 384, 493, 496  
Dantzig : 657  
Darcy : 765, 769, 835, 836  
Daudet (Alphonse) :7, 16, 25, 26, 101-103, 105-109, 112-114, 116, 118, 120, 163, 164, 165, 166, 180, 195, 215, 227, 231, 234, 280, 361, 366, 457, 463, 949  
Daudet (Ernest ) : 397, 478  
Daudet (Léon) : 511  
Daumesnil : 940  
Daumier : 122, 587, 622  
David (Louis) : 129, 249  
David (Félicité) : 145, 312, 317, 350, 363, 491, 851  
Davignon : 551  
Defoe : 366  
Dehio : 400  
Delacroix : 128  
Delagrave : 574  
Delaunay (Sonia) : 679  
Delbet : 368  
Delluc : 721, 828  
Demeny : 369  
Démosthène : 414  
Denfert-Rochereau : 237  
Denis (Ernest) : 369, 405, 407  
Denis (Jacques) : 406  
Derain : 474, 475  
Déroulède : 8, 9, 17, 83, 84, 94, 95, 113, 139, 146, 156, 162, 181-187, 192-196, 198, 201, 202, 204, 216, 223-225, 241, 365, 371, 381, 409, 424, 427, 439, 451, 454, 458, 508, 511, 563, 572, 692, 739, 782, 887, 976  
Desaix : 51, 237, 248, 270, 337  
Descartes : 249, 356  
Deschamps : 46, 47, 51  
Deschanel (Emile) : 373  
Deschanel (Paul) : 354, 402, 454, 461, 475, 496  
Desclaux : 697  
Descubes : 365  
Des Essarts : 90  
Després : 456, 525, 850, 865, 878, 879  
Detaille : 99, 137, 219, 413, 985  
Devambez : 167, 176  
Dickens : 361  
Diderot : 32, 244, 264, 355  
Dietrich : 275  
Dolto (Marette) : 281, 288-290, 294, 295, 298, 350, 885, 886, 985  
Doré : 217, 745  
Dorey (Douray) : 849  
Dorgèlès : 52, 544, 577, 579, 805, 925, 959  
Doubrowski : 552  
Dreyfus : 149  
Driault : 486, 493, 496  
Drieu La Rochelle : 105  
Dubail : 923  
Du Bellay : 76, 85, 471  
Ducoudray : 45

Dufournet : 683  
 Du Guesclin : 49, 54, 69, 194, 447, 450  
 Dumas (Alexandre fils) : 397  
 Dumouriez : 69, 178, 179  
 Dupuy : 384, 404, 405  
 Dupuytren : 248  
 Durand : 848, 853, 904  
 Durkheim : 9, 24, 369, 462, 481, 531  
 Duruy : 41, 59, 74, 76, 89, 90, 138, 176, 507  
 Dussouchet : 74  
 Dutriac : 150, 154, 155, 387  
 Dyke : 358

**E**

Eck : 790, 791  
 Edouard VII : 692  
 Emey : 795, 836  
 Enghien (d') : 940  
 Enver-Pacha : 738  
 Epicure : 579  
 Erasme : 16  
 Erckmann-Chatrion : 6, 64, 95, 140-142, 216, 217, 357, 363, 366, 384, 404, 405, 413, 460, 471, 596  
 Esope : 361, 578, 581  
 Esparbès (d') : 452

**F**

Fabre : 294, 304, 319, 330, 363, 383, 395, 433, 456, 492, 712, 738, 777, 818, 879  
 Faguet : 397  
 Faidherbe : 51, 179  
 Faivre : 586  
 Fallières : 692, 739  
 Falloux : 9, 344, 373  
 Farrère : 578  
 Fau : 855, 856, 955  
 Fayolle : 545  
 Fénelon : 67, 132  
 Ferdinand Ier de Bulgarie : 695, 704, 726, 741  
 Ferry : 4, 9, 13, 16, 28, 31, 32, 37, 40, 45, 47, 51, 78, 124, 141, 157, 259, 260, 264, 373, 379, 380, 527, 604, 975  
 Fièvret : 390  
 Fillette : 19  
 Finot : 369  
 Flaubert : 5, 99, 288, 357, 673, 674  
 Fleuriot : 6, 25, 98, 99, 100, 288  
 Fleury : 73  
 Foch : 465, 469, 545, 560, 582, 750, 788, 797  
 Fontaine : 304, 336, 491, 497-499, 510-513, 517, 519-525, 980  
 Fontanez : 315, 572  
 Fontenelle : 288  
 Forain : 204  
 Forstner : 206, 207  
 Forton : 20, 566, 591, 605, 610, 624, 641, 684, 685, 686, 690, 691, 693, 694, 696, 702, 704-714, 716, 717, 723, 726-728, 731-735, 737, 739-744, 746-748, 750-752, 760, 780, 810, 828, 834, 836  
 Fourment : 599, 603, 613, 614  
 Foy : 566, 570, 581, 582, 587, 588, 589, 590, 593, 594, 752, 820

François Ier : 47, 54, 59  
 France (Anatole) : 26, 49, 453, 461, 475, 576, 577, 578, 579, 903  
 François-Ferdinand : 701  
 François-Joseph : 206, 682, 692, 729, 739, 745  
 Franz (von) : 201  
 Frazer : 531  
 Frédéric II : 503  
 Fresnel : 249  
 Freycinet (de) : 470  
 Friedl : 495  
 Fustel de Coulanges : 180, 355, 394, 409

## **G**

Galitzine : 184  
 Galland : 200, 745, 754, 808  
 Gallien : 849  
 Gallieni : 545, 546, 555, 972  
 Galopin : 16, 140, 146, 291, 297  
 Gambetta : 47, 51, 92, 103, 108, 232-235, 285, 380, 422, 467, 469, 470  
 Garnier : 529  
 Gastine : 361  
 Gautier (Henry) : 610, 611, 613, 620  
 Gautier (Judith) : 361  
 Gauthier : 46, 47, 51  
 Gauthier-Villars : 611  
 Genardière (de la) : 816  
 Genestoux (du) : 471  
 Genette : 275, 895, 902  
 Genevoix : 180, 365, 366, 370, 544  
 Genlis : 67, 243  
 Georgi : 774  
 Géricault : 111  
 Gervais : 419  
 Gibbs : 364  
 Giberti (de) : 791  
 Gide : 410  
 Giffey : 754  
 Gilles : 498, 513, 520  
 Giono : 333  
 Girardin (de) : 95, 604  
 Giraud : 654  
 Giraudoux : 576, 964  
 Glénisson : 101  
 Gluck : 774  
 Goethe : 8, 188, 290, 400, 705  
 Golbéry : 217  
 Gogol : 115  
 Gonel : 757, 761, 763, 765, 769, 805, 806, 836  
 Goschen : 549  
 Gottfried : 355  
 Gounod : 185  
 Goya : 587  
 Granville : 529  
 Greuze : 25  
 Griffiths : 358

Grimm : 11, 288, 825, 934, 943  
 Gromaire : 355  
 Gsell : 583, 974  
 Guérin : 530  
 Guillaume Ier : 51, 470  
 Guillaume II : 165, 188, 206, 297, 369, 401, 413, 446, 465, 565, 571, 682, 688, 691, 692, 695, 696, 712, 714-716, 720, 724, 726, 730, 735, 737, 740-743, 749, 751, 845, 896-898  
 Guizot : 68, 89, 344, 372, 373  
 Guy : 460  
 Guynemer : 321, 454, 573, 575, 845, 846, 919, 920  
 Guyon : 208, 310, 313, 330, 335, 336, 340, 351, 365, 411, 456, 460, 497, 522, 524, 525, 569, 576, 738, 846-848, 854, 869, 878, 888, 904, 914, 982

## H

Hachette (Jeanne) : 82  
 Hachette (Louis) : 574, 604  
 Haig : 649, 788  
 Hamburger : 165  
 Hansi (Waltz) : 9, 17, 66, 83, 95, 157, 159, 163, 166, 181, 195, 198, 202-224, 241, 262, 278, 302, 303, 383, 394, 467, 533, 570, 635, 645, 744, 789, 810, 828, 834, 938, 979  
 Harry : 849  
 Hautot : 577  
 Hay : 178  
 Hazard : 4  
 Hegel : 276  
 Hellé : 121, 122, 163, 175, 322, 346, 359, 407, 414, 467, 526, 527, 529-531, 533, 535, 538, 540-546, 548, 553, 556-558, 560-662, 938, 942, 966, 979  
 Henner : 217  
 Hennion : 552  
 Henri IV : 47, 50, 54, 136, 422, 450, 468  
 Herder : 198  
 Hergé : 621, 644  
 Hermann : 770, 777, 780  
 Herriot : 387  
 Herscher : 202  
 Herveux : 640  
 Hetzel (Stahl) : 17, 30, 142, 145, 157, 159, 181-186, 190, 192, 224, 278, 296, 364, 377, 413, 460, 528, 604, 768, 976  
 Hindeburg : 413, 579, 646  
 Hinzelin : 204, 261, 387, 510, 526, 535, 789, 922, 982  
 Hire (Jean de la) : 297, 853  
 Hire (Marie de la) : 848, 853, 863  
 Hoche : 47, 51, 54, 59, 194, 337, 436, 447, 466, 467, 940  
 Hollebecque : 281, 340, 353, 369, 497, 499, 500, 502, 506, 522, 728, 863, 936, 938, 963, 966, 974, 979, 986  
 Homère : 31, 579  
 Huelsenbeck : 726  
 Huen : 205, 214, 219  
 Hugo : 8, 9, 11, 25, 50, 57, 58, 59, 68, 71, 85, 89-92, 94, 185, 275, 334, 355, 361, 363, 371, 382, 397, 398, 427, 428, 435, 438, 451, 452, 457, 461, 463, 471, 507, 508, 596, 691, 903  
 Humbert : 500  
 Hurne : 322  
 Huysmans : 7

## I

Ibsen : 100  
Ivoi (Deleutre, Eric) : 6, 16, 140, 146-150, 290, 296, 361

**J**

Jacquin : 140-43, 147, 184, 208, 294, 304, 319, 330, 366, 383, 405, 433, 456, 471, 492, 712, 777, 809, 818, 837, 879  
Janet : 41  
Jasinski : 362, 416  
Jaurès : 9, 78, 91, 95, 463, 550, 692, 739  
Jeanne d'Arc : 45, 47, 49, 51, 54, 59, 66, 69, 70, 82, 83, 87, 92, 133-139, 153, 171, 177, 178, 186, 213, 256, 264, 270, 296, 363, 364, 370, 393-395, 422, 431, 450, 466, 467, 473, 496, 508, 523, 829, 967, 968, 975  
Job : 49, 132, 133, 136-139, 533  
Joffre : 174, 178, 180, 261, 270, 387, 510, 526, 532, 535, 538, 545, 556, 558, 573, 582, 628, 649, 651, 663, 689, 750, 773, 789, 790, 797, 922, 959, 982  
Jolles : 164  
Joly : 202  
Jouhaux : 95, 550  
Jourdain : 500  
Jourdan : 69  
Jünger : 544  
Juranville : 80, 81, 93  
Jussieu : 244  
Juvénal : 587

**K**

Kant : 125, 355, 400, 401, 751  
Kauffmann : 198, 204  
Kellermann : 69, 92, 216, 940  
Kervarec : 472  
Kipling : 100, 361  
Kléber : 51, 59, 69, 216, 337, 409, 422, 469, 940  
Kronprinz : 713, 714, 716, 723, 725, 735, 737, 739, 740, 743  
Küss : 243

**L**

La Bruyère : 355, 356, 741  
La Fayette : 65, 172, 431, 972  
Laffere : 337  
Laffont : 586  
La Fontaine : 11, 24, 205, 249, 355, 471, 575, 578, 581, 674, 769, 781-783, 795, 806, 902, 908, 913  
Lagerlöf : 100  
Laloung (de) : 551  
Lamartine : 58, 71, 369, 471  
Lamennais : 89, 471  
Lanessan : 369, 400, 401  
La Nézière (de) : 620  
Lanos : 471  
Lapie : 337, 340, 349  
Laprade : 6, 63, 86, 95, 225  
Larive : 73  
La Roche (de ; Tante Jacqueline) : 619  
Larousse : 82, 184, 392, 425, 455, 456, 538, 549, 551, 574, 595  
Lazarus : 5, 98, 101, 655  
Laurent-Atthalin : 217

Laurie : 182  
 Lavedan : 690  
 Lavisse (Laloi) : 9, 18, 45, 46, 47, 55, 56, 93, 94, 138, 362, 368, 377-381, 394, 396, 397, 403, 406, 407, 410, 412, 413, 415, 464-466, 470, 471, 475, 489, 546, 552, 582, 773  
 Lavoisier : 249  
 Lear : 527  
 Le Bon : 690  
 Leclerc : 576, 769, 776, 779, 782, 783, 784, 786, 791  
 Leconte de Lisle : 355  
 Le Cordier : 315-317, 510  
 Lefèbvre : 216  
 Le Goffic : 404, 405, 452, 453, 463, 513, 520, 575  
 Lehembre : 644, 645, 647, 653  
 Leiris : 528  
 Lejeune : 516  
 Le Lorrain : 262, 267, 270  
 Lemaître : 461  
 Le Men : 101, 123, 242  
 Lemercier : 529  
 Léo : 376, 399, 408, 410, 414  
 Léonidas : 59, 917  
 Leprince de Beaumont : 16  
 L'Ermite (Pierre) : 178  
 Level : 471  
 Lévi-Strauss : 198, 616  
 Lhéritier : 142  
 L'Hospital (de) : 50, 237, 248, 270  
 Lichtenberger : 5, 9, 367, 377, 399, 402, 403, 413, 471  
 Lili : 20  
 Lisbeth Nett : 157, 159, 160, 180, 181, 195, 360, 851  
 Lhomond : 48  
 Lloyd George : 559  
 Locke : 130  
 Londres : 683  
 Lorde (de) : 576  
 Lothaire : 212  
 Loti : 25, 26, 397, 448, 452, 453, 461, 511  
 Loubes : 320, 321, 374, 388, 481, 984  
 Louis VI : 395  
 Louis XI : 136, 395, 422, 940  
 Louis XII : 59, 422, 466, 467  
 Louis XIII : 395  
 Louis XIV : 47, 54, 59, 92, 214, 215, 422, 802, 940  
 Louis XV : 214, 422  
 Louis XVI : 395, 467  
 Louis de Germanie : 212  
 Louis-Philippe : 215, 372  
 Lucreèce : 579  
 Ludendorff : 788

## **M**

Mabileau : 35  
 Macé : 243, 363, 373, 460  
 Machard : 280  
 Mac-Mahon : 51, 105, 179, 186

Madelin : 365  
Maeterlinck (Georgette) : 849  
Maeterlinck (Maurice) : 8, 50, 255, 405, 866, 917  
Mainard : 395  
Maître : 364  
Malesherbes : 395  
Malot : 6, 25, 98, 249, 290, 361, 806  
Malraux : 105  
Malvy : 314, 980  
Marceau : 47, 51, 54, 59, 337, 422, 436, 447, 466, 467, 940  
Marcel : 58  
Marcoin : 93, 101  
Margueritte (Paul et Victor) : 363, 365-367, 377, 460, 576, 596  
Marin : 468  
Mario : 695  
Marvingt : 639, 640  
Mary : 974  
Masséna : 940  
Maud'huy : 923  
Maupassant : 7, 164, 165, 288, 397  
Maurras : 380, 511  
Mégret : 850, 857  
Mehmet V : 738  
Meissonnier : 99, 529  
Mélinand : 35  
Mercey : 778  
Mercié : 261, 271  
Méria (de) : 779, 781-783, 785, 786, 787, 790, 791  
Mérimée : 165  
Meunier : 576  
Meyer : 352, 353, 376, 572, 692, 778  
Michelet : 47, 50, 57-59, 68, 90, 94, 356, 366, 380, 454, 469, 493, 508  
Midel : 866  
Millerand : 311  
Miox : 365  
Mirabeau : 248  
Mirande : 849  
Mironneau : 506  
Molière : 355, 369, 397, 460, 655, 656  
Mollivet : 365  
Moltke (von) : 51  
Monge : 152, 247  
Montagne : 967  
Montaigne : 94, 231, 260, 267, 355, 356, 878, 926, 984  
Montesquieu : 58, 249, 400, 406, 577  
Montesquiou : 27  
Montessori : 403, 966  
Montet : 289, 782  
Montgolfier : 504  
Montluc : 177, 178  
Montorgueil : 136  
Moreau-Vauthier : 289, 782  
Morel : 358  
Morny : 101  
Moselly : 289, 453, 782

Mosse : 977  
 Moulet : 417  
 Moutet : 388  
 Mültzer : 234, 458  
 Musset : 116

## N

Nanteuil (de) : 478  
 Napoléon III : 51, 101, 115, 117, 139, 227, 397, 470  
 Necker : 395  
 Ney : 173  
 Nicolas II : 559, 688  
 Niel : 640  
 Niepce : 247  
 Nietzsche : 401, 486  
 Nin : 157, 159, 281, 294, 295, 297, 298, 394, 444, 985  
 Nivelles : 474, 545, 558, 649  
 Noailles (de) : 657, 674  
 Nodier : 25, 529  
 Noël : 79, 93  
 Nora : 93, 380  
 Norton Cru : 338, 339, 365, 452, 576, 680, 684, 690, 735, 750, 752, 805, 855, 869, 983, 985, 986, 989  
 Nour : 849, 850

## O

Offenstadt : 609, 685, 695-697, 752, 754, 758, 759  
 Ozouf : 29, 68, 95, 259, 285, 374

## P

Painlevé : 352, 359, 545, 558  
 Palissy : 92  
 Pannemaker : 183  
 Pape-Carpantier : 4, 138  
 Paré : 249, 972  
 Parente : 576  
 Parmégiani : 137, 168, 531, 605  
 Parmentier : 81  
 Pascal : 355, 471, 587  
 Pascal-Saisset : 497, 853, 854, 873  
 Pasteur : 50, 92  
 Payot : 574, 577  
 Pease : 402  
 Pégoud : 573, 831, 845, 846, 919  
 Péguy : 71, 85, 794  
 Péju : 164  
 Pellerin : 24, 530, 746  
 Pelletan : 692  
 Pellier : 848, 849, 853, 853, 854  
 Pellos : 695  
 Penennium : 368  
 Peret : 368  
 Péricard : 735  
 Perrault : 11, 24, 67, 164, 188, 198, 288, 289, 302, 303, 781, 782, 824, 825  
 Perré : 686  
 Perrier : 486, 487, 495

Perrin : 848, 852, 909  
 Perrot : 101, 159, 164, 165,  
 Pershing : 559  
 Pétain : 18, 180, 471, 474, 487, 545, 582, 629, 750, 788  
 Petit : 46, 47, 50, 402  
 Peyronie : 677  
 Pfister (von) : 364, 382  
 Phèdre : 361  
 Philippe Auguste : 395, 940  
 Philippe VI : 940  
 Piaget : 675  
 Picard : 368  
 Pichon : 307  
 Pignot : 882  
 Pilâtre des Roziers : 504  
 Pilpay : 361  
 Pils (de) : 275  
 Pinchon : 20, 605, 612, 614, 618-620, 628, 631, 636, 639, 642-644, 647, 649, 653, 662, 663, 665, 669,  
 674, 676, 746  
 Piquet : 458  
 Plaute : 718  
 Plon : 574  
 Poincaré (Lucien) : 330  
 Poincaré (Raymond) : 311, 398, 450, 454, 545, 550, 551, 582, 663, 688, 700, 797  
 Poiré (Caran d'Ache) : 136, 745  
 Poulbot : 9, 198, 310, 311, 383, 581, 582, 583, 584, 586-588, 594, 624, 828, 859  
 Powell (Alexander) : 849, 866, 966  
 Powell (Baden) : 147  
 Primaire : 56  
 Privas : 791, 792  
 Propp : 199  
 Prost : 23, 293, 318, 324, 328, 344, 722, 977  
 Proust : 291, 656, 657  
 Prudhomme : 355, 471  
 Psichari : 404, 405  
 Puget : 245, 248  
 Puyelo : 657

## **Q**

Quérielle : 409  
 Quilici : 82  
 Quinet : 90, 92  
 Quintilien : 427

## **R**

Rabelais : 32, 288, 587, 720, 967  
 Rabier : 281, 411, 571, 575, 576  
 Racine : 249, 355, 655, 656  
 Randoux : 330, 336, 846-848, 857, 869, 902  
 Ratisbonne : 6, 71  
 Régamey (Jeanne et Frédéric) : 381  
 Renault : 87  
 Régnier (de) : 409  
 Reid : 148  
 Remarque : 544

Renan : 47, 89, 180, 356, 357, 447, 464  
 Renard : 26  
 Renez : 849, 850  
 Renonciat : 101  
 Ribot : 18, 311, 454, 560  
 Richelieu : 45, 171, 177, 393, 450, 468  
 Richepin : 158, 460  
 Rilke : 8  
 Rinet : 769  
 Riou : 365  
 Riquet : 248  
 Rivière (Charles) : 513, 520  
 Rivière (Jacqueline) : 618, 624, 674  
 Robida : 361  
 Rochefort : 103  
 Rocherolles : 92, 93  
 Rohan : 180  
 Roland : 47, 48, 67, 69, 177, 178, 450, 496  
 Rolland : 290, 294  
 Ronsard : 471  
 Rothmuller : 217  
 Roty : 396  
 Rouf : 455, 576  
 Rouget de Lisle : 275, 545, 551  
 Rousseau (Frédéric) : 306, 976, 980  
 Rousseau (Jean-Jacques) : 25, 130, 132, 356  
 Royet : 148, 150, 368, 848, 970, 971

## S

Saint-Exupéry : 105, 995  
 Saint-Etienne (de) : 508  
 Saint Louis : 47, 54, 422, 467  
 Sainte-Beuve : 396  
 Sallès : 529  
 Salmon : 769, 796, 797  
 Sand : 25, 100  
 Sandeau : 75  
 Sarraïl : 474, 558  
 Sarraut : 329, 330, 338, 341, 350, 351, 402, 408, 482, 484, 485, 488  
 Sartre : 159, 281, 286, 288, 290-292, 294, 296-298, 596, 607, 609, 689, 781, 985  
 Scarron : 736  
 Schaller-Mouillot : 449, 526, 530, 531, 533, 535, 561-563, 568, 569, 851, 942, 994  
 Schiller : 355, 400, 486  
 Schmid : 25, 166, 288  
 Schopenhauer : 401  
 Schubert : 106  
 Schuler : 183  
 Schweighauser : 217  
 Ségur : 6, 25, 68, 99, 288, 290, 604, 657, 675, 773  
 Sénèque : 491  
 Sennelier : 487, 495  
 Serrié-Heim : 364, 569, 570, 572, 573, 851  
 Sévigné (de) : 508  
 Shakespeare : 251, 288, 655, 656  
 Siebecker : 158

Simon : 27  
 Sophocle : 255  
 Souchon : 966  
 Spittler : 355  
 Sta (de) : 530  
 Staël (Mme de) : 469  
 Stanislas-Meunier : 848, 853, 854  
 Steed : 369  
 Steeg : 57  
 Steilen : 586  
 Steinlein: 204, 574  
 Stendhal: 673, 852  
 Stoeber : 217  
 Suffren: 177, 178  
 Sully : 450, 467  
 Swift: 366

## **T**

Taine: 380, 392  
 Tallandier : 574, 575  
 Tartière : 79  
 Temerson : 498  
 Térance : 288, 718  
 Terquem : 972  
 Téry : 577  
 Thapmann : 364  
 Théis : 244  
 Theulot : 769, 795  
 Theuriet : 76, 95  
 Theuriot : 781, 782, 783, 784  
 Thiers : 90  
 Thiéry : 849, 850, 908, 915  
 Thiriat : 784, 785, 791  
 Thomas : 471, 846, 848  
 Thommery : 774  
 Thoveron : 678  
 Tibéri : 694, 696, 707  
 Tirpitz (von) : 730, 741  
 Tirsot : 464  
 Todani : 99  
 Tofall : 384  
 Tolkien : 562  
 Tolmer : 532  
 Töpffer : 746  
 Tolstoi : 184, 356, 460  
 Toudouze : 369  
 Tournier : 199, 668, 930  
 Toursch : 101  
 Toutey : 86, 88, 90, 92, 281, 313, 337, 340, 351, 364, 383, 384, 394, 407, 413, 414, 446, 467, 486, 497-500, 502-505, 522, 744, 752, 938, 977, 982  
 Trigon (de) : 101, 676  
 Trochu : 108, 179  
 Turgot : 395, 420, 422, 450  
 Turenne : 47, 54, 66, 83, 90, 170, 177, 178, 214, 249, 337, 436, 460, 508  
 Turinaz : 606

Tybalt : 691  
Tzara : 726

## U

Ungerer : 204  
Uriot : 417

## V

Valéry : 576, 705  
Valle (de Nauzeroy) : 297, 697, 752, 754, 807-810, 813, 818, 821, 822, 824, 825, 828, 833, 834-836  
Vallès : 25  
Vallet : 745, 754, 808, 809  
Van der Meersch : 312, 992  
Van Langenhove : 781  
Vanier : 530  
Variot : 167  
Vauban : 245, 247, 270  
Véchambre : 353  
Véran : 770, 777  
Vercingétorix : 46-48, 51, 90, 177, 237, 248, 270, 395, 466, 488  
Verne : 6, 25, 68, 146, 147, 290, 361, 367, 596  
Viala : 39, 63, 83, 456, 523, 757, 911, 980  
Vigée-Lebrun : 25  
Vigny : 369, 508, 852  
Virgile : 578  
Visan : 576  
Vitruve : 673  
Viviani : 29, 353, 428, 451, 540, 602, 969, 980  
Voisin : 33, 64, 91  
Voltaire : 74, 64, 241, 361, 422, 577, 655, 673, 704, 910  
Vresse (de) : 529  
Vuibert : 574

## W

Waldeck-Rousseau : 67  
Wallon : 28  
Warren : 511  
Welschinger : 369  
Wetterlé : 364, 369  
Willette : 204  
Wilson : 352, 414, 560, 788  
Wolff : 850, 866  
Wovzok : 182, 183, 187

## X

Xénophon : 129

## Y

Yagow (von) : 546  
Yourcenar : 281, 286-288, 290, 291, 294, 298, 596, 985

## Z

Zeller : 310, 848, 851, 854, 887-899, 994  
Zier : 618-623, 624, 642, 650, 653  
Zola : 7, 9, 102, 103, 115, 258, 627

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	4
 <b>PREMIÈRE PARTIE. 1870-1914, D'UNE GUERRE À L'AUTRE: DE L'ÉPANOUISSEMENT CIVIQUE À L'EXALTATION COCARDIÈRE</b>	 22
Chapitre I : Inscription du thème de la guerre de 1870 dans la littérature de jeunesse entre 1870 et 1914	27
1- La décennie scolaire de la Troisième République (1880-1890) ou l'orientation décisive	27
2- La voix institutionnelle et pédagogique : sacerdoce antique et éducation livresque	31
3- La mise en exergue de l'adéquation aux Instructions Officielles	34
4- L'organisation et le contenu des Instructions Officielles du 27 juillet 1882 : immanence patriotique	36
5- Quand la littérature et l'iconographie scolaires prennent le relais des institutions	43
6- "Et ego in Arcadia"	74
 Chapitre II : Les échos de la guerre de 1870 dans la littérature enfantine extrascolaire jusqu'en 1914: abécédaires, albums, livres de bibliothèque	 97
1- Le modèle allemand et la culture enfantine française	97
2- Quand la France règle ses "contes" : Daudet, <i>Contes du lundi</i> (1873)	101
3- Abécédaires et livrets d'orientation militaires	121
4- Albums et romans à thèmes : une propédeutique à l'art martial	132
5- Les romans d'aventures, les récits de guerre et d'anticipation: une matrice patriotique riche	140
 Chapitre III : De l'exaltation cocardière au nationalisme revanchard : la place cruciale de l'Alsace-Lorraine dans la littérature enfantine	 157
1- Histoire d'une région déchirée	157
2- <i>Histoire de deux petits Alsaciens pendant la guerre</i> : le réalisme d'une guerre ludique	159
3- Le topos alsacien dans les <i>Contes du lundi</i> : une démarche heuristique et une incitation frondeuse	164
4- Guy Arnoux : historiographe de l'Alsace et du soldat français	167
5- L'Alsace-Lorraine : territoire occupé et littérature de déplacement, nationalisme et contrepropagande antigermanique	181
 Chapitre IV : La France c'est le drapeau : redressement national et vertus patriotiques	 225
1- Antoine Chalamet : <i>Jean Felber</i>	225
2- G. Bruno : <i>Le Tour de la France par deux enfants</i>	242
3- De l'expansion à l'intériorisation géographique : vers <i>Le Tour de l'Europe</i>	252
4- <i>Le Tour de l'Europe pendant la guerre</i> : l'intertextualité et l'iconotexte au service du sentiment patriotique	265

<b>DEUXIÈME PARTIE. GENÈSE D'UNE LITTÉRATURE ORIENTÉE : DE LA VOIX OFFICIELLE À LA VOIX SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE</b>	279
Chapitre I : L'école du devoir ou la militarisation de l'enfance?	283
1- Tous les écoliers ne sont pas logés à la même enseigne patriotique	283
2- Une nostalgie revancharde obligée	285
3- Boulimie livresque et sériation sociale	287
4- La guerre : une matrice génétique embarrassante	289
5- L'humanisme inné des jeunes ou l'innocence de l'écriture	294
6- L'esprit subversif des futurs philosophes	296
Chapitre II : Du Journal Officiel au <i>Manuel Général de l'Instruction Primaire</i> : Le Bulletin des Lois de la République française	300
1- Le Bulletin des Lois de la République française	301
2- Laconisme économique et pathétique littéraire : misère et solidarité dans les territoires occupés	309
3- La question coloniale : de la bienveillance officielle à l'exaltation littéraire paternaliste	316
4- La sollicitation féminine : de l'ouverture généreuse à la rondeur de la prose héroïque	317
5- A l'école de la guerre	318
Chapitre III : Le Bulletin Administratif du Ministère de l'Instruction Publique	326
1- De l'euphémisme au franc discours cocardier	328
2- L'assiduité scolaire pérennise le souvenir et assure l'excellence française	332
3- L'école dépositaire de la mémoire guerrière	337
4- Une inflation verbale pour des maîtres exemplaires	340
5- L'entrée en force des femmes dans l'école	343
6- La formation des enseignants : de l'instituteur à l'éducateur	345
7- Le dithyrambe au service de la patrie : apologie des démocraties	349
8- Examens et auteurs au programme : une infiltration patriotique en filigrane	355
Chapitre IV : Les révélations idéologiques des listes d'octroi des bibliothèques primaires et de la commission des bibliothèques primaires	358
1- Fluctuation patriotique et bibliographie cocardière	358
2- Une nette orientation belliciste	360
3- Une littérature fortement antigermanique au service d'une pédagogie propagandiste	367
Chapitre V : Le <i>Manuel Général de l'Instruction Primaire</i> : partie générale et incitation patriotique	372
1- Présentation : de 1832 à 1914	372
2- Un triumvirat éducatif : Ferdinand Buisson, Ernest Lavis, André Balz	378
3- Une énonciation fusionnelle	388
4- Une intertextualité à forte connotation patriotique	392
5- L'adhésion de la partie générale à la politique belliciste	398

6- Axiologie des progressions scolaires dans le <i>Manuel</i>	415
---	-----

Chapitre VI : Le <i>Manuel Général de l'Instruction Primaire</i> : partie scolaire et imprégnation patriobelliste : une pédagogie moralisatrice	421
---	-----

1- Les arcanes propagandistes des progressions	422
--	-----

2- Ethos et pathos transdisciplinaires : des exercices au service de la patrie et de la guerre	426
--	-----

3- Le français : pierre de touche du système pédagogique d'embrigadement	427
--	-----

4- Les lectures du samedi : l'exemplarité des modèles héroïques	456
---	-----

5- Instruction civique, histoire et géographie : morale laïque, patriotique et colonialiste	461
---	-----

6- Vertus thérapeutiques de la littérature enfantine	476
--	-----

<b>TROISIÈME PARTIE. LES DISCOURS OFFICIELS ET LEURS RÉPERCUSSIONS SUR LES ÉLÈVES ET LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE</b>	483
---	-----

Chapitre I : Albert Sarraut, le Comité Michelet, Charles Adam Recteur	485
---	-----

1- La puissance aristotélicienne des discours	485
---	-----

2- Le modèle antique au service de la patrie	488
--	-----

3- Le Comité Michelet ou la force vive des enseignants	492
--	-----

Chapitre II : Le lyrisme épique des enseignants écrivains et son contrepoint : l'humour, antidote à la lassitude	497
--	-----

1- Madame Hollebecque, Emile Toutey, Jules Chancel : les multiples déclinaisons génériques de la guerre	499
---	-----

2- André Fontaine ou le témoignage authentique : <i>Le plus jeune héros de la guerre Jean Corentin Carré 1900-1915-1918</i>	510
---	-----

Chapitre III : Répercussions de la voix officielle sur la littérature extrascolaire	526
---	-----

1- André Hellé : de l'exaltation cocardière de l'abécédaire au pacifisme patriotique du <i>Livre des heures héroïques</i>	527
---	-----

2- Charlotte Schaller-Mouillot, <i>Histoire d'un brave petit soldat</i> : entre rêve et réalité, quand l'enfant doit faire face à l'ennemi, un apologue onirique	561
--	-----

3- Marthe Serrié-Heim : <i>Le Petit Bé et le Vilain Boche</i>	569
---	-----

Chapitre IV : Humour et/ou propagande : "castigat ridendo mores"	574
--	-----

1- L'essor des publications enfantines et imagées	574
---	-----

2- Un binôme littéraire efficace et complémentaire : l'apologue mêlé aux mémoires	576
---	-----

3- L'antidote à la lassitude : l'humour et les caricaturistes, Poulbot, Foy, Carlègle	581
---	-----

<b>QUATRIÈME PARTIE. QUAND LA PRESSE ENFANTINE S'EN MÊLE</b>	598
--	-----

Chapitre I : De la presse adulte à la presse enfantine : polémique autour d'une littérature imagée	600
--	-----

1- L'influence de la guerre sur la qualité des feuillets distribués	600
---	-----

2- Censure et propagande dans les illustrés pour enfants	601
3- Les aléas de la guerre et le récit en images décrié	603
4- La richesse du dessin récréatif	604
5- Le credo de la morale catholique	606
 Chapitre II : Gautier-Languereau et Offenstadt : la rivalité éditoriale face à l'Union Sacrée	 609
1- Offenstadt : la gouaille désinvolte des <i>Pieds Nickelés</i> face à l'élégante <i>Semaine de Suzette</i>	609
2- Gautier-Languereau	610
 Chapitre III : <i>Bécassine</i> : un comique de bon aloi	 613
1- Naissance littéraire et diégétique de Bécassine	614
2- Portrait de Bécassine	615
3- Une quête insatiable de nouveautés	617
4- Métamorphose de Bécassine pendant la guerre	618
5- Le patriotisme sans outrance de <i>Bécassine</i>	635
6- Une œuvre littéraire de guerre pour la jeunesse	654
 Chapitre IV : <i>Les Pieds Nickelés</i>	 676
1- <i>Les Pieds Nickelés</i> et la littérature de jeunesse populaire	676
2- Qui est Forton?	684
3- Qui sont les Pieds Nickelés?	694
4- Un feuilleton inaugural qui porte en lui les thèmes fédérateurs de la fresque	701
5- Les plaisanteries farcesques ou l'école de la contrepropagande	718
6- Déstabiliser, désinformer, ruiner l'ennemi : la rhétorique de la littérature de jeunesse	727
7- L'épigone de Christophe, de Doré et de Caran d'Ache	745
 Chapitre V : <i>Fillette</i>	 754
1- Un magazine qui donne à lire	755
2- <i>Fillette</i> est assurément un journal propagandiste	757
3- La fiction au service de la patrie	763
4- Un discours officiel de plus en plus prégnant au fil des années?	787
5- Les traces du prosélytisme cocardier	800
6- Les aventures de l'espiègle Lili	807
 <b>CINQUIÈME PARTIE. ÉTUDE D'UNE COLLECTION QUI A EXACERBÉ LE PATRIOTISME : "LES LIVRES ROSES DE LA GUERRE" DE LAROUSSE</b>	  838
Chapitre I : Etude de la liste des "Livres Roses de la Guerre"	842
1- La boîte de Pandore des titres de la liste héroïque	844
2- Des auteurs sous influence	847
3- Illustrateurs et gravures	855

Chapitre II : Etude de la narratologie : femmes et enfants, héros et héroïnes	869
1- La typologie de l'enfant-héros	870
2- La maturité conférée par le deuil	872
3- Le pathétique et l'hyperbole enivrante	873
4- Des enfants sans peur et sans reproche	874
5- Le martyrologe enfantin	876
6- Une littérature féministe et féminine puissante	882
7- Des livres conventionnels et sexués	885
8- Apologie des femmes engagées	888
9- Une littérature qui dédouane de la créance du sang	892
Chapitre III : Héroïsme : "À cœur vaillant rien d'impossible"	894
1- L'énonciation fusionnelle de l'Union Sacrée	894
2- La poétique patriotique et antigermanique	896
3- L'épopée de la geste française	900
4- La "caverne d'Ali Baba" littéraire	901
5- La matière de France	905
6- La captatio des apologues	908
7- Les conclusions signent l'obédience patriotique	911
8- Optimisme et recommandations finales	913
9- L'alliance du sublime et du grotesque	916
Chapitre IV : Etude de héros et héroïnes mythiques	921
1- David contre Goliath	921
2- Une figure tutélaire de Dieu le Père : Joffre	922
3- De la dédramatisation à l'idéalisation	924
4- D'Hercule au pharmakos	927
5- Des mythes revisités	930
Chapitre V : Ekphrasis des lieux et des ruines	936
1- La didactique de la géographie au service de la nation	936
2- "D'un château l'autre"	939
3- Villes héroïques et forêts providentielles	942
4- L'élément aquatique salvateur et mortifère	945
5- La maisonnée ou la métonymie de la patrie	947
6- Des ruines à la renaissance	951
7- Moulin, grange, prison : des lieux ambivalents	954
8- La salle de classe : un sanctuaire républicain	956
9- La tranchée métamorphosée	959
10- L'ambulance : un lieu idéalisé	962
Chapitre VI : Etude de la publicité	965
1- L'incitation à la lecture encyclopédique et la culture de guerre	965
2- Un écho de l'actualité économique et des décrets officiels	968

	1130
3- La vulgarisation de la voix officielle	970
4- L'espace publicitaire soumis à l'économie de guerre	971
5- La militarisation de la publicité scientifique	972
<b>CONCLUSION</b>	975
<b>ANNEXES</b>	996
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	1098
<b>INDEX NOMINUM</b>	1109
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	1125

Université Blaise Pascal  
 Doctorat de Littérature Française

Laurence OLIVIER-MESSONNIER

*WAR AND FRENCH LITERATURE FOR CHILDREN (1870-1919)*  
*From official decree to its literary and iconographical materialization*

**SUMMARY**

Ranging from the defeat at Sedan to the Versailles Treaty, fifty years of French children's literature echo sociological, pedagogical and ideological change. The stakes are high for research embracing such literature, the historical and political phenomena which surround it, and the values which these works reveal. One must in effect approach such literary production with the freshness of a child's vision; historical and political phenomena with the distance of the historian or the sociologist; and scales of values with the detachment of the critic. The impact of war on children's literature between 1870 and 1919 demands treatment from an historical and transversal positioning. The research undertaken leads us to understand how text and image adapt to official decrees and play on mental pliability. How does political, patriotic or bellicose ideology filter into children's literature? Do these elements affect the creative freedom of authors writing in this field? The heart of this problematic is to be found in the question of obedience to, or deviation from, governmental directives. The unforeseeable nature of research explains differences of treatment in the axes of investigation, which are subordinated to the breadth of the discoveries made.

Whether the voice of officialdom should emanate from Jules Ferry in 1881 or from the belligerent nations in the Great War, it affects books for children. Research aimed at locating the echoes of this voice within, outside or peripheral to the school context necessitates moving back to the initial Official Decrees. In this respect the Third Republic's decade (1880-1890) of educational doctrine is a decisive stage in orientating minds towards an "ethics in action". School manuals, spelling-books, illustrated albums and library books take over from official ideology: they offer proof of ideological change, from the full flush of civic commitment to patriotic exaltation. The iconographical subterfuge used by Bombled, Hellé, Boutet de Monvel or Job is echoed in the nationally diffused novels of Erckmann-Chatrian, Jacquin, Stahl or Captain Danrit. We structure our approach around a chronological framework: the trauma of 1870, a transitory period, and the Great War. Each stage offers a paradigmatic vision of ideological communication by literature. The rhetoric underscoring official texts promulgated during the war years (*Bulletin des Lois de la République Française*, *Bulletin Administratif de l'Instruction Primaire*, *Manuel Général de l'Instruction Primaire*) reveals the extent to which the youngest minds were exposed to patriotic, bellicose, even Germanophobe sentiment. Even children's publications seem contaminated.

The research project here defended has hitherto attracted little attention: therein lies its originality. Consultation of the bibliographical corpus devoted to this subject clearly reveals gaps, in particular as regards the period 1914-1918. The emphasis placed on contemporary literature pertaining to the Great War devolves from this. The research undertaken concerning works which are not easily accessible, and alone permitting enlightened evaluation, clearly reveals a wide variety of "genres" which invigorate a vast literary domain often derided as excessive and simplistic, as "brain-washing". The light shed by authors such as Hollebecque, Toutey, Chancel, Fontaine, Schaller-Mouillot... opens the way towards better understanding of an abundant and unrecognized literary production. Daudet and Hansi have their imitators. Even if the destined reader is young, humour and satire are certainly not absent, as attested by Poulbot, Rabier, Foy or Carlègle. Under the pen of Pinchon, Caumery and Forton, and of the authors who created *Fillette*, the numerous registers of writing reveal an astonishing range. Even the series « Livres Roses de la Guerre » published by Larousse, despite its patriotic appeal, can on occasion venture beyond heroic convention.

In our research systematic analysis of the singular importance of this corpus, now largely unrecognized, is placed alongside interpretation of the image, which is fully developed during the period under consideration. The value-scale to be found in the works studied encourages us to open up the unsuspected treasure of literary ingenuity which a vast production of texts can alone allow us fully to appraise.

**KEY WORDS:** war ; children's literature ; iconography ; school ; official decrees ; ideology

Université Blaise Pascal  
 Doctorat de Littérature Française

Laurence OLIVIER-MESSONNIER

*GUERRE ET LITTÉRATURE DE JEUNESSE FRANÇAISE (1870-1919)*  
*De la voix officielle à la matérialisation littéraire et iconographique*  
**RÉSUMÉ DE THÈSE**

De la défaite de Sedan au Traité de Versailles, cinquante ans de littérature enfantine française se font l'écho de mutations sociologiques, pédagogiques et idéologiques. L'étude conjointe de la littérature de jeunesse, des phénomènes politico-historiques qui l'encadrent, et de l'axiologie révélée par les ouvrages juvéniles, tient de la gageure : en effet, il faut aborder les premières productions avec la fraîcheur d'esprit d'un enfant, les deuxièmes avec le recul de l'historien et du sociologue, les troisièmes avec la distance du critique. L'impact de la guerre sur les publications enfantines entre 1870 et 1919 doit être envisagé sous un angle historique et transversal. Les investigations entreprises amènent à comprendre comment texte et image s'adaptent aux promulgations institutionnelles, et jouent de la malléabilité des esprits. Comment l'idéologie politique patriotique ou belliciste s'insinue-t-elle dans la littérature enfantine ? Ces phénomènes affectent-ils la liberté créatrice des auteurs de jeunesse ? Le cœur de la problématique réside dans la question de l'obéissance ou de la déviance par rapport aux consignes gouvernementales. Les aléas de la recherche expliquent la divergence de taille des axes envisagés, subordonnés à l'ampleur des découvertes.

Que la voix officielle émane de Jules Ferry en 1881 ou des états-majors belligérants en 1914-1918, elle touche les livres pour enfants. La recherche des échos de cette voix dans la littérature scolaire, extrascolaire et parascolaire nécessite un travail de repérage en amont, des Instructions Officielles. A cet égard, la décennie scolaire de la Troisième République (1880-1890) constitue un palier décisif dans l'orientation des mentalités vers la « morale en action ». Les manuels, les abécédaires, les albums illustrés et les livres de bibliothèque prennent le relais de l'idéologie officielle et offrent des preuves de mutations idéologiques, de l'épanouissement civique à l'exaltation cocardière. Les subterfuges iconographiques de Bomblet, de Hellé, de Boutet de Monvel, de Job trouvent des échos dans les romans nationaux de Erckmann-Chatrian, de Jacquin, de Stahl ou du Capitaine Danrit. L'armature du travail accompli est chronologique : traumatisme de 1870, période transitoire, Grande Guerre. Chaque étape offre une vision paradigmatique de la communication idéologique par la littérature. La rhétorique recelée par les textes officiels (Bulletin des Lois de la République Française, Bulletin Administratif de l'Instruction Primaire, *Manuel Général de l'Instruction Primaire*) afférant aux années de guerre, révèle une imprégnation cocardière et belliqueuse, voire germanophobe, des esprits les plus jeunes. Même la presse enfantine semble contaminée.

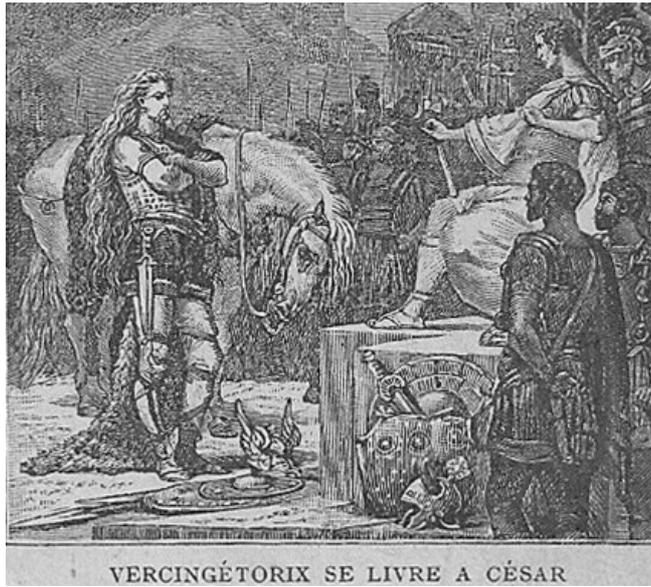
L'originalité du projet accompli tient au fait qu'il a jusque-là peu attiré l'attention. La consultation du corpus bibliographique consacré à ce domaine précis met en évidence des failles concernant la période 1914-1918 notamment. L'insistance particulière sur la littérature contemporaine de la Grande Guerre résulte de ce constat. La recherche peu aisée d'ouvrages anciens en vue d'une observation effective met en avant une variété générique qui abreuve une littérature jugée excessive et simpliste, dite de « bourrage de crâne ». La révélation de noms d'auteurs comme Hollebecque, Toutey, Chancel, Fontaine, Schaller-Mouillot... ouvre une brèche dans un foisonnement littéraire inédit. Daudet et Hansi ont leurs épigones. L'humour et la satire ne sont pas en reste comme le prouvent Poulbot, Rabier, Foy ou Carlègle, quand bien même le destinataire est jeune. La variété des registres dévoile une palette étonnante sous la plume de Pinchon et Caumery, de Forton, des concepteurs de *Fillette*. Même la série des « Livres Roses de la Guerre » de Larousse, en dépit de sa taxation cocardière, sait dépasser les poncifs héroïques.

L'analyse systématique de la singularité d'ouvrages méconnus s'accompagne de l'interprétation herméneutique de l'image, en plein essor pendant la période examinée. L'axiologie inhérente aux œuvres étudiées repose sur des trésors insoupçonnés d'ingéniosité littéraire que seule une production substantielle peut restituer.

**MOTS CLÉS :** guerre ; littérature de jeunesse ; iconographie ; école ; voix officielle ; idéologie.

**JURY :**

- M. Christian CHELEBOURG (Maître de Conférences Habilité, Université de la Réunion – rapporteur)
- M. Jean-Pierre DUBOST (Professeur, Université Blaise Pascal)
- M. Francis MARCOIN (Professeur, Université d'Artois – rapporteur)
- M. Robert PICKERING (Professeur, Université Blaise Pascal – directeur de la thèse)



Gauthier et Deschamps, *Cours moyen d'histoire de France*, p.3.



Augé et Petit, *Premier Livre d'histoire de France*, p.6.

(Thèse p.48)



Augé et Petit, op.cit. p.59.



Ibid. p.63.  
(Thèse p.49)



Bayard enfant.



Le duc de Savoie  
cède Bayard à Charles VIII.



Bayard  
vainqueur dans le tournoi.



Bayard à Fornoue.



Il défend seul le pont du Garigliano.



Soins donnés à Bayard à Brescia.



Bayard à Guinegatte.



François 1<sup>er</sup>  
armé chevalier par Bayard.



Bayard défend Mézières.



Bayard mourant et  
le connétable de Bourbon.

Ibid. p.77.  
(Thèse p.50)

CARNOT, HOCHE, MARCEAU.



L'organisateur de la victoire.



A Wattignies.



CARNOT



HOCHÉ



Hoche travaillant la nuit.



Hoche s'enrôle dans les gardes-françaises.



A Quiberon.



Pacification de la Vendée.



Mort de Hoche.



Marceau et Kléber à Savenay.



Mort de Marceau à Altenkirchen.



L'État-major autrichien devant le corps de Marceau.



MARCEAU

Ibid. p.121.  
(Thèse p.51)

*J. Friend*  
JULIEN BOITEL

# LA RÉCITATION

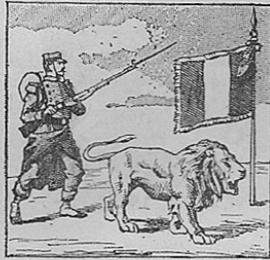
(6 à 9 ans)

appliquée à l'Éducation

Le présent ouvrage a obtenu le *premier prix*,  
sur 218 manuscrits présentés, dans le  
concours ouvert par la **Correspondance  
générale**, pour la composition d'un recueil  
de *Morceaux de Récitation*.

Julien Boitel, *La Récitation appliquée à l'Education*, page de garde.  
(Thèse p.62)

## I. — LE NOM



Soldat    Lion    Drapeau  
personne    animal    chose

Quand on dit : *soldat*, on nomme une personne ; *lion*, on nomme un animal ; *drapeau*, on nomme une chose.

Les mots qui servent à nommer les personnes, les animaux et les choses, sont appelés *noms* ou *substantifs*.

Le *nom* ou *substantif* est un mot qui sert à *nommer* une personne, un animal ou une chose : Ex. : *Soldat, lion, drapeau.*

Il y a deux sortes de noms : le nom *commun* et le nom *propre*.

Claude Augé, *Grammaire du certificat d'études*, p.8.

## LE NOM

Le *nom* est un mot qui sert à *nommer* une personne, un animal ou une chose.

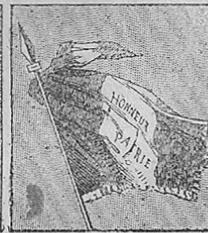
Ainsi, *soldat*, qui désigne une personne ; *lion*, qui désigne un animal ; *drapeau*, qui désigne une chose, sont des noms.



**Soldat.**  
*Nom de personne.*



**Lion.**  
*Nom d'animal.*



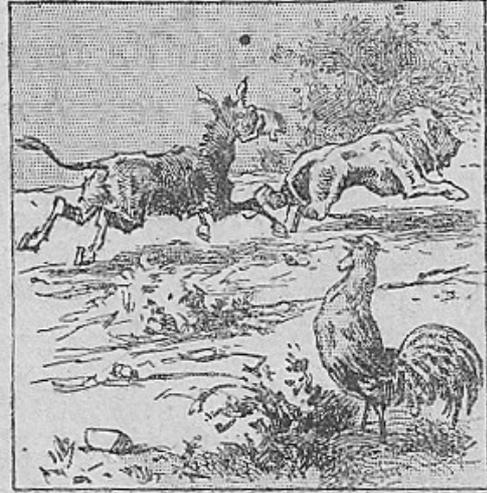
**Drapeau.**  
*Nom de chose.*

**Questionnaire.** — Qu'est-ce que le nom ? — Nommez trois noms de personnes. — Trois noms d'animaux. — Trois noms de choses.

Claude Augé, *Grammaire enfantine*, p.8.  
(Thèse p.69)

LECTURE ET COPIE. — **Le Coq, l'Âne et le Lion.**

Un âne et un lion se rendirent dans un champ où déjà se trouvait un coq occupé à chercher quelques grains de blé; l'âne espérait y rencontrer quelques chardons, et le lion était en quête d'une proie. L'âne n'était pas pour le lion un mets fort délicat; mais, faute de mieux, celui-ci se disposait à se jeter sur le pauvre burriguet, lorsque le coq fit retentir l'air de ses cris aigus. Le lion effrayé prit la fuite.



Ibid. p.39.  
(Thèse p.72)

Lecture et Copie. Aux petits Français.

Quand vous serez devenus grands vous serez soldats. On n'est un vrai soldat que lorsqu'on s'habitue de bonne heure à la tempérance, à l'exercice, à tout ce qui rend fort, robuste, et courageux. Il faut aussi vous habituer à l'obéissance, car la France, pour être bien servie, veut des soldats disciplinés et des hommes soumis aux lois.



Ibid. p.85.  
(Thèse p.73)

C'est surtout sous le règne de Henri IV et par les soins d'Olivier de Serres que l'industrie de la soie a fait des progrès dans notre pays.

La France produit environ six cent mille kilogrammes de soie par an; sa mise en œuvre emploie plus de cent cinquante mille ouvriers et rapporte cinq cent millions de francs.



Vous savez bien, n'est-ce pas, mes petites amies, tout le parti qu'on tire de la soie.

Les jolies robes, les vêtements de taffetas, de faille, de velours, de satin, les rubans qui retiennent vos cheveux ou ornent vos coiffures, vos ceintures aux brillantes couleurs, vos ombrelles, vos parapluies, viennent du ver à soie. C'est encore lui qui fournit le ruban de décoration que les papas sont si fiers de porter, et le drapeau national aux trois couleurs que le soldat défend jusqu'à la mort.

**Questionnaire.** — Comment appelez-vous l'insecte qui produit la soie? — Racontez les diverses transformations qu'il subit. — Combien le ver à soie met-il de temps pour filer son cocon? — A quelle époque l'industrie de la soie a-t-elle pris un grand essor en France? — Nommez les étoffes qu'on fabrique avec la soie.

Clarisse Juranville, *Le deuxième livre des petites filles*, p.94.

elle? Pourtant, d'illustres exemples montrent que la femme

est, elle aussi, capable d'héroïques dévouements.

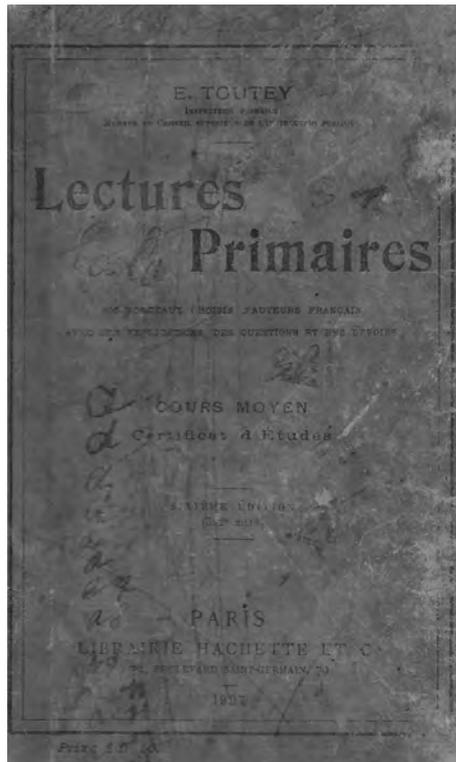
Beauvais a érigé une statue à Jeanne Hachette, et Orléans en a élevé plusieurs à sa libératrice, Jeanne d'Arc.



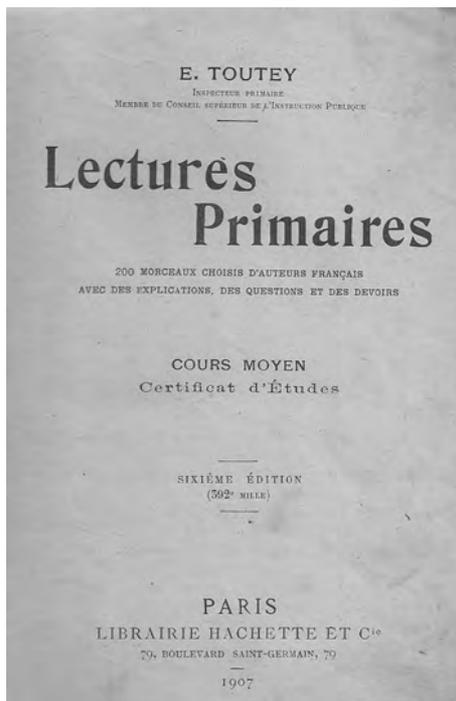
le lait et l'airain. — Expliquez ce que l'industrie tire de ces différents métaux.

**Questionnaire.** — Dites ce que c'est que le zinc, le fil d'archal,

Ibid. p.192.  
(Thèse p.82)



Emile Toutey, *Lectures Primaires*, page de couverture.



Emile Toutey, op. cit. page de garde.  
(Thèse p.88)

Louis Bombled, *Je serai soldat*  
Couverture de l'alphabet



(Thèse p.122)

David, *Léonidas aux Thermopyles* (1814)

L' « hypo-iconographie » de Bomblet : aux sources antiques

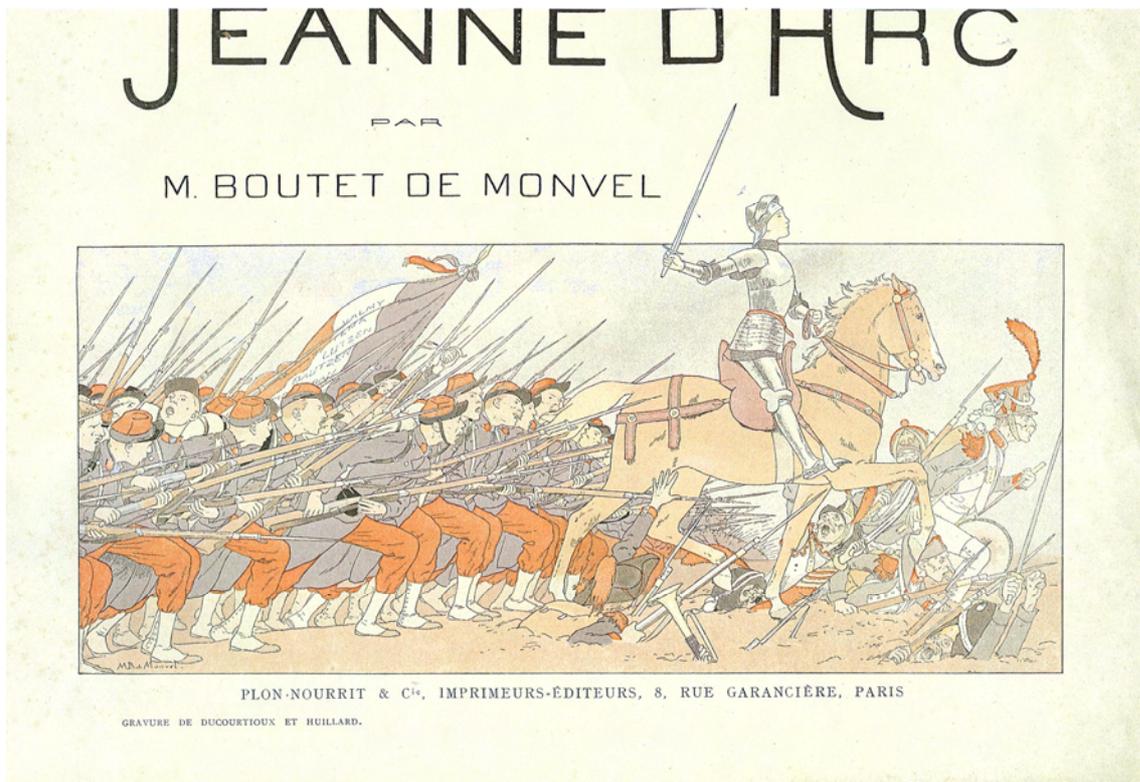


(Thèse p.129)

Jeanne d'Arc par Boutet de Monvel (Thèse p.133)  
Couverture



Jeanne d'Arc, icône patriotique



Détaille, *Le Rêve* (1888)

L'intertextualité et l'« inter-iconographie » : Détaille une riche matrice génétique



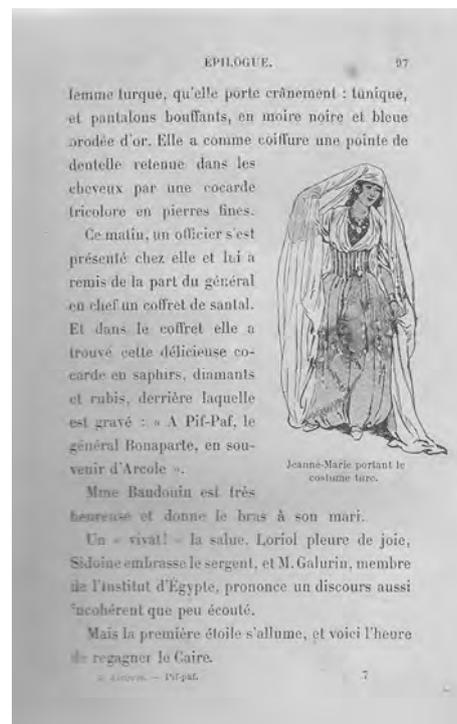
(Thèse p.137)



Joseph Jacquin, *Pif-Paf*, p.13.



Joseph Jacquin, op. cit. p.93.  
(Thèse p.145)



Ibid. p.97.

Capitaine Danrit, *Robinsons souterrains*  
Scènes de violence



(Thèse p.153)

Capitaine Danrit, *Robinsons souterrains*

Les affrontements franco-allemands

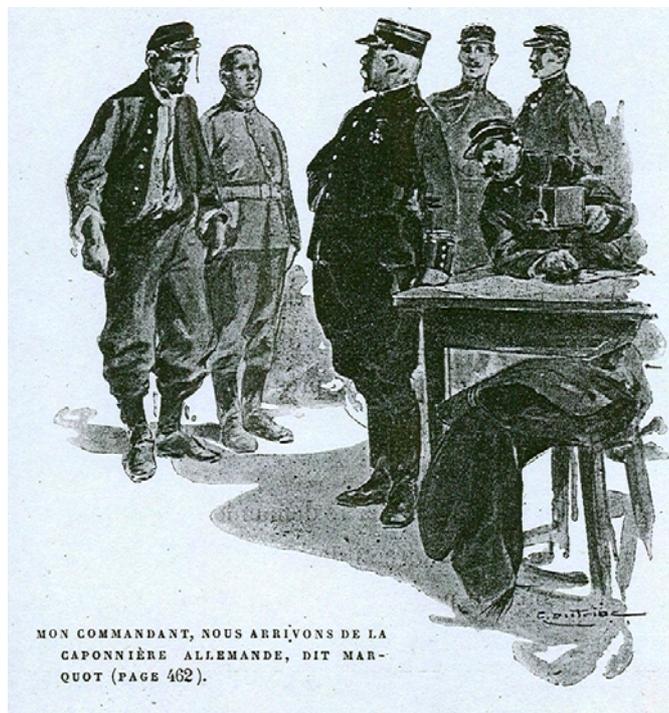


EN PERILUX GROP DE BALANNETTE DE MARQUOT GLORE L'OFFICIER AU BIEU (PAGE 427).



FRAPPÉ D'UNE BALLE EN PLEINE POITRINE, L'OFFICIER FRANÇAIS S'ÉCROULE. (PAGE 423).

Rapport à l'état-major français



MON COMMANDANT, NOUS ARRIVONS DE LA  
CAPONNIÈRE ALLEMANDE, DIT MAR-  
QUOT (PAGE 462).

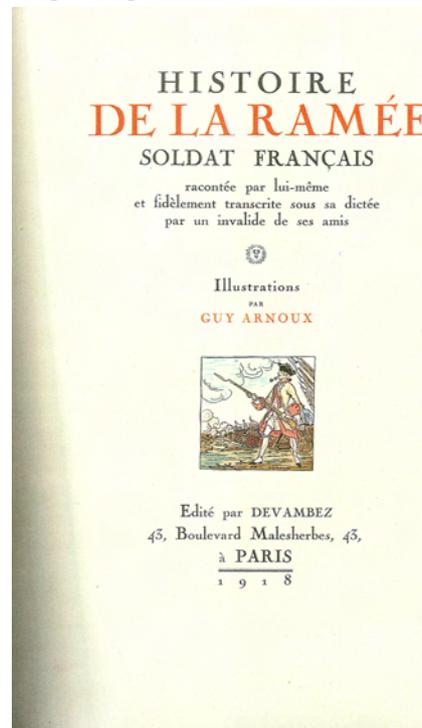
(Thèse p.154)

Guy Arnoux, *Histoire de La Ramée*

Couverture



Page de garde



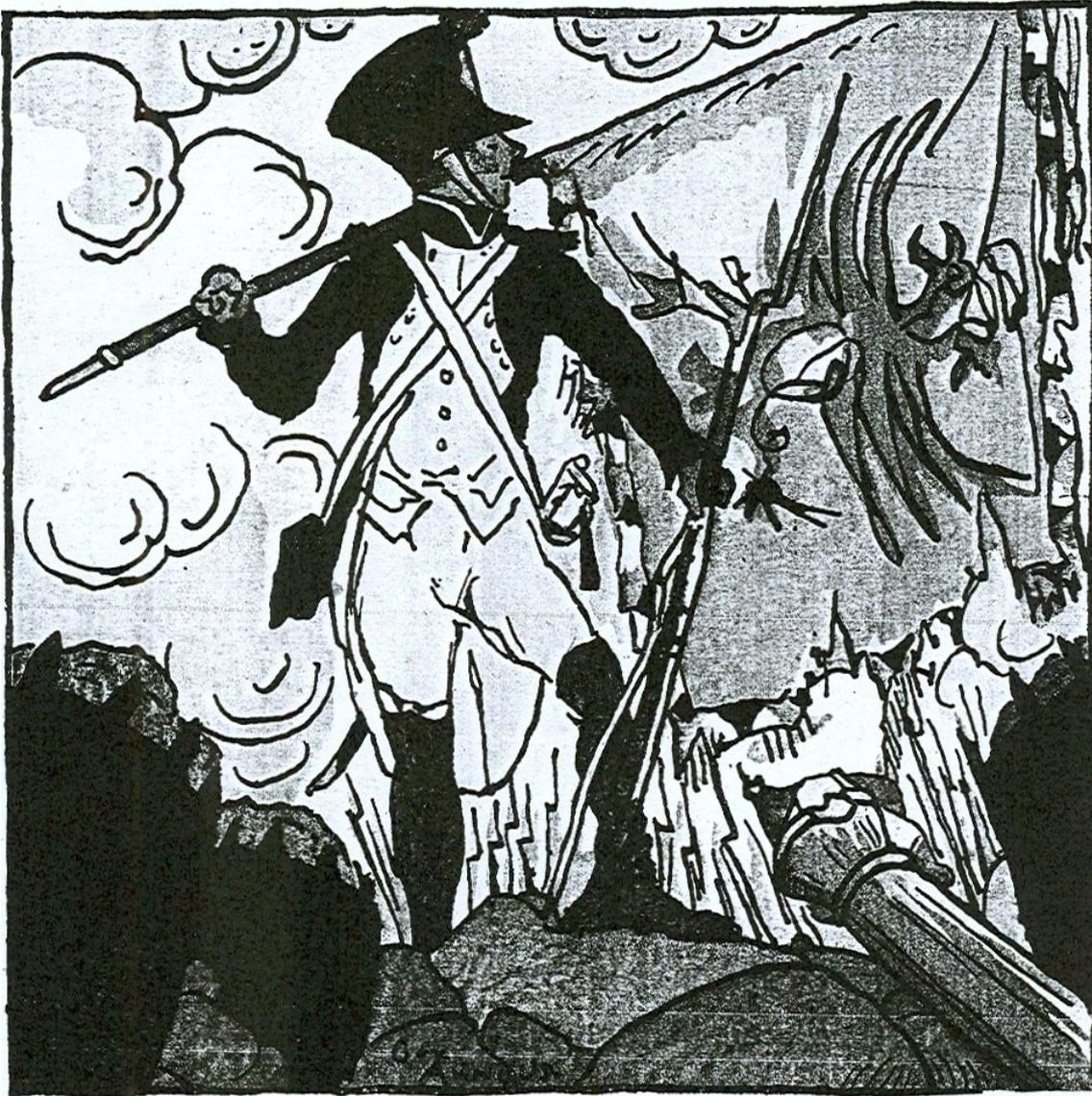
Cul de lampe patriotique



(Thèse p.170)

Guy Arnoux, *Histoire de La Ramée*

La Ramée soldat de l'Empire



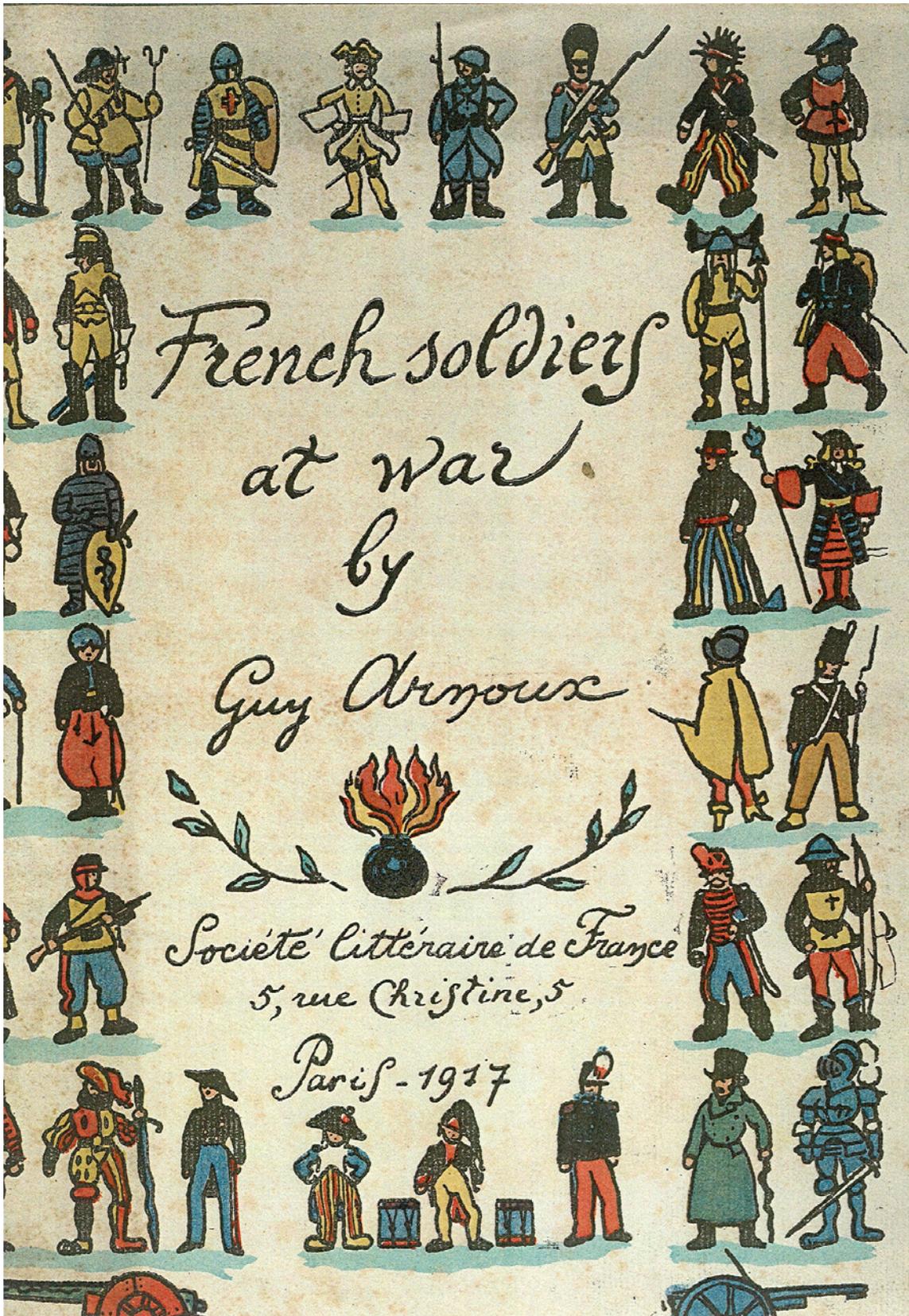
(Thèse p.172)

Guy Arnoux, *Histoire de La Ramée*

La Ramée en Algérie

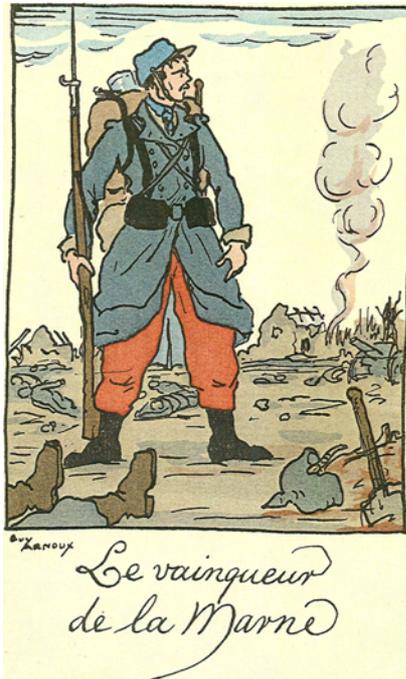


(Thèse p.173)



Guy Arnoux, *Le soldat français dans les guerres*

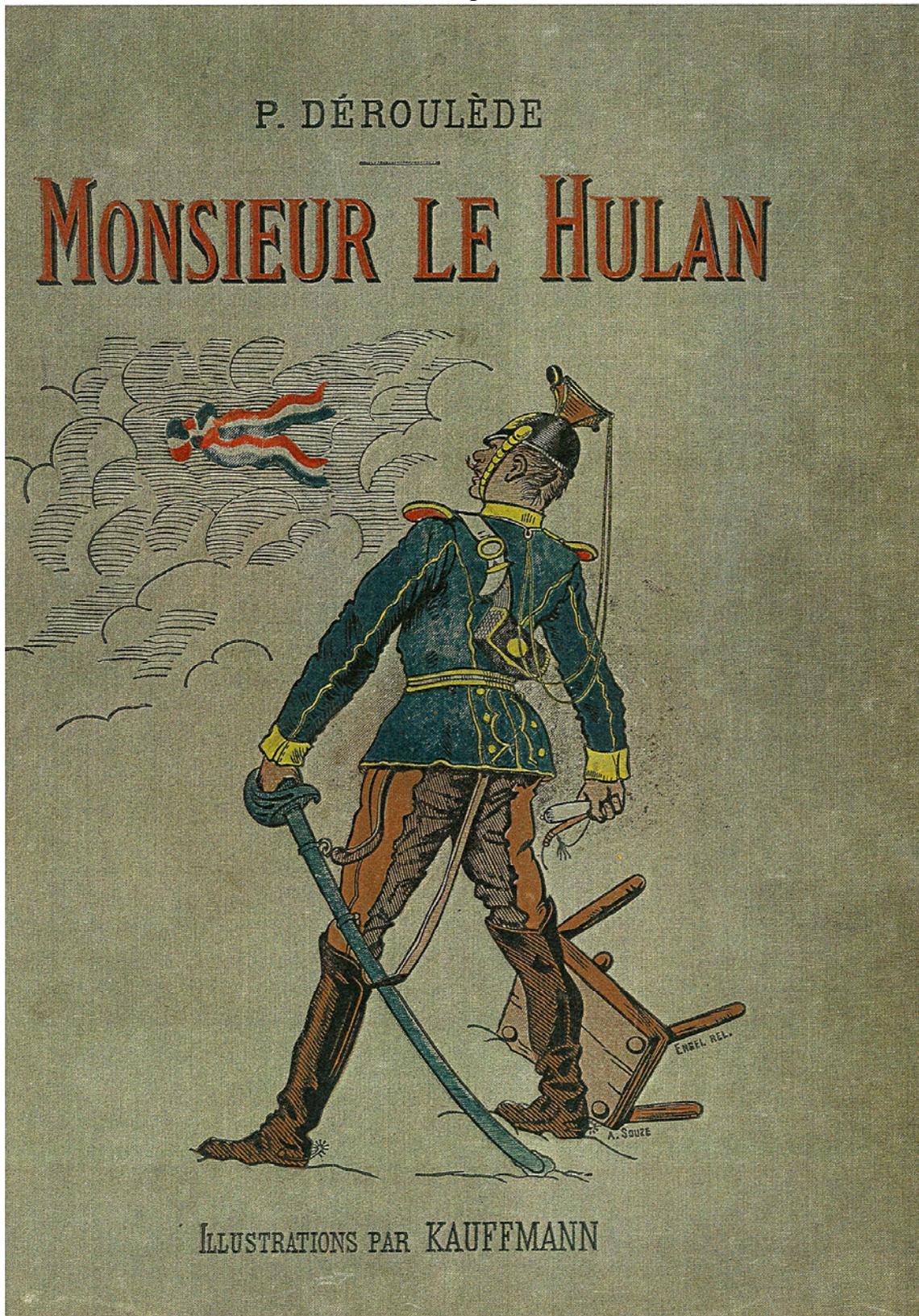
Apologie des soldats français



(Thèse p.180)

Paul Déroulède, *Monsieur le Hulan et les Trois couleurs*

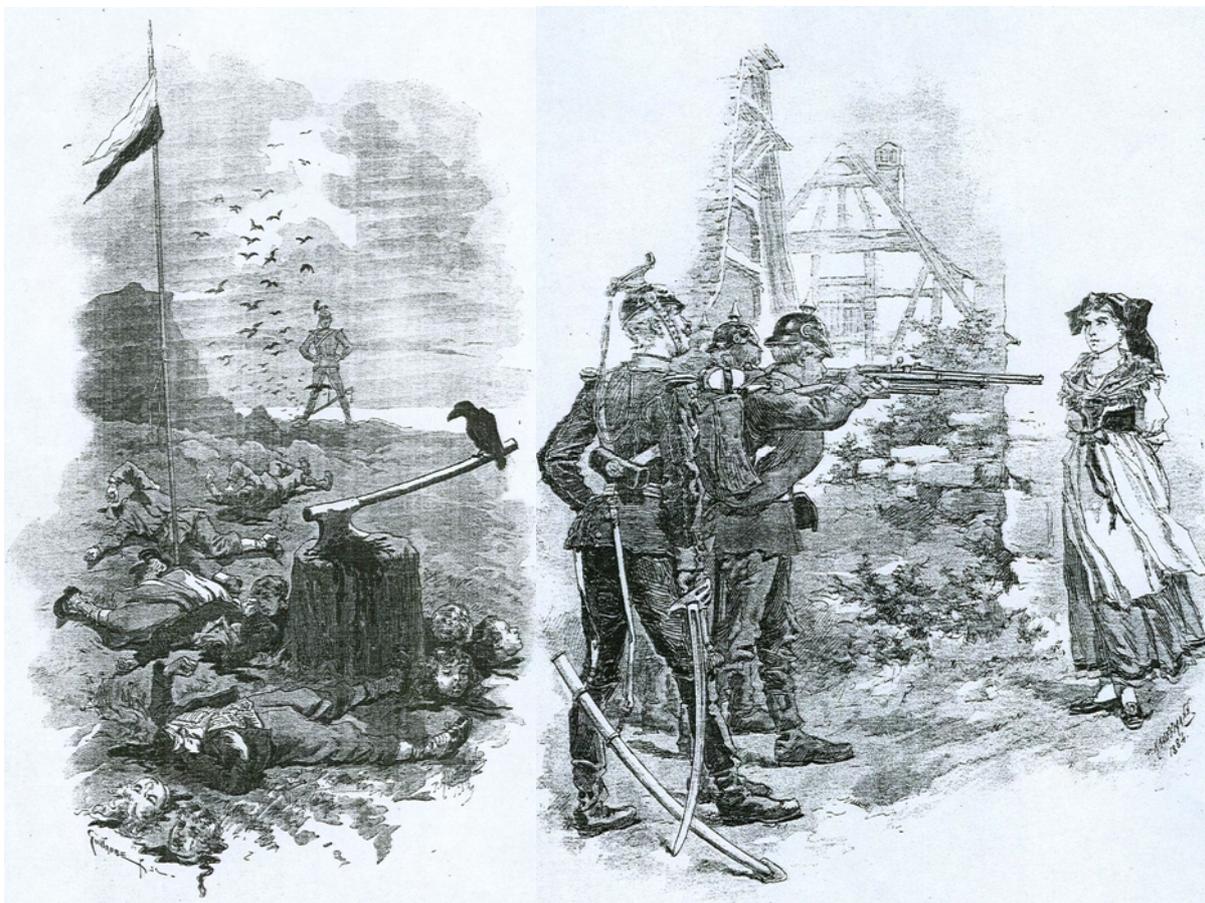
Page de couverture  
(Thèse p.194)



Le rossignol à la cocarde



La cruauté du conte

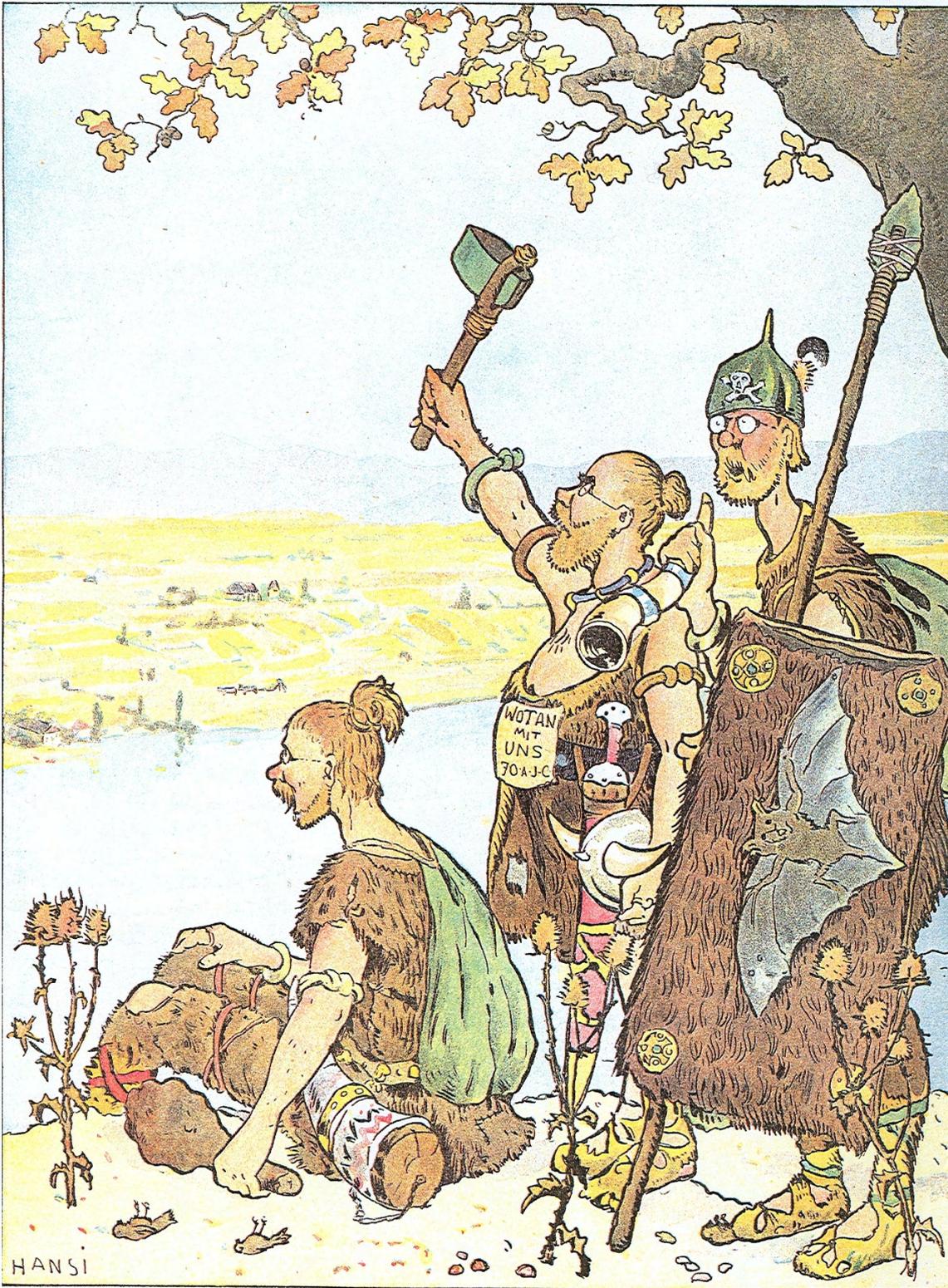


Paul Déroulède, *Monsieur le Hulan et les Trois couleurs*  
(Thèse p.201)  
La palingénésie fantastique par l'image





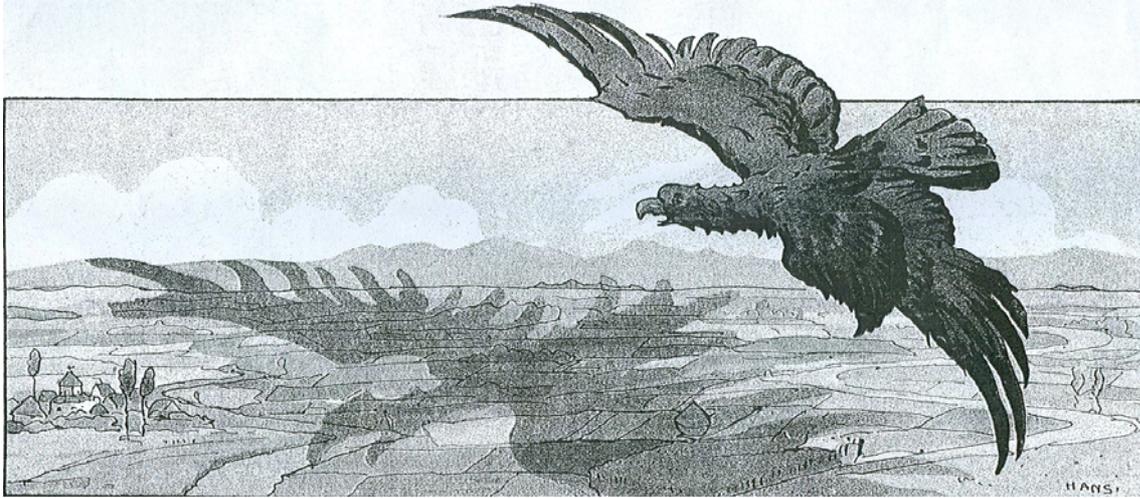
Hansi, *Histoire d'Alsace*  
(Thèse p.205)  
La régression animale des Germains



Les Germains aperçoivent l'Alsace de l'autre côté du Rhin.

Hansi, *L'Histoire d'Alsace*

La métaphore du rapace sur les plaines alsaciennes.



(Thèse p.212)

## Hansi, *L'Histoire d'Alsace*

L'héraldique au service de la patrie : les armoiries des villes alsaciennes libérées.



(Thèse p.213)

Hansi, *Histoire d'Alsace*  
(Thèse p.214)  
Les atrocités allemandes peintes par Huen



bataille s'est engagée, et bientôt, le village est devenu la proie des flammes. A la fin, autour de l'église, on ne voyait plus que maisons éventrées, ferrures tordues et poutres fumantes. L'arbre de la place, à demi calciné, servait de potence où pendaient, en grappes sinistres, les corps de ceux qui avaient voulu défendre leur foyer.

Si quelques malheureux avaient échappé, la famine et la peste en eurent raison bien vite. Alors, dans le village

*Hansi, Mon Village*

Page de couverture



(Thèse p.219)

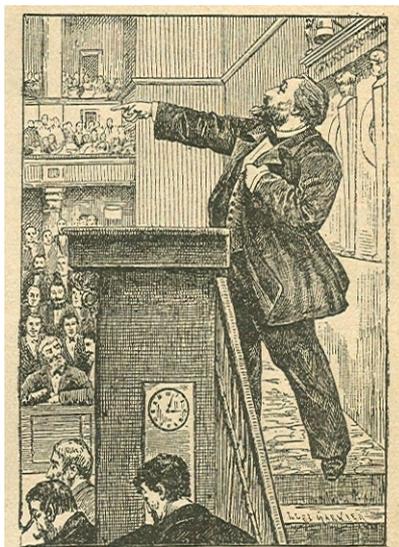
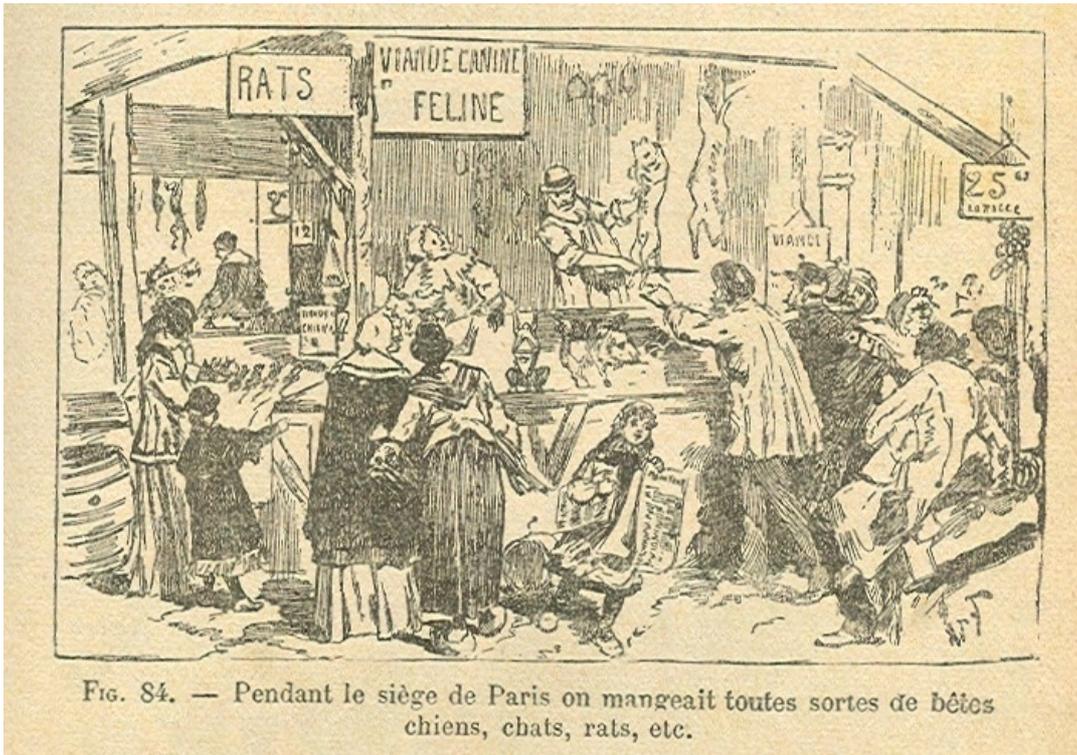


FIG. 73. — Gambetta à la tribune (d'après Jules Garnier). — Léon Gambetta, né à Cahors en 1838, mort à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise), le 31 décembre 1882. Célèbre orateur et homme d'Etat. Député au Corps législatif de l'empire (1869), il fut l'adversaire irréconciliable du gouvernement de Napoléon III. Membre de la Défense Nationale en 1870, il quitta Paris en ballon pour organiser la résistance en province. Il réussit à tenir tête aux Prussiens pendant quatre mois. Après la guerre il contribua à fonder la République et à la défendre contre les complots de ses adversaires. Il n'oublia jamais nos provinces perdues et sa préoccupation constante fut d'augmenter nos forces militaires. Sa mort prématurée fut un deuil pour la France.

(Thèse p.232)



(Thèse p.233)

L'éloge funèbre du maire de Strasbourg et la célébration de l'Alsace.

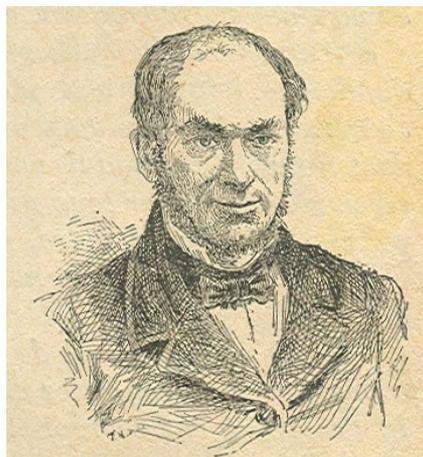
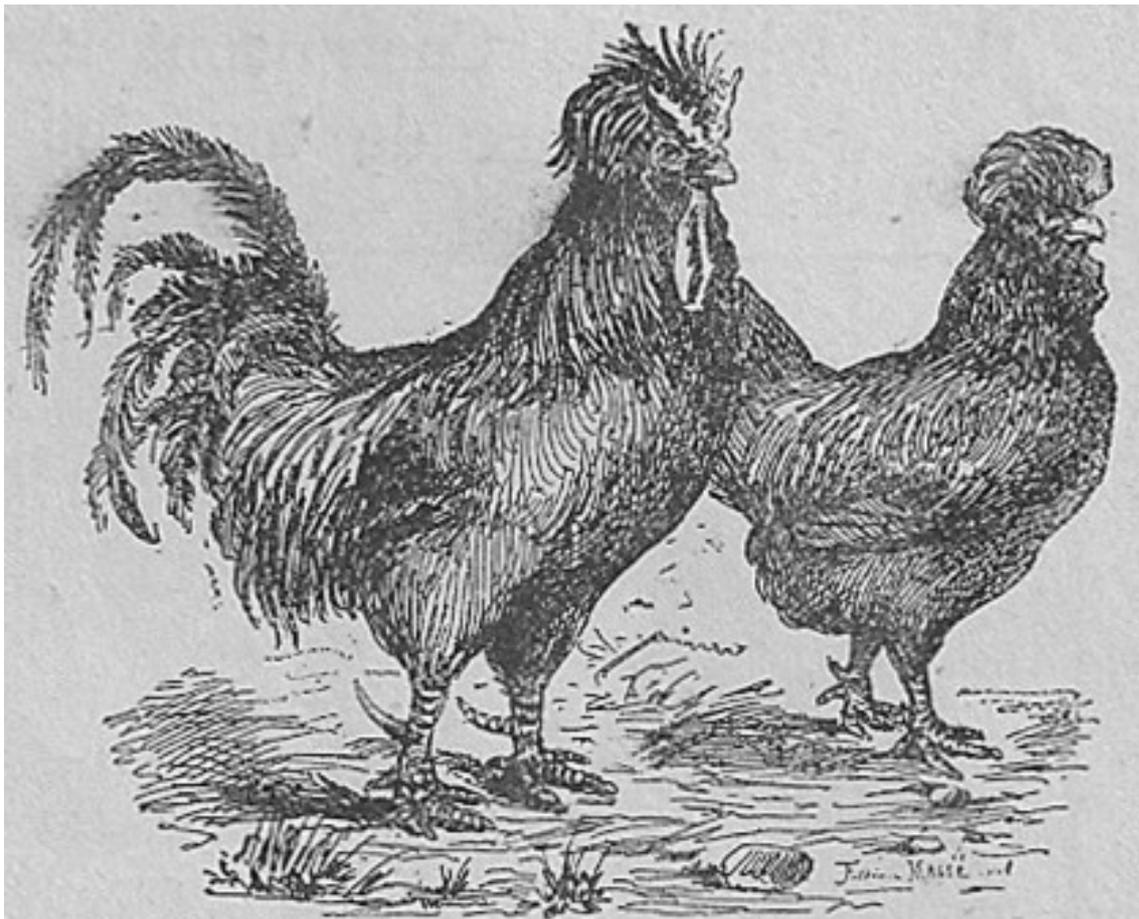


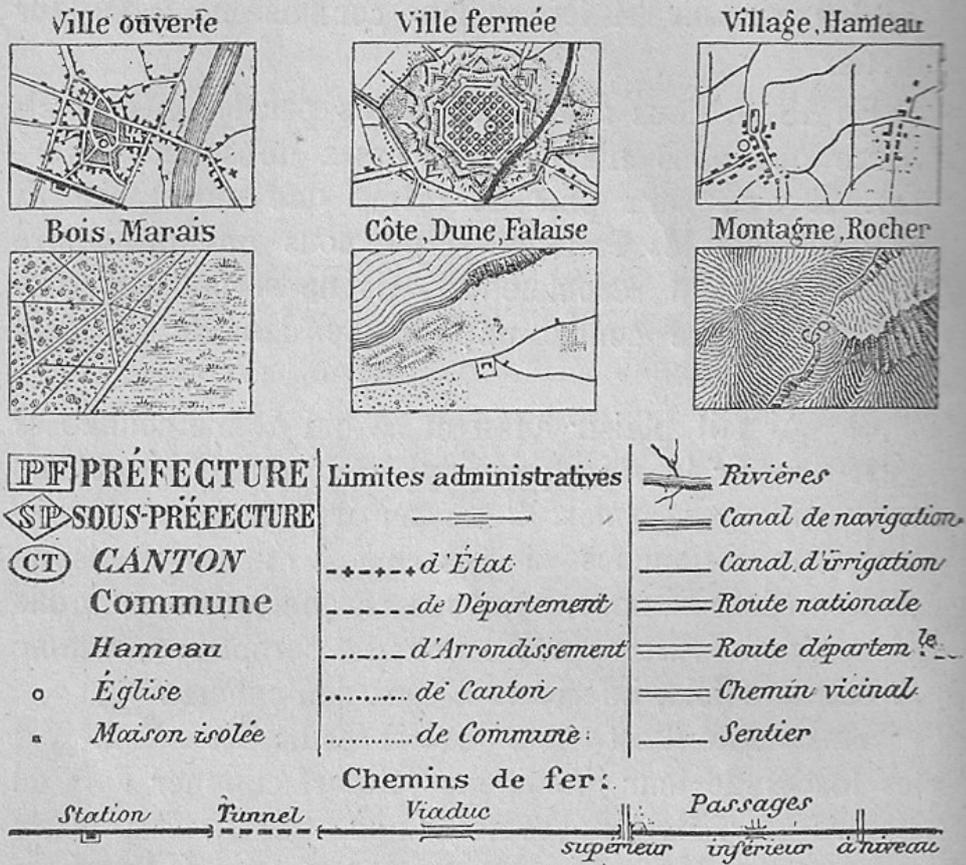
FIG. 96. — **Küss.** — Dernier maire français de Strasbourg, élu député du Bas-Rhin après la guerre, il mourut à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> mars 1871, le jour même où l'Assemblée se résignait à accepter le traité qui nous était imposé par l'Allemagne. Ses funérailles furent célébrées au milieu d'une affluence énorme et permirent à Gambetta d'adresser ce suprême adieu à l'Alsace : « La force nous sépare, mais pour un temps seulement, de l'Alsace, berceau traditionnel du patriotisme français. Nos frères de ces contrées malheureuses ont fait dignement leur devoir. Qu'ils se consolent en pensant que la France, désormais, ne saurait avoir d'autre politique que leur délivrance. »

(Thèse p.234)



FIG, 117. — Coq et poule Crève-cœur. — La race Crève-cœur est huppée, le plumage noir et blanc, la crête forme deux cornes. Les poules sont excellentes pondeuses. Les Crève-cœur sont faciles à engraisser et leur chair a une grande finesse.

Antoine Chalamet, *Jean Felber*, p.163.  
(Thèse p.236)



Spécimen de la Carte de l'État-Major au 80.000<sup>e</sup>

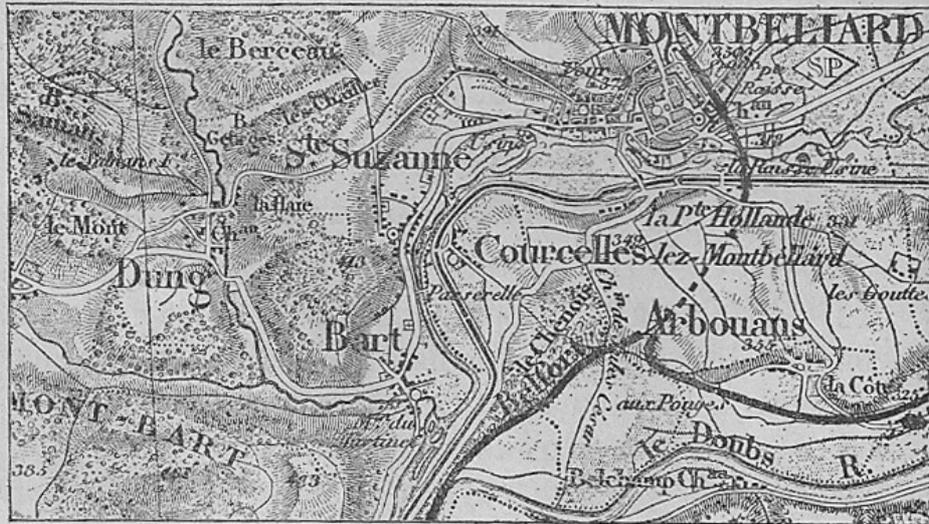


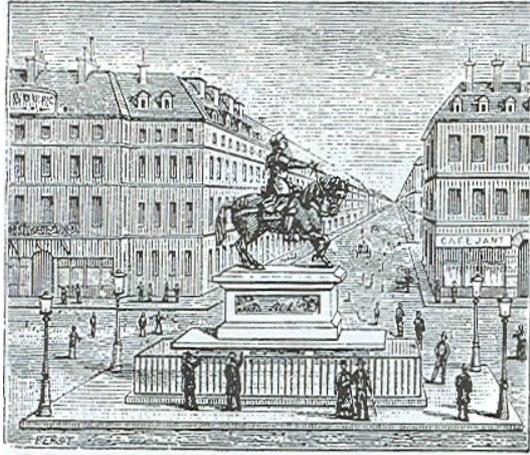
FIG. 230. — La carte de l'état-major. — Pour apprendre à lire la carte de l'état-major il faut emporter une feuille de cette carte quand on fait une promenade et tâcher de se diriger d'après les indications qu'on y trouvera.

Antoine Chalamet, op. cit. p.288.  
 (Thèse p.239)

G. Bruno, *Le Tour de la France par deux enfants*

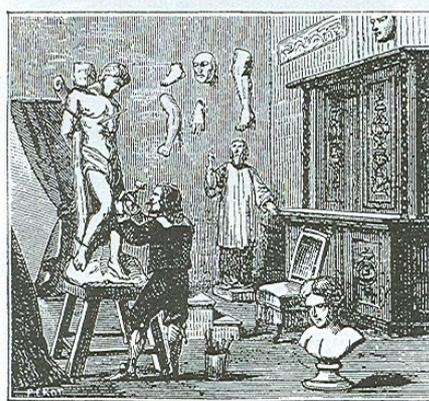
La statuaire du *Tour de la France par deux enfants*

Jeanne d'Arc, p.60.



STATUE DE JEANNE DARC A ORLÉANS. — Les habitants d'Orléans, reconnaissants envers Jeanne Darc qui avait sauvé leur ville, lui ont élevé une statue. Cette statue est sur une des principales places d'Orléans, cité de 67 300 âmes, d'un bel aspect, située sur les bords de la Loire et du canal d'Orléans.

Pierre Puget, p.192.



PIERRE PUGET SCULPTANT UNE STATUE. — Pour sculpter, l'artiste applique sur le bloc de marbre un ciseau et frappe dessus avec un marteau. Ainsi il pratique avec adresse des creux et des saillies dans le marbre, qui prend sous le ciseau la forme des êtres vivants.

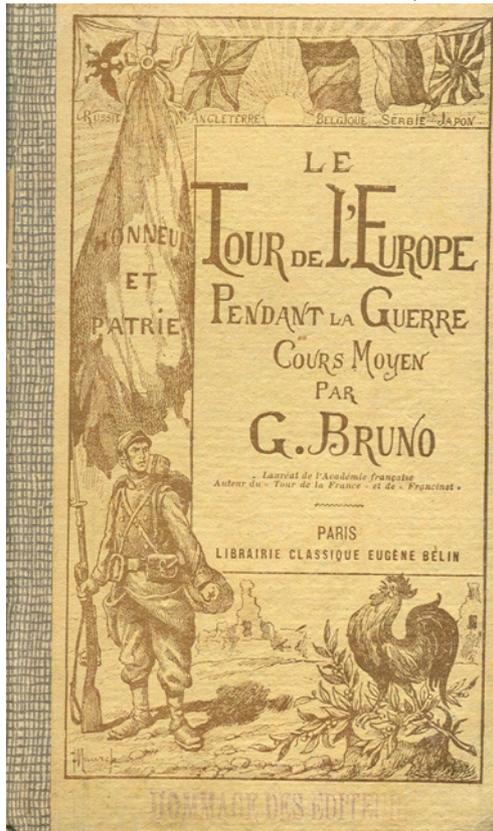
(Thèse p.270)

La statuaire : l'allégorie de l'Alsace, p.34.

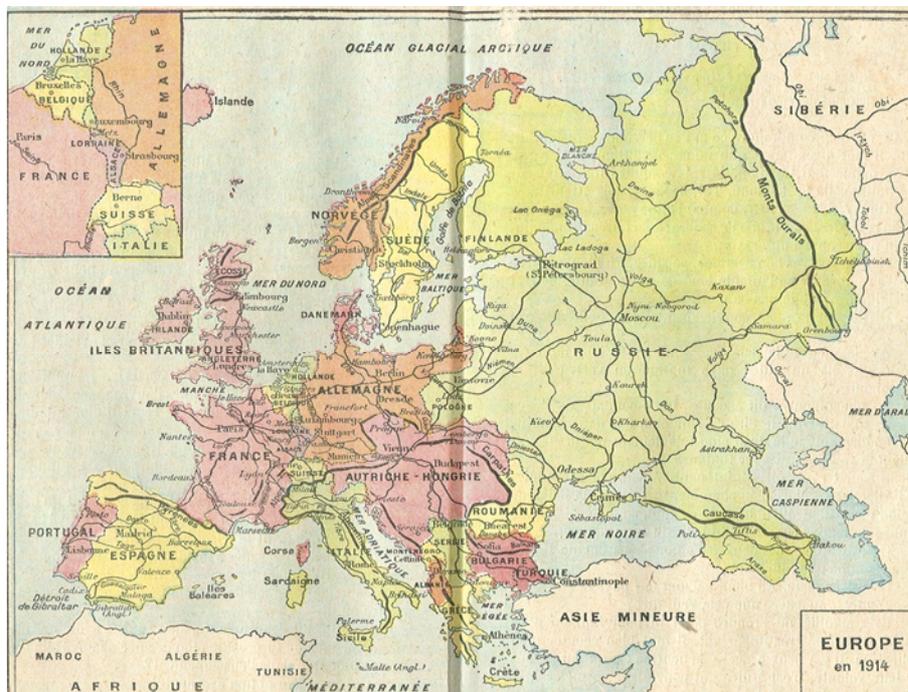


(Thèse p.271)

G. Bruno, *Le Tour de l'Europe pendant la Guerre*



Page de couverture



La géographie expliquée aux enfants, p.12-13.  
(Thèse p.274)

G. Bruno, *Le Tour de l'Europe pendant la Guerre*

La célébration de la *Marseillaise*, p.123.



(Thèse p.275)

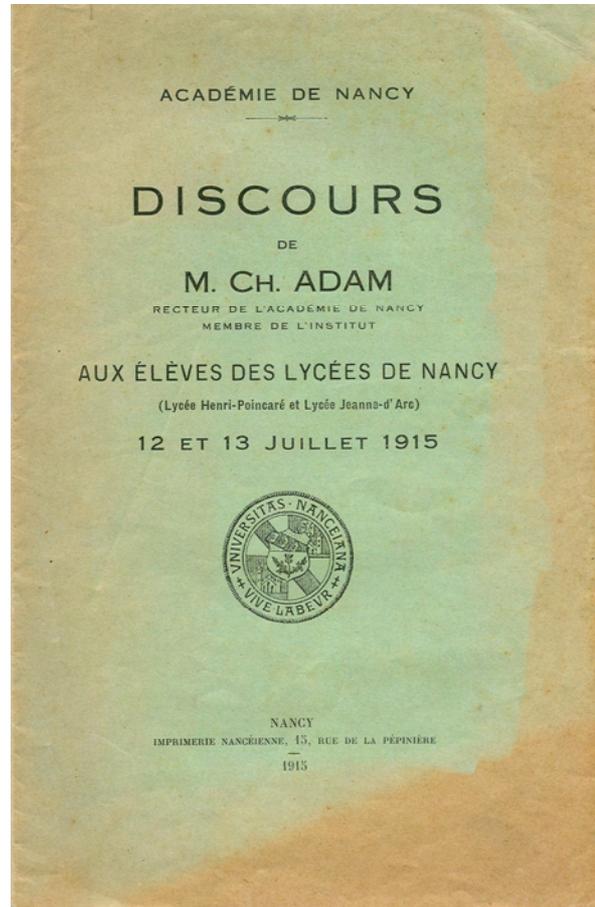
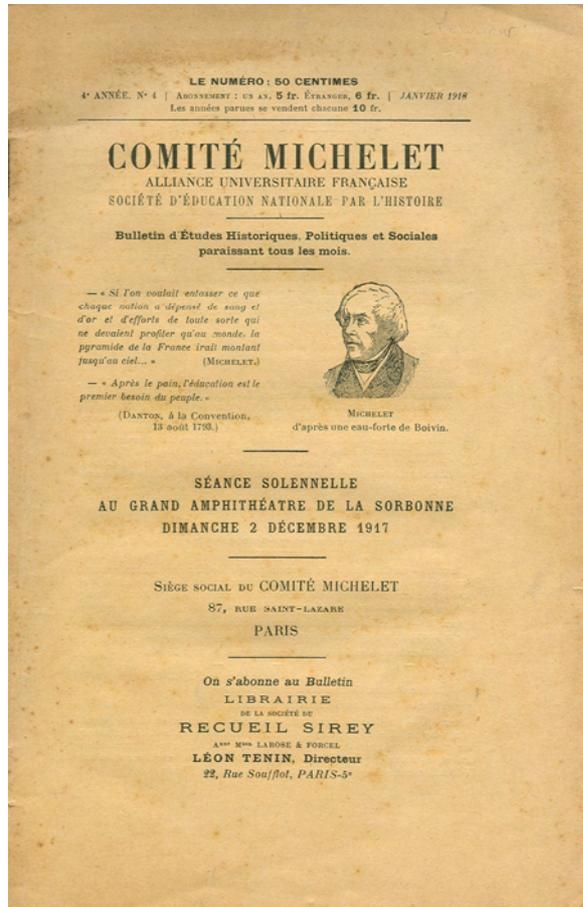
Poulbot : les enfants et l'économie de guerre  
(Thèse p.311)



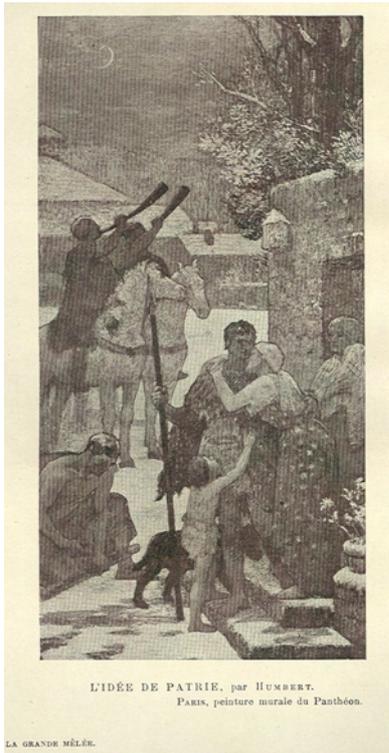


(Thèse p.347)

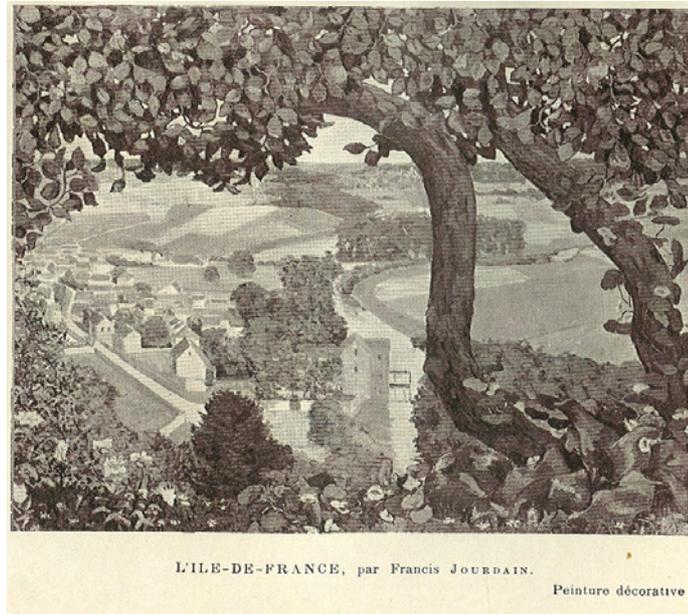
Les discours des représentants de l'Institution scolaire  
(Thèse p.484)



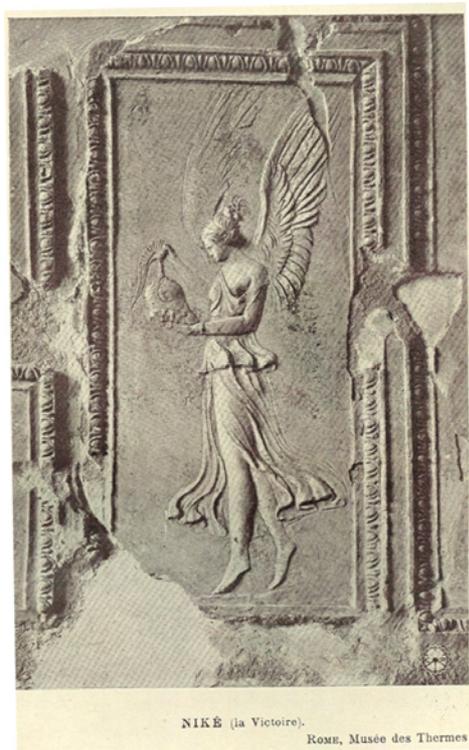
Madame Hollebecque, *La Grande Mêlée des peuples*  
(Thèse p.500)



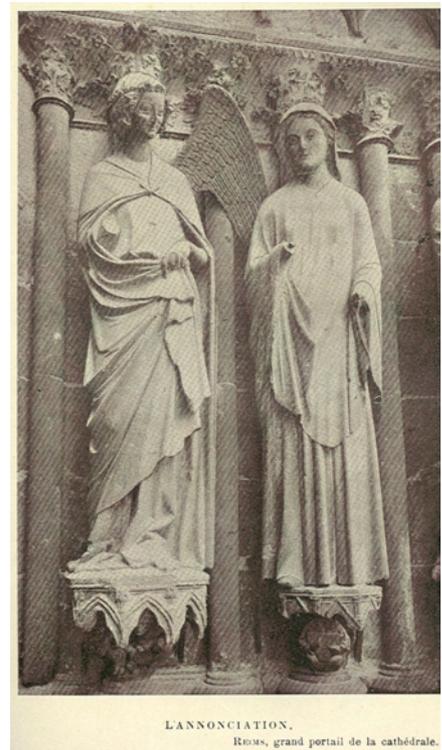
La patrie, page de garde.



La terre aimée, p.17.



Allégorie de la Victoire, p.109.



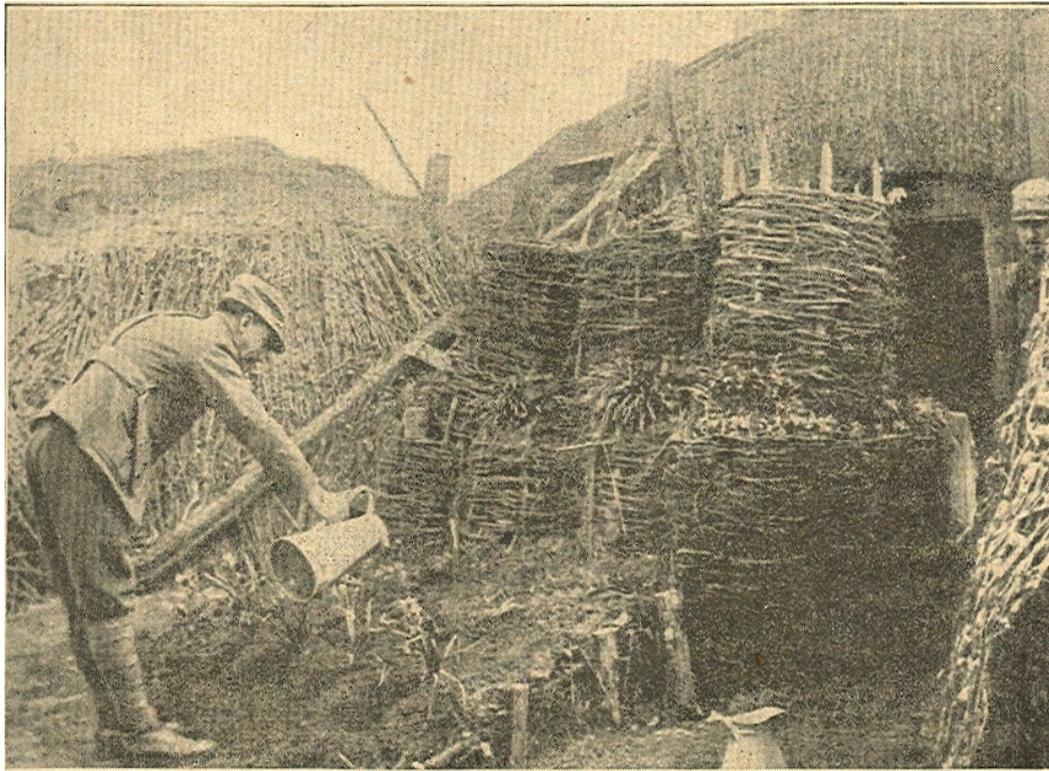
La mystique de la guerre, p.145.

Emile Toutey, *Pourquoi la guerre comment elle se fait*



ESPION CAPTURÉ PAR DES SOLDATS BELGES.

(Thèse p.503)

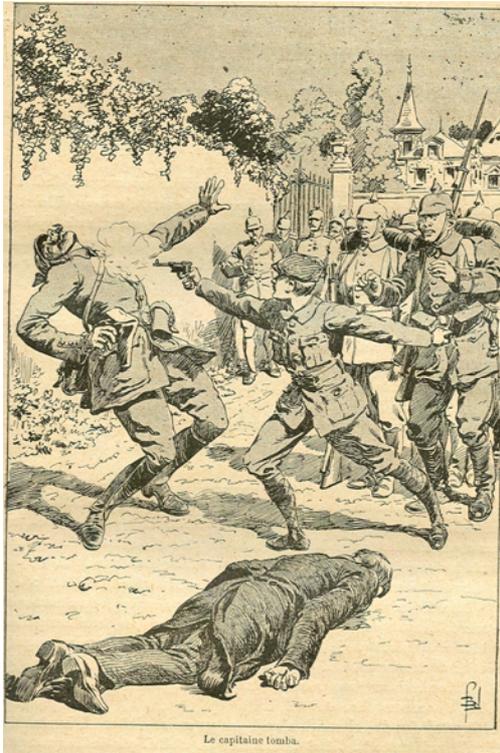


*Cl. A. Robineau.*

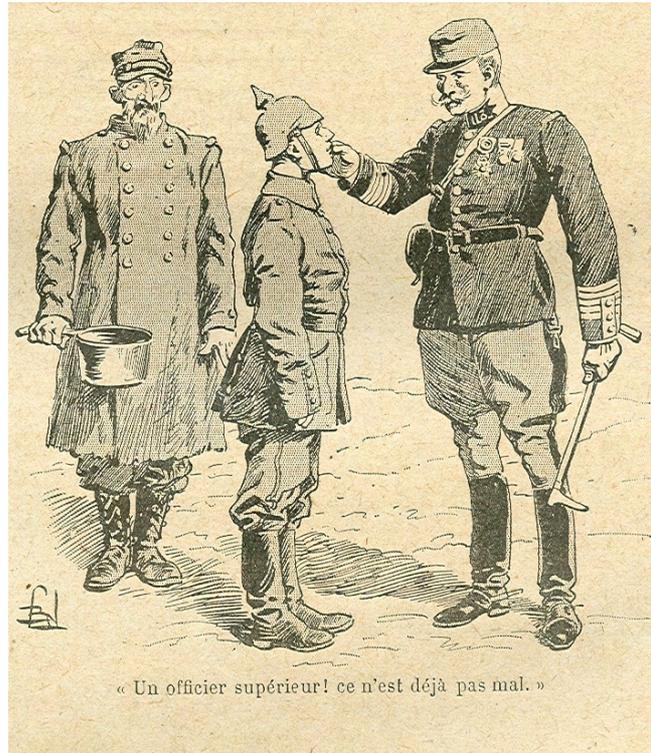
UN CHEF DE BATAILLON ARROSANT DES FLEURS A QUELQUES PAS DE L'ENNEMI.  
CETTE BONNE TERRE DE FRANCE, QUE NOS HÉROS DÉFENDENT SI BIEN,  
LEUR REND JOIE ET DISTRACTION.

(Thèse p.504)

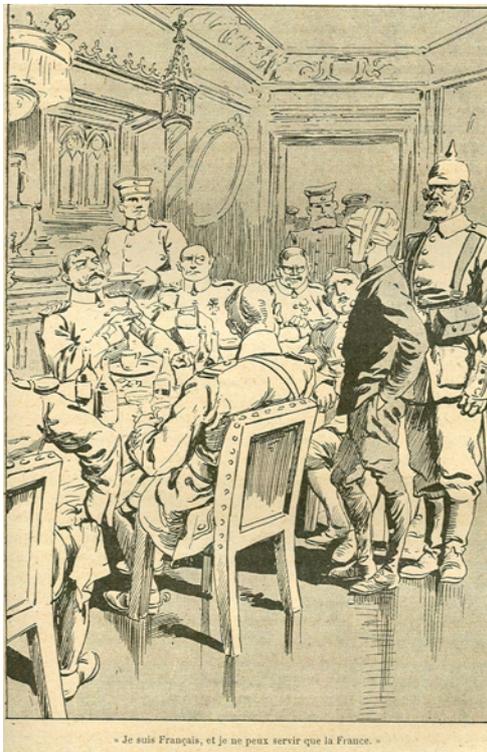
Jules Chancel, *Du Lycée aux Tranchées*  
(Thèse p.509)



La vengeance de l'enfant, p.25.



Le paternalisme de l'officier français, p.47.



La détermination de l'enfant en guerre, p.89.

André Fontaine, *Le plus jeune héros de la guerre, Jean-Corentin Carré* (Thèse p.520)

Les preuves authentiques insérées par André Fontaine au journal de Jean-Corentin Carré



LA PIÈCE OU EST NÉ JEAN-CORENTIN CARRÉ

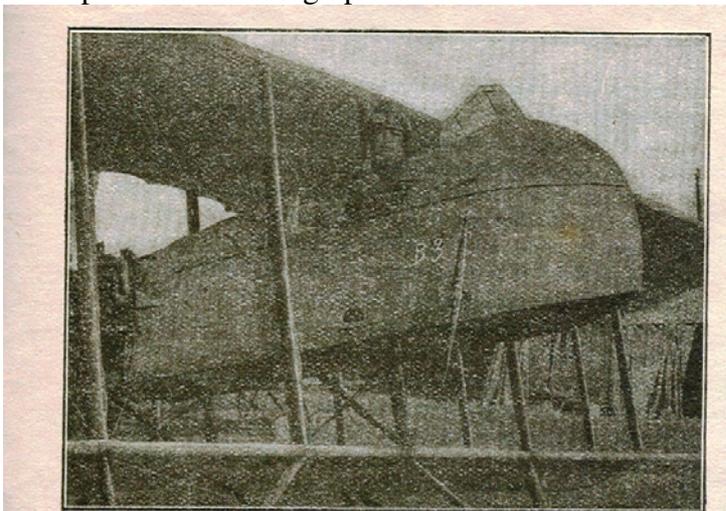
Pièce natale



JEAN-CORENTIN CARRÉ A L'ÉCOLE DU FAOUËT (1908)

Photo de classe

Carte postale avec autographe



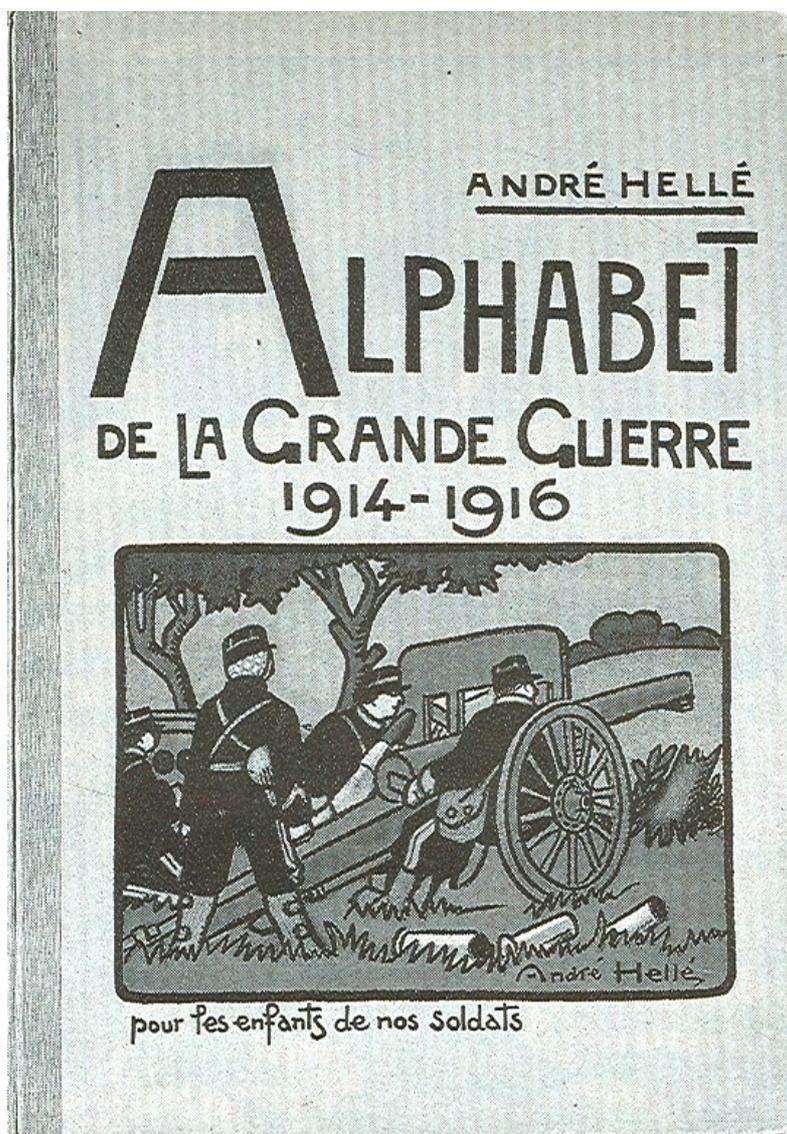
CARTE POSTALE REPRÉSENTANT JEAN-CORENTIN CARRÉ SUR SON AVION

Mon cher Louis

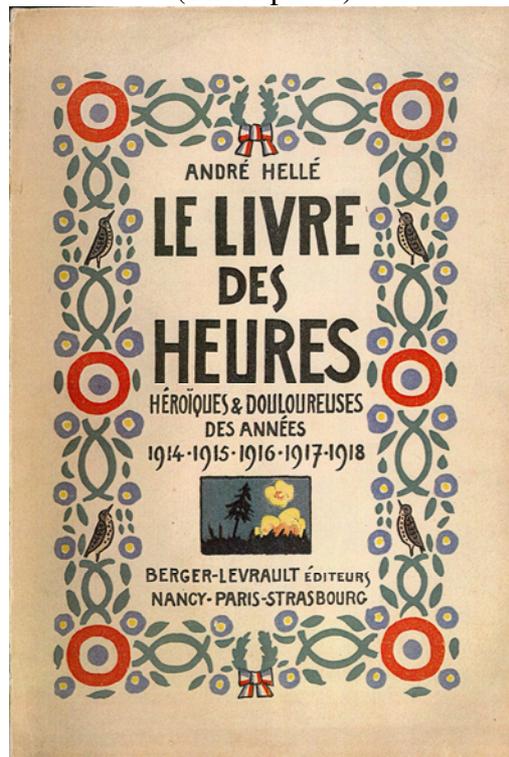
Je pars demain en permis de 10  
jours, fais ton possible pour avancer  
la tenue. J'ai fini mon brevet.  
avec les félicitations du commandant  
de l'école Je t'embrasse  
J. Carré

AUTOGRAPHE ÉCRIT AU DOS DE LA CARTE POSTALE REPRÉSENTANT JEAN-CORENTIN CARRÉ  
SUR SON AVION

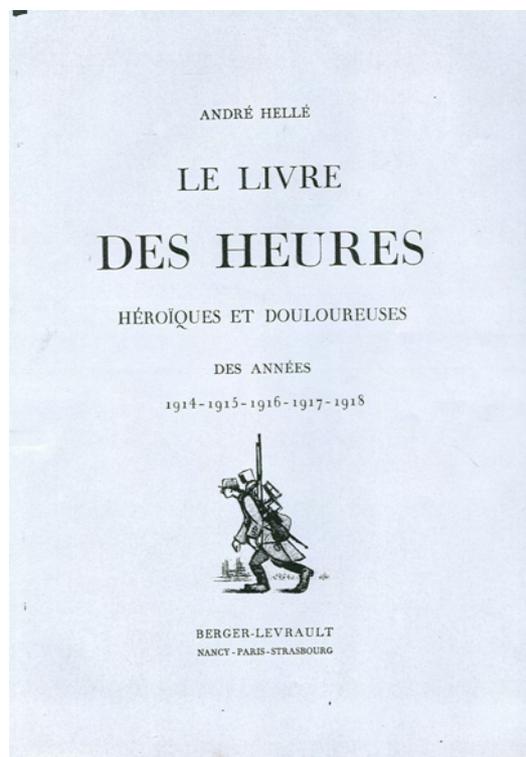
André Hellé, *Alphabet de la Grande Guerre 1914-1916*  
(Thèse p.527)



André Hellé, *Le livre des heures héroïques et douloureuses*  
(Thèse p.542)



Page de couverture



Page de garde

André Hellé, *Le livre des heures héroïques et douloureuses*  
(Thèse p.543)  
La tranchée apocalyptique



26 Février 1915.

La Tranchée enflammée  
de Malancourt

Au bois de Malancourt, entre Argonne et Meuse, l'ennemi a aspergé avec du liquide enflammé une de nos tranchées avancées qui, en conséquence, a dû être abandonnée : les occupants ont été grièvement brûlés.

*Communiqué officiel du 27 février.*

..... Les défenseurs de la tranchée sentirent un vent brûlant s'abattre sur eux et, en quelques instants, ils furent inondés d'un liquide enflammé qu'ils croient être du goudron. Les jets de liquide se répandaient sur eux à travers la fumée comme s'ils étaient lancés par une pompe.

*Note officielle communiquée le 7 mars.*

La mémoire républicaine



14 Juillet 1915.

Transfert des cendres de Rouget de Lisle  
aux Invalides

..... Non, non, que nos ennemis ne s'y trompent pas ! Ce n'est pas pour signer une paix précaire, trêve inquiète et fugitive entre une guerre écourtée et une guerre plus terrible, ce n'est pas pour rester exposée demain à de nouvelles attaques et à des périls mortels que la France s'est levée tout entière, frémissante, aux mâles accents de la *Marseillaise*.

Ce n'est pas pour préparer l'abdication du pays que toutes les générations rapprochées ont formé une armée de héros, que tant d'actions d'éclat sont tous les jours accomplies, que tant de familles portent des deuils glorieux et font stoïquement à la patrie le sacrifice de leurs plus chères affections. Ce n'est pas pour vivre dans l'abaissement et pour mourir bientôt dans les remords que le peuple français a déjà contenu la formidable ruée de l'Allemagne, qu'il a rejeté de la Marne sur l'Yser l'aile droite de l'ennemi maîtrisé, qu'il a réalisé, depuis près d'un an, tant de prodiges de grandeur et de beauté.

*Discours prononcé par le Président de la République à la cérémonie des Invalides.*



4 Août 1915.

Premier Anniversaire de la guerre

MESSIEURS LES SÉNATEURS,  
MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

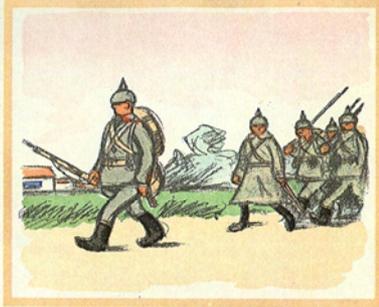
Vous trouverez naturel, qu'après une année de guerre, le Président de la République tienne à honneur de s'associer au Gouvernement et aux Chambres pour rendre un hommage d'admiration et de reconnaissance à la nation et à l'armée.

.....  
Chaque jour, dans les moindres communes, la collaboration spontanée des vieillards, des femmes, des enfants assure le cours régulier de la vie locale, prépare l'ensemencement, la culture de la terre, l'enlèvement des moissons ; contribue, par l'organisation du travail, à maintenir, dans l'âme populaire, la patience et la fermeté.....

Partout le pays donne l'exemple sublime d'une même pensée et d'une même résolution.

*Message du Président de la République, lu aux Chambres le 4 août 1915*

La responsabilité de l'Allemagne



4 Août 1914.

Violation par l'Allemagne du territoire belge, à Gemmerich

..... J'ai dit à M. Davignon que je pouvais lui donner l'assurance que le Gouvernement de la République respecterait la neutralité de la Belgique.

*Lettre de M. Eichensowetz, ministre de France à Bruxelles, à M. René Viviani, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.*

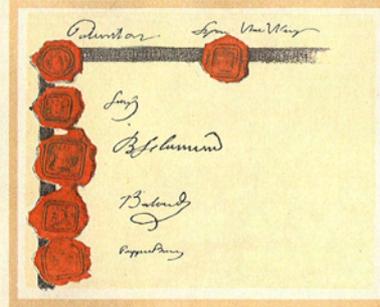
..... L'Allemagne est donc obligée de ne pas tenir compte de la neutralité belge : c'est pour elle une question de vie ou de mort de prévenir l'avance de l'armée française.

VON JAGOW.

*Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères d'Allemagne au prince Lichnowsky, ambassadeur d'Allemagne à Londres.*

..... Jamais, depuis 1830, heure plus grave ne sonna pour la Belgique. La force de notre droit et la nécessité pour l'Europe de notre existence autonome nous font encore espérer que ces événements redoutés ne se produiront pas.

*Discours de roi Albert au Parlement belge.*



4 Août 1914.

Le Chiffon de papier

..... Il (M. de Bethmann-Hollweg) a dit que la mesure prise par le Gouvernement de S. M. Britannique était terrible au dernier point : juste pour un mot "neutralité" — un mot dont, en temps de guerre, on n'a si souvent tenu aucun compte — juste pour un chiffon de papier, la Grande-Bretagne allait faire la guerre à une nation à elle apparentée, qui ne désirait rien tant que d'être son amie.

..... Il tient la Grande-Bretagne pour responsable de tous les terribles événements qui pourront se produire.

J'ai protesté avec force contre cette déclaration et ai dit que, de même que lui-même et M. de Jagow désiraient me faire comprendre que, pour des raisons stratégiques, c'était pour l'Allemagne une affaire de vie ou de mort d'avancer à travers la Belgique et de violer la neutralité de cette dernière, de même je désirais qu'il comprit que c'était pour ainsi dire une affaire de "vie ou de mort" pour l'honneur de la Grande-Bretagne que de tenir l'engagement solennel pris par elle de faire en cas d'attaque tout son possible pour défendre la neutralité de la Belgique.

*Rapport de Sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, à Sir Ed. Grey, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne.*

André Hellé, *Le livre des heures héroïques et douloureuses*  
(Thèse p.554)  
Fortifications et destruction de la capitale



29 Août 1914.

Mise en état du camp retranché  
de Paris

Dans le Nord, les lignes franco-anglaises ont été légèrement ramenées en arrière. La résistance continue.

*Communiqué officiel du 27 août.*

La situation de notre front, de la Somme aux Vosges, est restée aujourd'hui ce qu'elle était hier. Les forces allemandes paraissent avoir ralenti leur marche.

*Communiqué officiel du 29 août.*

Hier matin, parmi les questions examinées, on s'est occupé spécialement de la mise en état du camp retranché de Paris. Les travaux, déjà très avancés sur la périphérie, vont être poursuivis particulièrement en ce qui concerne les dégagements prévus.

*Note officielle communiquée à la Presse.*



30 Août 1914.

Un Avion allemand jette  
des bombes sur Paris

Des forces allemandes progressent dans la direction de La Fère.

*Communiqué officiel du 30 août.*

Parisiens, l'armée française a été battue à La Fère. Rendez-vous.

*Lettre jetée avec une oriflamme aux couleurs allemandes par l'aviateur allemand qui survole Paris.*

MON CHER PRÉSIDENT,

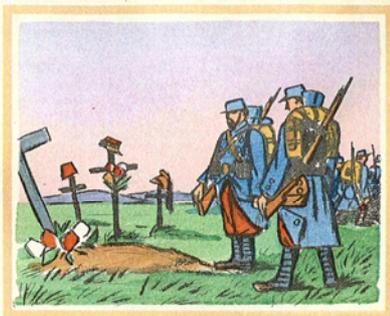
Au moment de quitter les fonctions de gouverneur militaire de Paris, je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour la collaboration précieuse et dévouée que vous et MM. les membres du Conseil municipal de Paris vous avez bien voulu me donner. Jamais je n'oublierai l'attitude calme et résolue de la population parisienne que vous représentez, alors que l'ennemi s'approchait de la capitale.

Veillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments profondément dévoués.

GALLIENI.

*Lettre adressée le 30 octobre 1915 par le général Gallieni à M. Adrien Mithouard, président du Conseil municipal de Paris.*

Le réalisme de la bataille et la mort



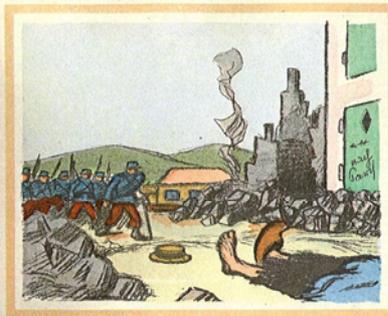
13 Septembre 1914.

Retraite et poursuite de l'ennemi

Notre victoire s'affirme de plus en plus complète : partout l'ennemi est en retraite, partout les Allemands abandonnent prisonniers, blessés, matériel. Après les efforts héroïques dépensés par nos troupes pendant cette lutte formidable qui a duré du 5 au 12 septembre, toutes nos armées, surexcitées par le succès, exécutent une poursuite sans exemple. A notre gauche, nous avons franchi l'Aisne en aval de Soissons, gagnant ainsi plus de 100 kilomètres en six jours de lutte. Nos armées, au centre, sont déjà au nord de la Marne : nos troupes, comme celles de nos alliés, sont admirables de moral, d'endurance et d'ardeur. La poursuite sera continuée avec toute notre énergie. Le Gouvernement de la République peut être fier de l'armée qu'il a préparée.

JOFFRE.

*Télégramme du général en chef à M. Millerand, ministre de la Guerre.*



16 Septembre 1914.

Sur les Traces de l'ennemi

Nous ne faisons pas la guerre contre les citoyens, mais seulement contre l'armée ennemie. Malgré cela les troupes allemandes ont été attaquées en grand nombre par des personnes qui n'appartiennent pas à l'armée.

Pour empêcher ces brutalités, à l'avenir, j'ordonne ce qui suit.

1° Toute personne qui n'appartienne pas à l'armée et qui soit trouvée les armes entre les mains sera fusillée à l'instant : elle sera considérée hors du droit des gens.

2° Tous les armes, fusils, pistolets, etc. doivent être délivrés par le maire de tout village ou ville au commandant des troupes allemandes. En cas qu'une seule arme soit trouvée dans n'importe quelle maison ou que quelque acte d'hostilité soit commis contre nos troupes, les coupables et les otages qui sont arrêtés dans chaque village seront fusillés sans pitié.

*Proclamation de l'armée allemande affichée dans les pays envahis.*

L'enthousiasme officiel de la victoire



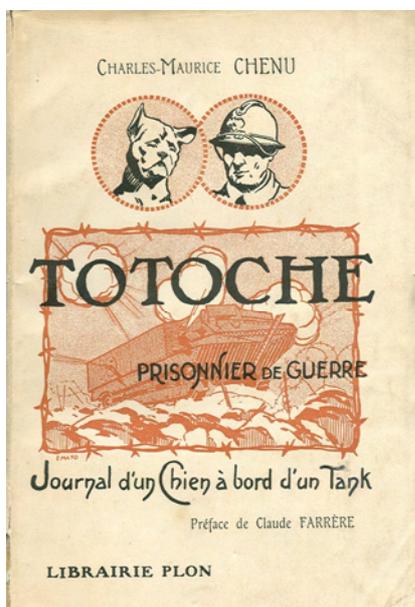
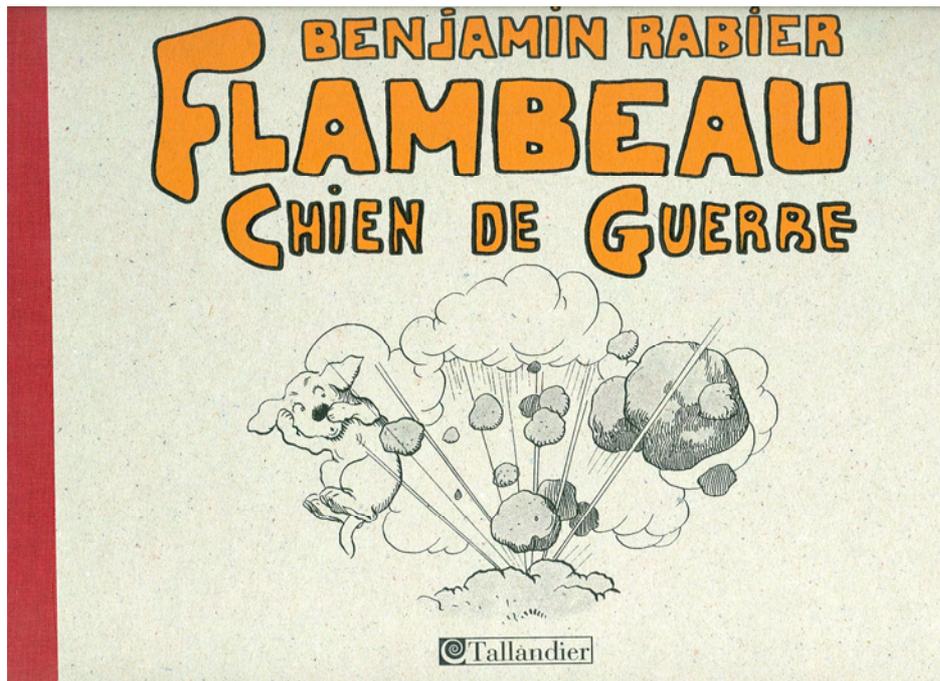
Charlotte Schaller-Mouillot, *Histoire d'un brave petit soldat*  
(Thèse p.561)



Marthe Serrié-Heim, *Le Petit Bé et le Vilain Boche*  
(Thèse p.572)



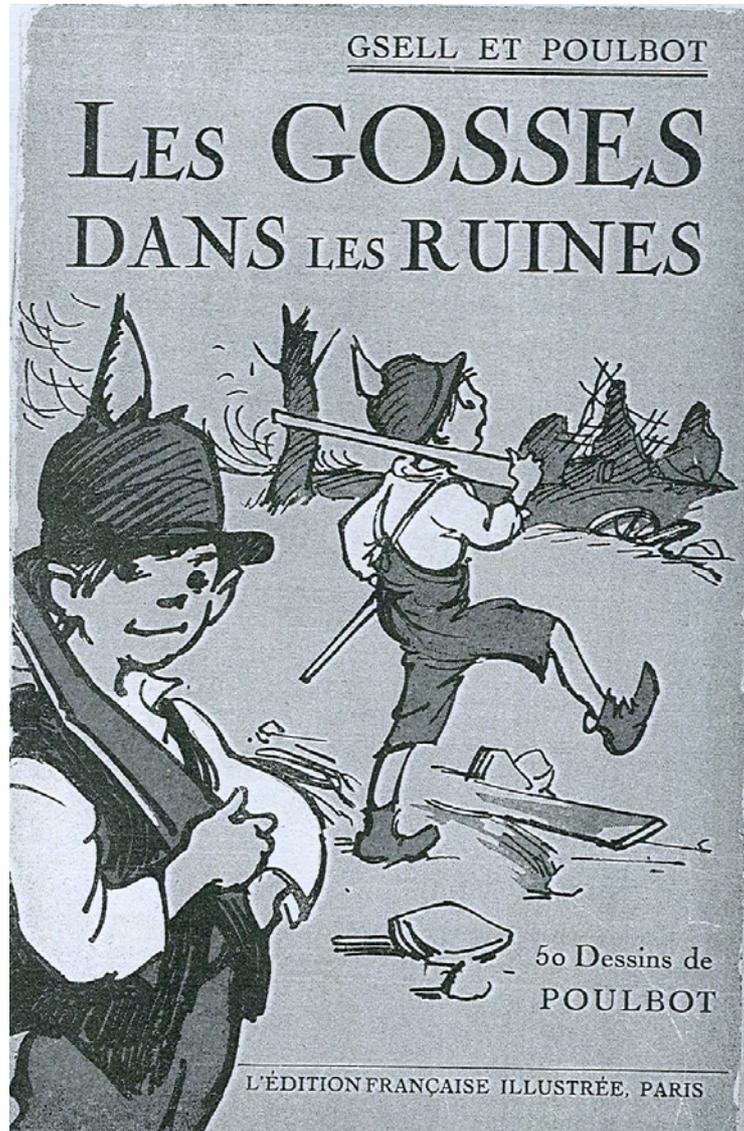
L'Union Sacrée des animaux



*Les mémoires d'un rat, p.20.*  
(Thèse p.575)

Gsell et Poulbot, *Les Gosses dans les ruines*  
(Thèse p.583)

Page de couverture : la guerre des enfants au théâtre



Poulbot, *Des Gosses et des Bonhommes*  
(Thèse p.586)

Les atrocités : les mains coupées



Humanité et humour des enfants



André Foy, *Bib et Bob la guerre*  
(Thèse p.589)

Page de couverture



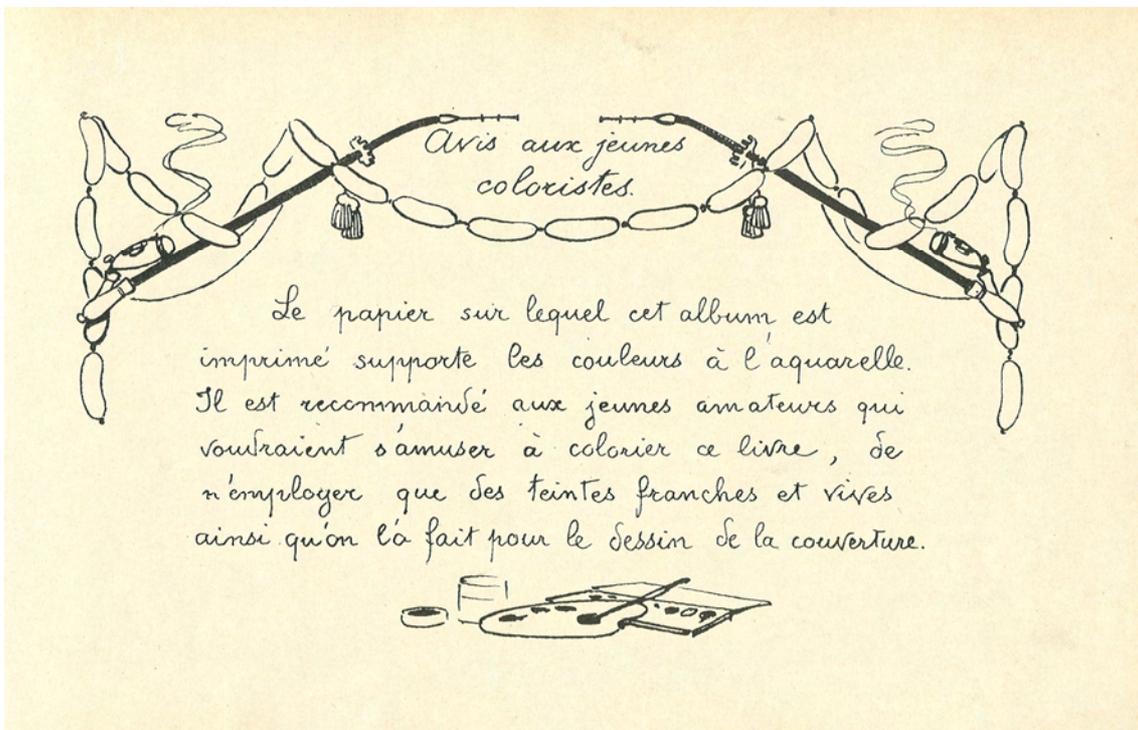
L'espièglerie enfantine au service de la patrie



Carlègle, C'est un oiseau qui vient de France  
(Thèse p.591)

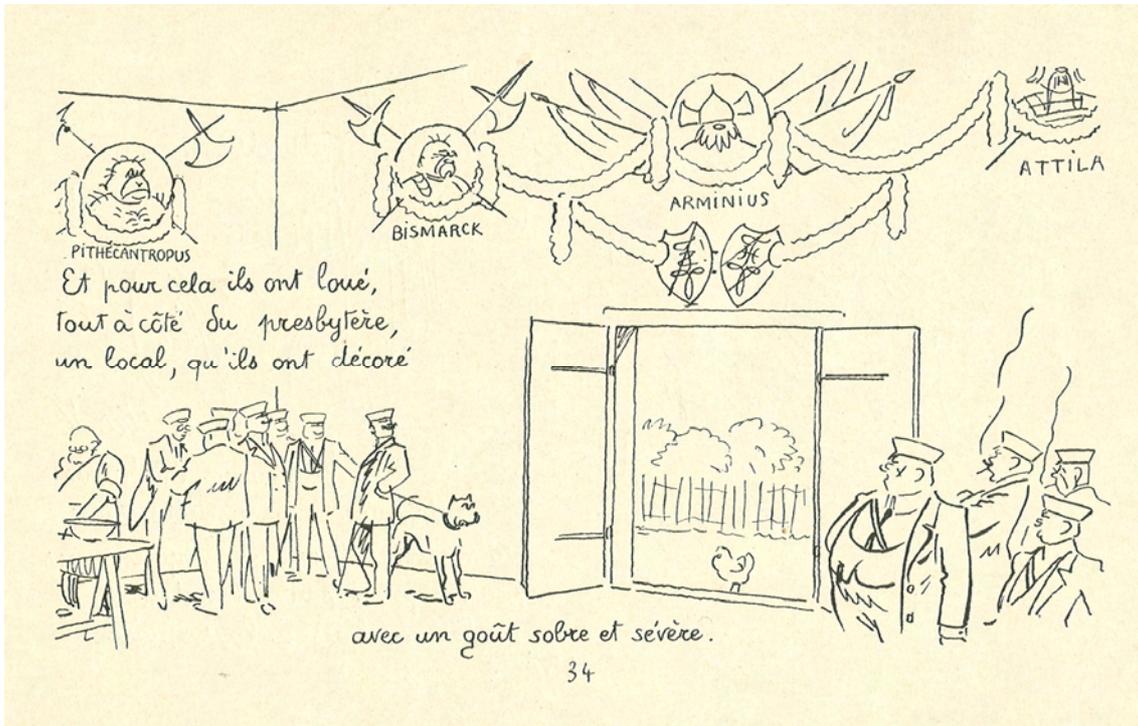


Page de couverture

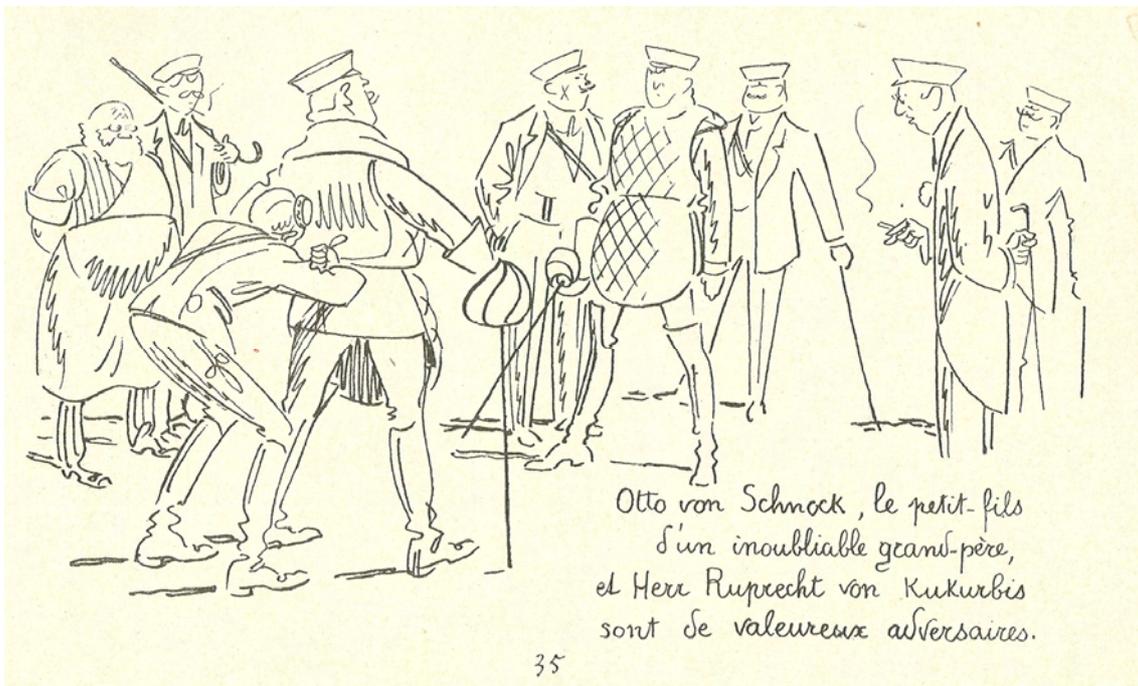


Avis aux jeunes coloristes : l'iconographie humoristique.

Carlègle, C'est un oiseau qui vient de France  
 (Thèse p.593)  
 Satire antigermanique

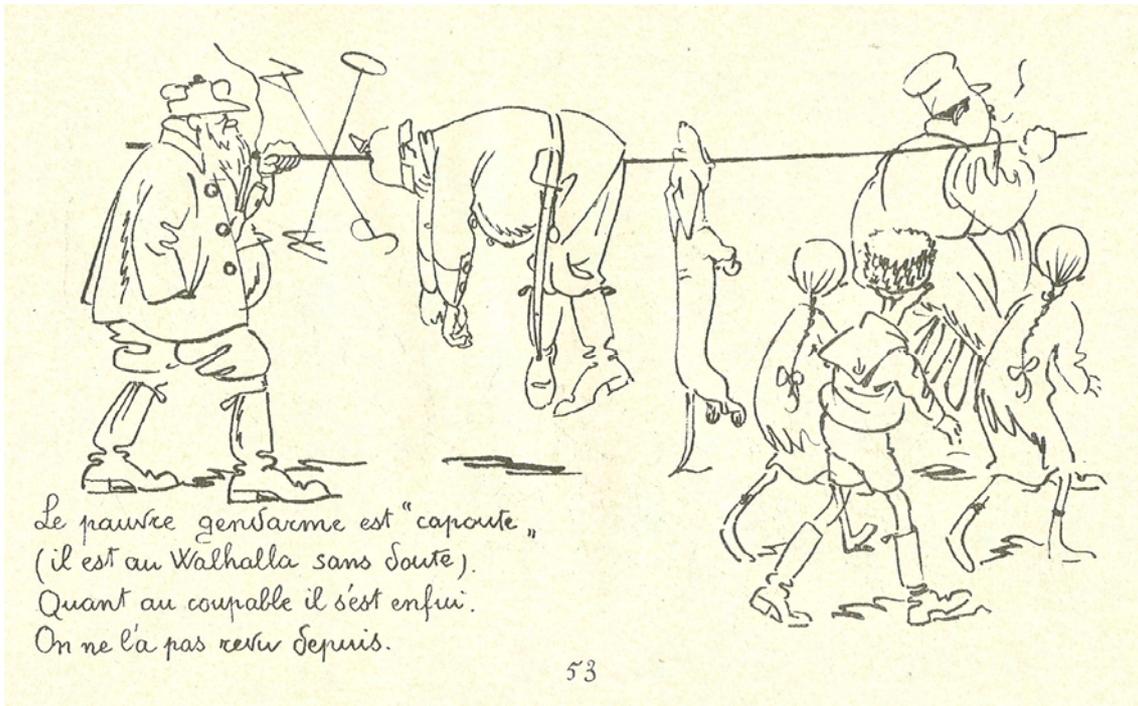


P.34.



P.35.

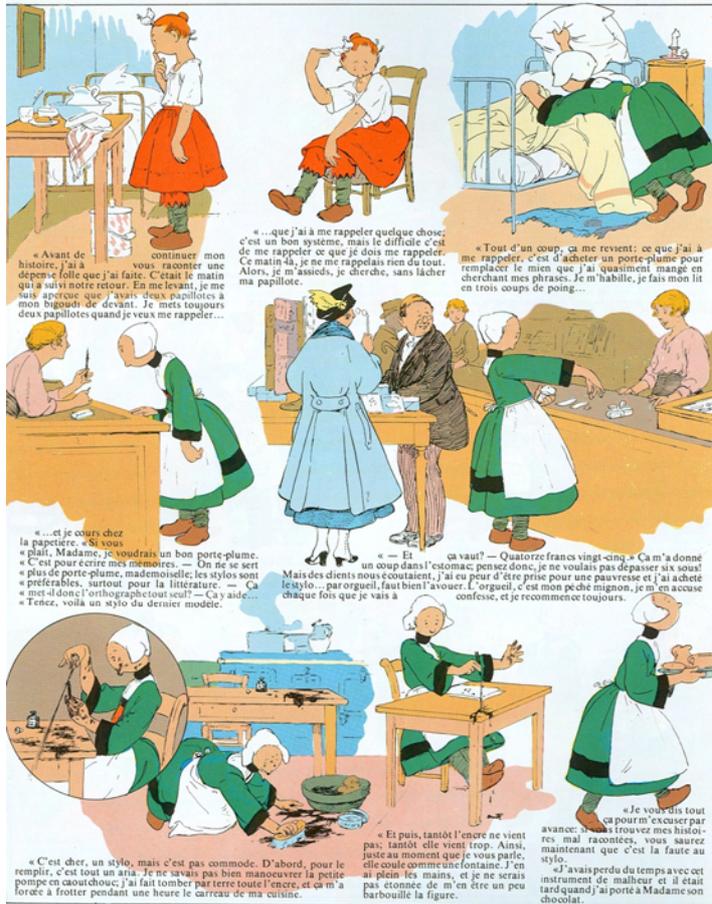
Carlègle, *C'est un oiseau qui vient de France*  
(Thèse p.594)  
La cruauté adaptée à l'enfant



## Bécassine chez les Alliés

(Thèse p.621)

L'expressivité du dessin par le mouvement selon Zier





*Bécassine mobilisée*  
(Thèse p.623)  
Planche 49



...jamais désespérer de rien! Le bonheur et le malheur, ça vient comme ça plait au Bon Dieu.

Il y avait quelqu'un pourtant qui ne me faisait pas bonne figure: c'était la colonnelle. Elle paraissait plus méchante et elle me regardait avec des yeux plus furieux...

...que jamais. Maubec m'a expliqué après pourquoi: c'est qu'elle est vaniteuse et aime à tirer toute l'attention. Comme on s'était occupé surtout de moi et que c'est à moi que le commissaire avait fait le plus de sourires, elle était d'une colère!...

Sa figure, qui est ordinairement citron, était devenue orange, et même orange sanguine, à croire qu'elle allait prendre une jaunisse. Elle déchiquetait son mouchoir en charpie, elle marmonnait: «Oune fille dé rien...»

«...qui achète des autos!... Et qu'au lieu qu'elle est pointie elle a de l'argent... c'est «oune escandale.» Et puis elle est venue à moi, et, roulant les yeux et les r, elle a crié: «Je «rrrépète: oune auto marcherra avant houit «jours...»

«...ou bien, vous, fousillée.» Et elle est partie en gesticulant. Déjà Maubec était près de moi; de son air tranquille, il me disait: «Faut pas vous en «faire, elle est folle!» Et puis, un homme que je n'avais pas remarqué jusque-là...

...est sorti de la foule, est venu à moi. J'ai reconnu le cheminéau que j'avais vu déjà. «N'ayez pas peur, ma bonne Bécassine, qu'il a fait: je veille, je tra-«vaille; bientôt, vous et vos camarades «serez débarrassés de cette mégère.» Il s'est éloigné...

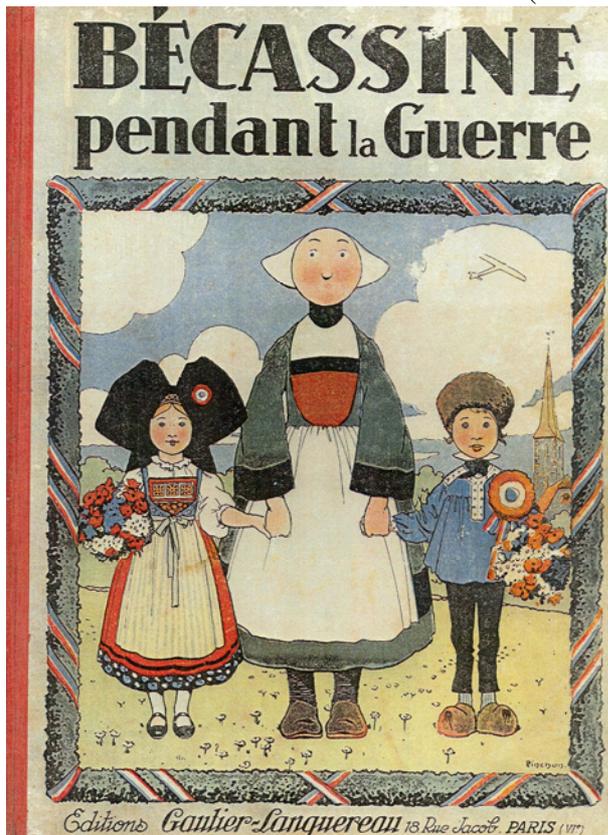
...en m'adressant, comme à la rencontre précédente, un signe de discrétion. Ses paroles et celles de Maubec m'ont fait plaisir. C'est pas que j'avais peur: j'ai beau être simple et peut-être un peu bornée, je sais bien qu'on ne fusille pas...

... une brave fille parce qu'une auto marche ou ne marche pas. On n'est plus au temps des Huns et des Iroquois. Au lieu de me faire peur, la menace de cette méchante femme m'a mise en colère; alors j'ai craché par terre...

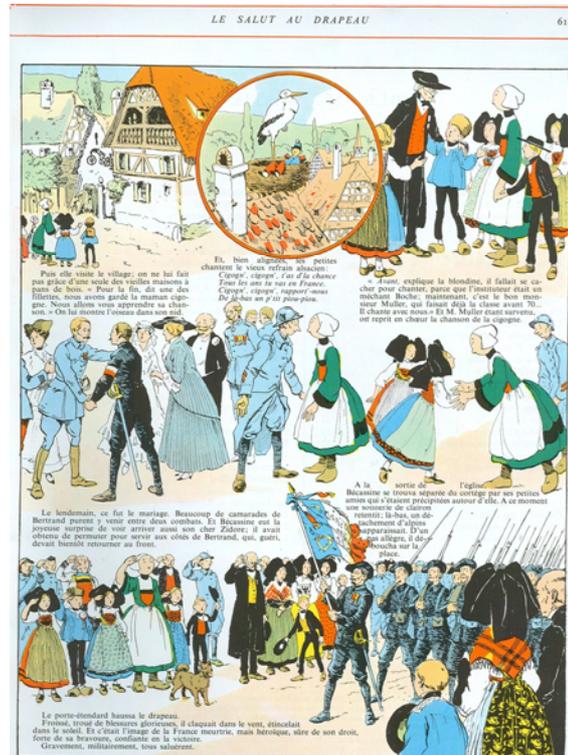
...j'ai levé la main, ce qui est la forme des serments solennels dans la famille Labornez, d'où que je suis issue et native, seule et unique descendante. J'ai dit: «Foi de Bécassine, je ferai marcher une «auto!»

Et puis j'ai commencé de réfléchir aux moyens de tenir mon serment. Quand je réfléchis, ce qui n'est pas tous les jours, ça me prend du temps et ça me fatigue énormément. Alors il faut me mettre à mon aise. D'abord je me suis assise.

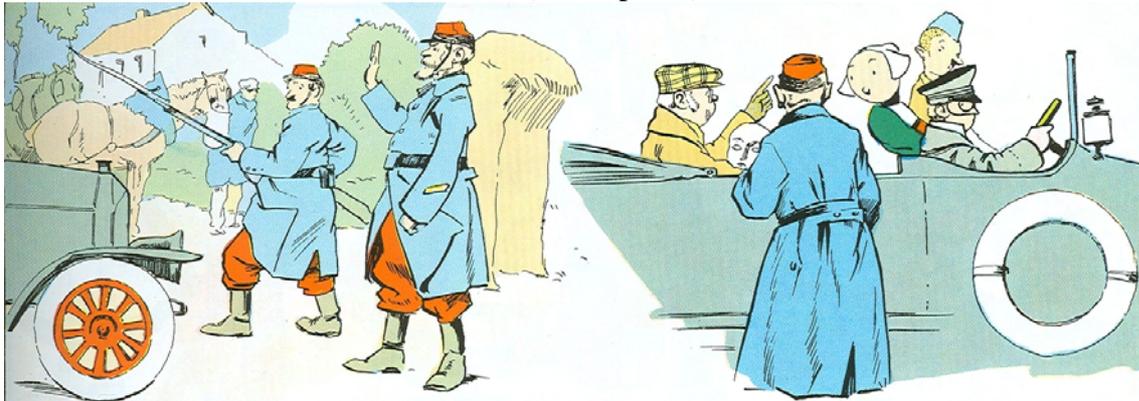
Bécassine pendant la Guerre  
(Thèse p.635)



Le topos alsacien selon Caumery



## Bécassine et les uniformes de la Grande Guerre (Thèse p.643)



On repartit, mais, la route étant encombrée, on roulait lentement. Il était déjà tard lorsque, à une dizaine de kilomètres de Paris, l'auto fut arrêtée par un poste de soldats. Leur chef, un sergent, demanda à voir le permis de circuler des voyageurs.

« Donnez le permis, Bécassine, dit M. Proey-Minans. — J'lons pas, M'sieu, cria Bécassine d'une voix lamentable. M'sieu m'a dit de le serer avec soin; j'lons fermé dans l'armoire du bureau. — Alors, vous ne passerez pas, » déclara le sergent.

*Bécassine pendant la Guerre : l'uniforme français, p.17.*

BÉCASSINE ET LE MAJOR TACY-TURN (suite)

20
21

**ACTE CINQUIÈME**  
Au camp.  
PERSONNAGES  
AVIATEURS ANGLAIS,  
puis  
LE MAJOR,  
BÉCASSINE.

Succèsivement tous les aviateurs sont rentrés. Ils sont étonnés de ne trouver ni le Major, ni son avion. Encombrés aussi d'entendre une forte canonnade du côté des tranchées boches, fort salues les jours précédents. Groupes, concubinaires.

Le capitaine et le lieutenant en premier délibéré: le Major a dû recevoir un ordre, partir à l'improvise, peut-être en un danger et éventuellement d'être à sa rencontre, à son secours.

Pas de doute. C'est bien l'avion du Major. Quelques minutes après, tel un grand oiseau, il se pose au milieu du camp. Tous se précipitent, l'entourent.

LE MAJOR est si nerveusement à terre, puis offre galamment la main à Bécassine. Desoûlé... bavard... Brave bavard! Surprise gênante en voyant l'étrange observateur.

**SCÈNE DERNIÈRE**  
Dévoilement et Apothéose.  
Au camp, le lendemain matin.  
MÊMES PERSONNAGES plus le CYCLISTE.

... que le Major a emmené avec lui. Quelle est cette femme? Que fait-elle là? Le Major est rentré dans son costume habituel. Bécassine donne des explications confuses. Finalement, elle est reconduite à A. en auto.

Le cycliste que nous avons déjà vu vient d'apporter un nouveau message de l'état-major. Le Major lit. Si impossible qu'il soit, sa figure s'illumine d'une grande joie. Il commande: « Aller chercher tout de suite... la bavard... la brave bavard! »

« Brave bavard, j'ai à transmettre... Bécassine de l'état-major... Photos, exaltées... Récompenses prévues... Avec mon grand courage... Son chef, vous méritez médaille de mérite. (Il s'empare de la médaille) »

« LE MAJOR, avec effort. Je vais parler... Je dis... »

« Une voix dans la foule. Embusqué de Major! — LE MAJOR. Est-ce convenable? — TOUS. Oui! Oui! Oui! Le Major, rougissant comme une jeune fille, embrasse Bécassine non moins troublée. Applaudissements unanimes. »

On s'arrache Bécassine; tous les aviateurs lui serrent les mains. — UN LIEUTENANT. Dites-moi, mademoiselle Bécassine, vous étiez déjà montée en avion? — BÉCASSINE. Jamais.

Le Major protège qui est son de la surprise la plus vive, enthousiasme. Il parle encore (jamais il n'a tant parlé) et il dit: « Adieu! Les Français... un peu bavardes... mais étonnantes... admirables... toutes... »

LE MAJOR. Pourtant... les yeux fermés... ils disaient... vous avez volé... — BÉCASSINE, riant, ils disaient que j'avais volé leur dindon.

**FIN**  
de  
"BÉCASSINE"  
et de  
"LE MAJOR TACY-TURN"

*Bécassine chez les Alliés : les uniformes anglais et écossais, pp.20-21.*



*Bécassine pendant la Guerre*  
(Thèse p.663)



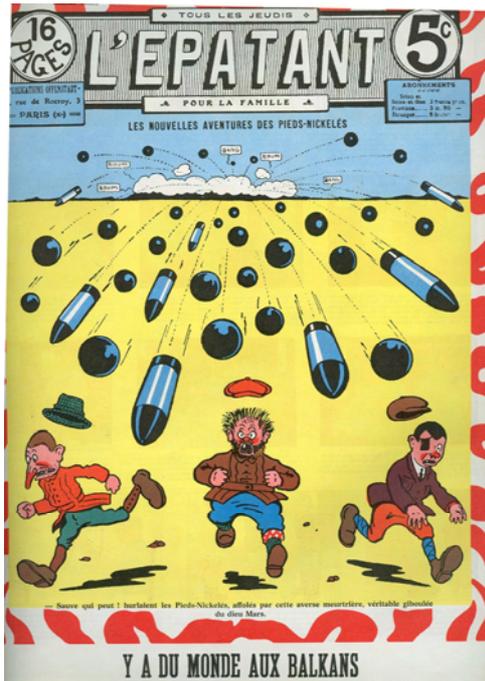
« Elle m'a dit des noms difficiles; je suis pas sûre de les avoir bien mis, mais Zidore a de l'instruction, il a dû comprendre. Je lui ai parlé d'abord d'un nommé Cannibale, roi des Tarte à Gênôis, un boche d'autrefois, que je crois, vu qu'il faisait la guerre à nos bons amis et alliés les Italiens.



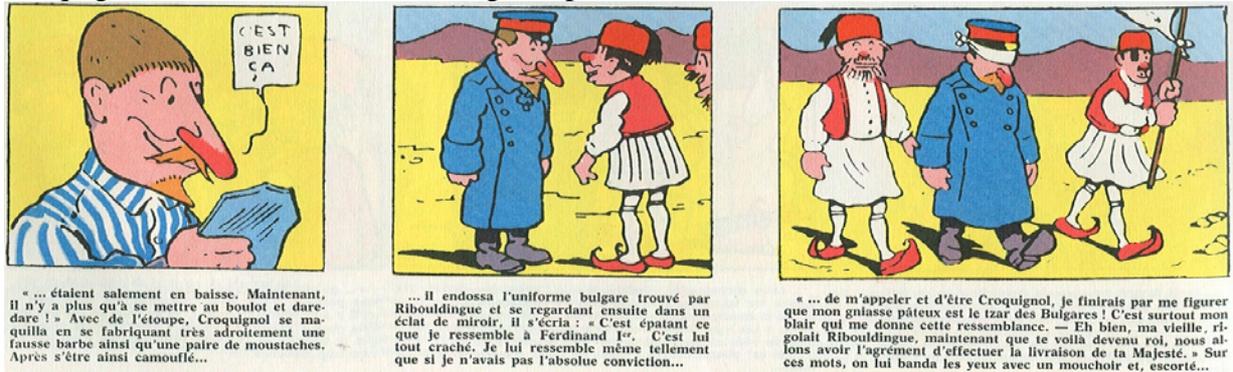
« Au lieu de rester tranquille dans son pays, il a voulu prendre Rome. Le résultat, c'est qu'il s'est ramolli dans les délices des Papous, et qu'il a été obligé de se sauver chez le roi de Titinie, qui l'a forcé à se périr avec de la poison. Voilà où ça mène, l'ambition!

Le pangermanisme vu par Bécassine

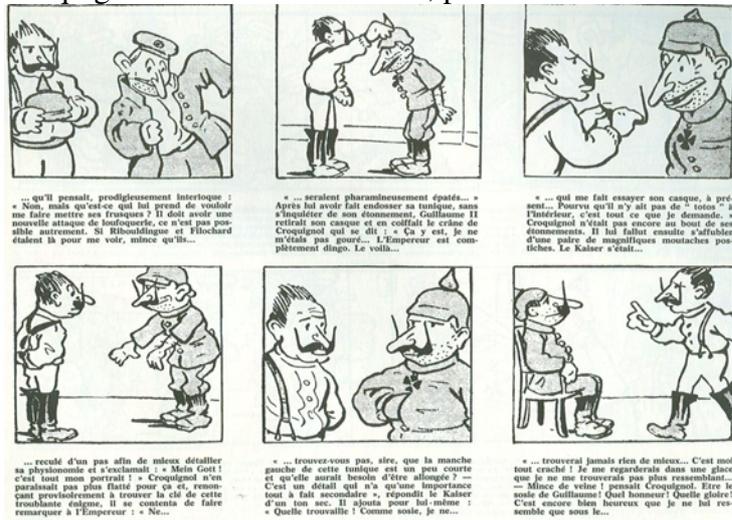
Les Pieds Nickelés (Thèse p.695)



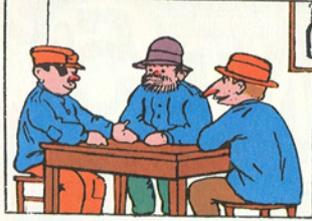
L'art de la métamorphose :  
Croquignol devient Ferdinand de Bulgarie, p.26.



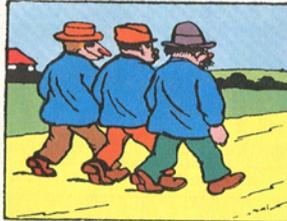
Croquignol devient Guillaume II, p.206.



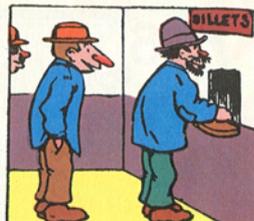
L'exposition politique et guerrière des premières planches



Dans l'auberge où ils s'étaient rendus après leur évasion, les Pieds-Nickelés causaient de la guerre qui venait d'éclater dans les Balkans. « Nous finissons, déclarait Ribouldingue, par avoir une trop mauvaise réputation en France et puisque vous êtes tous de mon avis, je propose de filer là-bas le plus tôt possible.



« D'abord nous y ferons peau neuve et en outre nous aurons l'excuse d'y remonter notre cognotte qui sonne le vide comme un grelot... — Allons-y ! » s'écrièrent les trois complices avec le même enthousiasme que les Croisés partant pour la Croisade. Le trio, à pied gagna...



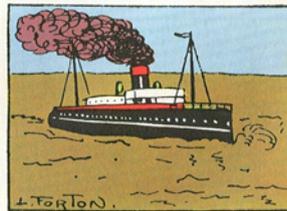
... une petite station peu éloignée du village où il avait trouvé à se restaurer. Ribouldingue faisant l'office de caissier fut chargé de prendre les billets et demanda à la préposée : « Trois premières de zouave pour Grenoble s. v. p. ma p'tite dame. »



« Si jamais je les retrouve ! En attendant je vais toujours les signaler à la police ! » Pendant que l'Anglais, déçavé par les Pieds-Nickelés, prenait des résolutions énergiques, Croquignol, Ribouldingue et Filochard, sans prendre plus souci de l'insulaire que de leur casier judiciaire, prenaient place dans le compartiment d'un autre train se dirigeant sur Ancône.

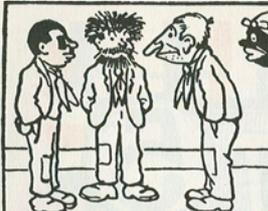


Le voyage fut ou du moins leur parut de courte durée. En débarquant dans cette dernière ville ils prirent la direction du port et montèrent à bord d'un vapeur faisant le service de l'Adriatique. Ribouldingue expliquant l'itinéraire à ses compagnons annonçait : « Nous allons nous rendre à Budna...



... qui est un petit port situé sur les côtes de la Dalmatie, près de la frontière du Monténégro. Quand nous arriverons là, nous serons à proximité du théâtre de la guerre. — En route pour Budna ! » répondirent en chœur Croquignol et Filochard pendant que le bateau ayant levé l'ancre gagnait le large.

Y a du monde aux Balkans, p.14-15.



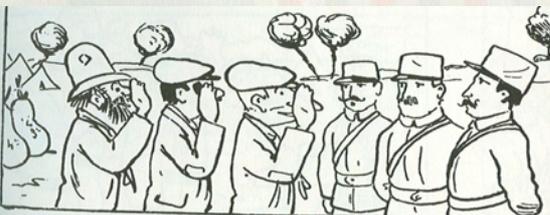
« Tout ça est loin d'être rigolo ! déclara sans préambule Filochard. Depuis notre dernière aventure, la rouille nous a à l'œil et le " quart-d'œil " aussi. Nous risquer maintenant hors de la tuerie serait de la dernière imprudence, car aurait beaucoup de chances de se faire...



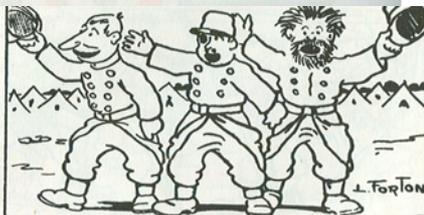
« ... mettre le grappin dessus et, pour ma part, je ne tiens pas du tout à ce que mon teint blanchisse à l'ombre. » Croquignol, ayant fait remarquer combien ce serait ennuyeux de rester ainsi bloqués jusqu'à la gauche dans leur logis, le trio décida, à l'unanimité, d'abandonner ses pénates...



... pour gagner au plus tôt un autre quartier où il pourrait travailler en toute sécurité. Passant aussitôt du projet à l'exécution, ils quittèrent leur chambre à la file indienne, tels des Sioux sur le sentier de la guerre, et s'avancèrent avec précaution dans le couloir de la maison. Avant de se hasarder...

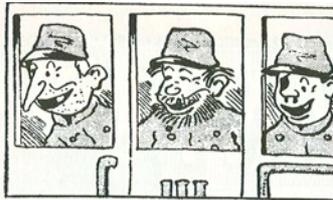


... et constatèrent que l'autobus dans lequel ils avaient voyagé était réquisitionné pour le ravitaillement d'un campement. « Les amicheux, déclara Croquignol à ses deux associés, nous sommes Français avant tout. Il n'y a donc pas à hésiter. Du moment qu'il s'agit de taper sur les Boches, nous sommes là. — Et comment ! » approuvèrent Ribouldingue et Filochard. Séance tenante, ils se firent conduire auprès du commandant en chef entouré de ses officiers et contractèrent un engagement pour la durée de la guerre. Une heure plus tard, ils avaient endossé tous les trois l'uniforme...



... de fantassin et manifestaient leur allégresse en hurlant à plein gosier : « Vive la France ! Mort aux Boches ! Qu'est-ce qu'on va leur tasser à ces mangeurs de choucroute... » Nous verrons par la suite les bons tours qu'ils jouèrent à l'ennemi et les actes de bravoure qu'ils accomplirent avec cette ingéniosité et cette verve de loustics dont ils avaient déjà donné tant de preuves au cours de leurs précédents exploits.

Les Pieds Nickelés s'en vont en guerre, p.46-47.



Les Pieds-Nickelés, quand on avait demandé des volontaires pour les Dardanelles, s'étaient offerts spontanément. Après avoir quitté l'arrière où ils se trouvaient au repos, ils avaient pris le train pour Paris, et de la capitale ils avaient pris un autre train à destination de Marseille. En cours de route, Filochard déclara :



« J'ai la dent ! Si on croûterait ? Ça ferait passer le temps ! » D'un commun accord, le trio attaqua les provisions achetées, grâce à la libéralité du bistro Verjus qui avait eu l'aimable attention de glisser deux pièces de cinq francs à Croquignol en l'invitant à boire à sa santé. Cependant que les Pieds-Nickelés collationnaient de bon appétit...



... à la portière du compartiment voisin, un voyageur grassouillet et civil, coiffé d'un chapeau melon s'harmonisant parfaitement à son genre de physionomie, s'était accoussé et contemplait le paysage d'un regard béat.



... d'agir de la sorte. Quant aux Pieds-Nickelés, ils n'avaient point tardé à s'apercevoir que le soldat hollandais n'avait de cette nationalité que le pavillon et qu'il était aussi boche que le sous-marin dont il se faisait le collaborateur et le complice. C'est pourquoi, avant de s'échapper, ils lui lancèrent en guise de P.P.C. une torpille. Celle-ci ayant atteint son but coula subitement le bateau avec tous ceux qui se trouvaient à bord. Ravis du succès couronnant leur premier exploit nautique, les Pieds-Nickelés naviguant en surface à bord du sous-marin allemand capturé...



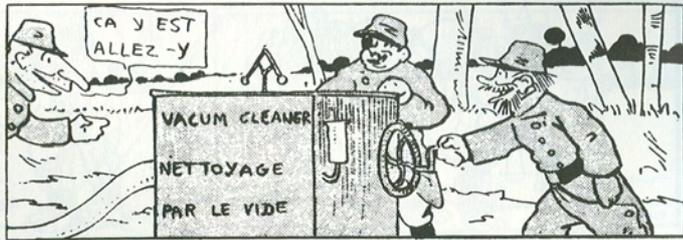
... continuèrent leur route en mettant le cap sur la presqu'île de Gallipoli. Confiants dans leur bonne étoile, les trois amis ne doutaient plus de rien et s'en allaient, tels de modernes conquistadors, à la recherche d'aventures encore plus émuivantes et sensationnelles !

Les Pieds Nickelés aux Dardanelles, p.122-123.

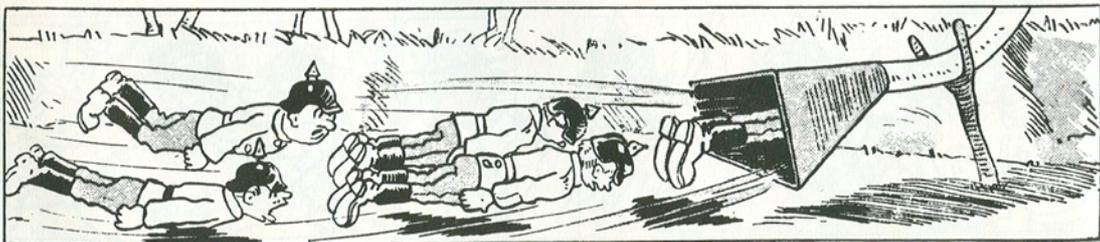
*Les Pieds Nickelés*  
(Thèse p.725)  
La satire antigermanique



... se mit à remorquer son « vacuum » monté sur roulettes tandis que Filochard le poussait par derrière. Ils continuèrent de la sorte leur expédition en évitant avec soin les chemins découverts où ils risquaient d'être aperçus par les Boches et de servir de cible à leurs mitrailleuses. Après avoir marché sans arrêt pendant deux heures, le trio découvrit...

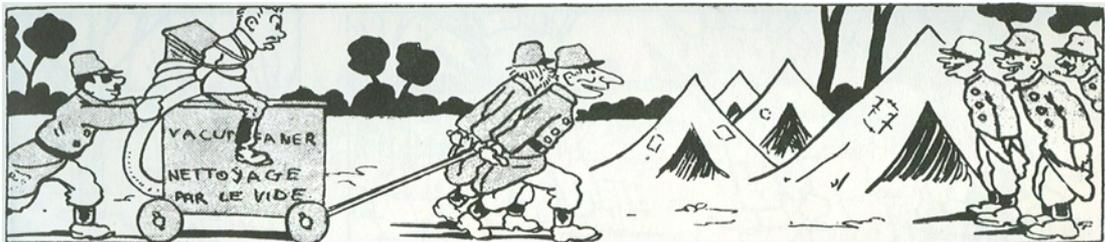


... soudain une tranchée ennemie. Aussitôt Croquignol ayant commandé à ses deux camarades de faire halte et prenant bien soin de ne pas être vu, il réussit à installer dans une tranchée ennemie le tube aspirateur de son appareil. Tout en procédant à cette installation, il avait, sur les lèvres, un sourire narquois et dans son for intérieur, il pensait : « En ce moment-ci, il y a des Boches, je parie, qui feraient une sale bouillotte s'ils pouvaient se douter de la surprise que nous leur ménageons ! » Lorsque l'appareil fut mis en place et prêt à fonctionner, il chuchota à ses deux camarades : « Allez-y, les aminches, et en avant pour la manœuvre ! »



Ribouldingue et Filochard avaient en réserve des provisions d'huile de coude et d'avant-bras. Avec un admirable entrain, ils se mirent à tourner la double manivelle du « vacuum ». A peine cet ingénieux appareil était-il mis en marche, qu'ils assistèrent à une scène des plus surprenantes. La machine, comparable à un formidable alimant ou à une pompe aspirante d'une gigantesque puissance, attirait irrésistiblement à elle tous les Boches qui se trouvaient dans la tranchée. C'était vraiment un spectacle extraordinaire et les ennemis ainsi capturés n'avaient pas eu le temps de se demander ce qui leur arrivait, qu'ils se sentaient absorbés par l'ouverture béante du tube, lequel, de loin, donnait l'illusion de quelque gueule de monstre, de fantastique boa qui se serait glissé là pour les surprendre.

P.56.



« ... que nous ne sommes point remplis d'attentions pour toi. Si nous t'avons attaché, c'est tout simplement par mesure de précaution. Comme les routes sont mauvaises, des fois qu't'aurais perdu l'équilibre, c'était pour t'éviter la peine de ramasser un bouchon. Ah ! mon vieux, nous sommes pas des Boches, des barbares, nous... On prend soin de la marchandise, même quand ce serait de la camelote allemande dans ton genre... Et maintenant, assez causé... En route ! » Croquignol et Ribouldingue s'attelèrent de nouveau au chariot que Filochard, par derrière, poussait afin de les aider à démarrer, et à bonne allure ils franchirent la distance qui les séparait du camp français. Lorsque leurs camarades les aperçurent, remorquant d'un côté, poussant de l'autre, cette singulière voiture dont ils ne devinaient point l'usage et que chevauchait un officier allemand, la surprise leur fit écarquiller des yeux grands...



... comme des soucoupes, et du plus loin qu'ils virent arriver les Pieds-Nickelés, ils s'empressèrent de les interpeller. « Eh ! les pollus, quel qu'est ce vous nous rapportez là ? C'est-y un orgue de Barbarie avec son musicien, pour qu'on puisse danser le tango dans les tranchées ou c'est-y un fourbi pour décoriquer le boudin ? — Patience, répliquait joyeusement Ribouldingue, vous n'allez pas tarder à être fixés... Allez chercher tous les camarades. » On juge de la joie indescriptible que manifestèrent nos braves fantassins quand Croquignol et Filochard, ayant manœuvré à rebours la manivelle du « vacuum », ils en virent sortir les Prussiens aussi promptement qu'ils y étaient entrés. Et, transportés d'admiration pour les Pieds-Nickelés, ils les portèrent en triomphe jusqu'à leur tente tandis que d'autres lapins s'assuraient de la personne des prisonniers.

P.57.

*Les Pieds Nickelés*  
Une rémanence artistique et satirique, p.152.  
(Thèse p.726)



Ainsi que nous le racontions dans le chapitre précédent, les modes nouvelles lancées par les Pieds-Nickelés avaient obtenu un succès fantastique, phénoménal, colossal ! Elles faisaient fureur. Tous les journalistes mondains leur consacraient des articles élogieux et chaque jour les élégantes faisant partie du Tout-Berlin se faisaient un devoir de s'exhiber à la promenade des Tilleuls et autres endroits fréquentés par la haute société où leurs toilettes produisaient une profonde sensation. Jamais les habitués d'Unter der Linden n'avaient eu l'occasion d'admirer des costumes et des coiffures aussi...



...impressionnantes. Quant à Croquignol, F bouddingue et Filochard, ils se gondoient, de des mâts de cocagne en jujubier aux dépens leurs clientes boches dont ils exagéraient le ridicule et le grotesque, tout en empochant les argent. « C'est tout bête ! s'esclaffait Filochard Nous réalisons...



« ... des affaires d'or en nous payant la burette de ces sacs à choucroute ! Et quelle heureuse idée nous avons eue d'ajouter à notre article robes le rayon des coiffures. Notre invention du galurin, le "Von Tirpitz", est une trouvaille de génie. Ce sous-marin n'a qu'un défaut : Il est...



« ... un peu encombrant et lorsque l'élégante à qui nous avons monté le bateau sur la cafetière se retourne un peu trop brusquement devant la vitrine d'un commerçant, dame la glace devient comme un ancien au régiment : elle est d'la casse ! Faites pas attention, c'est un calembour de guerre ! — Nous...



« ... avons aussi inventé le "Taube", Intervent Croquignol, coiffure symbolique, gracieuse, légère et rafraichissante, grâce à l'hélice actionnée par un mouvement d'horloger dissimulé dans le chignon. Cette hélice joue rôle de ventilateur et disperse les pellicules L'essayer...



« ... c'est l'adopter. Seulement le "Taube" comme le sous-marin présente aussi quelques inconvénients... Quelle est la médaille qui n'a pas son revers ? Le plus féinant de l'histoire, c'est lorsque au souffle de l'hélice le galurin d'un vieux birbe s'envole... Et si, par hasard, le birbe porte perruque, alors, vous parlez, les potes, si on s'ingurgite...



« ... une infusion de rigolade. — A part ça, reprenait Filochard, les modèles militaires sont encore ce qui ont le plus de vogue. Le goût militaire, voilà la grande mode du jour. Ainsi, quoi de plus martial sur le chignon...



« ... d'une Gretchen que la chapska d'un lancie dont l'épingle à chapeau est remplacée par un lance minuscule, non moins dangereuse pour les passants que les fleurets en miniature traversant les chapeaux de nos Parisiennes ? Presque toujours une pointe de cette lance tape dans l'œil...



« ... du Boche imprudent qui la veut admirer de trop près. C'est en cette circonstance que le moindre faux mouvement est dangereux. — Sous ce rapport, affirmait Ribouldingue, le bonnet à poil des hussards de la mort, agrémenté d'une sabre, rentre bien dans le même jus. C'est époustouflant...



« ... d'assister à ce qui se passe lorsque la Berlinoise qui porte cette coiffure après avoir baissé la tête pour chercher un sou entre les pavés la relève soudain afin de contempler un zeppelin et qu'un Boche ayant le blair de Ferdinand des Bulgares a la déveine de se trouver placé immédiatement...



« ... derrière elle. — Quant à nous, résumait Croquignol, des inconvénients, on s'en frictionne la rotule... Ils ont l'avantage de nous faire bidonner et nous permettent de réaliser des recettes fabuleuses. Encaisser le pognon des Boches et s'offrir leur pastèque en rablot que...

*Les Pieds Nickelés*  
Le jeu cruel de la propagande patriotique  
(Thèse p.727)



*Les Pieds Nickelés*  
(Thèse p.728)  
Surenchère et désinformation germaniques

BUVIÈME ANNÉE - N° 423      Georges OFFENSTADT, Directeur. — MAISON FRANÇAISE      Jeudi 24 Août 1910

12 PAGES      TOUS LES JEUDIS      5<sup>C</sup>

ÉDITIONS OFFENSTADT - Rue de Rocroy, 3 - PARIS (X<sup>e</sup>)

ABONNEMENTS  
Seine et Seine-et-Oise..... 3 francs par an  
Province..... 3 fr. 50 —  
Étranger..... 5 francs —

POUR LA FAMILLE

NOUVELLES AVENTURES DES PIEDS NICKELÉS

DEPUIS LE DÉBUT DE LA GUERRE, CE NE SONT QUE VICTOIRES

ET LA BATAILLE DE L'YSER?

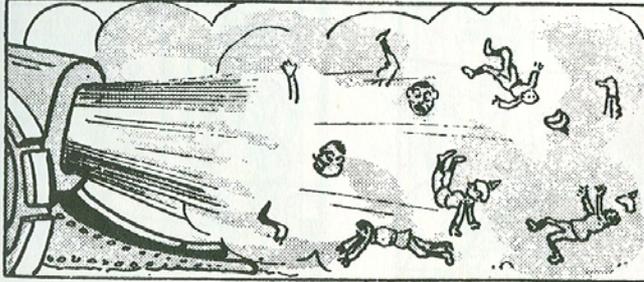
ET LA BATAILLE DE LA MARNE?

L. FORTON

On verra, au cours de ce chapitre, que les boniments impériaux ne sont pas toujours accueillis avec un enthousiasme délirant.

**LES PIEDS-NICKELES FONT DU SABOTAGE**

*Les Pieds Nickelés*  
(Thèse p.735)  
La métonymie de l'Allemagne déchiquetée



... d'ingénieurs qui avaient une confiance absolue dans la science infallible des Pieds-Nickelés, les inspecteurs du Kaiser... Ah ! ce qu'ils s'étaient fourré le doigt dans l'œil ! En effet, le résultat fut mirobolant, mais pas dans le sens qu'ils l'avaient espéré. Au lieu de sortir, suivant son habitude, par la gueule du canon, l'obus capricieux eut la fantaisie de s'évader par la culasse. Sur plusieurs kilomètres de profondeur, tous les Boches qui se trouvaient derrière la pièce furent réduits en miettes. Lorsque le lendemain, en parcourant les journaux, Croquignol, Ribouldingue et Filochard...

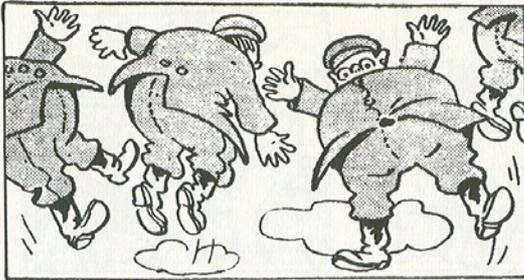


... apprirent de quelle façon s'étaient comportées les armes fabriquées d'après leurs indications, leurs visages s'épanouirent et Ribouldingue, résumant l'opinion du trio, déclara : « A la bonne heure ! Voilà ce que j'appelle du bath boulot... A nous trois nous avons fait d'aussi bonne besogne que tout un régiment de poilus ! »

## Les Pieds Nickelés

(Thèse p.736)

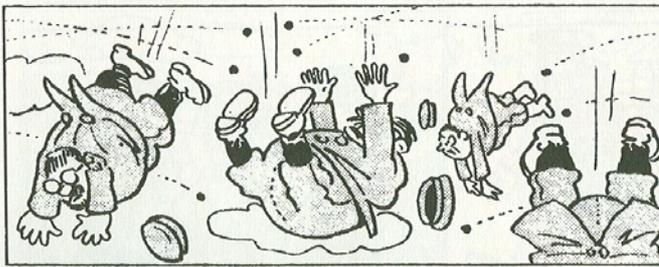
Le burlesque dédramatise et donne aux Français leur revanche sur les gaz asphyxiants, p.253.



Et, pareils à des ballons, ils furent kotossalement surpris de s'élever dans les airs et d'être le jouet des zéphyrs. Cette transformation tenait du prodige, mais ils n'en étaient pas plus rassurés pour cela. « Tartifle ! vociféraient-ils, nous voici métamorphosés en ballons dirigeables, en zeppelins...



« ... miniature. Comment allons-nous faire pour atterrir ? » Le bruit d'une fusillade bien nourrie se chargea de répondre brutalement à cette question. Des lignes françaises, nos poilus n'avaient pas été moins surpris d'apercevoir ces gros et grotesques bonshommes se baladant dans l'espace. Ils les avaient...



... pris pour des pantins en baudruche, lâchés par les Boches et immédiatement, afin de brûler quelques cartouches en exerçant leur adresse, ils les avaient pris pour cible et les canardaient sans répit. Les Boches-aérostats n'avaient pas prévu ce genre de sport. Troués comme des écumeurs par les balles des lebel qui les dégonflaient instantanément, ils dégringolaient sur le sol beaucoup plus rapidement qu'ils ne l'auraient souhaité, et dans un tel état qu'il leur était impossible de faire entendre la moindre protestation. Comme précédemment, les Pieds-Nickelés, à l'abri dans leur tranchée, prenaient le plus grand plaisir à ce divertissement sportif dont ils ne perdaient pas un...



... détail. « Parole d'honneur ! gouaillait Ribouldingue, est-ce qu'on ne se croirait pas à Neuilly, au tir aux pigeons... Pan ! encore un de descendu !... Comme ça, c'est gagné, et l'adroit tireur qui a fait mouche sur le moche devrait avoir droit à une douzaine de macarons, à une rose tricolore en papier ou encore à un superbe coquetier avec filet or. — On voit que les pilules à...

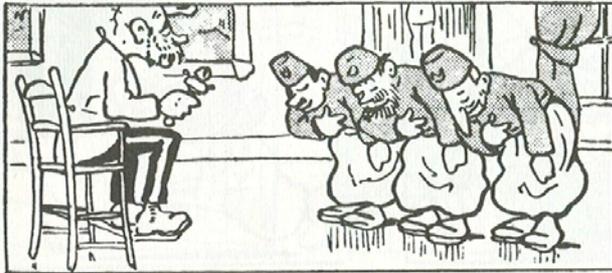
*Les Pieds Nickelés*  
La caricature de François-Joseph, p.139.  
(Thèse p.739)



Les Pieds-Nickelés, lestés du trésor si habilement emprunté au Sultan, avaient pris place dans le train de luxe qui devait les conduire à Vienne. Et, tout en fumant des cigares de choix, ils plâtraient à qui mieux mieux sur le succès de cette opération. Croquignol disait : « J'aurais bien voulu me trouver caché dans un petit coin afin de...



« ... reliquer la bobine du Sultan quand il s'est aperçu que tout son beau pognon s'était volatilisé ! — Nous voici à Vienne ! annonça Ribouldingue quand ils furent arrivés au terme de leur voyage. C'est maintenant qu'il s'agit de se payer de culot et de ne point gaffer. » En quittant la gare, le trio se dirigea vers le Palais Impérial et fut reçu par un portier galonné d'or et pénétré de son importance. Sans s'épater, Croquignol lui dit : « Grouille-toi d'aller prévenir...



« ... l'Empereur, ton maître, que nous sommes les envoyés du Sultan de Turquie. » Le portier s'empressa de les annoncer et cinq minutes plus tard les trois amis introduits dans le grand salon de réception se trouvaient en présence de François-Joseph. Le monarque gâteux était assis sur une chaise de gosse qui lui servait de trône. Un hochet remplaçait son sceptre et il avait une bavette en...



... piqué attachée à son cou. Après s'être inclinés devant l'impérial gaga, Croquignol prenant la parole au nom des trois amis annonça : « Sire, nous sommes envoyés par le Sultan, en qualité d'attachés militaires, afin de suivre les opérations de la guerre. Nous ne sommes pas des pollus à la mie de pain et tu ne tarderas point à t'en apercevoir... » François-Joseph qui n'avait pas compris un traitre mot à cette...



... présentation répondit en bavant. « Nanan, pipi, caca, dodo. — La visite est faite, tout s'est bien passé... ça colle ! se réjouissaient les Pieds-Nickelés enchantés de leur présentation, alors qu'ils quittaient le Palais. Il ne faudra pas oublier de revenir demain. »

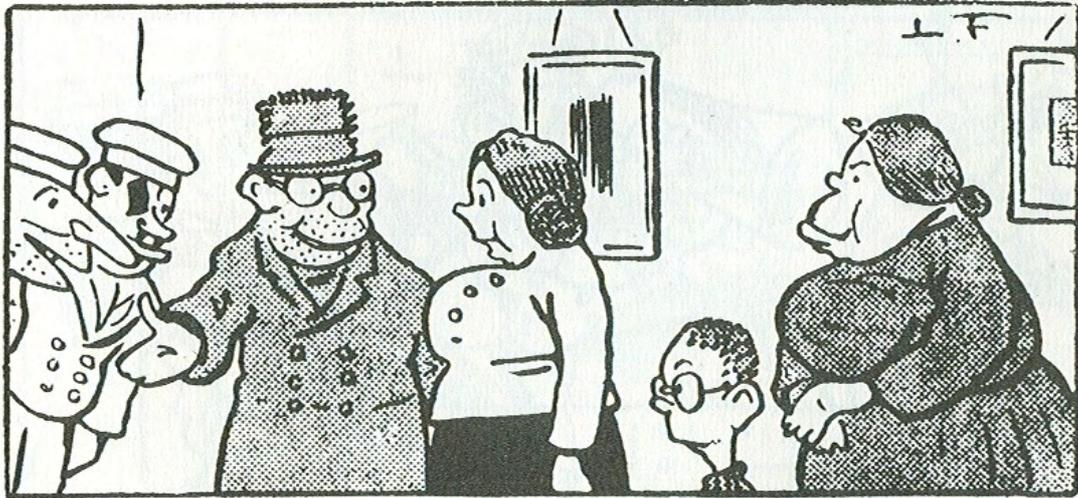


Du Palais Impérial ils se rendirent dans le plus luxueux hôtel de la capitale où ils furent logés aux frais de l'Empereur. Lorsqu'ils se retrouvèrent réunis dans le somptueux salon de leur appartement, Ribouldingue ricana : « Qu'est-ce qu'il...



« ... tient comme gâtisme, ce forban de François-Joseph ! Il a les méninges en vadrouille !... C'est à croire qu'on les a remplacés par un paquet de nouilles ! Il s'agit maintenant de profiter de la situation pour servir à cet abruti ainsi qu'à sa suite...

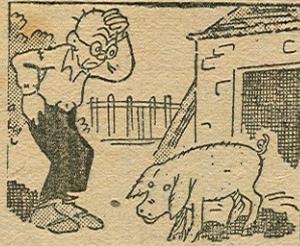
*Les Pieds Nickelés*  
(Thèse p.745)  
L'enfant allemand raillé avec sa famille, p.187.



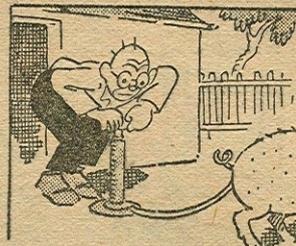
« ... ensuite un plaisir de vous reconduire jusqu'à votre bâtiment. » Le trio ne se fit pas prier pour accepter cette invitation et accompagna le Boche. Ce dernier, arrivé devant sa maison, les fit entrer dans son appartement et leur dit : « Je vous présente ma femme, mon héritier et ma belle-mère qui seront enchantés de faire la connaissance de trois vaillants matelots de notre glorieuse marine. Anna, ma poule en sucre, dépêche-toi de servir à boire et à manger à ces braves ! »



## LE KOCHON DE KARL KOCH



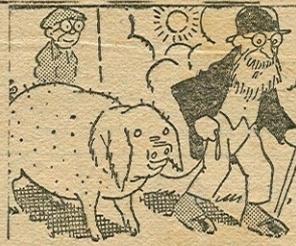
Meingott! gémit Karl Koch, en regardant son cochon, décidément, ça ne vaut rien d'engraisser les cochons à la selure de bois et à la brique pilée! En voilà un qui n'est pas trop gras, tarteiffe! Et dire que je l'emmène aujourd'hui au marché!



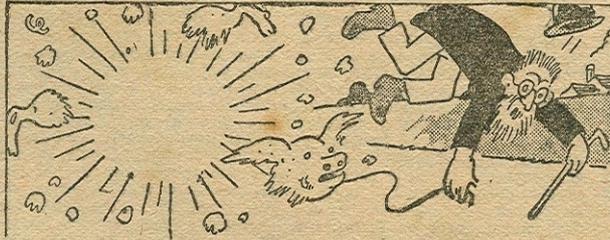
Je ne vais pas en tirer 3 marks 50. Mais une idée lumineuse traverse soudain le cerveau de Karl Koch... Il empoigne sa pompe à vélo, et, à tour de bras, le voilà qui engraisse son cochon avec de l'air! Le résultat est merveilleux!



Au bout d'un instant, le cochon est gros et gras, et sa peau est tendue comme la peau d'un tambour. « — En route! » glapit joyeusement Karl Koch et il prend le chemin du marché, avec son cochon sur ses talons... Il n'y a pas dix minutes...



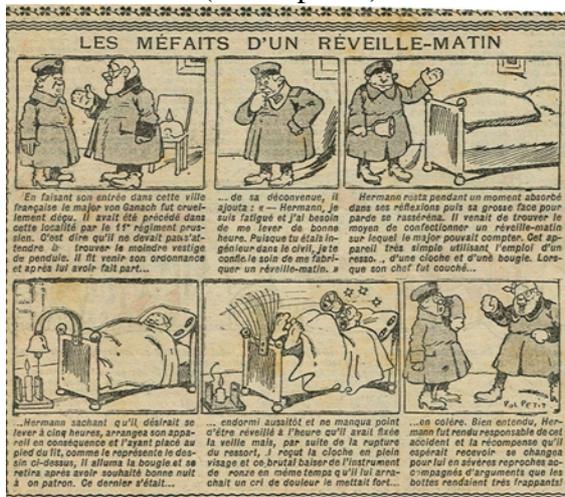
... qu'il est installé, qu'un amateur se présente — Hoch! un beau cochon! — Et engraisé rien qu'avec des pommes de terre! affirme Karl Koch, qui ne manque pas de toupet... — Kombien? — Cent marks! — Cent marks? C'est rien cher...



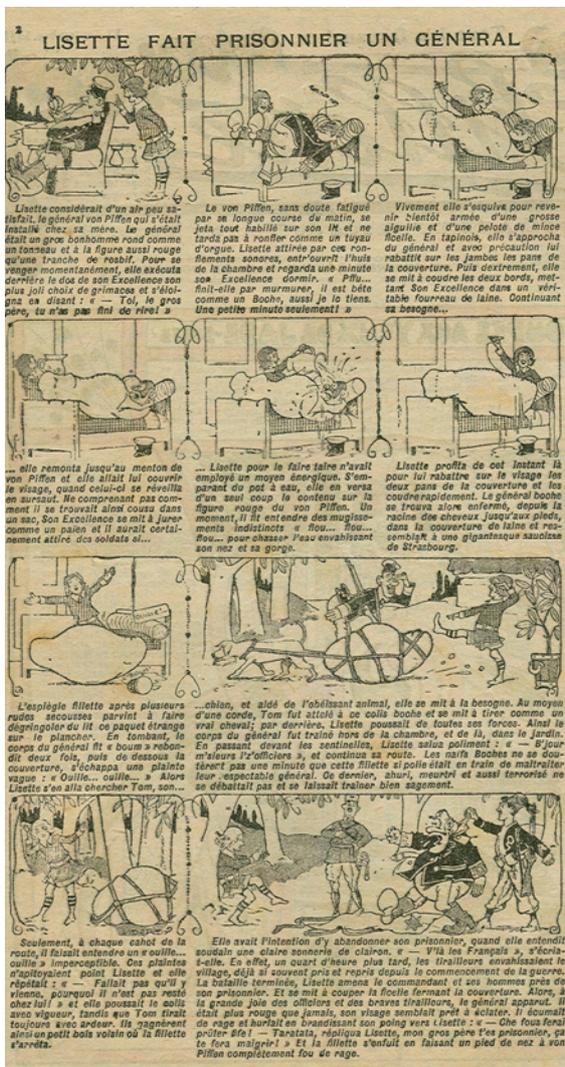
— A prendre ou à laisser! riposte Karl Koch, je ne suis pas embarrassé d'un si beau cochon! Du coup, le client allonge le billet et emporte le cochon... L'un suivant l'autre, ils prennent la route de la maison. Le soleil darde sur le cochon... Et, tout à coup, ça fait poum! Une véritable explosion de lard, d'andouille et de boudin! Le nouveau propriétaire du cochon, que la déflagration a envoyé promener dans les terres labourées, se relève avec de la terre plein les naseaux, et murmure, abruti. « — Teufel! Ça, c'est un vrai tour de cochon!!! »

Fillette, n°534, La farce grossière.  
(Thèse p.761)

Satire antigermanique  
(Thèse p.762)



Fillette, n°386, p.15.



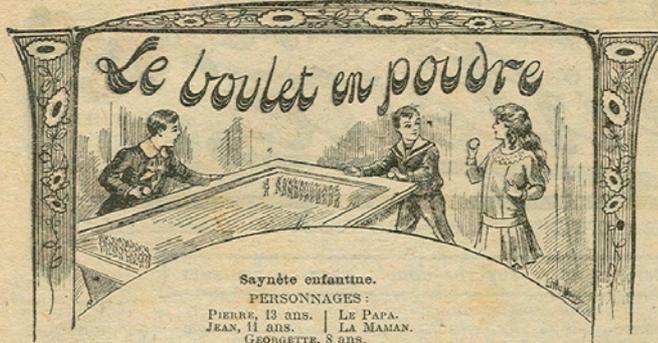
Fillette, n°392, p.2.

L'humour corrosif de Harry Gonet  
(Thèse p.764)



*Fillette, n°403, p.6.*

La mise en page et la mise en scène théâtrales  
 Fillette, n°393, p.2.  
 (Thèse p.772)



Scénète enfantine.

PERSONNAGES :  
 PIERRE, 13 ans. | LE PAPA.  
 JEAN, 11 ans. | LA MAMAN.  
 GEORGETTE, 8 ans.

SCÈNE PREMIÈRE

Dans un petit hôtel luxueux, chez les parents de Pierre et de Georgette. Le cousin Jean est venu jouer, et les trois enfants viennent d'ouvrir une grande boîte de soldats de plomb sur la table de la salle à manger située au rez-de-chaussée.

PIERRE. — J'ai une idée. Puisque maman est sortie, on va aller jouer sur le billard de papa. Voulez-vous? Dites vite que-z-oui.  
 JEAN. — Je ne demande pas mieux, mais il ne faut pas que tu sois grondé.

PIERRE. — Ouai!... moi, on me gronde jamais.  
 GEORGETTE. — Pierre fait toujours son malin. On le gronde pourtant souvent.

PIERRE. — Quand donc, je te prie?...  
 GEORGETTE. — Par exemple, chaque fois que tu fais un cuir, comme dit papa.

PIERRE, *plastronnant*. — On me fait-z une observation, c'est pas-à-être grondé, ça!

GEORGETTE. — Une observation avec une gifle au bout, quand tu veux pas faire attention, ou bien quand tu fais exprès.

PIERRE. — Ouai! ouai!... D'abord, c'est pas vrai; ensuite, je m'en moque. Allons!... Au billard, messieurs et dames, suivez-moi. Le chemin le plus court est de prendre l'escalier.

*Il monte deux étages, la petite Georgette chargée de la boîte à soldats.*

SCÈNE II

Au billard.

PIERRE. — On va jouer à la guerre sans fumée... Grands progrès!... Pour nous, pas besoin d'armes à feu et pourtant nous allons employer des boulets de canon. En voici trois!... *(Il brandit dans ses deux mains les trois billes du billard.)* Et maintenant, alignons nos armées. *(Il ouvre la boîte et passe à Jean l'une des compartiments.)* Tiens, je te donne les Boches; tu seras leur général.  
 JEAN. — Merci du cadeau.  
 PIERRE. — Te fâche pas. C'est parce que je suis le plus fort. Alors, c'est une façon d'être sûr que les Allemands seront battus.

JEAN. — Trop aimable!  
 PIERRE. — Oh! si tu y tiens absolument, je veux bien te passer le commandement des Français, seulement tu aurais tort d'accepter. Ce serait combattant pour la France! Tu comprends!

GEORGETTE. — Bravo, mon cousin!  
 JEAN. — Tu te crois donc bien fort!  
 PIERRE. — Dame! je serai de la classe 1922, mon cher.

GEORGETTE, *à qui cette discussion paraît devoir être interminable*. — Moi, je m'assois. Quand vous aurez besoin d'une cantinière, vous me préviendrez.

JEAN. — Oh! cette pauvre Georgette! On l'oubliait. Qu'est-ce qu'on va lui faire faire?  
 PIERRE. — Elle sera servante de batterie! elle nous passera les boulets.

JEAN. — Mais il me semble qu'elle pourrait bien jouer, puisqu'il y a trois boulets. D'ailleurs, il faudrait établir la règle du jeu.

PIERRE. — Nous allons ranger nos soldats, chacun à une extrémité du billard. Le tapis vert, c'est le champ de bataille.  
 GEORGETTE. — Faudra pas le crever.

PIERRE. — Chut!... Alors, chacun à son tour lancera un boulet sur l'armée de son adversaire. Le gagnant sera celui qui aura

le plus longtemps des soldats sur leurs parties.

JEAN. — Comme disent les Japonais: « La victoire appartient à celui qui sait durer un quart d'heure de plus. »

PIERRE. — Voilà!  
 JEAN. — Et le troisième boulet?  
 PIERRE. — J'ai trouvé. Ce sera le facteur imprévu, celui qu'on va tirer-z-ou sort.

JEAN. — Explique-toi.  
 GEORGETTE. — J'ai bien fait de m'asseoir.

PIERRE. — Vous n'ignorez pas, mesdames et messieurs, que lord Kitchener, dans un discours splendide, a dit qu'un facteur étonnerait l'Europe. C'est à cela que papa réfléchit si souvent. Quand maman le voit en train de penser et lui demande: « A quoi penses-tu? Il répond: — Je songe-tu au facteur de lord Kit... »

GEORGETTE. — C'est pas vrai, papa ne fait pas de culps.

PIERRE. — Chut!... je parle, c'est même devenu une scie. Hier, en plaisantant, il a dit à la bonne: — Quand le facteur apportera les lettres, n'oubliez pas de lui demander si c'est lui qui va

étonner l'Europe. *(Il respire à fond.)* Eh bien! mesdames et messieurs, laissez-moi vous apprendre que je me suis renseigné dans le dictionnaire. Facteur, c'est de l'arithmétique. Facteur, cela veut dire un nombre. Dans une addition, c'est un morceau du total, c'est...

JEAN. — Oh! là là!... ce que tu es calé!

GEORGETTE. — Il me donne mal à la tête.

JEAN. — Tu aurais dû te préparer un verre d'eau.

PIERRE. — Merci. *(Il salue.)* Lord Kitchener a donc voulu parler...

JEAN. — Dis donc, j'ai gagné toujours les soldats d'un côté.

GEORGETTE. — Et moi, les autres.

PIERRE, *bas*. — Allez, allez!... *(Haut.)* Je dis donc que lord Kitchener a voulu parler d'une force qui viendra s'ajouter aux autres.

PIERRE. — Ce sera, si vous le voulez bien, notre troisième boulet, la bille rouge. Nous allons jouer chacun avec une bille blanche, puis, au bout de deux coups, nous tirerons au sort la bille rouge et, à partir de ce moment-là, celui qui sera en possession de ce nouveau facteur aura, à chaque fois que ce sera son tour, deux engins à jeter au lieu d'un. *(Il voit Les soldats alignés.)* Maintenant, commençons. Je suis le généralissime français!...

JEAN. — Fais le fier, à ton aise! Moi, même en jouant, je refuse d'être Allemand.

GEORGETTE. — Bravo, mon cousin!... *(Elle lui saute au cou.)* Oh! il faut que je l'embrasse.

PIERRE. — Zut! zut!... Plus moyen de s'amuser dans ces conditions.

GEORGETTE, *à Pierre*. — Tu n'as qu'à faire l'Allemand.

PIERRE. — J'ai déjà dit que je ne voulais pas faire gagner la partie à l'armée allemande.

GEORGETTE. — Eh bien! c'est tout simple. Tu n'as qu'à me donner à moi la bille rouge, comme ça je ferai l'Angleterre, et je serai du côté à Jean. On sera des alliés tous les deux, et avec nos deux boulets, on fera plus vite tomber les sales Boches.

PIERRE, *faisant la moue*. — Peut-être!  
 JEAN. — Ça y est!... La partie est organisée!...

PIERRE. — Allons-y! *(A Georgette.)* Tirez les premiers, messieurs les Anglais!

JEAN. — Oh! oh! quelle galanterie pour un Germain!

PIERRE. — Je trouve... il y a une balle de billard.

GEORGETTE. — Voilà.

Sa bille renverse deux soldats allemands.

PIERRE. — A moi!



PIERRE. — Rattrapons-la.



*Fillette*, n°392, p.3.  
(Thèse p.776)  
L'iconographie de la victoire





### FRITZ A EU TORT DE DORMIR



1. Fritz, sortant de l'hôpital à peine guéri de sa dernière blessure, est renvoyé à son dépôt qui se trouve en Alsace, et on lui fait prendre la garde le lendemain de son arrivée. Fritz est fatigué et trouve que les majors et les sous-officiers allemands du barreau manquent vraiment par trop de considération pour ceux qui reviennent du front.

2. Bientôt il s'appuie contre sa guérite, ses yeux se ferment, l'un d'eux s'envoie en l'air. Derrière la guérite se trouvent des rats en perle. Les gamins passent par là en quête d'un bon saucisson, d'oreilles et de contresols.

3. Soudain, l'un d'eux part en courant jusqu'à la machine à vapeur et en rapporte étonnamment un petit drapeau français que sa mère lui a confectionné pour les fêtes. Il l'introduit dans le canon du fusil du Docteur qui dort toujours.

4. Puis, les gosses vont se cacher pour épier le nivelé de leur victime. Soudain surgit un officier d'allure hautaine, portant monocle, fumant un important cigare et traînant à grand fracas de gigantesques épaves.

5. Surprise de ne pas s'attendre à présenter ses armes, il tourne la tête et voit Fritz dormant sans le moindre souci de sa conscience. De stupé, il lâche son cigare, et, de colère, il lâche un juron. Fritz se réveille en sursaut et voit prendre la position réglementaire.

6. Mais alors l'officier aperçoit le drapeau français. C'est la goutte d'eau qui fait déborder la coupe. Héros de lui, il annonce à Fritz qu'il le fera passer au conseil de guerre. Fritz a eu tort d'être endormi surtout en Alsace où les petits enfants sont toujours prêts à faire une manœuvre pour aller aux Boches qu'ils détestent cordialement.

### QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

Pourquoi, à l'aurore de l'année nouvelle, les petits enfants d'ALSACE et de LORRAINE sont-ils gais, d'une franche et saine gaieté? Parce qu'ils savent que le jour approche où leur petit pays sera délivré et que, sans doute, le calendrier de 1918 coïncidera ce jour.

Il y a quarante-six ans que l'ALSACE et le LORRAINE furent volées à la France vaincue, malgré une héroïque protestation de fidélité et d'amour. (Voir page 2) Le triste anniversaire.

Pendant quarante-six ans elles ont souffert sous le joug le plus odieux. Leurs habitants ont dû vivre au-dessous de ce que les Allemands, cessant de parler français, voir flotter partout sur la terre qu'ils aimèrent un drapeau qui n'était pas le leur, et servir sous ce drapeau. Ils ont dû lutter pour rester Français contre la volonté du vainqueur.

Mais aujourd'hui tout est changé. Une partie de l'Alsace a vu notre drapeau déployé. (Voir page 2) La Libération (après). Le reste du pays attend et espère. LA VICTOIRE SOUVRAIT AUX FRANÇAIS ALLEMANDS BIEN TÔT ILS CLAQUERONT AU VENT. PHELIEMONT SUR METZ ET SURSTRAS BOULGUE DELIVRÉS.

Ce jour-là, bon jour, Français, nous applaudirons DE TOUT NOTRE CŒUR.

Couverture du supplément à Fillette, n°513.

### LE PERROQUET PANGERMANISTE ET LES PETITS ALSACIENS



1. Peter Schublick, mortuus de fait dans le Jutland bavarois, son pays d'origine, était venu à installer dans un petit village de l'Alsace, de cette Alsace que ses trères avaient conquise, et y exerçait la profession de vendeur.

2. Peter Schublick tirait une légitime fierté de son compagnon Parsifal, un superbe perroquet dressé auquel il avait appris tout un vocabulaire patriotique allemand, qui faisait la joie des touristes boches de passage dans le pays.

3. Peter Schublick aimait bien aller boire, Parsifal était gourmand. Ce commerce de circonstance permit à de petits enfants du village, un soir que le savetier était à la brasserie, d'attirer l'oiseau et de l'emporter avec eux dans un sac.

4. Ils l'emfermèrent dans une cage et, en lui tenant maladroitement sa nourriture, lui apprirent à crier: "A bas les Schwabs! Vive la France!"

5. Pendant ce temps Peter Schublick avait parcouru le village réclamant Parsifal à tous les étages. Mais les échos rendirent muets, car l'oiseau était trop bien niché pour entendre la voix glorieuse de son ancien maître.

6. Le savetier resta sans nouvelles de son perroquet pendant plus de trois mois. Mais un 14-Juillet les petits enfants, jouant au ballon, le dressage de Parsifal, le réinstallèrent sur son ancien perchoir.

7. Dire la joie du coordonnateur en retrouvant son compagnon est impossible.

8. Mais l'oiseau le regardait avec un air indolent et ne paraissait pas décidé à entonner ses anciennes répliques.

9. Tout à coup, mis en confiance par l'offre d'une des friandises qu'il affectionnait le plus, Parsifal ouvrit un large bec, mais, au lieu de pousser comme jadis des vivats à l'adresse du Kaiser, il dit dans la phrase qu'on lui avait apprise dans la cage, pour la plus grande satisfaction de son possesseur.

10. Attiré par le bruit, des gamins parurent dans l'échoppe du savetier. Leur apparition n'eut pas pour effet de faire taire le perroquet, qui continua à crier de plus belle. Impatients, ils lui tendirent le son et dressèrent une contrainte à Schublick absourdi.

Ainsi parut Parsifal, perroquet pangermaniste, pour avoir complote contre l'Empire allemand.



Quatrième de couverture du supplément à Fillette, n°513. (Thèse p.788)

## DEUX GRANDES DATES DE L'HISTOIRE DE L'ALSACE

### LA TRISTE ANNEXION

17 février 1871. — L'Allemagne exige de la France vaincue ceux de ses départements qui constituent l'ALSACE-LORRAINE annexés. Les députés de ceux que le vainqueur veut annexer déposent devant l'Assemblée nationale une déclaration dont voici les principaux passages :  
 « L'ALSACE et la LORRAINE ne veulent pas être aliénées. Ces deux provinces, sans cesse exposées aux coups de l'ennemi, se sont constamment sacrifiées pour la grandeur nationale et elles ont sacrifié de leur sang l'indivisible pacte qui les rattache à l'unité française. Elles protestent hautement contre toute cession ; la France ne peut la consentir, l'Europe ne peut la sanctionner.  
 « Nous tenons d'avance pour nuls et non avenue tous actes et traités, vote ou publiqués, qui consentiraient abandon, en faveur de l'étranger, de tout ou partie de nos provinces de l'ALSACE et de la LORRAINE. »  
 La France ne put qu'approuver moralement cette déclaration elle fut le contour sur la gorge, se soumettre à la volonté du vainqueur. Ce fut le traité de Francfort.

### LA LIBÉRATION JOYEUSE

2 août 1914. — L'Allemagne déchire le traité de Francfort. Le lendemain, nos troupes arrachent les poteaux frontières et pénètrent en ALSACE-LORRAINE. Les deux provinces sont à nouveau le siège de rudes combats. Finalement, le front se stabilise, et une partie du pays reste entre nos mains.  
 Quelque temps après, le 1<sup>er</sup> décembre 1914, le maréchal, alors général Joffre, vint visiter l'ALSACE reconquise, y prononça, à Thionville, au milieu des acclamations des habitants, les paroles suivantes :  
 « Votre retour est déshérité. Vous êtes Français pour toujours... Je suis la France, vous êtes l'Alsace : je vous apporte le balai de la France !  
 Bientôt l'ALSACE-LORRAINE toute entière retrouvera française pour toujours. Ce sera la libération joyeuse.

## LES BELLES LÉGENDES D'ALSACE

SAINTE-ODILE (d'après M. Emile Hazelin. Légendes et Contes d'Alsace, Fernand Nathan, éditeur, Paris.)



1. A Obernai, vers 435, vivait en leur château un duc d'Alsace nommé Adalric et sa femme Hervesinde. Tous deux, depuis de longues années, désiraient un enfant.



2. Or, un jour, en revenant de la chasse, le duc apprit qu'un enfant leur était né.



3. Mais la mère vaillait. Elle remit l'enfant à une de ses sœurs.



4. Un jour, Salin-Francat entendit une voix céleste qui lui disait : « Tu as un monastère de Balma. Tu y trouveras une petite fille aveugle ; tu la baptiseras en lui donnant le nom d'Odile, et elle verra clair. »



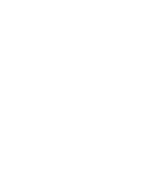
5. Dès que l'eau sainte toucha le front d'Odile, ses yeux s'ouvrirent à la lumière ; ils furent les plus beaux et les plus beaux du monde.



6. Adalric avait eu d'autres enfants ; quatre fils et une fille. Hugues, qui était le plus jeune, entra accidentellement en relations avec le plus jeune de ses frères nommé Hugues, qui avait un grand renom de sainteté.



7. Un matin, Adalric, qui se rendait à la chasse en compagnie de Hugues, aperçut une jeune fille aux yeux bleus qui gravissait la montagne.



8. « Ah ! non père, non, c'est le prénom de vos enfants une fille pieuse et vraiment pas faite ! Votre cœur vous a fait aveugle. »



9. Odile pardonna et devint la fleur exquise de sa maison duciale.



10. De jeunes seigneurs se présentèrent en foule qui prétendaient à sa main. Incitée, elle expédia le moine de retourner au couvent de Balma.



11. Un prince de Germanie, plus riche et plus obstiné que tous ses rivaux, la demanda en mariage. Il convenait au duc.



12. Comme son père insistait, elle prit, un soir, la fuite et, ravivée de balcons, gagna la campagne. Mais on s'était aperçu de sa disparition. Le duc, accompagné du prétendant et de quelques serviteurs, s'élança à cheval sur sa trace.



13. Odile allait être reprise par la petite troupe et allait être prise, car devant elle se dressait une ligne de rochers infranchissables.



14. Il fit édifier un monastère incomparable près de son château.



15. Odile put, par de nombreux miracles, soulager toutes les infirmités du pays. Sa réputation fut grande. Elle est le patronne de l'Alsace.

Pages centrales du supplément à *Fillette*, n°513.  
 (Thèse p.789)

## CONSEILS PRATIQUES

### EAU DES ALLIÉS POUR LA PURETE ET LA BEAUTE DE LA PEAU

Mettre dans 100 gram. d'eau de roses, et 100 gram. d'eau de fleurs d'oranger :

Acide borique.....	2 grammes.
Miel blanc.....	20 —
Alcoolé de néroli.	10 —
Alcool de menthe.	10 —

Agiter le flacon avant de s'en servir; conserver bien bouché dans un endroit frais.

### LAIT DE BEAUTÉ DES ALLIÉS POUR RAFFERMIR LA PEAU

Mettre dans une bouteille 1/4 de litre de bon vinaigre de vin blanc (1<sup>re</sup> qualité surtout), 1/4 de litre d'alcool à 90 degrés, poudre de benjoin, 25 grammes; amandes douces, 30 grammes; fleurs de méllilot, 25 grammes.

Piler les amandes après les avoir débarrassées de leur peau, délayer la poudre de benjoin dans une petite quantité d'eau chaude — une cuillerée à bouche à peu près — avant leur mise en bouteille.

Remuer chaque matin la bouteille pour opérer le mélange; après 15 jours, passer à travers une fine mousseline.

Employer en lotions à l'aide d'un tampon d'ouate légèrement imbibé de ce lait, qu'on aura soin d'agiter avant l'usage.

EMEY.

L'appel aux mairaines de guerre (Thèse p.798)

**Mères, Sœurs, Femmes, Mairaines**



Pour protéger efficacement nos poilus du froid et de la pluie, nous avons fait établir un capuchon de couleur bleu horizon **absolument imperméable**, assez ample pour couvrir le sac, abritant le soldat jusqu'au poignet, de façon à ne pas entraver la liberté de ses mouvements. En entreprenant la vente de ce capuchon, ce n'est pas un bénéfice que nous recherchons, mais un service que nous voulons rendre.

Ce capuchon est envoyé contre la somme de

**9 fr. 50**

Envoi franco contre 10 fr. 25 adressés à l'Administration de « **FILLETTE** », 3, rue de

Fillette, n°407, p.14.

Les publicités propagandistes et fétichistes

**ÉPINGLE DE CRAVATE PORTE-BONHEUR**  
Or sur argent contrôlé.

Ornée d'une coccinelle soigneusement montée.  
**Prix : 1 franc, franco**  
Adresser commandes et mandats à l'Administration de « **FILLETTE** », 3, rue de Rocroy, Paris (X<sup>e</sup>).

**BRELOQUE PORTE-BONHEUR**  
Or sur argent contrôlé  
Ornée d'une coccinelle sertie à un anneau mobile.  
**Prix Franco : 1 franc**  
Adresser commandes et mandats à l'Administration de « **FILLETTE** », 3, rue de Rocroy, Paris (X<sup>e</sup>).

**BROCHE PORTE-BONHEUR**  
Or sur argent contrôlé. *Travail très soigné.*  
**ORNÉE DE 3 PERLES ET 3 COCCINELLES**  
**Prix 1 fr. 65 franco.**  
Adresser commandes et mandats à l'Administration de « **FILLETTE** », 3, rue de Rocroy, Paris (X<sup>e</sup>).

**DERNIÈRE NOUVEAUTÉ**  
Grâce à un important marché passé avec une des meilleures et les plus importantes fabriques de bijouterie de Paris, « **FILLETTE** » peut offrir, à un prix de beaucoup inférieur à sa valeur,



**Le Collier de Velours**  
ce Bijou tant à la mode qui est orné d'un joli motif simili et d'une magnifique pierre égale, fermoir à système. Le collier est exposé à  
franco de port et d'emballage contre la somme de..... **1 fr. 45**  
Adressée en un mandat et non en timbres à Fillette, 3, rue de Rocroy, Paris (X<sup>e</sup>).

Fillette, n°360, p.15.

**TITRE GOLDFILLED**  
De Fabrication essentiellement Franco-Anglaise  
Racheté après usage 0 fr. 50 le gramme



*Saphir Simili Rubis*  
Prix : 1 franc (Port : 0 fr. 15 c.)

**NOTRE BAGUE TRICOLEURE !!**  
**Souvenir de la Grande Guerre 1914-1915**  
Pour commémorer l'épisode le plus glorieux de notre Histoire, nous mettons en vente, au prix excessivement réduit de 1 franc, une charmante bague aux couleurs nationales, une belle pierre saphir représentant le bleu, un beau simili le blanc et une autre de couleur rubis pour le rouge. Ces bagues sont en notre Titre GOLDFILLED bien connu et absolument garanties pour 5 ans.  
Pour la dimension, découpez un trou dans un morceau de carton et envoyez, avec un mandat de 1 fr. 15, à R.-S. SIMS & MATYER, 62, rue Saint-Lazare, Paris.

Fillette, n°378, p.5.

L'épopée adaptée au magazine féminin  
(Thèse p.799)

**ODYSSÉE D'UN POILU**  
(Extrait de l'«*Humanité*», du 14 Juillet 1915.)



Un de nos poilus, blessé au cours d'un combat, tomba dans un coin écarté. Combien de temps resta-t-il sans connaissance ? Il ne s'en souvient pas ! Quand il revint à lui, la faim le tenaillait, il ouvrit sa musette. Hélas ! ses vivres étaient immangeables, souillés de boue et de sang.

De cette mésaventure, notre poilu garda un si torturant souvenir qu'après son transport à l'ambulance, il se jura qu'il découvrirait le moyen d'obvier à cette défectuosité des musettes.

Il chercha... tant et si bien qu'il trouva ! Et, pendant son congé de convalescence, il vint de créer la **Musette Idéale**, dans laquelle, quelles que soient les intempéries, les vivres ne risquent plus d'être détrempés par la pluie, souillés par la boue et se conservent intacts, grâce au tissu imperméable et à la fermeture à soufflet déposée, qui empêche l'eau de pénétrer dans la musette. Or, cela est de grande importance pour nos soldats, qui portent dans leurs musettes des vivres pour plusieurs jours.

Tous ceux qui ont des leurs sur le front feront sagement de joindre à leurs envois de douceurs une **Idéale Musette**, dont le prix est de

**3 fr. 65 franco de port.**

Adresser commandes et mandats à «*FILLETTE*», 3, rue de Rocroy, Paris (X<sup>e</sup>)

PRIX  
3 fr. 65

*Fillette*, n°404, p.15.

Fillette, n°401, p.14.  
(Thèse p.802)  
L'iconographie mémorielle

*Un recueil unique de documents sensationnels :*

## **N'OUBLIONS JAMAIS !**

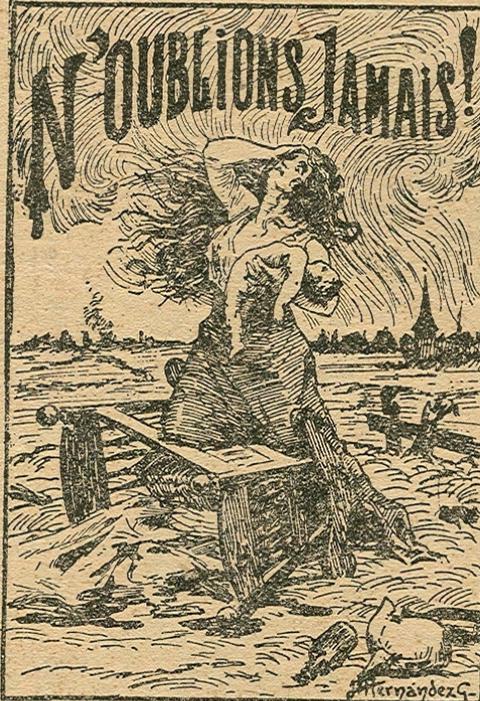
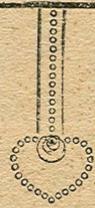
*Album de grand luxe, couverture en couleurs, dévoilant, pour la première fois, dans toute leur véridique horreur, les atrocités et les crimes commis par les Allemands.*



En  
vente  
partout  
au  
prix de

**60**

Centimes



L'ouvrage de 36 pages contient de nombreuses photographies d'une exécution parfaite et des compositions de nos meilleurs artistes, dessinées avec un réalisme poignant. Une grande carte panoramique des ruines complète la documentation. Un texte bref et basé uniquement sur des informations strictement contrôlées accompagne les gravures.

*Pour conserver en votre cœur et en celui de vos enfants,*

**Toujours robuste et tenace, la haine des barbares tudesques**

*Ayez sans cesse sous les yeux*

**Leur œuvre dévastatrice et sanguinaire**

*Reproduite avec l'implacable fidélité de l'objectif dans*

## **N'OUBLIONS JAMAIS !**

*Envoi franco contre 75 centimes en un mandat adressé à l'Administration  
:: de "Pages de Gloire" 3, rue de Rocroy, PARIS (X) ::*

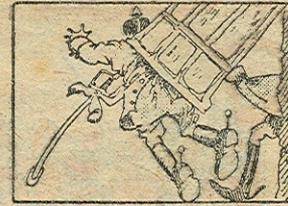
## LE MOULIN ANTIBOCHE



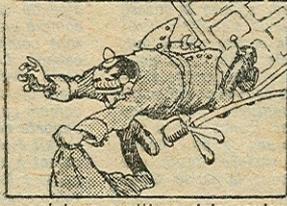
« — Herr Kuranderr, fit le capitaine Fugmann en s'adressant à son lieutenant, voyez-vous, là-bas, ce moulin à vent perché sur un monticule ? C'est un poste d'observation très bien situé... Allons jusqu'au pied de ce moulin. Nous serons on ne peut mieux placés pour voir ce qui se passe dans les retranchements...



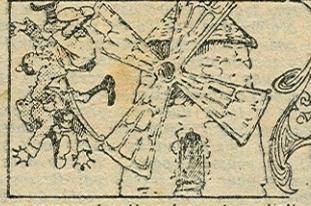
... français. Le lieutenant Kuranderr approuva avec une hiérarchique déférence l'avis émis par le capitaine et, vingt minutes plus tard, les deux officiers, postés au pied du moulin à vent, la jumelle aux yeux, lorgnaient tout à loisir nos troupes massées dans le fond de la plaine. Dans l'intervalle le vent s'était...



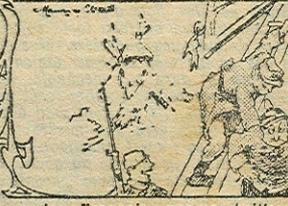
... élevé. Maintenant il soufflait avec violence et, s'engouffrant dans les ailes du moulin, commençait à les faire tourner. L'extrémité de ces ailes se terminait par un crochet. L'un d'eux, au passage, s'engagea sans demander la permission dans le fond du pantaion de von Fugmann. Le capitaine, qui ne s'y attendait...



... point, se sentit soudain soulevé de terre et se cramponna désespérément à la tunique de son lieutenant qui bénéficia à son tour de cet ascenseur d'un nouveau genre. Les ailes du moulin, actionnées par le vent, tournaient de plus en plus vite et les deux Boches, emportés par ce manège, se demandaient...



... comment cette mésaventure allait se terminer pour eux. Ils poussaient inutilement des cris et des appels au secours qui n'étaient pas entendus. Leur situation devenait en réalité des plus critiques et, pour faciliter leur digestion, ils auraient sans doute préféré un exercice moins violent. Sur ces entrefaites...



... les Français, par une brillante attaque, prirent d'assaut les positions ennemies. Le moulin fut enlevé à la baïonnette et nos braves troupiers, par la même occasion, s'empressèrent de cueillir le capitaine et le lieutenant qu'ils firent prisonniers pour le plus grand bonheur de ceux-ci.

16 PAGES  
15 CENT.

# Fillette

ABONNEMENT  
Paris, Seine et Oise, six mois 8. » 4,50  
Seine-&-Oise. 9. » 4,50  
Étranger, . 11. » 6. »

Directeur littéraire : PAUL DE LÉONI. — Administration : 3, rue de Rocroy, Paris-X<sup>e</sup>.

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS. — En 1792, le capitaine de Barsac part pour défendre la France envahie, laissant dans son château sa fille Annette. Mais l'usurier Gauthier, le contrebandier Flameng et quelques complices l'attirent dans un guet-apens et le font condamner comme émigré. Ayant reconquis sa liberté, Barsac se couvre de gloire à Valmy. Mais le soir, sur le champ de bataille, Hébert, son vieux garde-chasse, qui a été blessé, tombe aux mains de Flameng et de ses hommes qui rôdaient sur le champ de bataille.



**FILLE DE SOLDAT**

**CHAPITRE XXV.**  
alentour tout était silencieux.

1. Par cette belle nuit d'automne, paisible et sereine, la nature semblait vouloir faire oublier les horreurs de la journée précédente.

Bien sûrs de ne pas être aperçus des deux armées, les bandits avaient jeté une brassée de bois mort sur un feu couvant sous la cendre, et, maintenant, une haute flamme dansante illuminait la clairière de façon fantastique.

— Écoute, fit le colossal Flameng en s'approchant lentement d'Hébert, qu'il dominait de toute la tête, il s'agit de choses sérieuses. D'no, si tu tiens à ta peau, lâche d'être raisonnable!

— Mon fils? qu'as-tu fait de ton fils? demanda le forestier, dont les yeux étincelaient.

En effet, il était tombé avant d'avoir pu apercevoir Barsac et Jacques au premier rang des volontaires. Il ignorait donc qu'ils eussent rejoint l'armée française.

— Je suis bon garçon, fit Flameng, je pourrais te répondre que je ne sais ce que ton fils est devenu depuis qu'il a quitté Charrnières avec le capitaine de Barsac, mais j'aime mieux te...

2. ...renseigner. Cet après-midi, tous deux, à la tête d'une poignée de paysans, ont rallié les troupes françaises.

— Dieu soit loué!

— A cette heure, ils sont en sûreté près de Kellermann; c'est là que la difficulté commence. Je ne rassurons pas avec toi, car tu commences à te douter du rôle que j'ai joué en tout ceci.

— Tu n'es qu'un scélérat!

— Soit, mais Barsac va être radié de la liste des émigrés, sa fortune lui sera rendue et c'est ce que mes amis et moi ne voulons pas. Donc, tu vas me signer une bonne petite déclaration comme quoi Barsac t'a chargé, à diverses reprises, de messages pour les nobles de Ooblenitz. Je ferai prévenir cette déclaration à qui de droit et, ainsi, le capitaine ne sera pas près d'apparaître pur et sans tâche aux yeux des vrais patriotes!

— Jamais! se révolta Hébert.



(Voir la suite pages 8 et 9.)

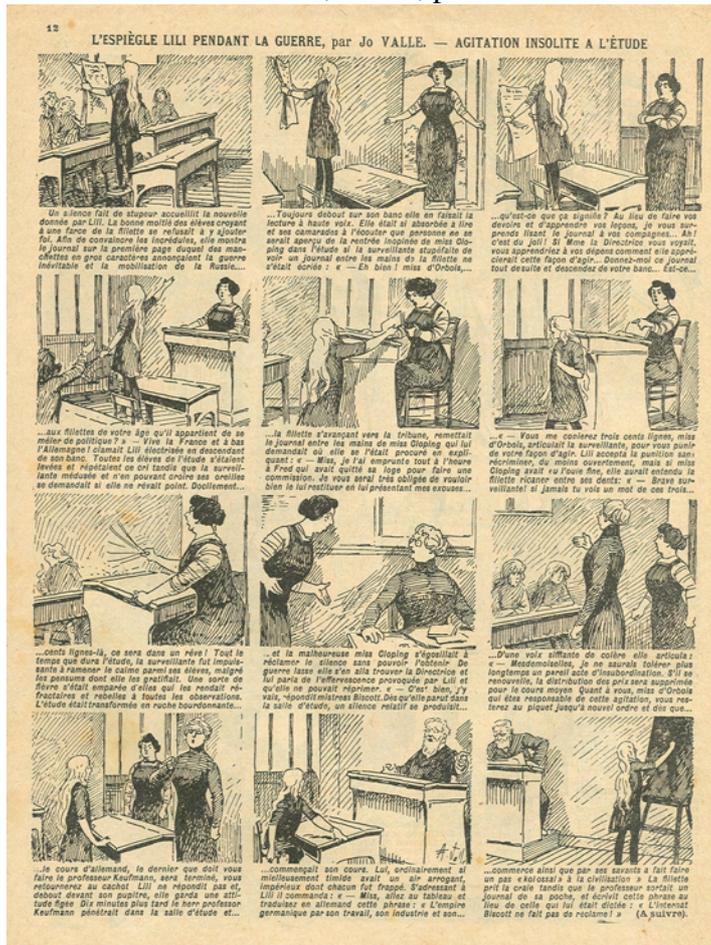
(Thèse p.806)

Jo Valle : l'acculturation guerrière selon *L'espiègle Lili*  
(Thèse p.807)

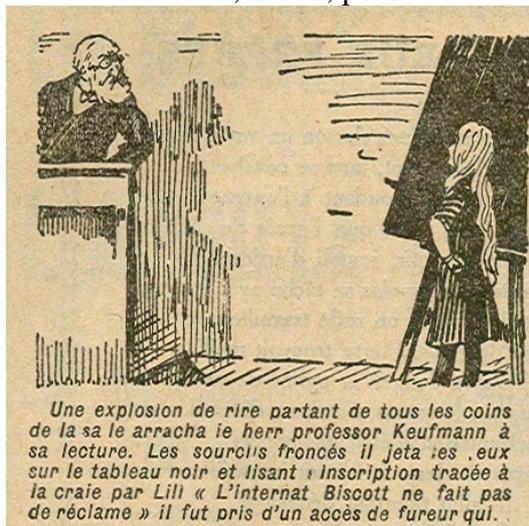


Fillette, n°360, p.5.

Lili contre la « Kultur » : la continuité iconographique.  
*Fillette*, n°361, p.12.



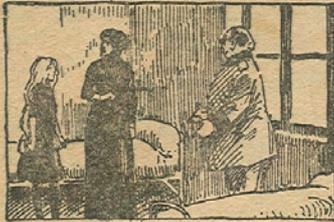
*Fillette*, n°362, p.12.



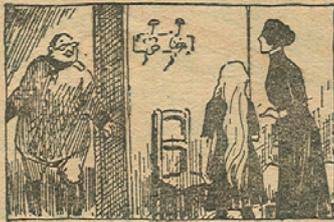
(Thèse p.810)

Le deuil de l'emprisonnement déforme les traits  
(Thèse p.815)

L'ESPIÈGLE LILI PENDANT LA GUERRE, par Jo Valle. — LA PIPE BOUCHÉE



L'ameublement de la chambrette réservée à Lili et à miss Betsy comprenait deux lits, deux chaises, une armoire et deux portemanteaux. De la fenêtre, le regard embrassait le camp des orlonnières, le terrain d'aviation et s'étendait us-à qu'à la voie ferrée. « — C'est ici que vous...



... logerez, expliquait herr Schopp, et que vous prendrez vos repas qu'un homme vous apportera de la cantine. Avec les 30 marks que vous toucherez me seulement, vous aurez la faculté d'y ajouter, si vous le désirez, quelques douceurs. Il les quitta en plaisantant : Hein ? Je vous...



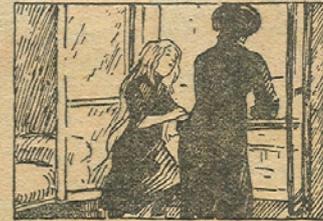
... gâte ! On va vous monter vos portons, moi je file déjeuner. A tout à l'heure. Lorsque la porte refermée, elles se trouvèrent seules. Lili se jeta en pleurant de joie au cou de sa meilleure amie qui mêlait ses larmes aux siennes. Rollant ensu te de sa poche le petit livre de prières dont elle ne...



... se séparait jamais, elle en sortit une image de la Vierge qu'elle s'ingla au mur puis, agenouillée devant l'image, elle adressa du fond du cœur ses remerciements à la Madone qui les avait si efficacement protégées en la suppliant de leur continuer cette protection, de l'étendre à son petit père...



... chéri, à sa maman bien-aimée, à tous ses parents et amis et de faire en sorte qu'elles eussent bientôt le bonheur de regagner la France, car elle était impatiente d'être rendue à la tendresse de ses chers parents. Réconfortée par cette prière, elle se releva le cœur ensoleillé...



... d'espérance. Au même instant on frappait à la porte. C'était Johann, l'aide cuis nier, qui leur apportait leur repas. Après avoir déjeuné de bon appétit, elles se mirent à la fenêtre pour prendre l'air et Lili en profita pour raconter à miss Betsy tous les incidents de la matinée. Elle lui fit...



... également part du complot qu'elle avait surpris. « — Je connais à femme dont vous voulez parler, disait l'Anglaise. C'est Haliha, une prisonnière russe dont la mine cauteleuse m'a inspiré à première vue une insurmontable aversion. » Lili, étendant le bras devant elle, montrait à sa...



... gouvernante la voix ferrée, le terrain d'aviation et déclarait : « — De ce pavillon isolé, je découvre tout ce qui me permettra de faire du bon travail et ce qui pourra favoriser notre évation. — Deux heures sonnent, fit observer miss Betsy; descendons travailler. » Herr Schopp et les scribes n'étaient...



... pas encore de retour lorsqu'elles reprirent leur place au bureau dont l'air était empesté par la fumée du tabac. Penchant que l'Anglaise ouvrait les fenêtres pour changer l'air, Lili s'emparait de la pipe de porcelaine que le capitain avait laissée sur sa table et, après l'avoir déviscée, enfongait...



... prestement une brindille de bois dans le tuyau; puis, revissant le fourneau, s'empressait de remettre la pipe à sa place. Trois secondes plus tard elle aurait été surprise par herr Schopp que le scribe cocoonnagnai. Le commandant du camp jets dans la cheminée le bout de cigare éteint qu'il méchonnait et, s'étant assis devant son bureau, il plongea la main dans son pot à tabac...



... pour boucher sa pipe. Lili, la tête penchée sur l'état u'elle était en train de recopier, l'observait à la dérobée et se mordait les lèvres pour ne pas lui éolater de rine au nez Lorsque herr Schopp voulut allumer sa pipe et qu'il s'aperçut qu'elle était bouchée, il vociféra un juron de dépli. Le scribe s'étant offert pour la déboucher, son chef grogna de mauvaise humeur :



« — Finissez d'abord votre travail, Fred, c'est encore plus pressé. Le général attend pour quatre heures la copie du rapport. Vous n'avez pas de temps à perdre. Teufel ! fit-il ensuite en allongant la jambe, mon cor-me fait abominablement souffrir... Le temps va sûrement changer... Fraulein Lili, venez me retirer ma bottine... » (A suivre.)

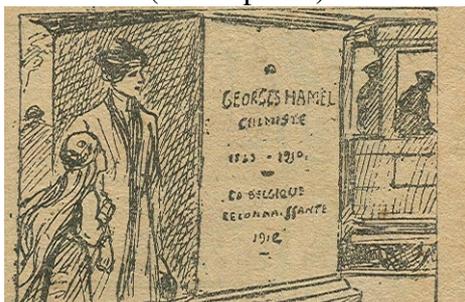
La caricature de la femme allemande par Jo Valle  
(Thèse p.825)



— Oui, j'ai tiré la langue à ceux qui m'injuriaient et la pierre que j'ai relancée m'avait été jetée par un brave jeune homme d'une quinzaine d'années. Je n'ai fait que lui rendre sa politesse. » Au même instant, une dame monumentale fit irruption dans le bureau. Une jeune personne taillée en perche à houblon l'accompagnait. (A suivre.)

*Fillette, n°477, p.5.*

La visée mémorielle de *L'espiègle Lili*  
(Thèse p.826)



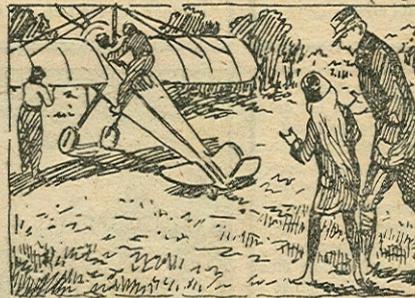
L'oubli était certainement volontaire, car, dès qu'elle eut mis pied à terre, elle prit le bras de miss Betsy et, l'entraînant derrière le socle d'une statue, elle se pencha à son oreille pour lui chuchoter : « — Ça y est... les officiers boches ont volé mon sac de bonbons et puisent dedans à qui mieux mieux... Gare à la surprise ! » (A suivre.)

*Fillette*, n°463, p.2.

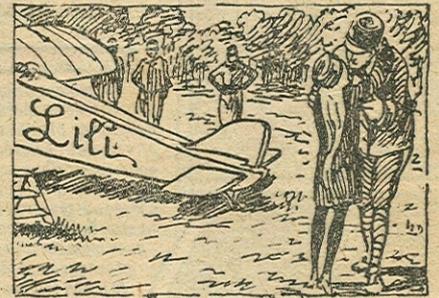
Fillette, n°420, p.8.  
 (Thèse p.831)  
 Le triomphe de Lili



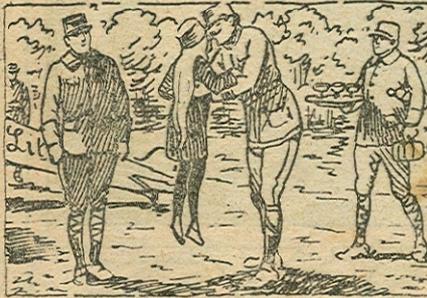
... espions s'étaient répandues en ville comme une traînée de poudre. Et la fillette, contente, ne pouvait s'empêcher d'être un peu confuse en se voyant le point de mire de tous les regards, cependant que sur son passage des soldats français et anglais la saluaient de : « Bravo! Lili. Hip!



« Hip! hurrah! Lili. » « Comment se fait-il qu'ils savent tous mon nom! » se demandait-elle. En s'approchant du monoplan, dont un mécanicien vérifiait minutieusement le moteur et les commandes, elle eut la clé de l'énigme. Un militaire qui, dans le civil, devait être peintre d'enseignes...



... avait dessiné son nom en grandes lettres sur le fuselage blindé. La fillette, au comble de la joie sautait au cou de l'aviateur pour l'embrasser. « — Tout le plaisir est pour moi, répliquait Raymond Fortin en lui rendant ses baisers. Pouvais-je trouver plus gentille marraine pour mon cocouf?



« — Et le parrain? » réclamait le commandant, qui venait d'apparaître, suivi de son ordonnance portant une bouteille de champagne, des biscuits, des verres et une grande boîte nouée par des faveurs, qu'est-ce qui lui restera? Ce disant, il enlevait Lili de terre entre ses deux bras et...



... la gratifiait d'une affectueuse embrassade. Puis, lui offrant la boîte nouée de faveurs, il ajoutait : « — Voici les dragées que le parrain offre à sa commère. L'occasion de ce glorieux baptême qui portera bonheur à notre intrépide ami. » Le bouchon venait de sauter. L'officier ayant rempli les verres de champagne...



... leva le sien en disant : « — A la France et à sa vaillante armée! A la victoire! à toi, charmante et intrépide Lili; à vous brave aviateur! » Lili, émue, trempait un biscuit dans le doigt de champagne qu'on lui avait versé et répondait en criant de toutes ses forces : « — Vive la France et à bas les Boches! » (A suivre.)

La stigmatisation des dissensions allemandes : un encouragement destiné aux lectrices  
(Thèse p.834)

L'ESPIÈGLE LILI PENDANT LA GUERRE, par Jo Valle. — LILI SE VENGE DE DAMEN KRAPPAN



— Mon général, balbutiait le capitaine Schopp, maudissant à part lui son intempêtif cri de douleur, c'est un accès de goutte qui vient de me prendre au bas de la jambe... — Avancez à l'ordre ! il n'y avait plus à reculer. Le kaolain plus égaré qu'une tomate archimède se présenta devant son chef avec son pied déchaussé...



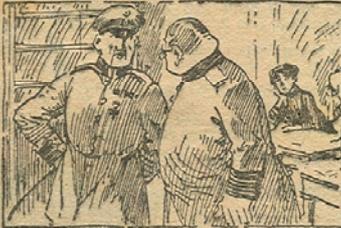
... et ce qu'il avait prévu arriva. Von Triplekouenn, inflexible pour tout ce qui concernait la tenue de ses subordonnés, lui fit de véhéments reproches sur son manque de correction et le gratifia par surcroît de huit jours d'arrêts de rigueur. Tandis que l'infortuné horr Schopp, le pied sur une chaise, se hâta de le remettre...



... sa bottine et suait à grosses gouttes parce que sa préminente bedaine rendait cette opération difficile; le général, prenant son air le plus aimable, complimentait Lili au sujet des soins qu'elle avait donnés au soldat brûlé. Puis, enfourchant une chaise, il assurait la fillette de sa bienveillante protection, lui affirmait...



... qu'il avait eu sur ce les meilleurs renseignements et qu'elle serait traitée, ainsi que sa gouvernante, avec les plus grands égards. Lili remerciait, mais le ton trop doux du général lui inspirait, non sans raison, une instinctive méfiance. Avant de quitter le bureau, Triplekouenn prit le capitaine à part, et lui dit...



... « Je vous recommande tout particulièrement ces deux prisonnières. Qu'elles ne manquent de rien, mais qu'on ne cesse d'exercer sur elles la plus active surveillance. Elles sont intelligentes, audacieuses; elles ont su se créer des relations en ville et je les crois capables, la plus jeune principalement, de nous jouer des tours pendables...



... et de nous brûler la politesse à la première occasion. Vous êtes prévenu. Faites votre profit de mon avertissement. Vous me répondez des deux. En ce qui concerne votre punition d'arrêts, je consens à la lever pour cette fois-ci, quitte à la doubler si je vous reprends en défaut. » Ayant proféré cette menace, von Triplekouenn sortit du bureau...



... en faisant claquer la porte. Dès qu'il fut parti, dame Schopp donna libre cours à sa fureur et vociféra : « — Cette stupide brute d'Otto, en oubliant de balayer le bureau, est cause de l'algèbre que je viens de subir, il aura bientôt de mes nouvelles ! » Laisant le capitaine épanché sa colère tout à son aise...



... Lili quittait à son tour le bureau pour aller porter le courrier des prisonnières à dame Krappan. La surveillante en chef vit le visage entouré de bandes de pansement, et ce que l'on voyait de sa figure portait les traces de ses trop copieuses libations de la veille. Elle fit à Lili le plus cordial accueil...



... et la félicita d'être employée avec son amie dans le bureau du herr capitaine. L'écolière Française ne fut pas dupe de cette amabilité et s'exclama en voyant sa tête bandée. « — Vous serait-il arrivé un accident, chère madame. » La surveillante lui expliqua qu'elle avait failli être assommée par des planches dégringolant sur son lit...



... pendant la nuit. La fillette qui avait bien du mal à conserver son sérieux, déclara : « — Blessures reçues pendant le service; ça vous rapportera la moitié de fer, dame Krappan. » Les prisonnières, penchées sur leur travail de couture, pouffaient de rire silencieusement. Cette jeune et intrépide compagne de captivité...



... avait toute leur sympathie et les vengeait des persécutions de la surveillante. Tout en conversant avec dame Krappan, Lili avait subrepticement sorti son dessin de dessous son tablier et avec une épingle recourbée, elle l'attachait dans le dos de la gardienne à l'insu de celle-ci. Heureuse d'avoir réussi cette manœuvre...

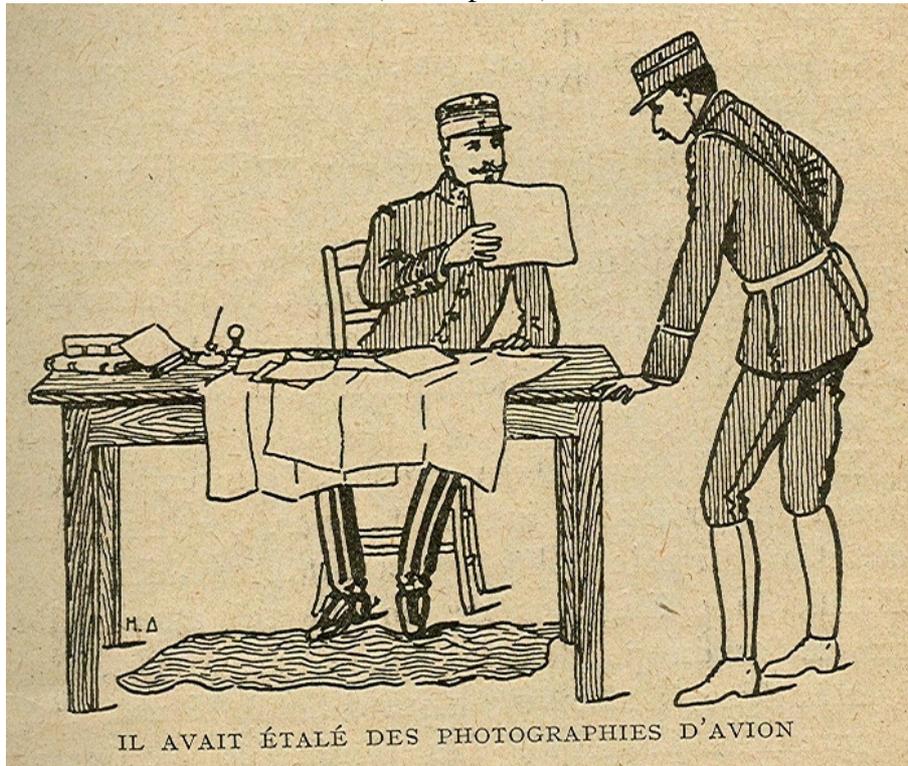


... elle prenait congé de la surveillante en articulant à haute voix : « — Au plaisir de vous revoir, dame Krappan ! Je vous souhaite un prompt rétablissement et vous conseille à l'avenir de ne pas abuser du café noir, la nuit. C'est aussi malsain que de vouloir cacher son oreille au trou de la serrure pour surprendre les conversations ! » (A suivre.)

Le premier numéro de la « série héroïque » des « Livres Roses de la Guerre »  
(Thèse p.842)

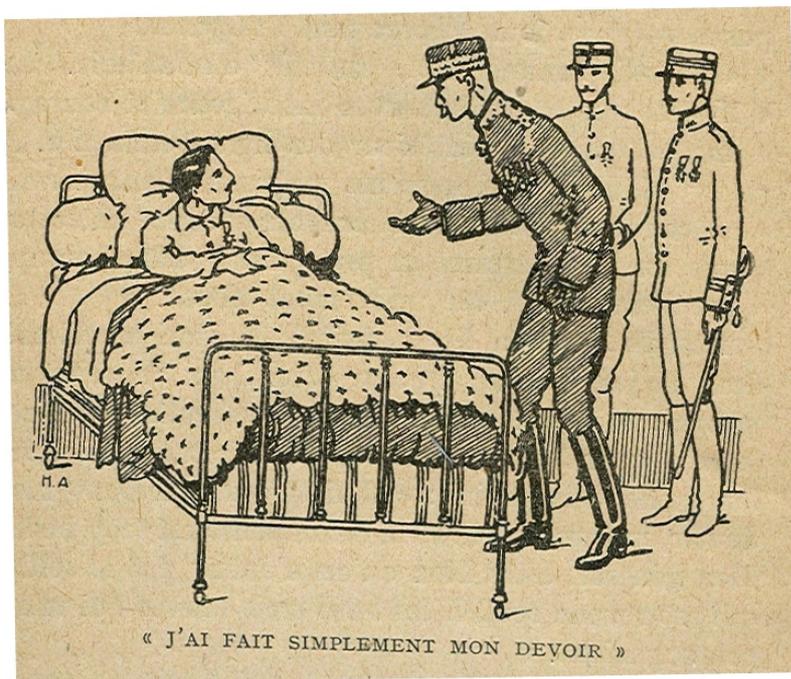


*Petits Récits de la Grande Guerre*, n°179, p.11.  
Le réalisme de l'image et l'entente des officiers.  
(Thèse p.855)



Le face à face expressif  
(Thèse p.856)

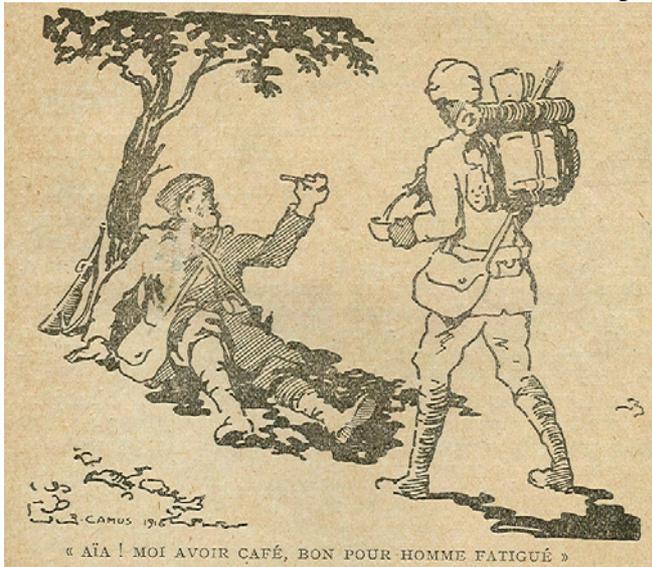
L'officier français félicite un vaillant défenseur, n°179, p.8.



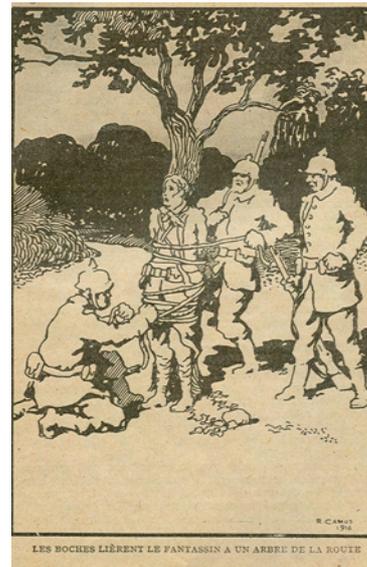
Le défi de l'enfant français face à l'ennemi allemand, n°144, p.15.



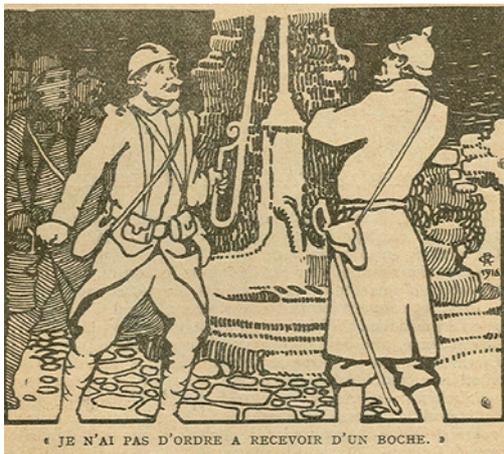
Auréoles et cernes noirs : la valorisation de la gestuelle  
(Thèse p.857)



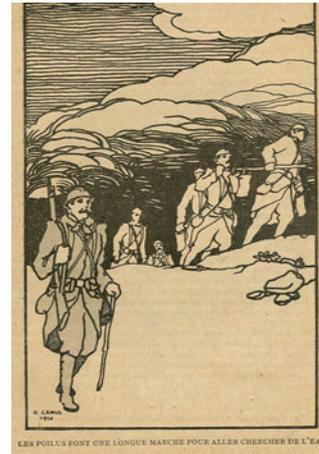
N° 189, p.17.



N° 189, p.30.



N° 194, p.15.

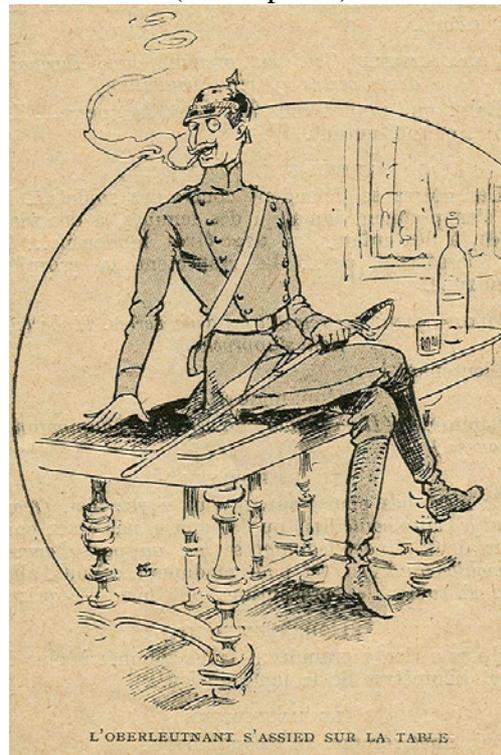


N° 194, p.17.

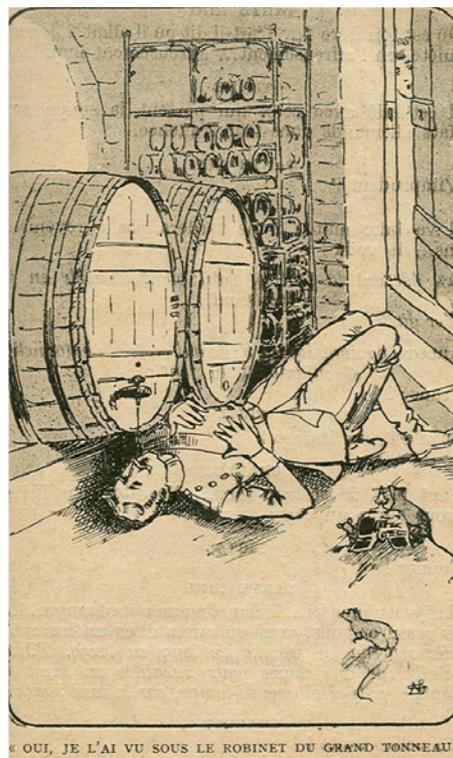


N° 250, p.6.

La satire antigermanique : les poncifs iconographiques revus par Bonamy  
(Thèse p.858)

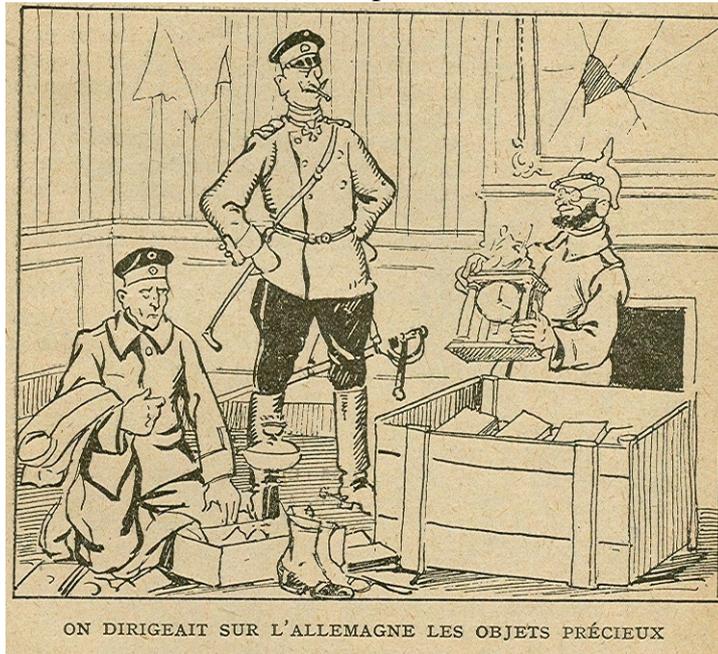


N° 170, p.7.

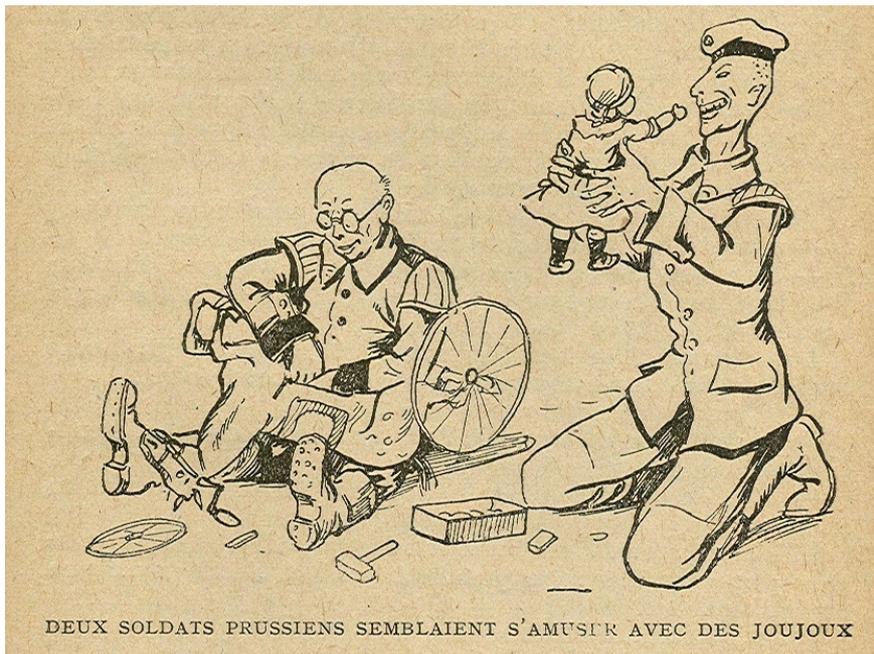


N° 170, p.15.

Le trait meurtrier de la caricature  
(Thèse p.859)

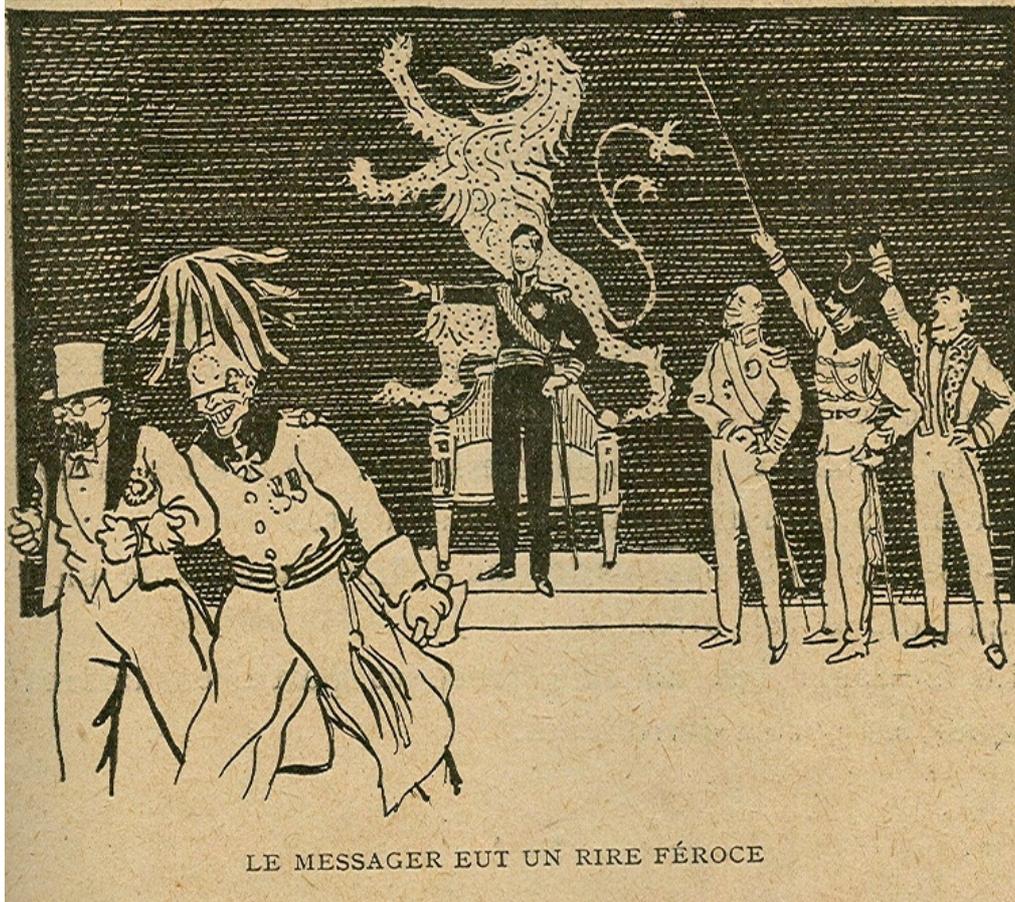


N° 208, p.7.



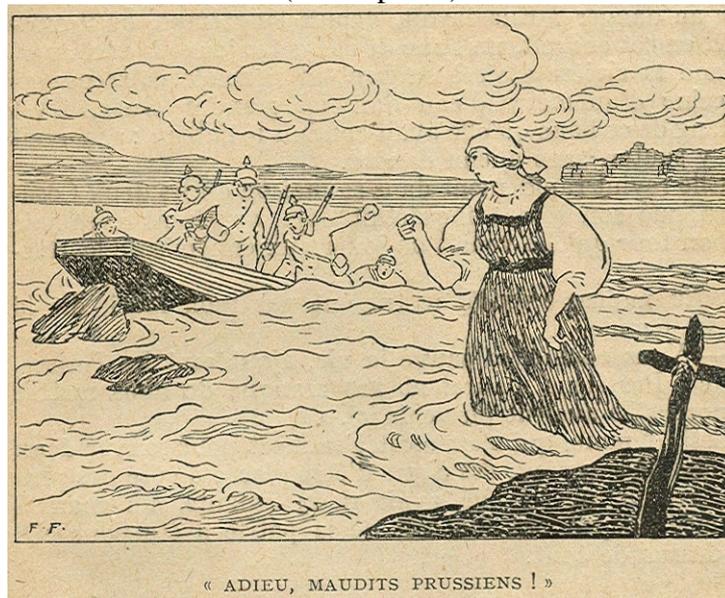
N° 208, p.17.

La représentation allégorique  
(Thèse p.860)



N° 154, p.11.

Souplesse et rigidité du trait pour un face à face avec l'ennemi  
(Thèse p.861)



N° 160, p.21.



N° 160, p.37.

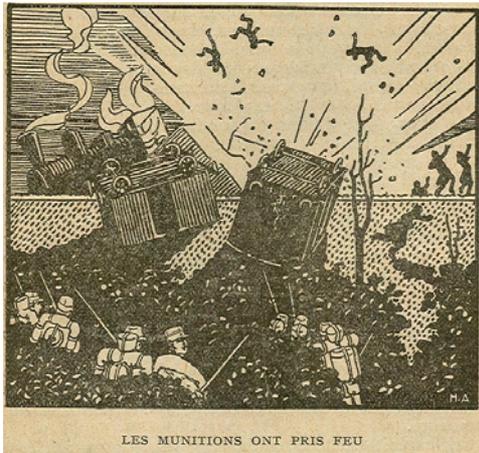
Le Petit Poucet français et les ogres allemands  
(Thèse p.862)



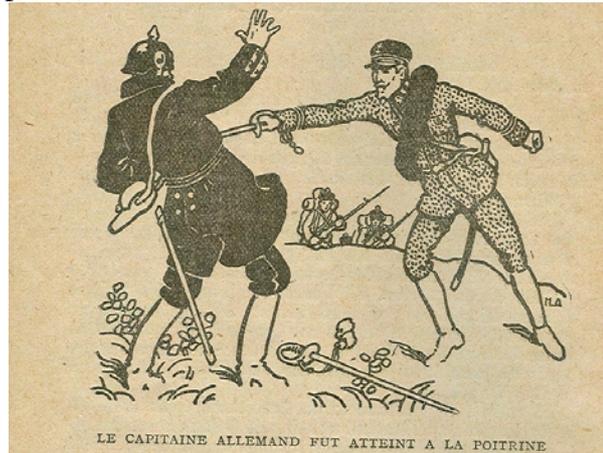
IL ÉTAIT ENTOURÉ DE SOLDATS ALLEMANDS

N° 147, p.41.

Le dessin n'occulte pas la violence  
(Thèse p.863)



N° 182, p.21.

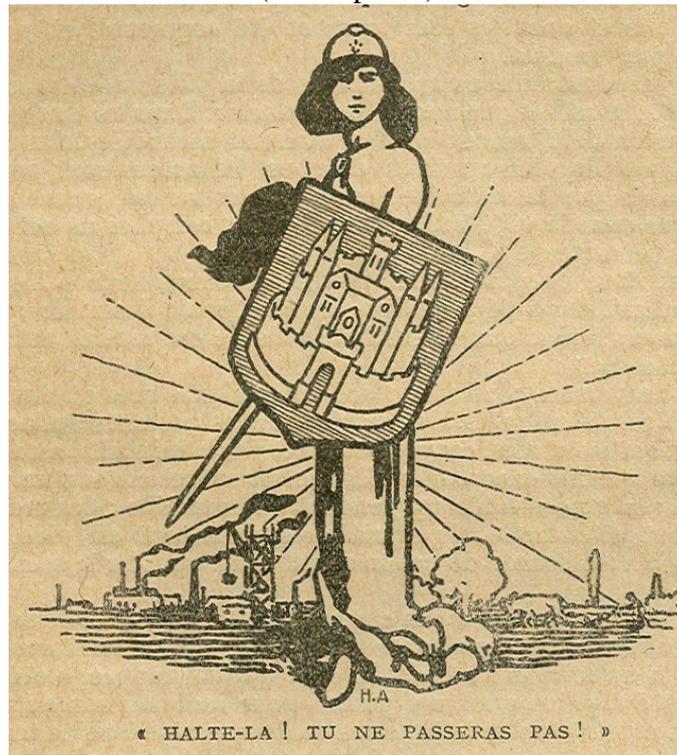


N° 182, p.30.



N° 147, p.43.

L'allégorie de la Défense patriotique  
(Thèse p.864)



N°199, p.5.

L'affrontement par l'héraldique

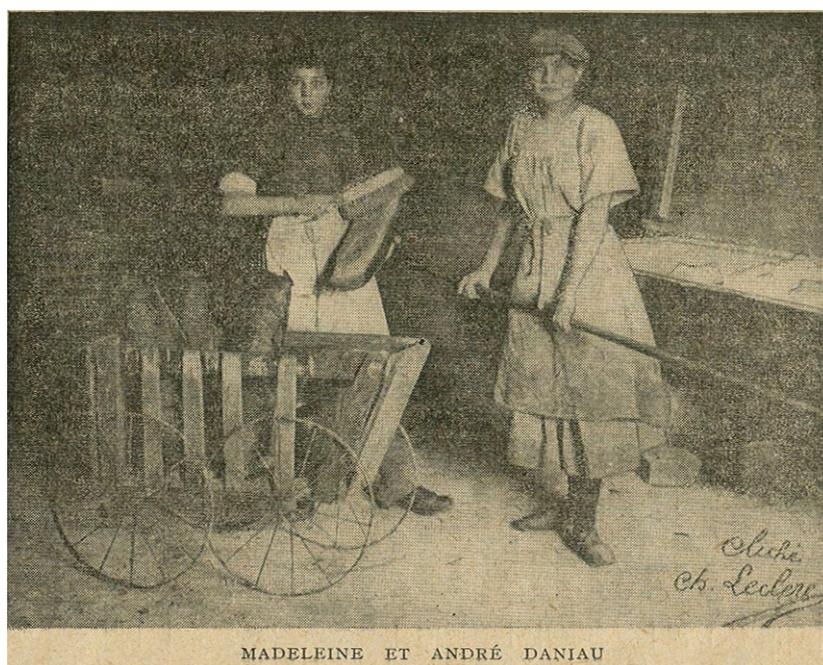


N°201, p.32.

Les preuves d'authenticité par les clichés photographiques  
(Thèse p.865)



N°154, p.45.

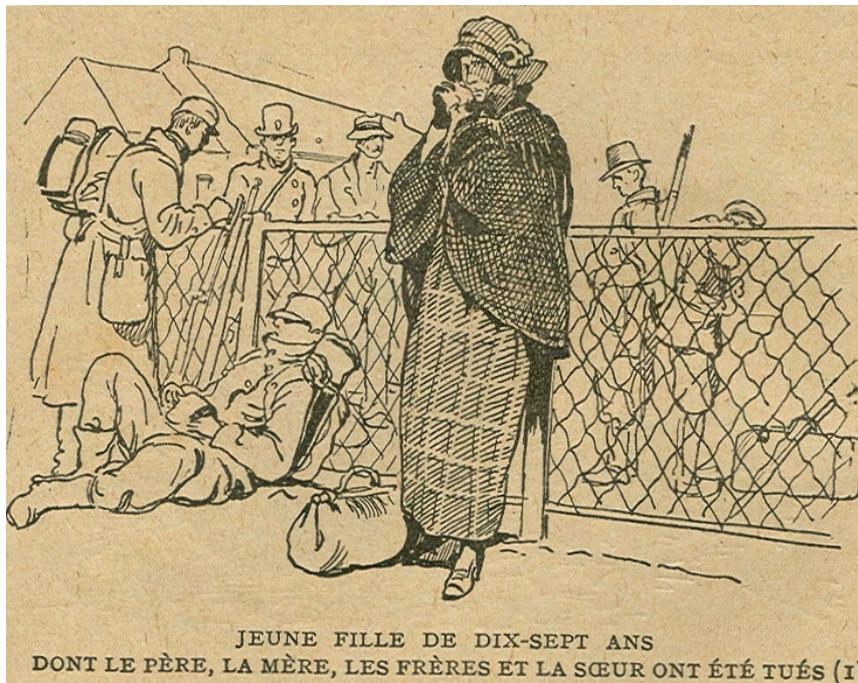


N° 180, p.15.

Le cliché et le dessin réaliste du martyr belge  
(Thèse p.866)



LE ROI ALBERT  
N° 154, p.25.



JEUNE FILLE DE DIX-SEPT ANS  
DONT LE PÈRE, LA MÈRE, LES FRÈRES ET LA SŒUR ONT ÉTÉ TUÉS (I)

N° 154, p.32.

Les récréations cocardières  
(Thèse p.867)

# GRAND CONCOURS

DE DESSIN ET DE COMPOSITION DÉCORATIVE  
entre les Abonnés et Lecteurs des *Livres Roses*

## SUJET DU CONCOURS

### LES ARMOIRIES DE LA FRANCE HÉROÏQUE

Le coq gaulois, fièrement dressé, se détachant sur un fond tricolore, cocarde ou drapeau avec la devise : « *Je chante clair* », clame son chant de victoire.

## CONDITIONS DU CONCOURS

La composition devra être aussi sobre que possible et tirer tout son intérêt de la *belle silhouette du coq*, de l'arrangement simple et harmonieux de son plumage, du choix discret des colorations. On ne devra pas copier des modèles existants, mais créer une image personnelle, au moyen de croquis pris, autant que possible,  
( Voir la suite au verso )

Bulletin à détacher et à coller au verso du Dessin

(Ecrire très lisiblement et à l'encre les renseignements demandés.)

*Je certifie que le travail ci-joint est bien mon œuvre personnelle et a été fait sans aucun secours étranger.*

SIGNATURE :

Nom et Prénoms .....

Date de la Naissance .....

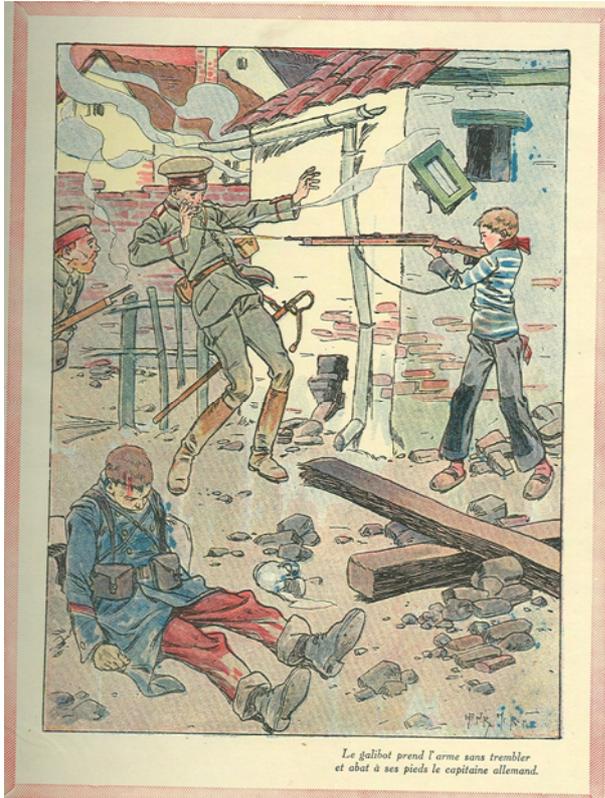
Adresse .....

à ..... Département de .....

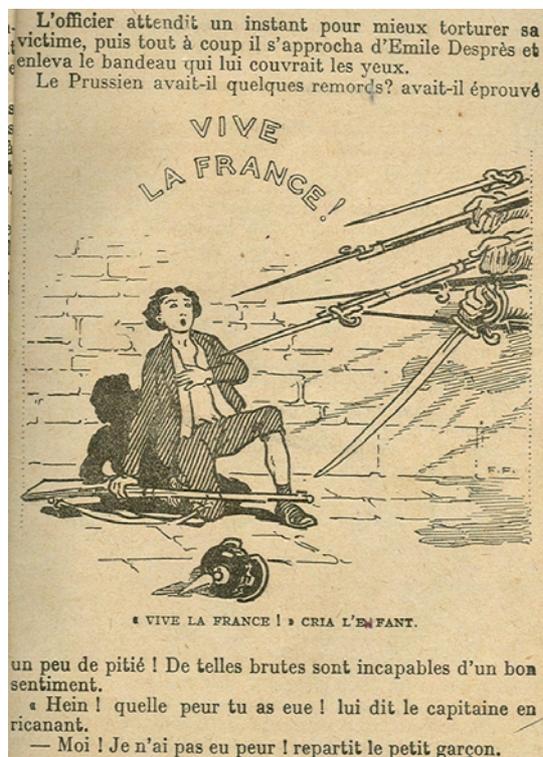
AUCUN ENVOI NE SERA VALABLE S'IL N'EST ACCOMPAGNÉ DE CE BULLETIN

L'histoire d'Emile Després : de l'intertextualité à l' « intericonographie »  
(Thèse p.870)

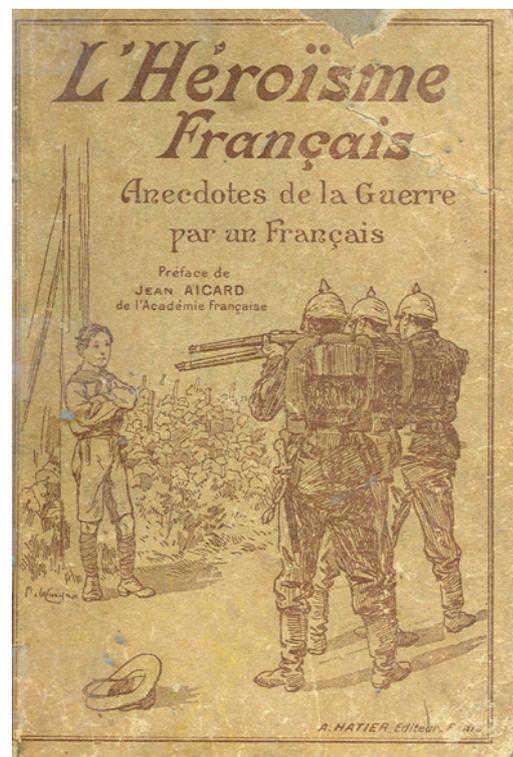
J. Jacquin et A Fabre, *Petits Héros de la Grande Guerre*, p.59.



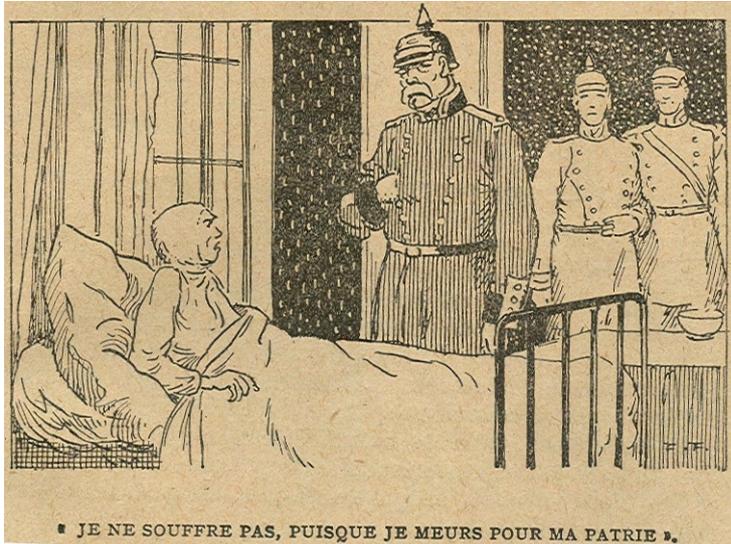
Charles Guyon, n°144, p.11.



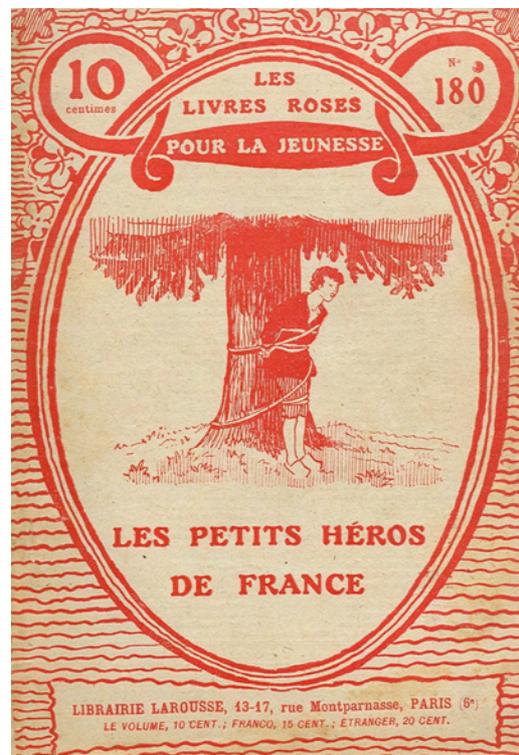
Jean Aicard, page de couverture.



Le martyrologe enfantin  
(Thèse p.881)

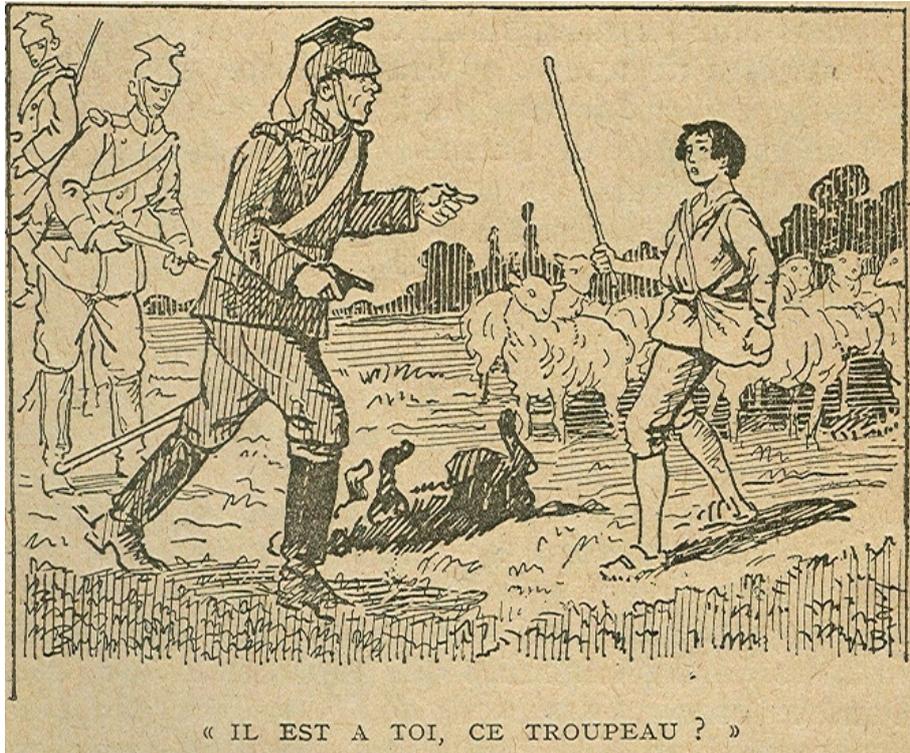


N° 144, p.39.



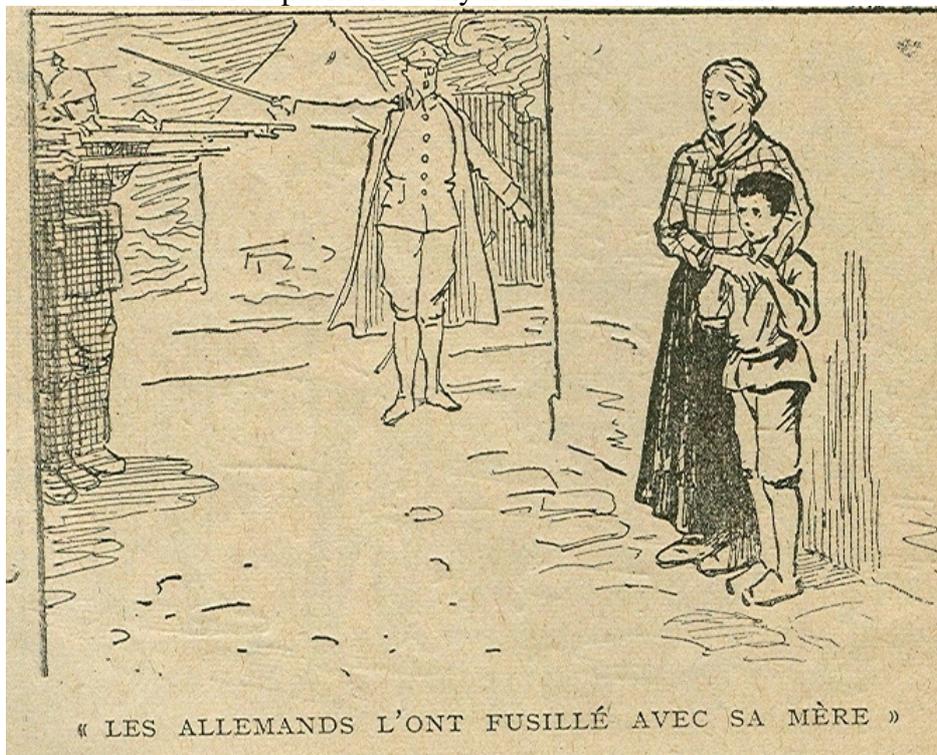
N° 180, couverture.

Herméneutique de l'image  
(Thèse p.882)  
Le gardien du troupeau des âmes françaises



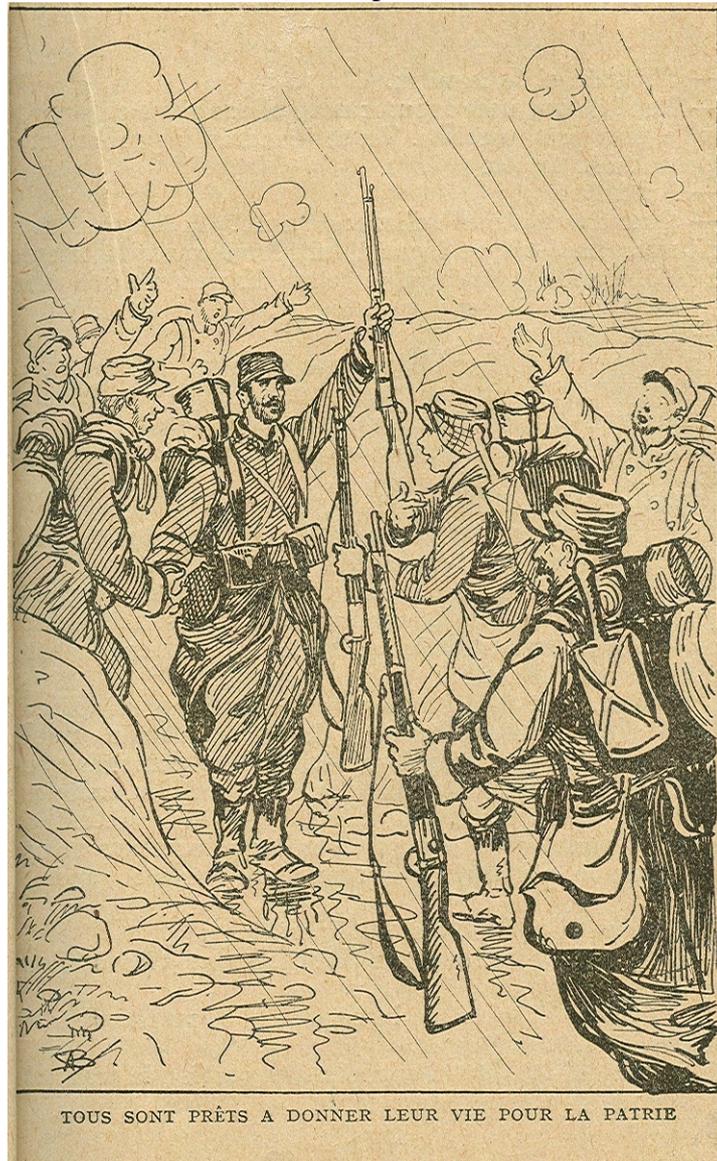
N°180, p.32.

La transposition du mythe de David et Goliath



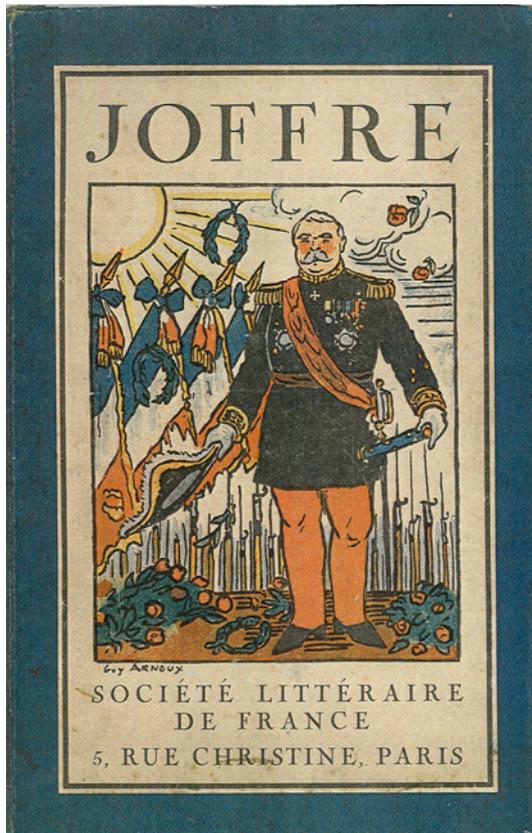
N°180, p.36.

Le patriote enthousiaste  
(Thèse p.902)



N° 153, p.17.

Les hagiographies de Joffre  
(Thèse p.922)

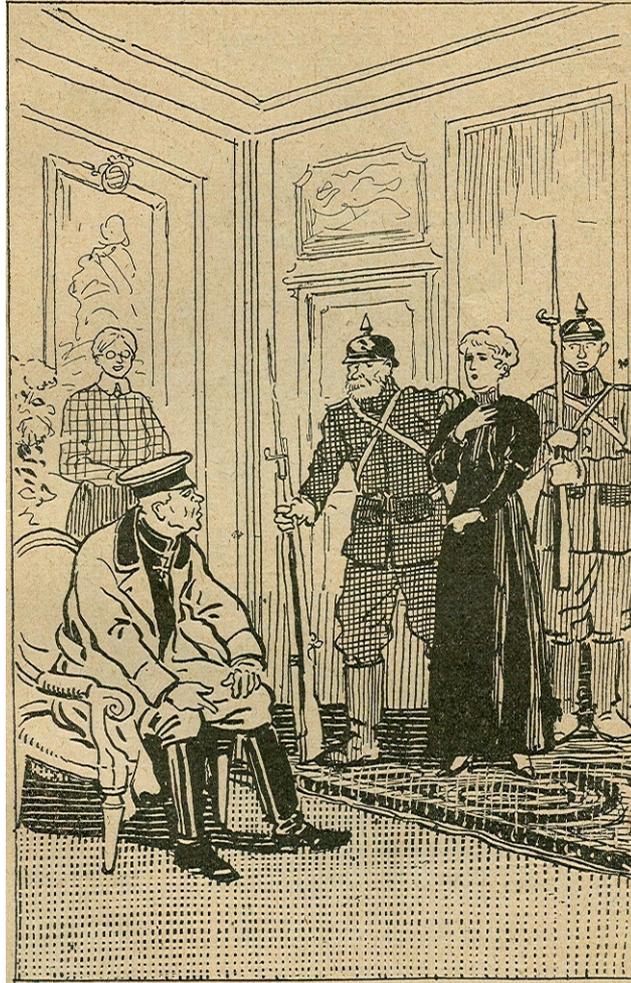


Joffre à l'honneur  
(Thèse p.926)



N° 164, p.39.

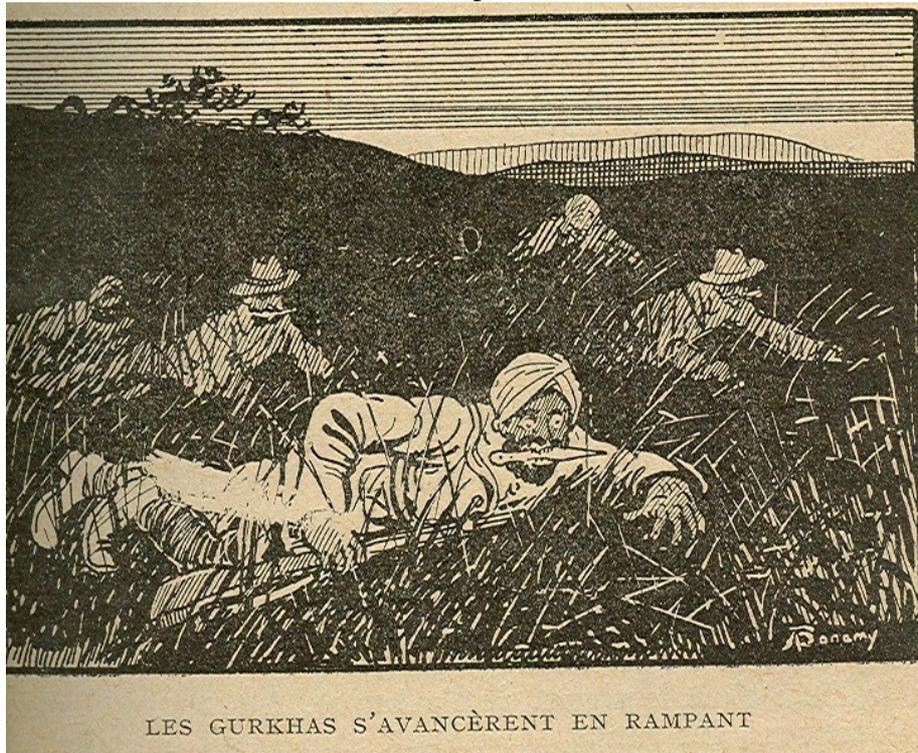
L'ekphrasis des lieux  
(Thèse p.941)



LA CHATELAINE FUT ÉTROITEMENT GARDÉE

N° 177, p.45.

Image du colonisé : le préjugé iconographique  
(Thèse p.942)



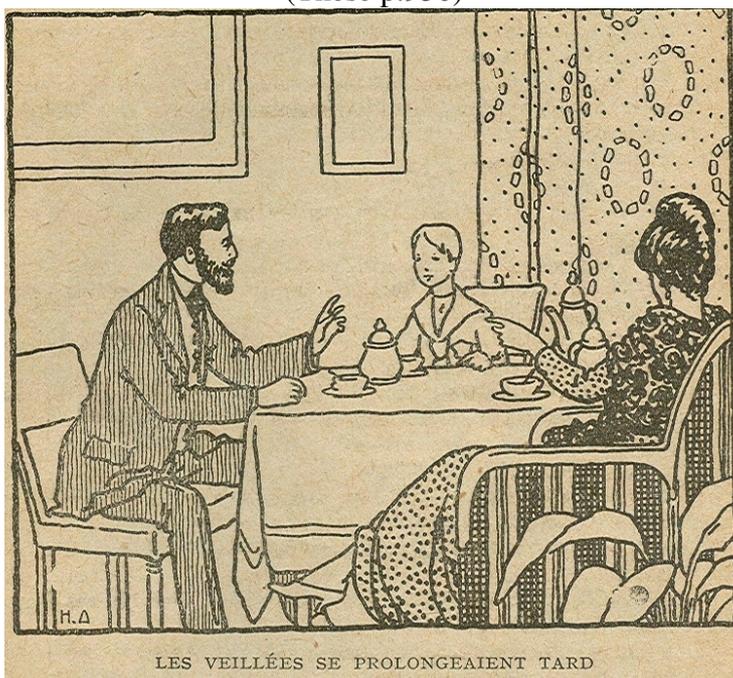
N° 155, p.27.

Le contraste vestimentaire et l'Union Sacrée entre civils et militaires  
(Thèse p.944)

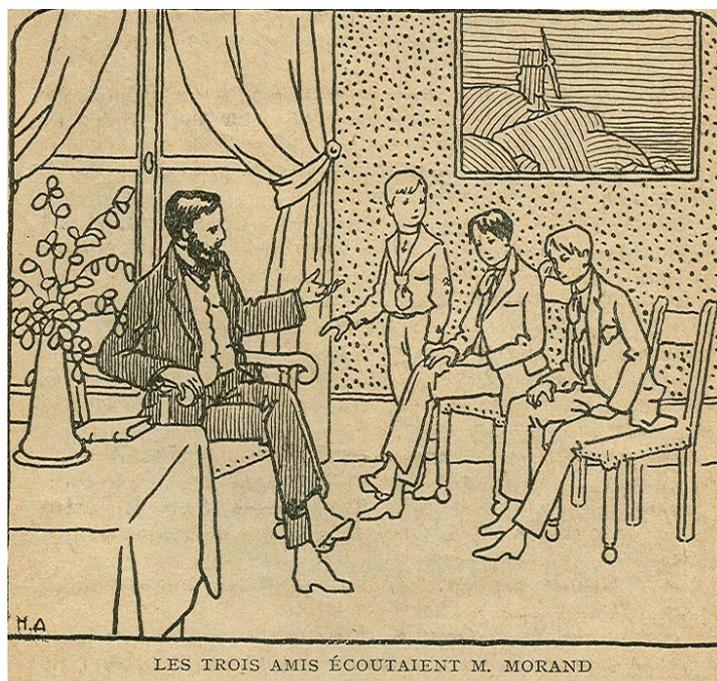


N° 160, p.42.

Les explications paternelles au sujet de la guerre et de l'engagement : un modèle à suivre.  
(Thèse p.950)

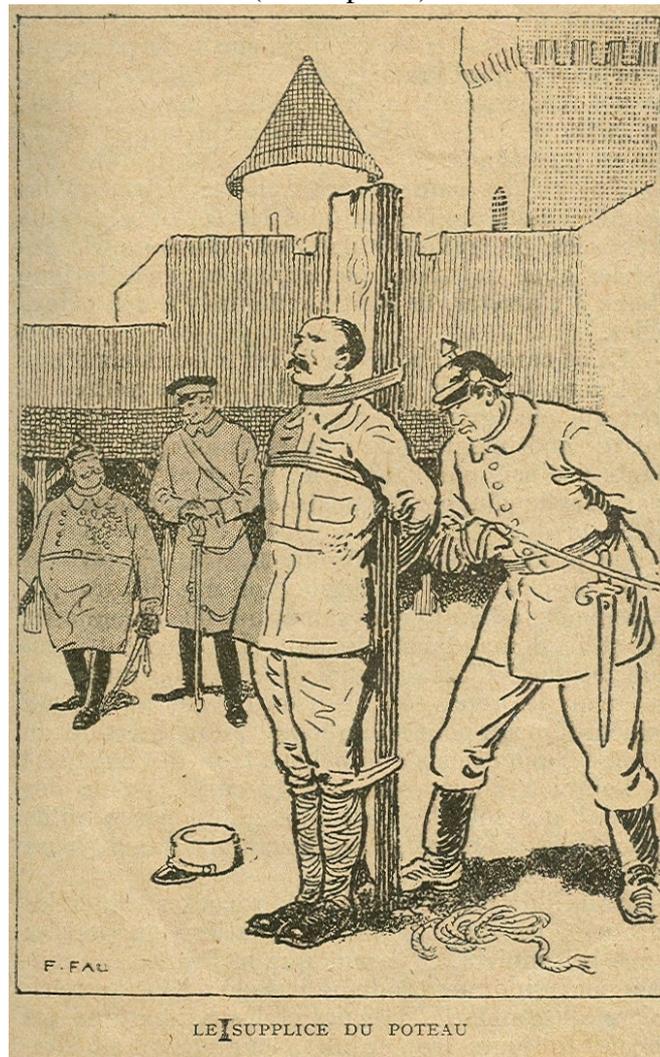


N° 186, p.15.



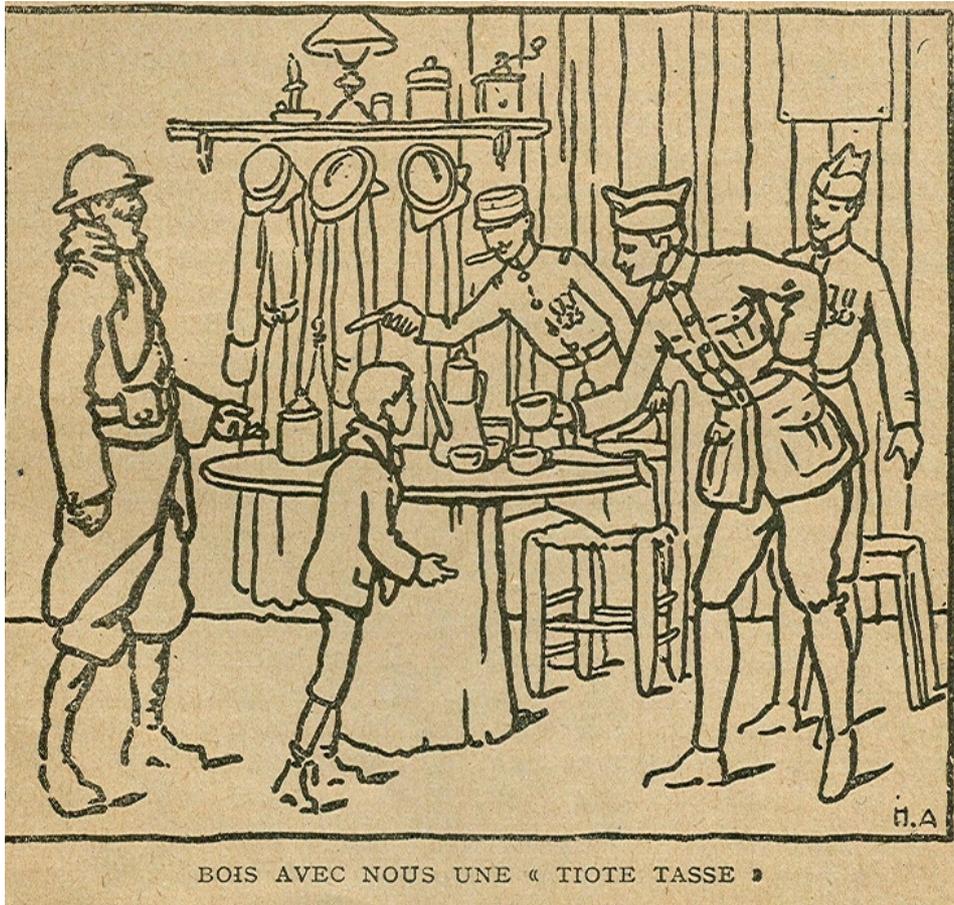
N° 186, p.21.

La vision obsidionale et médiévale du camp de concentration  
(Thèse p.955)



N°171, p.15.

L'armée : une famille de substitution  
La tranchée : un nouveau foyer  
(Thèse p.959)

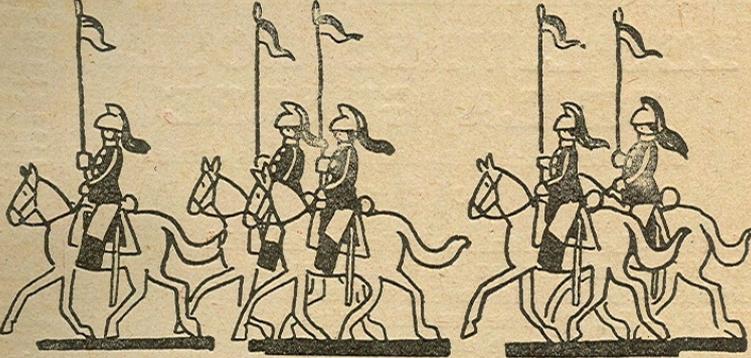


N° 192, p.25.

L'acceptation librement consentie de la guerre  
La vision en perspective des tranchées attire le jeune René Granger.  
(Thèse p.960)



N°147, p.43.



**DE JOLIS LIVRES D'ÉTRENNES**

o o o

**La Geste héroïque**  
des petits soldats de bois et de plomb, par George AURIOL. Ce petit livre, avec une verve et une bonne humeur toutes françaises, évoque au travers des minuscules jouets, les vrais soldats de France et des armées alliées. Joli volume, délicieusement illustré de 70 dessins d'André HELLE. Broché..... 1 franc

**Les Mots héroïques de la Guerre**  
par Paul SOUCHON. Ce recueil contient les plus belles paroles de nos vaillants soldats et leurs plus glorieux traits de bravoure, et contribuera à animer l'énergie et à mûrir la pensée de la jeunesse française. Un volume in-8° (format 13,5 x 20). Broché..... 3 francs  
Cet ouvrage se vend aussi en trois parties séparées, à..... 1 franc

**La Grande Mêlée des Peuples**  
Récits héroïques de la Grande Guerre, par M. HOLLEBECQUE. L'auteur évoque quelques-uns des faits saillants de l'Épopée où les vertus de notre race s'opposent victorieusement aux atrocités de nos ennemis. 4 planches hors texte. Broché, 2 fr.; relié toile, titre or..... 3 fr. 50

**La Guerre en Flandre**  
Choses vues, par Alexander POWELL, Correspondant spécial du *New York World*. Traduit de l'anglais par Gérard HARRY. Récit impartial et vivant d'un témoin oculaire neutre de l'œuvre de destruction des Barbares dans la région des Flandres. 16 illustrations photographiques hors texte. Broché, 3 fr.; relié toile, titre or..... 4 fr. 50

o o o

LIBRAIRIE LAROUSSE, 13-17, rue Montparnasse, PARIS (6°)  
(Envoi franco contre mandat-poste) et chez tous les libraires.

## Brochures Larousse SÉRIE AGRICOLE

*Bibliothèque du cultivateur, de la fermière  
et du petit propriétaire*



Les petits livres de cette collection renferment sous une forme très condensée la matière utile de gros ouvrages. Ils seront consultés avec profit par toutes les personnes qui, habitant la campagne, voudront retirer de leurs cultures, de leurs élevages et de leurs petites industries agricoles le maximum de profits avec le minimum de dépenses.

En vente :

- Blé.** — Culture économique. Espèces, etc. 11 gravures.  
**Pomme de terre.** — Variétés. Culture. Rendements.  
**Vache et veau.** — Production. Races, etc. 18 gravures.  
**Mouton.** — Races. Élevage. Maladies, etc. 8 gravures.  
**Cheval de labour.** — Races. Élevage, etc. 22 gravures.  
**Porc.** — Races. Alimentation. Hygiène, etc. 12 gravures.  
**Oie.** — Logement. Races. Élevage. Rations. Bénéfices, etc.  
**Dindon.** — Élevage. Alimentation. Hygiène, etc. 6 gravures.  
**Poule.** — Poulaillers. Élevage. Alimentation, etc. 20 gravures.  
**Lapin.** — Le clapier. Conduite de l'élevage, etc. 14 gravures.  
**Fromage.** — Fabrication des divers fromages. 8 gravures.  
**Engrais.** — Fumiers. Composts. Amendements, etc.  
**Bâtiments ruraux.** — Plans et distributions. 7 gravures.  
**Matériaux de construction.** — 4 gravures.  
**Pisé et clayonnages.** — Préparation. Utilisation. 15 gravures.  
**Béton et ciment.** — Manière de construire économiquement à la ferme une foule d'objets en ciment. 19 gravures.

*Chaque brochure 50 centimes*

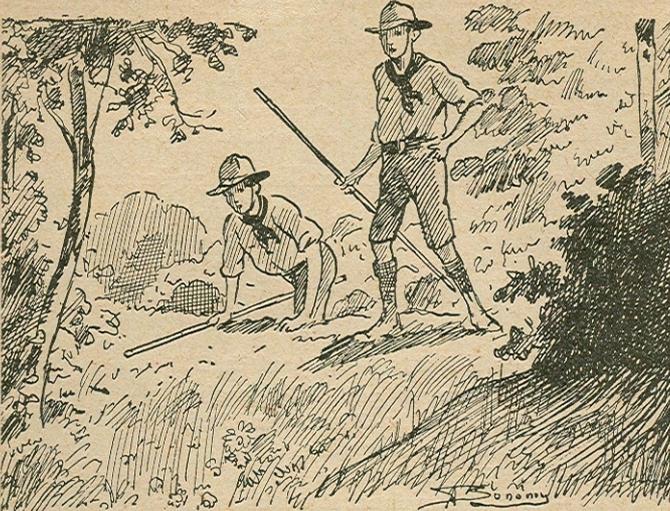
### **Qui? Pourquoi? Comment?**

*La merveilleuse Encyclopédie de la Jeunesse ouvre  
d'avril à fin octobre un Grand Concours sur la*

**« Coopération scolaire aux travaux agricoles »**

*Nombreux prix. Voir le règlement dans le N° d'Avril*

LIBRAIRIE LAROUSSE, 13-17, RUE MONTPARNASSE, PARIS (6°)  
*(Envoi franco contre mandat-poste) et chez tous les libraires.*



**Les Éclaireurs  
de France**  
et le rôle social du Scoutisme français

Par le capitaine ROYET  
Préface de Gaston DESCHAMPS

Tous les Boy-Scouts, tous les jeunes garçons qui aspirent à faire partie de la grande famille des Éclaireurs devront lire cet ouvrage, qui résume tout ce qu'il est essentiel de savoir sur ce sujet. Joli volume in-8° (*Bibliothèque Larousse*, format 13,5 × 20) illustré de 28 gravures hors texte. . . . . 2 fr.

**Contenu de l'ouvrage :** Ce qu'on entend par « Scoutisme » — Les origines du Scoutisme — L'œuvre du général Baden-Powell — L'Introduction du Scoutisme en France — Les Règles du Scoutisme français — Le Scoutisme et la Patrie — Le Scoutisme et la Morale — Le Scoutisme et l'Idée religieuse — Le Scoutisme et l'Éducation physique — Le Scoutisme et l'Armée — Règlement intérieur.

LIBRAIRIE LAROUSSE, 13-17, rue Montparnasse, PARIS (6<sup>e</sup>)  
(Envoi franco contre mandat-poste) et chez tous les libraires.

Journal de la guerre  
France - Boche 1914 - 1915.  
Par J. Longar

Illustré de 42 gravures et 2 cartes  
de la déclaration 4 août et même du  
27 juillet 1914 au 21 janvier 1915

(Thèse p.1048)

